John Adams Library.

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF No
ADAMS
164.5
v.4

MEMOIRES,

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

D'ANNE D'AUTRICHE,

EPOUSE DE

LOUIS XIII.

ROI DE FRANCE.

PAR MADAME DE MOTTEVILLE,

Une de ſes Favorites.

TOME QUATRIEME.

A AMSTERDAM,

Chez FRANÇOIS CHANGUION.

M. DCC. XXIII.

ADAMS 164.5
v.4

MEMOIRES

Pour ſervir à l'Hiſtoire

D'ANNE D'AUTRICHE,

EPOUSE DE

LOUIS XIII

Roy de France & de Navarre.

LE troiſiéme Janvier de la nouvelle Année, le Duc d'Orleans alla au Palais Royal, & y demeura fort peu, ſans entrer avec le Miniſtre en nulle matiere de conſéquence. 1651. Le 3. Janvier

Le quatriéme, le Duc d'Orleans alla voir le Cardinal. Ce Prince ce jour là étoit un peu mieux diſpoſé, par les diligences que le Miniſtre faiſoit faire ſous main pour le regagner. Ils demeurerent aſſez long-tems enſemble en converſation ſecrette, & on Le 4. Janvier.

1651. s'imagina que toutes ces divisions alloient se raccommoder. Dans le vrai ce ne furent que reproches de part & d'autre, & de grandes justifications du côté du Ministre, que le Duc d'Orleans reçût assez gravement. Il étoit si grand par lui-même, & alors si considerable, qu'on peut quasi dire qu'il étoit aussi absolu en France que s'il en eut été le Roi. Dieu lui avoit donné de l'esprit & de la raison, & toutes ces choses ensemble pouvoient l'établir dans une félicité stable & permanente autant qu'un homme la peut avoir. Mais, agissant toûjours par les sentimens d'autrui, sans se conseiller soi-même, il assujettissoit ses intérêts, ses pensées, & ses jugemens, aux passions de ceux dont il vouloit croire les conseils. Il avoit été le solliciteur du Chapeau de l'Abbé de la Rivierre; &, jusqu'à l'extrêmité, il avoit à peu-prés suivi toutes les volontés de ce Favori. Il faisoit alors la même chose pour le Coadjuteur, qui, voulant être Cardinal, gâtoit l'esprit de ce Prince; &, par la persécution que le Ministre en souffroit, il prétendoit le forcer à le satisfaire. Le

Duc

Duc d'Orleans se laissant conduire si 1651.
facilement, se privoit de tous les avantages qu'il auroit pû légitimement prétendre pour lui-même; & on ne sçauroit assez s'étonner de son aveuglement. Il n'avoit que des filles. L'aînée, qu'il avoit eue de Mademoiselle de Montpensier sa premiere femme, avoit beaucoup d'années plus que le Roi, la Reine craignoit un peu son humeur trop sensible à tout ce qui pouvoit lui déplaire; mais, il en avoit d'autres de son second Mariage; & la plus grande de ces Princesses étoit belle & pas fort éloignée de l'âge du Roi. Cette alliance pouvoit convenir à tous; du moins, elle étoit sortable, & le Duc d'Orleans devoit employer tous ses soins à la faire réüssir: la Reine naturellement n'y auroit pas eu d'inclination: elle souhaitoit l'Infante d'Espagne sa Niéce; mais, comme elle auroit dû esperer que ce Prince, devenant Beau-Pere du Roi, n'auroit pû avoir d'autres interêts que les siens, & auroit dû en ce cas se séparer de toutes les Factions qui troubloient l'Etat, elle y auroit consenti volontiers; car, la Raison

1651, avoit beaucoup de pouvoir ſur elle. Le Miniſtre auroit auſſi ſans doute fait quelque difficulté à s'engager ſitôt à une choſe de cette conſéquence, dont le tems le devoit rendre le Maître, & par elle il pouvoit eſperer de ſe voir en état d'en tirer de grands avantages pour le Royaume, & pour lui ; mais, les conjonctures paſſées & preſentes étoient ſi favorables au Duc d'Orleans, que s'il avoit voulu en profiter, il auroit réduit le Miniſtre à le ſervir ſur ce grand article s'il lui eut donné une entiere ſûreté de ſon affection : ce qu'il ne pouvoit faire alors qu'en ſe ſéparant de ceux qui lui étoient contraires. Il auroit ſans peine, par une conduite fondée ſur la juſtice, obtenu tout ce que de legitimes ſouhaits peuvent donner à un Fils de France : mais, il ne penſoit point à ſa propre Grandeur ; & ceux qui l'approchoient n'avoient garde de l'en faire ſouvenir. Ils vouloient que leur faveur ſervît à leur faire donner par lui les dignités qu'ils ſouhaitoient. Ils les reçûrent de la fortune, par le malheur qu'il eut de les croire toûjours ; & pour lui, il ne rencon-

tra

tra dans toute la conduite de ſa vie, que le repentir inutile de l'avoir mal emploiée ; ſans pourtant qu'on lui puiſſe réprocher d'avoir eu juſques-là de mauvaiſes intentions contre les intérêts du Roi. 1651.

Une Dame *, qui a été dans la confidence du Cardinal, m'a depuis dit que le Duc d'Orleans, peu de jours après s'être déclaré contre le Miniſtre & en faveur des Princes, elle avoit eu ordre de lui d'aller offrir à Mademoiſelle le Roi pour Mari, pourvû qu'elle empêchât le Duc d'Orleans ſon Pere de ſe joindre au Prince de Condé ; que cette Princeſſe lui répondit en ſe moquant d'elle, qu'ils vouloient tenir la parole donnée à M. Le Prince. Elle, qui fut étonnée de ces paroles ſi légérement prononcées, lui dit, *Mademoiſelle, faites vous Reine ; &, après que vous le ſerez, vous ferez ſortir les Princes.* Ce Conſeil étoit bon ; mais, il ne fut pas ſuivi, non ſeulement par les difficultez qu'elle auroit pû y rencontrer du côté du Duc d'Orleans, qui ſelon que je viens de le dire ne penſoit nullement à ſe faire du bien à lui-même, mais parceque Madamoi-

* Mademoiſelle de Neuillant Fille d'Honneur de la Reine, qui depuis à été Ducheſſe de Navailles.

1651. ſelle avec beaucoup d'eſprit, de lumiere, de capacité, & pleine de deſirs pour la Couronne fermée, n'a jamais ſçû dire un *Oui*, qui pût lui être avantageux. Ses propres ſentimens, & ſouhaits, ont toûjours été ſurmontés en elle par des fantaiſies paſſageres; & ce qu'elle a le plus voulu elle ne l'a jamais accepté quand elle a pû l'avoir.

Le cinquiéme Janvier, le Duc d'Orleans, qui n'avoit point encore de reſolution formée retourna chez le Cardinal, où il demeura quatre heures enfermé avec lui. Il lui dit qu'il vouloit oublier pour toûjours ce qui avoit pû lui déplaire & que ſon deſſein étoit de vivre comme par le paſſé. Le Miniſtre, animé de quelque eſperance de le pouvoir tout de nouveau engager dans ſes interêts, le preſſa fortement de lui abandonner le Coadjuteur, & le Duc de Beaufort; mais, il ne put gagner ſur lui d'y conſentir: ils avoient pris de trop fortes racines dans cette Ame, pour en pouvoir être chaſſés ſi promptement. Il auroit fallu pour réüſſir à lui faire faire ce grand coup, qu'il eut été touché de quelque deſir parti-

particulier, & il n'en avoit point. Le 1651.
Ministre alors fut contraint de se tenir pour content de ces bonnes apparences. ce moment fut celui qui décida de la destinée de ce Prince, & du Ministre; car, dépuis ce jour, il arriva beaucoup de choses qui les separerent entiérement. Il faut donc conclure en cet endroit, que c'est un grand malheur à un homme de cette naissance de ne se pas conduire, du moins quelques fois, par ses propres lumieres, quand il est capable d'en avoir, & qu'il ne lui manque que l'application nécessaire à tout homme de bon sens, pour penser à ce qu'il fait, pourquoi il le fait, & à ce qui convient à sa gloire. Mais pour agir en tout droitement, envers soi-même, & envers les autres, il faut se posseder, & sçavoir tirer le bien du mal. Ce fût le Marquis de Senneterre, qui me conta le détail de cette conversation, qui pour n'avoir pas été poussée assez avant ne pût produire de solides effets Il me fit remarquer ce que le Duc d'Orleans avec ses avantages auroit pû faire; car, en prenant de veritables liaisons avec le Ministre, la souveraine puissance lui auroit don-

1651. née des moiens de contenter l'ambition de ceux qu'il ne vouloit pas abandonner, en les privant ſeulement ſelon la raiſon d'une confiance dont il voioit qu'ils faiſoient un mauvais uſage. Le ſoir chez la Reine, en me ſerrant la main, il me dit, *Nous allons voir, Madame, d'étranges Révolutions*. Le Cardinal, néanmoins, convia le Duc d'Orleans à ſouper chez lui avec le Roy, pour y paſſer la veille des Rois. Ce Prince y demeura. Et ce repas ſe paſſa avec aſſez de liberté & de licence. Le Duc d'Orleans lui même, dans la chaleur du vin, donna lieu, ſur quelque parole qu'il dit, à pouvoir faire une raillerie contre les Frondeurs. Le Chevalier de Guiſe, radouci par le Cardinal, la voulut continuer; &, s'animant tout de bon, commença à chanter des Chanſons qu'on avoit faites contre le Duc de Beaufort, & dit tout haut, *qu'il falloit jetter le Coadjuteur par les fenêtres*: & il l'auroit fait volontiers, le croiant Ennemi de Mr. le Prince, de qui il étoit aimé. Ce Prince ajouta, qu'en buvant à la ſanté de la Reine qui étoit malade de chagrin, il falloit ce remede

de pour la guérir tout-à-fait. Le Roi étoit encore trop jeune, pour ſoutenir le bruit de ſes Chanſons libertines. Par l'avis du Cardinal, il ſe leva de table, & y laiſſa le Duc d'Orleans & les autres, qui s'emportérent à de grandes gaïetez. Le Miniſtre n'y voulût pas non plus demeurer, ni entrer dans les railleries qui ſe faiſoient contre ſes Ennemis; mais, ce qui ſe paſſoit ne lui déplaiſoit pas, & par Sageſſe il ſe retira avec le Roy dans un Cabinet à part. 1651.

La Reine nous conta le lendemain, & avec plaiſir, le diſcours du Chevalier de Guiſe, qui fut renommé & traité d'Illuſtre. L'état des choſes étoit tel, que cette action, produite par le haſard & par l'entouſiaſme de la gaieté, devint conſidérable, & on en loüa ce Prince comme de la plus héroïque action du Monde.

Ce qui donna de la joie à la Reine fut ce qui enſuite augmenta ſes chagrins. Les Frondeurs, voiant cette Déclaration publique, qui ſe faiſoit contre eux, crurent qu'il falloit ſe preſſer de perdre le Miniſtre, & le Duc d'Orléans n'aiant point abandonné les

1651. Frondeurs, ces belles & douteuſes démonſtrations en faveur du Cardinal finirent aiſément. Il y avoit un Ecrit entre la Reine & Monſieur où ils ſe promettoient réciproquement de ne point donner la liberté au Prince de Condé, ſans le conſentement commun de l'un & de l'autre. Cette promeſſe ne raſſùroit pas le Duc d'Orleans. Il voyoit qu'il deſobligeoit aſſez le Miniſtre pour le convier de ſe raccommoder avec les Priſonniers : il ſçavoit même qu'il commençoit à les favoriſer ; & ſes Conſeillers, pour l'animer à haïr davantage le Cardinal, l'aſſùrerent qu'il avoit le deſſein de leur ouvrir les portes du Havre.

Le Duc d'Orleans s'étant éloigné du Miniſtre par fantaiſie, par les dégouts qui s'étoient gliſſés dans ſon ame contre lui, preſſé par les Frondeurs, qui s'étoient liés ſecrettement au Prince de Condé, & par la crainte de perdre le merite de l'obliger ; ſe laiſſa enfin conduire à ce que les ennemis du Cardinal voulurent, & s'engagea peu-à-peu, à travailler lui-même à la liberté de ce Prince, qu'il reſpecta davantage, quand il vit que le Parlement com-

commençoit d'entrer fortement dans 1651.
ſes interêts. Laigue, qui pour ſauver le Coadjuteur avoit le premier propoſé de mettre le Prince de Condé en priſon, fut celui qui frappa les plus grands coups pour l'en faire ſortir, diſant tout ce qu'il put au Duc d'Orleans, contre le Cardinal, pour l'en détacher entierement. Il parut, que le principal motif qu'il eut, en détruiſant ſon propre ouvrage, fut le refus que fit le Cardinal à Madame de Chevreuſe du Chapeau du Coadjuteur, quand à ſon retour de Bourdeaux elle lui avoit demandé de l'en gratifier. Les petites choſes, pour l'ordinaire, en produiſent de grandes : elles nous font voir que tout ce qui arrive de plus remarquable dans le monde eſt ſouvent digne de mépris.

Le Miniſtre auſſi-tôt aprés ſon retour preſenta à la Reine quelques-uns de ceux qui avoient contribué par leur valeur au gain de la bataille de Rhétel. J'étois auprés de la Reine, quand elle les reçut. Elle leur témoigna que leurs bons ſervices lui avoient plu, & ſe tournant vers moi, me fit l'honneur de me dire, *Ha, mon Dieu, que j'ai-*

1651. *me ces braves Gens, qui ont ſi bien ſervi le Roy.* Les principaux en furent peu à peu récompenſez. Villequier, le Marquis d'Hoquincourt, la Ferté-Senneterre, & la Ferté-Imbault, eurent chacun le Bâton de Maréchal de France. Villequier prit le nom de ſa Maiſon d'Aumont, Hoquincourt garda le ſien, & la Ferté-Senneterre auſſi; mais la Ferté Imbault prit celui d'Etampes. Le Marquis de Grancé, Gouverneur de Gravelines, qui ne fut point Maréchal de France, à cauſe je penſe que le Duc d'Orleans s'y oppoſa, s'en alla à ſon Gouvernement, mécontent & plaintif; mais, il ſe racommoda facilement avec le Miniſtre, & enſuite il reçut la même grace. Manicamp, qui avoit bien fait de ſa perſonne en cette occaſion, eut le Gouvernement de la Fére, qu'on lui ôta quelques années après, à cauſe de ſes extremes violences.

Sur la fin de l'année précedente étoient morts le Comte d'Avaux & le Préſident de Même ſon Frere, deux hommes d'un mérite & d'une capacité extraordinaire, que l'on ne pouvoit jamais aſſez regretter. L'un étoit habi-

le

le dans les Négociations, & fut em- 1651.
ploié dans les plus belles Ambaſſades. L'autre étoit un Magiſtrat qui admi-niſtroit la Juſtice avec une grande intégrité.

Le Duc de la Rochefoucault, voiant les bonnes intentions du Parlement, & n'aiant jamais eu d'eſtime ni d'amitié pour les Frondeurs, voulût perſuader au Miniſtre de mettre les Princes en liberté, & de s'acquerir lui ſeul le mérite de leur avoir fait ce bien. Il étoit alors venu ſe cacher chez la Princeſſe Palatine, où, ſans que le Duc de Beaufort, Madame de Chevreuſe, ni le Coadjuteur, le ſçuſſent, on lui communiquoit toutes les Propoſitions qui ſe faiſoient ſur cette Négociation. Quand il vit toutes leurs Affaires ſe diſpoſer à une heureuſe fin, il ſouhaita que ce fût le Cardinal Mazarin, qui pût y mettre la concluſion. La voie des Frondeurs ne lui plaiſoit point, & celle de la Cour lui auroit été fort agréable. Les grands Seigneurs trouvent toujours leur avantage à s'attacher au Roi, & à leurs Miniſtres : c'eſt de cette ſeule reſſource, d'où leur peuvent venir les graces & les bienfaits. Il s'ima-

1651. ginoit avec raiſon que remettant la paix & l'union entre Monſieur le Prince, & Monſieur le Cardinal, il en pourroit recevoir une haute recompenſe; & il voyoit avec plaiſir qu'en cette occaſion ſes intetêts & ſon devoir ſe rencontreroient enſemble. Il fit donc ſçavoir au Miniſtre qu'il deſiroit de le voir, & lui demanda ſûreté pour ſa perſonne, par un écrit de ſa main; ce qu'il obtint facilement, & le Miniſtre lui garda une fidelité tout entiere. Bartet, Créature du Cardinal, qui ne l'étoit qu'autant qu'il lui convenoit paroitre tel, & qui étoit mêlé dans pluſieurs intrigues, tant par la Princeſſe Palatine, que par d'autres, mena ſouvent le Duc de la Rochefoucault chez le Cardinal pour traitter avec lui. Il entroit dans ſon appartement du Palais Royal par un petit eſcalier dérobé, & le Miniſtre ſeul avec une bougie à la main, leur venoit ouvrir la porte. J'ay ouy dire au Duc de la Rochefoucault, que le Cardinal venant ſeul leur ouvrir la porte, il auroit pu facilement le tuer, & qu'il avoit ſouvent admiré ſa confiance, & le hazard où il ſe

mettoit,

mettoit, se livrant au meilleur Ami 1651.
qu'eut alors Mr. le Prince & Madame de Longueville. Le Ministre, de même, l'auroit pu faire arrêter; mais, la fidelité ayant été égale des deux côtez le Duc de la Rochefoucault n'oublia rien pour convier le Ministre à se tourner du côté du Prince de Condé. Il lui dit souvent, sans lui découvrir le fond du mistere, qu'il verroit bientôt éclatter de grandes persécutions contre lui. Il fit ce qu'il put pour lui faire voir qu'il avoit quelque chose à craindre; mais, le Ministre, qui ne sçavoit rien de la liaison des Princes avec les Frondeurs, qui avoit peur de l'audace du Prince de Condé, de l'intrigue de Madame de Longueville, & de l'ambition du même Duc de la Rochefoucault, n'y voulut point entendre, & ne voulut jamais lui en donner aucune parole positive. Toutes ces Conférences n'ayant eu aucun effet, le Duc de la Rochefoucault se resolut de laisser conclure les Traités, de consentir que la Princesse Palatine achevât son ouvrage avec le Duc de Nemours, qui servit le Prince de Condé de tout son possible.

La

1651. La Princeſſe Palatine, de ſon côté, en fit autant qu'en avoit fait le Duc de la Rochefoucault. Elle conſeilla à Mr. le Prince de s'accommoder avec la Cour, plûtôt qu'avec les Frondeurs. Aprés avoir apprêté toutes ſes batteries, elle fit dire auſſi au Cardinal par Bartet qu'il étoit perdu s'il ne ſe réſolvoit pas de mettre les Princes en liberté; l'aſſùrant, que s'il ne le faiſoit promptement, il verroit dans peu de jours toute la Cour, & toutes les Cabales liées contre lui, & que toute aſſiſtance lui manqueroit. Ces menaces & ces Prophéties ſi certifiées l'étonnerent un peu, & lui firent douter de ce qu'il feroit; mais, il ne put ſe reſoudre d'ouvrir les portes à ſon Ennemi. Il temporiſa, pour éviter d'être pris pour duppe: il voulut travailler à découvrir la ſource de ſes maux, & voir par quel moyen il pourroit dénoüer toutes ces Intrigues. pour commencer à prendre ſes précautions, il envoya prier la Princeſſe Palatine de differer quelque tems à lui faire tout le mal dont elle le menaçoit, afin de lui laiſſer penſer à ce qu'il avoit à faire. Elle lui en donna,

na, à ce qu'elle m'a dit, autant 1651.
qu'elle le put ſans rien négliger de ſes autres Négociations ; mais enfin voyant que le Miniſtre ſe mocquoit d'elle, & qu'elle ne pouvoit plus retarder l'accompliſſement des choſes qu'elle avoit commencées avec un ſi heureux ſuccés, elle ſigna quatre traités particuliers, avec ceux qu'elle avoit engagés dans les interêts des Princes. Le premier étoit avec le Duc d'Orleans, où le Mariage du jeune Duc d'Anguien & d'une des Filles de ce Prince fut arrêté : lui qui ne vouloit point avoir de grands interêts, s'aviſa d'en avoir un, qui lui étoit raiſonnable de deſirer, mais qui ne devoit point l'obliger à rien d'extraordinaire Il fut conſeillé d'y penſer par ceux qui avoient du pouvoir auprés de lui, qui crurent que cette liaiſon rendroit l'Amitié de ces deux Princes plus forte & plus ſûre. Comme cette Alliance fut facilement promiſe, elle fut rompuë de même, & Mr. le Prince ne l'eſtima guerre. Le ſecond avec Madame de Chevreuſe, pour le Mariage du Prince de Conti, avec Mademoiſelle de Chevreuſe qui n'eut pas un meilleur

2651. leur succés. Un autre avec le Coadjuteur pour le Chapeau, qu'il n'eut point par cette voye, Et la quatriéme avec le Garde des Sceaux de Chateauneuf, pour le faire premier Ministre. Ce dernier fut signé en secret, à cause de la Place qu'il occupoit : il ne voulut jamais être nommé en rien. Ensuite de tant de choses, tout éclata contre le Ministre, & il ne vit que trop que les menaces, qu'on lui avoit faites, avoient la verité pour fondement.

Le septiéme, le Parlement envoya ses Députés au Duc d'Orleans, pour le supplier d'étre le médiateur, envers la Reine de la liberté de Mr. le Prince. Il leur répondit qu'il le feroit volontiers, & qu'il se chargeoit de sçavoir sur cela sa volonté. Il parut alors par cette conduite que ce Prince vouloit commencer à se déclarer en faveur des Princes. La Reine en fut étonnée ; mais elle crût que ce n'étoit pas tout de bon, parce que ce Prince ne voulut pas encore s'en expliquer nettement, & le Ministre de même y fut trompé.

Le dix-huit la Reine reçût les Députés

putés du Clergé, qui lui firent une 1651.
trés-humble supplication sur le méme sujet, & particulierement en faveur du Prince de Conti, qu'ils prétendoient être de leur corps. Le vingtieme, cette Princesse encore malade, reçut dans son lit cette celebre Députation du Parlement, qui avoit déjà fait du bruit par le consentement que le Duc d'Orleans avoit parut y donner; & qui en effet fut suivie de grands & facheux évenemens. Il y eut ce jour-là une furieuse presse dans la chambre de la Reine, & au tour de son lit: chacun vouloit entendre la Harangue qui alloit être faite.

Ceux de cette Compagnie, qui étoient affectionnés aux Princes disoient hautement, qu'ils vouloient commencer par la priere & par les remontrances; mais, que s'ils n'obtenoient pas par cette voye ce qu'ils demandoient à la Reine, ils se serviroient de celles que la force leur pouvoit permettre. Le premier Président Molé, sans parler des heureux succés de la Regence ni de la derniere Bataille gagnée, cita les mauvais avec une liberté démesurée, & les éxagera comme

1651. comme plus grands qu'ils n'étoient en effet, au detriment de la Majesté Roiale, & de la conduite du Ministre. Il demanda à la Reine la liberté des Princes plûtôt en Maitre qu'en Supliant; montrant à cela qu'il étoit fort instruit de leurs intérêts & des Négociations qui avoient été faites en leur faveur. La Reine en eut dépit; & le Ministre, malgré sa dissimulation ordinaire, en parut altéré. Le Duc d'Orleans, après avoir écouté ce Discours, le desapprouva, & Mademoiselle, qui ne sçavoit pas encore tout ce qui se passoit, après la Harangue finie, me dit qu'elle avoit rougi deux fois de colere, & que la Reine eut bien fait de faire jetter le Prémier Président par les fenêtres. Il est néanmoins certain que le Prémier Président jusqu'alors avoit été Serviteur du Roi: il souhaitoit servir les Princes par le Ministre; mais, pour lui vouloir faire peur, il alla trop loin, & passa en cette occasion les justes bornes de son Devoir. Il ne manqua pas aussi d'y travailler par les voies de la douceur, pressant le Cardinal de même que les autres, d'y consentir; &, com-

comme il n'y gagna rien, & qu'il 1651.
vouloit y réüssir il fut contraint à cause de sa resistance, de le presser par cette voye. Elle ne convenoit pas à un sujet, qui paroissoit vouloir être fidele, & il fut blamable d'en avoir usé de cette maniere. La corruption de quelques Esprits de sa Compagnie, ne sçauroit le justifier : il faut en tout tems connoître son devoir & le suivre.

Ce même jour là, Chandenier, qui avoit été remis dans sa Charge de Capitaine des Gardes, de même que ses Confreres qui enfin étoient rentrés en grace, reçût le commandement de quitter le Bâton, & de se retirer chez lui, disgracié pour la troisiéme fois. Il étoit ennemi déclaré du Ministre, il faisoit ostentation de sa haine ; &, comme il en avoit été maltraité, il avoit toûjours conservé ce ressentiment contre lui malgré son retour, qui paroissoit l'avoir raccommodé avec lui. Il avoit pris de grandes liaisons avec le Coadjuteur : si bien que le Cardinal crut être obligé de s'en défaire ; & la Reine par cette même raison, en fut mal contente. Elle l'a-

voit

1651. voit toûjours estimé & bien traité. Il avoit du merite & de bones qualités; mais, il se laissa trop facilement persuader, que c'étoit être genereux, que de s'opposer en apparence ou en effet à la faveur du Cardinal. Il voulut parler à la Reine avant que de se croire entiérement malheureux. Il le fit, & cette Princesse lui donna une assez longue Audiance, & comme j'étois auprés d'elle j'entendis qu'elle lui dit, *C'est assez, Chandenier, C'est assez.* Aprés ces paroles, il se separa de la Cour pour toûjours; &, voulant chercher dans le repos d'une agréable retraite un bonheur veritable & solide, il l'a trouvé & vit heureux.

La Chambre des Comptes vint aussi supplier la Reine, de redonner la liberté au Président Perrault, Intendant de la Maison du Prince de Condé, & qui avoit été arrêté, comme je l'ay dit, le même jour que ce Prince. Cette Harangue fut faite par le Président Nicolaï & d'une maniere respectueuse. La Reine l'en loüa, & leur fit répondre par le Garde des Sceaux, qu'elle considereroit favorablement leur priere.

Le

Le Cardinal, afin d'éviter cet orage, dont il ſe trouvoit accablé ſans ſçavoir de quel côté il venoit, montra de vouloir ſe lier tout de nouveau avec le prince de Condé; pour en donner quelques marques évidentes, qui puſſent perſuader & les uns & les autres, il dit au Maréchal de Grammont, que pour lui il ſouhaiteroit leur liberté, qu'il y travailleroit volontiers auprès de la Reine; mais que le Duc d'Orleans s'y oppoſeroit, & qu'il ſeroit ſans doute un obſtacle invincible à ce deſſein, il fut mocqué des Acteurs: les Traités ſecrets avoient changé le cœur du Duc d'Orleans, & le Miniſtre les ignoroit. Ce Prince ſe picqua de ce diſcours. Il répondit au Maréchal de Grammont quand il lui en parla, que le Cardinal avoit tort de lui vouloir mettre cette Affaire ſur le dos; que pour lui il étoit prêt de conſentir qu'ils fuſſent mis en Liberté, & lui donna charge comme Ami particulier de Monſieur le Prince, de dire de ſa part à la Reine & au Cardinal Mazarin, qu'il en feroit une Déclaration publique quand il plairoit à Sa Majeſté. La Reine fut 1651.

1651. fut alors véritablement ſurpriſe de ce diſcours. Elle avoit dit aſſez hautement, que tout ce que le Parlement faiſoit n'auroit point d'autre effet, que de faire fermer davantage les portes de la Priſon des Princes, mais alors elle connut que cette réſolution du Duc d'Orleans étoit facheuſe, le Miniſtre en fut d'abord fort embaraſſé, mais comme il ne penſoit qu'à les tromper tous, il crut qu'ils en uſoient de même à ſon égard, & que le Duc d'Orleans ne parloit de cette ſorte que pour le tourmenter, & pour faire plaiſir au Coadjuteur, qui étoit bien aiſe de lui donner des affaires. Cela fut cauſe qu'il ne décida pas encore s'il pourroit ſortir les Priſonniers, & qu'il ſe contenta ſeulement d'en faire le ſemblant.

Le Cardinal voulant en cette rencontre rendre la pareille au Duc d'Orleans, croyant finement lui déplaire, ne manqua pas de dire au Maréchal de Grammont qu'il étoit ravi d'avoir le conſentement du Duc d'Orleans, pour la liberté des Princes : il lui dit que la Reine y conſentoit auſſi, & de trés bon cœur, & qu'il alloit y travailler, auſſi-

aussi-tôt aprés il manda le Duc de la 1651.
Rochefoucault, & le Marquis de Silleri, pour traitter avec eux, à Stenaï, avec Madame de Longueville, & le Marêchal de Turenne, Toutes ces choses s'éxécuterent avec un grand dégout de part & d'autre, & avec le succés que devoit avoir une Négociation forcée & dont la sincerité étoit bannie.

Le Parlement demanda une réponse positive à la Reine, sur les Remontrances qu'on lui avoit faites, & cette Princesse les fit venir dans sa Chambre, où le Garde des Sceaux leur promit ce qu'ils demandoient; mais il leur dit par son ordre, que premierement il falloit envoyer à Stenaï, afin que Madame de Longueville se pût retirer des mains des Espagnols. Il les assûra de la part de la Reine, qu'elle alloit faire dresser une Abolition en faveur des Prisonniers, & qu'on la leur envoyeroit. Le lendemain, il y eut encore une grande presse au Palais Royal pour entendre cette réponse qui se fit dans la ruelle du lit de cette Princesse, où elle étoit retenue par les restes de sa maladie. Le Garde des Sceaux parla si bas & si mal, que per-

1651. sonne n'i pût quasi rien comprendre ; & dans cette occasion, non plus que dans beaucoup d'autres, il n'acquit pas la gloire d'être grand Orateur : il est à croire aussi que le remords de sa Conscience l'empêchoit de parler sur ce sujet.

Le premier, le Parlement s'assembla pour la même Affaire. Cette Compagnie doutoit avec quelque sujet, des bonnes intentions de la Reine. Ce n'étoit pas une chose agréable à une si grande Reine, de se voir forcée par les Sujets du Roi son Fils à faire ce qu'elle ne desiroit pas : & comme ils chercherent les moyens de lui faire executer ce qu'elle leur avoit promis, la Fortune leur en donna de tels, qu'ils eurent lieu d'en être contens.

Le 1. Février.

Le Coadjuteur, jugeant qu'il étoit tems de se déclarer ouvertement, prit cette occasion pour faire voir ses sentimens. Il dit dans la grand' Chambre, que la Liberté des Princes étoit un bien nécessaire à l'Etat & au Public, qu'il y falloit travailler tous unanimement, que c'étoit son avis, & qu'il avoit ordre de Monsieur le Duc d'Orleans d'assurer la Compagnie

gnie que Son Altesse Roiale desiroit la 1651.
même chose, qu'il étoit prêt de travailler à ce dessein avec tout le pouvoir que sa Naissance lui donnoit dans le Royaume. Le Duc de Beaufort confirma ce que venoit de dire le Coadjuteur, & témoigna aussi desirer la Liberté des Princes. Quasi tous furent surpris de ce discours, ils croïoient selon ce qui avoit paru pendant le voyage de Bordeaux, que le Duc d'Orleans étoit sur ce chapitre de même avis que la Reine. & ce changement causa une joïe universelle à toute la grand' Chambre. Il y en avoit peu qui ne fussent favorables aux Prisonniers, & ceux qui ne l'osoient être, à cause du Duc de Beaufort & du Coadjuteur, se trouvérent alors en pleine liberté de suivre leurs sentimens. Le Coadjuteur ensüite fut rendre compte au Duc d'Orleans de ce qu'il avoit fait, qu'il accompagna d'une infinité de loüanges, que la voix publique avoit donné à sa generosité. Ce Prince en sentit de la joye : il n'éxamina point les motifs qui lui avoient fait prendte cette Resolution, qui sont les seuls qui font les actions

1651. bonnes ou mauvaises ; &, avant que de fouiller dans son cœur, il se crut genereux, il se crut bon, & s'imagina qu'il avoit fait une action tout-à-fait Héroïque. Si le Duc d'Orleans, par un sentiment de Vertu, & par des voyes toutes legitimes s'étant entierement réüni à la Reine, avoit procuré la sortie des Princes, & la Paix de la Cour, selon qu'il lui auroit été facile d'en trouver les moyens, sa conduite en ce cas auroit été loüable, & pleine de gloire ; & la Reine qui seroit volontiers entrée dans ce dessein, lui en auroit été obligée. Mais, dans le vrai ce Prince n'en meritoit nulle estime ; puisqu'il étoit visible que l'Intrigue des Frondeurs & sa facilité à suivre leurs Conseils, en étoit la seule cause. Ces évenemens si extraordinaires étonnerent infiniment le Ministre. Il voyoit que la liberté des Princes étoit devenuë l'Affaire de tous, & il ne pouvoit deviner les ressorts de ces grands mouvemens, ni ce qui avoit eu le pouvoir de changer si promptement les Cœurs, les Esprits, les Interêts, de tant de differentes Cabales.

Ce même jour, le Duc d'Orleans vint

vint au Palais Royal, le Ministre voulut lui parler contre le Coadjuteur, & se justifier à lui sur les choses dont il le blamoit. Dans cette conversation, il arriva que le Ministre, parlant du Parlement, en fit quelque comparaison à celui d'Angleterre, & des Frondeurs à Fairfax & à Cromvvel, mais d'une maniere qui pouvoit avoir un sens fort raisonnable, & dont il ne devoit point être blamé. Le Duc d'Orleans, ne sçachant que lui dire pour se défaire de lui, prit pour prétexte de se fâcher de ce Discours, & s'en alla brusquement de chez la Reine. Le Tellier lui demanda, si tout ce que le Coadjuteur avoit dit de sa part en faveur des Princes étoit veritable, & approuvé de lui? Le Duc d'Orleans lui répondit fierement, qu'il avoit parlé selon ses sentimens, & selon ses ordres, & qu'il approuveroit toûjours tout ce qu'il vouloit dire & faire. Alors le Cardinal Mazarin, voyant bien qu'il falloit que les Princes sortissent de Prison, envoya le Maréchal de Grammont & de Lionne, traitter avec eux. Goulas, Secretaire des Commandemens de Mr. le Duc 1651.

 d'Or-

1651. d'Orleans, accompagna les deux autres, par l'ordre de son Maître.

Le lendemain, le Duc d'Orleans, poussé par le Coadjuteur, envoya querir le Maréchal de Villeroy & le Tellier. Il leur ordonna de dire de sa part à la Reine, qu'il étoit mal satisfait du Cardinal, qu'il lui avoit parlé insolemment, qu'il lui en demandoit raison & le pria de lui déclarer, qu'il desiroit qu'elle l'éloignat de ses Conseils, & qu'il n'y prendroit jamais place qu'elle ne l'eut chassé. Il dit au Maréchal de Villeroy, qu'il vouloit qu'il lui répondit de la personne du Roi, & qu'il le lui ordonnoit en qualité de Lieutenant Genéral du Roiaume.

Le 2. Fevrier. Le jour suivant, ce Prince, qui jusques alors eut tant de consideration pour la Reine, se portant quasi aux dernieres extrémités, manda aux quartiers de la Ville, de tenir leurs Armes prêtes pour le service du Roi; leur deffendant absolument de recevoir d'autres ordres que les siens. Il dit aussi au Garde des Sceaux, & à le Tellier, de ne rien expedier sans lui être communiqué. En même tems, il envoya

voya le Coadjuteur au Parlement pour 1651.
l'instruire des desirs qu'il avoit de faire sortir les Princes, & pour leur apprendre à tous qu'il se déclaroit contre le Ministre. Il prit un prétexte fort indigne de lui, pour se dire son Ennemi. Le Coadjuteur leur annonça de la part de ce Prince, qu'il avoit querellé le Cardinal, parce qu'il avoit eu la hardiesse, en presence de la Reine de comparer leur Compagnie au Parlement d'Angleterre ; & qu'il avoit appellé les Frondeurs des Fairfax & des Cromwels. Celui qui faisoit la Narration, pour la rendre plus odieuse, l'amplifia de toutes les paroles, qu'il jugea devoir fâcher les Auditeurs, & leur rendit compte aussi de ce que le Duc d'Orleans avoit mandé à la Reine par le Maréchal de Villeroy & par le Tellier Ce Discours excita une furieuse rumeur dans le Parlement contre le Cardinal : on y fit des Propositions contre sa Liberté & sa Vie. Il y en eut trois de terribles : la premiere de le faire arrêter : la seconde, dont fut Auteur le Président Viole, de le faire venir au Parlement, pour y répondre de son Administration, &

1651. faire réparation de ce qu'il avoit dit contre l'honneur de la Nation Coulon, fut d'avis de faire faire des Remontrances à la Reine, pour l'éloigner; & on cria *Vive le Roy, & point de Mazarin.*

Ce même jour, pendant que les voyages ſe faiſoient du Palais Royal au Luxembourg, le Miniſtre vint chez la Reine. Il dit tout haut, en preſence de tout le monde, qu'il avoit prévu cet orage. Il fit un grand raiſonnement ſur les cauſes du mauvais état de la Cour, les attribua quaſi toutes à l'ambition dereglée du Coadjuteur: & dit que pour lui, il étoit prêt de partir, ſi ſon abſence pouvoit redonner le calme à la France. Il offrit à la Reine de s'en aller, & l'aſſûra que le zele qu'il avoit pour ſon ſervice & pour l'Etat le feroit toûjours trés volontiers ſacrifier ſa vie pour ſa conſervation, mais, il proteſta en même tems, que ſi le Roy & la Reine ne le vouloient pas laiſſer aller, il demeureroit fort conſtamment auprés de leurs Majeſtez, pour les ſervir, & n'épargneroit pour cela, ni ſa Vie, ni ſon Honneur. Beaucoup d'Officiers de Guer-

Guerre s'offrirent à lui pour faire 1651.
tout ce qu'il lui plairoit, & quelques-uns lui conseillerent alors de faire venir des Troupes, & de tenir bon dans Paris ; mais, il n'ôsa hasarder la Famille Roiale : & la Reine, plus intéressée que lui à la conservation du Roi & de Monsieur, ne voulut entrer dans aucune de ces Propositions. Elle fut touchée de douleur, quand elle sût ce que le Duc d'Orleans avoit dit au Maréchal de Villeroi, & connut la conséquence du Commandement qu'il avoit fait aux Quarteniers, & au Prévôt des Marchands. Elle crut alors qu'elle devoit tout craindre de ce Prince, qui, malgré sa bonté naturelle, étoit capable des plus grandes violences, quand il écoutoit de méchans Conseils. Dans cette extrémité elle se resolut d'essaïer, si ce pouvoir qu'elle avoit toûjours eu sur lui ne lui laisseroit point quelque reste d'équité pour elle. Elle lui envoia dire, qu'elle vouloit l'aller voir, & qu'elle souhaitoit que le Cardinal le vît, afin qu'il pût se justifier à lui des calomnies de ses Ennemis. Le Duc d'Orleans répondit durement à cette civilité, &

1651. lui manda qu'il ne lui conseilleroit pas d'y venir, & qu'il n'i avoit point de sûreté pour elle. La Reine lui envoïa dire, qu'elle ne craignoit point le Peuple ; qu'elle sçavoit assez qu'il avoit du respect pour elle ; & qu'elle vouloit y aller toute seule, puisque la vûë du Cardinal Mazarin pouvoit lui déplaire. Il repliqua à cette seconde Ambassade, qu'elle n'y vint pas, & qu'assurement elle ne seroit pas en sûreté. Elle jugea par cette Réponse, qu'il ne la vouloit pas voir, & se reposa sur la Confiance qu'elle avoit en Dieu, & sur les forces de son propre courage. Le Tellier m'a dit depuis, que dans ce tems si broüillé, où la Reine vit l'Etat menacé de tant d'orages, elle l'appella un jour & lui dit, qu'elle voyoit bien que tout étoit à craindre : que cette vûë lui faisoit préférer le bien de la France, le repos de l'Etat, & sur tout les intérêts du Roi, à toutes choses : que ses intentions avoient toûjours été droites : qu'elle consideroit le Cardinal, qu'elle le croioit fidele, & que jusques-là elle avoit été persuadée, qu'elle étoit obligée de le soutenir : qu'elle le cro-

ioit encore, & que c'étoit ſon ſenti- 1653
ment; mais, que craignant de ſe tromper, elle avoit voulu lui demander Conſeil ſur ce qu'elle avoit à faire; & qu'elle le conjuroit, comme fidel Serviteur du Roi, de lui dire au vrai ce qu'il croioit qu'elle devoit faire, pour ſatisfaire à ſon devoir, connoiſſant qu'elle avoit à ſe craindre elle-même ſur une affaire de cette importance. Ce ſage Miniſtre m'a dit, qu'il fut ſurpris d'une telle Déclaration, & fort embaraſſé, & que ne ſachant en effet ce qui ſe devoit, où ce qui ſe pourroit faire de mieux il conſeilla la Reine de ſuivre ſes prémiers ſentimens, comme les croyant les meilleurs. On peut juger par là que cette Princeſſe, en ſoutenant ſon Miniſtre, avec tant de conſtance, ne l'avoit pas fait ſans éxaminer avec elle même, & avec ceux qu'elle a crû gens de biens & fideles, les motifs qui la devoient faire agir, & ſans conſulter ſes devoirs, qui paroiſſent par cette Converſation avoir été les Conducteurs ſecrets de ſa fermeté, & de ſes actions. Je ne ſçai ſi le Tellier, qui pouvoit être occupé auſſi du deſ-

1651. ſein de conſerver ſa faveur, ne fit pas cette Réponſe, par la peur de déplaire au Cardinal. Dans la confidence qu'il m'a fait de ce grand endroit, j'ai, ce me ſemble, apperçu, qu'il avoit été touché; & que n'oſant eſperer qu'un changement ſe pût faire ſi facilement, il crut être obligé de ne rien hazarder. Il douta, & eut peur que la Reine, ſi ſon Conſeil venoit à manquer de bonheur, ne le dît au Cardinal: & il m'avoüa ſincerement, que toutes ces craintes lui étant venues dans l'Eſprit, il penſa l'en avertir; mais qu'enfin, aiant exactement ſuivi ſon devoir, & ce qu'il croioit être le meilleur parti, il avoit gardé le ſecret à la Reine, & que jamais le Cardinal n'en avoit rien ſçû.

Le 4. Février. Le Duc d'Orleans, voulant achever ſon œuvre, alla au Parlement le quatrieme de Février de grand matin, avec intention de faire donner un Arrêt contre le Cardinal Mazarin. Il voulut s'oppoſer au Prémier Préſident, qui, deſirant travailler à la Paix de la Maiſon Roiale, avoit déjà dit dans l'Aſſemblée derniere, que puiſque la Reine conſentoit à la Liberté des Princes,

ces , il étoit juste que les Prisonniers 1651.
la reçussent par elle ; mais , ce n'étoit pas ce que les Frondeurs desiroient. Le Duc d'Orleans y fut accompagné des Ducs de Beaufort , de Joieuse , de Retz , du Coadjuteur , & de beaucoup de Grands du Roiaume qui ont Séance au Parlement. Il parla long tems & fort bien : en ces occasions ce Prince faisoit assez connoitre qu'il avoit du savoir , de l'esprit & que sa jeunesse avoit été utilement occupée. Il informa la Compagnie des sujets qu'il croioit avoir de se plaindre du Cardinal : il éxagera les Calomnies qu'il avoit dites contre leur illustre Corps , & confirma lui-même en faveur des Princes tout ce que le Coadjuteur leur avoit dit de sa part. Il déclara qu'il n'avoit jamais consenti à la détention des Princes , que malgré lui , & pour complaire à la Reine , qui , par les mauvais Conseils de son Ministre , avoit desiré de les faire arrêter. Il leur dit que sa conduite étoit blamable en toutes choses , & que voiant l'Etat perdu , & la Finance mal gouvernée , il avoit fait cette Résolution : de ne plus suivre les sentimens de la Reine ; qu'il avoit tou-

 jours

1651. jours eu pour elle beaucoup de defférence, & de respect : qu'il continueroit d'avoir ces mêmes sentimens ; mais, qu'il lui avoit mandé, qu'il ne vouloit plus aller au Conseil, que prémierement elle n'eût chassé d'auprés d'elle le Cardinal ; & qu'aïant fait cette résolution, il venoit leur demander avis sur ce qu'il avoit à faire.

Cette déclaration du Duc d'Orleans plût à toute la Compagnie. Elle étoit depuis long-tems mal intentionnée, & avoit pris le Cardinal pour l'objet de sa mauvaise humeur. Les deux Caballes étoient unies, qui composoient un grand nombre de Gens tous disposez à fronder.

Le Prémier Président, qui ne s'écartoit pas souvent de son devoir, répondit au Duc d'Orleans, avec des marques d'estime & de respect pour tout ce qui venoit de lui ; mais, voulant modérer cette impétuosité, il dit que Monsieur le Maréchal de Gramont étoit parti, pour aller faire sortir les Princes, qu'en son particulier il souhaitoit que sa Négociation eut une heureuse fin ; mais que la Reine l'ayant envoïé dans ce dessein il n'étoit pas juste de lui en ôter la gloire ; puisqu'enfin

qu'enfin le Roy devoit être Maître absolu de tous : & quant à ce qui le regardoit en particulier, sur le sujet des plaintes qu'il faisoit du Ministre, qu'il osoit bien lui dire, que c'êtoit à lui à y chercher, par sa prudence, des remedes qui fussent plus doux que ceux qu'on proposoit ; puisqu'il étoit raisonnable que nos Rois eussent le choix de leurs Ministres ; & qu'il n'étoit pas de sa bonté, de vouloir mettre le feu au quatre coins de la France, pour des ressentimens passagers qui se pourroient aisément effacer. 1651.

Pendant que ces raisonnemens se font dans le Parlement, la Reine étoit occupée au Palais Roïal de ces mêmes choses ; c'est-à-dire, qu'elle vouloit faire rompre cette assemblée, & se plaindre à son tour. Elle envoïa au Parlement de Rodes, grand Maître des Cérémonies, & leur manda de venir au Palais Royal trouver le Roy. Le prémier Président sachant l'intention de la Reine, voulut faire finir l'Assemblée; mais le Duc d'Orleans fit opiner là-dessus, & fit arrêter qu'ils demeureroient assemblez, jusqu'au retour du prémier Président & de ceux de sa Com-

1651. Compagnie, qui devoient aller ſavoir les volontez de la Reine.

Notre Régente reçût ceux qu'elle avoit mandé dans ſa petite Gallerie en préſence de tous, coiffée de nuit, en habit de malade. Le Miniſtre étoit debout près de ſa chaiſe, & le Garde des Sceaux étoit près de lui. Le dernier parla long tems; mais, à ſon ordinaire, c'eſt-à dire fort mal. Il juſtifia, par l'ordre de la Reine, la Converſation du Cardinal Mazarin avec le Duc d'Orleans. Du-Pleſſis Guénegault, Sécrétaire d'Etat, lut publiquement une Relation particuliere de cet Entretien, faite par le Cardinal même, où il nia nettement d'avoir rien dit contre le Parlement, ſe laiſſant entendre qu'il n'avoit eu intention de blâmer perſonne, que le Coadjuteur.

La Reine parla près d'un quart d'heure, & toujours de bon ſens, & gravement. Elle ſe plaignit de l'Eſprit factieux du Coadjuteur, qui lui avoit fait perdre l'Amitié du Duc d'Orleans, qui de tous tems lui avoit été chere. Elle leur dit qu'elle avoit plus de deſir que lui, de faire ſortir les Princes; leur promit de travailler inceſſament à leur

Li-

Liberté, & leur montra combien elle 1651.
ressentoit le mépris du Duc d'Orleans, qui n'avoit pas voulu recevoir sa visite. Le Prémier Président, qui desiroit servir les Princes sans l'inique mêlange de la Fronde, invita & pressa la Reine de donner de plus certaines paroles de leur sortie; mais elle, sans s'expliquer d'avantage, lui répondit toujours qu'elle lui avoit fait assez connoitre ses intentions, & qu'elle n'en pouvoit pas dire d'avantage.

Le Prémier Président, retournant au Parlement qui l'attendoit tout assemblé, rendit compte à sa Compagnie de ce que la Reine lui avoit dit; & le Comte de Brienne, Sécrétaire d'Etat qui l'avoit accompagné par son ordre, leur dit à tous en présence du Duc d'Orleans, que la Reine avoit un grand regret de voir que des Esprits brouillons & factieux lui eussent fait perdre l'Amitié de Monsieur: & que quoiqu'elle eut été déjà refusée dans l'offre qu'elle avoit faire à ce Prince de l'aller visiter, malgré sa foiblesse, & les restes de sa maladie, elle vouloit lui faire dire en presence de toute la Compagnie, qu'elle étoit encore prête

1651. te de l'aller voir, pour lui montrer qu'elle ne desiroit rien tant au monde, que de le satisfaire sur les plaintes qu'il faisoit d'elle. Le Premier Président rendit compte aussi de la Narration, qu'on avoit fait lire devant lui, touchant la conversation que le Cardinal avoit eue avec le Duc d'Orleans; ce qui fut reçû avec mépris, & traité de ridicule: &, sur ce que le premier Président pressa le Duc d'Orleans de revoir la Reine, ce Prince, pour s'en défaire, lui répondit, qu'il vouloit que la Compagnie opinât là-dessus, ne trouvant pas juste de suivre ses sentimens sur une affaire de cette conséquence.

Le Premier Président, sans s'étonner, dit que la Reine l'avoit assûré qu'elle alloit expedier un ordre au Havre, pour faire sortir les Princes; sur quoi le Duc d'Orleans dit tout haut que cela étoit faux. Aprés toutes ces Disputes, & beaucoup de Contestations sur les Avis, qui alloient tous contre le Cardinal, l'Arrêté fut enfin, *que la Reine seroit trés-humblement suppliée de donner une Déclaration d'Innocence en faveur des Princes, pour les*

les faire sortir ; & qu'elle seroit aussi 1651.
trés-humblement suppliée d'eloigner le Cardinal Mazarin de ses Conseils, attendu que Mr. le Duc d'Orleans, Lieutenant General du Royaume, ne pouvoit & ne vouloit nullement y entrer tant qu'il y seroit.

La Reine, ce même matin, me fit l'honneur de me dire, parlant de toutes ces choses, qu'elle ètoit resoluë de tenir bon, & de ne pas faire sortir les Princes sans leur Amitié; qu'elle vouloit se mocquer de tous leurs Arrêts; & qu'ayant les clefs du Havre, on ne pouvoit pas la forcer de leur ouvrir les Portes. Champlatreux, Fils du Premier Président, alla dire encore ce même jour au Cardinal, que s'il vouloit envoyer vîtement l'ordre de faire sortir les Prisonniers, son Pere & ses Amis esperoient qu'on pourroit le sauver; mais, sans cela, qu'il n'y avoit point d'esperance pour lui. Arnauld, grand Confident du Prince de Condé, & de mes Amis, me vint de dire pour le faire sçavoir à la Reine, que si dans ce même jour on envoyoit un ordre, peut être Monsieur le Prince s'en tiendroit obligé. *Ce peut-être* ayant déplut

à

1651. à la Reine, à qui je le dis, elle s'en trouva si desobligée, qu'elle me commanda de dire à ce Gentilhomme, que je n'avois pû lui parler de cette Affaire.

Le lendemain, le Duc d'Orleans manda le Duc d'Epernon, & le Maréchal de Schomberg, l'un Colonel de l'Infanterie Françoise, & l'autre des Suisses, & leur dit qu'étant Lieutenant Général de la Couronne, il prétendoit qu'ils devoient reçevoir de lui les ordres qui regardoient leurs Charges. Ils lui répondirent, qu'ils savoient le respect qu'ils lui devoient; mais, que le Roi étant présent, ils croioient ne devoir dépendre que de lui seulement. Les autres Ducs & Maréchaux de France répondirent tous la même chose, & montrérent de ne se point vouloir desunir de leur véritable devoir. Le Duc de Mercœur fut si passionné pour les intérêts du Ministre, qu'il fit appeler ce même jour son Frere le Duc de Beaufort, pour se battre contre lui; mais, il n'en fit rien, & ne suivit point son prémier mouvement.

La Reine manda Messieurs de Ville, à qui on commanda de ne re-

cevoir

cevoir nul ordre, que du Roi, de la Reine, & des Sécrétaires d'Etat. Ils répondirent comme gens fideles & bien intentionnés; mais, dans le vrai ils firent peu de tems après aussi mal, que s'ils eussent eu une volonté déterminée au Crime. Le Duc d'Orleans les manda en même tems, pour aller parler à lui. Ils vinrent aussi-tôt chez la Reine, savoir d'elle s'ils iroient le trouver. La Reine d'abord en fut satisfaite; &, pour ne point montrer d'aigreur contre ce Prince, leur permit d'y aller: mais, on leur deffendit tout de nouveau de ne pas recevoir d'autres ordres que du Roi. Ils promirent d'obéir; mais, malgré leurs promesses & les Deffenses de la Reine, elle fut mal obéie: le Peuple fut ensuite séduit par mille artifices. C'est ce qui les fit manquer à leur obligation. 1651.

Le Garde des Sceaux de Chateauneuf, & le Maréchal de Villeroi, Négociateurs secrets pour faire chasser le Cardinal, étoient accompagnez de le Tellier, qui n'avoit pas les mêmes intentions; mais, celui-ci agissant droitement laissoit néanmoins entendre qu'il

1651. qu'il ne l'admiroit pas toûjours. Beaucoup de voyages ſe faiſoient au Luxembourg de la part de la Reine par les trois Médiateurs, pour trouver les moyens de pacifier les Affaires. L'Article du Miniſtre plaiſoit aux deux premiers : ils trouvoient, ſelon leur ſouhaits, que ce Prince étoit reſolu de tenir bon ſur cela, & leurs peines n'apportoient nuls remedes à ce mal qui choquoit directement l'Autorité Royale. Ces Ambaſſadeurs intereſſés Parens & Amis, & remplis d'un même deſir, euſſent été bien fachés d'en trouver à cet égard ; mais l'un & l'autre étoient gens, qui aimoient l'Etat à leur mode, & qui n'auroient pas voulû pour voir leurs paſſions particulieres ſatisfaites, travailler à la diminution de la Puiſſance Souveraine : ils vouloient éloigner le Cardinal, pour demeurer à ſa Place, & par même moyen ils auroient employé de bon cœur tous leurs ſoins pour le ſervice de Roi. Le Garde des Sceaux, par ce ſentiment, ménagea avec le Duc d'Orleans, & les Amis des Princes, un Traité particulier avantageux à la Cour, où le Coadjuteur n'avoit point de part ; & même,

en

en ce cas, sa perte étoit resoluë entre 1651.
eux sans la participation du Duc d'Orleans. Les Amis des Princes, ravis de pouvoir esperer la perte du Chef des Frondeurs qu'ils n'aimoient pas, s'obligerent de faire signer aux Prisonniers ce Traité, qui en effet étoit utile à l'Etat; &, quoyqu'il allât en beaucoup de choses à diminuer la puissance de Mr. le Prince, ils ne laisserent pas de l'approuver, par le plaisir qu'ils eurent de penser, que le Duc d'Orleans de même, en perdant le Coadjuteur, n'auroit pas son compte. Si la Reine eût pû juger alors de ces Affaires, & de leurs conseils sans préoccupation, elle auroit peut-être accepté ce parti; quoique selon les apparences elle auroit paru insensible à son Ministre; car, rien ne lui étoit si cher que l'avantage du Roi, & le repos de la France: mais, toutes leurs négociations en particulier furent inutiles, & ne servirent de rien, parce que tout ce qui venoit du Duc & du Marêchal de Villeroy étoit suspect à cette Princesse, qui les soupçonnoit d'être d'intelligence avec le Duc d'Orleans qu'elle voyoit visiblement se déclarer contre elle; &,
ses

1651. ſes ſoupçons n'étoient que trop bien fondez.

Le 5. Février. Sur le ſoir de ce jour, les Gens du Roi vinrent éxécuter leur Arrêté, & ſupplier la Reine de contenter les ſouhaits du Public. Le Prémier Préſident n'y fut point : il envoia les Gens du Roi exprès, afin que cette Députation ne fut pas ſi remarquable, & pour laiſſer ce tems à la Reine, qui lui donnoit le moien de les remettre à une autre fois. On les reçut donc au Conſeil, & on leur promit leur Réponſe pour le lendemain. Dans l'état où étoit le Cardinal, un jour ſeulement lui étoit important, parcequ'il retardoit l'Arrêt, qu'il voioit bien que le Parlement méditoit de prononçer contre lui.

Le lendemain ſixieme, le Parlement s'aſſembla. Tous ſe plaignirent du Prémier Préſident, qui avoit fait faire les Remontrances par les Gens du Roi. Ils arrêtérent qu'il les iroit faire lui même; mais, il demanda du tems, feignant de n'être pas préparé, & dit que les Gens du Roi viendroient demander Audiance à la Reine. La rumeur fut grande au Palais : tous ſe mi-

mirent à crier, *que le Cardinal périsse, qu'il soit chassé, & point de Mazarin.* 1651.

Toutes ces tempêtes étonnérent le Ministre, & le firent penser à la Retraite. Plusieurs de ses Amis lui offrirent tout de nouveau des Places & des Troupes, & les Maréchaux de France qu'il venoit de faire avoient envie de le servir. Ceux même, qui desiroient le plus son éloignement, dirent dans le Conseil du Roi, qu'il y avoit des moiens pour le soutenir. On proposa de faire venir des Troupes dans Paris, de cantonner le Quartier du Palais Roial, & de tenir bon contre le Duc d'Orleans. Toutes ces choses ne furent point approuvées de la Reine, ni de son Ministre, par la raison que j'ai dite, & à cause des maux que cette résistance auroit du causer. Madame de Chevreuse, qui depuis la Prison du Prince avoit parû assez attachée à la Reine, & qui faisoit mine d'être Amie du Cardinal, & de lui donner de salutaires Avis, lui conseilla de s'éloigner pour quelque tems, afin de laisser passer l'orage. Elle promit à la Reine, qu'elle travailleroit à le racom-

1651. moder avec le Duc d'Orleans, & qu'enſuite il ſeroit facile d'engager ce Prince à conſentir à ſon retour. Peut-être qu'elle l'auroit fait pout obliger la Reine, & même pour y chercher le plaiſir de l'Intrigue & de la Nouveauté; mais, avant que de la ſervir, & par préference à toutes choſes, elle vouloit voir les Princes ſortir de Priſon, & que le Mariage de ſa Fille ſe fit. C'eſt ce qui l'obligeoit de preſſer ſi charitablement le Cardinal de s'en aller. Madame la Ducheſſe d'Aiguillon lui donna le même Conſeil, & couvroit le peu d'Amitié qu'elle avoit pour lui, du bien de l'Etat, diſant au Cardinal qu'il meriteroit de cette Action beaucoup de gloire, ſe ſacrifiant pour la Paix publique, & pour le repos de la Reine.

L'ame du Miniſtre étant agitée de tant de trouble, pleine de tant de ſujets de crainte, & touchée de tant de differentes paſſions qui le travailloient, n'oſant uſer de remedes extrêmes, choiſit enfin, à ce qui parut, de s'en aller au Havre délivrer lui-même les Princes. Il prit un ordre ſecret de la Reine adreſſé à de Bar, par lequel elle lui ordonnoit d'obeïr ponctuellement

au Cardinal. Ce Miniſtre crût peut- 1651.
être ſe pouvoir rendre le Maître de leur Priſon pour les y retenir, ou qu'en ouvrant lui-même la porte il feroit ſon accommodement avec eux, & que devant compter la Reine pour beaucoup ils voudroient ſe remettre de ſon côté; mais, il fut trompé en tout, & il connût que les graces, qui ſe font par force, n'obligent point ceux qui les reçoivent. Le Cardinal communiqua ſon deſſein à la Reine. Elle y conſentit, parce qu'il étoit difficile que le regardant comme un Miniſtre fidele, le ſeul qui fût dans ſes interêts, & qui lui paroiſſoit deſirer le plus ſincerement le bien de l'Etat, elle ne pût éviter de ſuivre ſes ſentimens; mais, de la maniere qu'elle me fit l'honneur de m'en parler, elle me fit voir, ſans s'expliquer entierement, qu'elle ne l'avoit pas approuvé. Elle crût de plus que ce voyage pourroit avoir de facheuſes ſuites. Les voulant éviter, elle & ſon Miniſtre jugerent qu'il ſeroit avantageux au Service du Roi de le tirer de Paris, & à elle de le ſuivre; & par leur retraite commune échapper aux trahiſons des Factieux. La Reine fut perſuadée qu'étant hors de cette confuſion, elle pourroit avec

1651. ses Armes & les Clefs du Havre, dont élle croioit être encore la Maitresse, remedier à des maux qui paroissoient la devoir accabler; mais, selon ce que j'en peus juger, ses vues ne furent pas des résolutions, parcequ'elle ne pouvoit pas agir sur un fondement certain: &, si dans ce tems-là elles ont été faites, du moins elles n'ont point été sçues; mais, à la vérité, la Reine en a été fortement soubçonnée: dans cette extrémité, les plus extrêmes résolutions se devoient prendre.

Le Cardinal étant donc résolu de partir, il vint chez la Reine le soir de ce jour sixieme de Février. Elle luí parla long tems devant tout le monde, dans la créance que vrai semblablement ce seroit la derniere fois qu'elle le verroit. Nous, qui étions présentes à cette Conférence, & moi comme les autres, ne pûmes apercevoir aucune altération dans son visage. Sa gravité ne l'abandonna point. Son Cœur, qui étoit touché sans doute, de colere, de haine, de pitié, de douleur, & de dépit, ne laissa rien voir au dehors de tous ces sentimens; & jamais je ne l'ai vûe plus tranquille qu'elle le parût alors

alors. Le Cardinal étant enſuite de- 1651
meuré au Conſeil, qui entretenoit la Reine de ſes malheurs, l'Abbé de Palluau, ſon Maitre de Chambre, lui vint dire que dans les rues le Peuple paroiſſoit fort emû & qu'on crioit par tout, *Aux Armes*. Comme ſon deſſein étoit de s'en aller, il prit dès le moment congé de la Reine, ſans témoigner de le prendre, de peur de marquer aux Spectateurs ce qu'il ne vouloit pas qu'ils ſçuſſent. Quand il fut dans ſon Appartement, il ſe vetit d'une Caſaque rouge, prit un Chapeau avec des plumes, & ſortit à pied du Palais Roial ſuivi de deux de ſes Gentilshommes. Il alla par la Porte de Richelieu, où il trouva de ſes gens que l'attendoient avec des Chevaux, & delà il alla paſſer la nuit à Saint Germain. Son prémier deſſein fut de ſortir par la Porte de la Conférence; mais, il eut avis qu'on avoit voulû tuer de ſes Domeſtiques devant le logis de Mademoiſelle, qui logeoit aux Tuilleries & cette rumeur l'obligea de fuir par le plus court chemin. Déja le bruit étoit répandu par tout, qu'il devoit partir, ſans pourtant que l'on

1651. sçut au vray s'il le feroit, ni quel étoit son dessein.

Le Cardinal connut alors que la Princesse Palatine lui avoit dit vrai, & qu'il avoit eu tort de ne la pas croire. Il lui écrivit de Saint-Germain, qu'il l'avertissoit qu'il alloit faire sortir les Princes, & que selon cette promesse qu'il lui faisoit, il lui demandoit qu'elle lui tint la parole qu'elle lui avoit donnée, de l'obliger en ce qu'elle pourroit, & de s'attacher à la Reine, lorsque le Prince de Condé seroit en liberté. Elle lui avoit toûjours fait dire, qu'elle s'étoit engagée de servir les Princes; mais, que n'aimant point les Frondeurs, lorsqu'elle seroit satisfaite par l'heureuse fin de sa Négociation, son seul desir étoit d'entrer dans les interêts de la Reine, & de se lier entierement à elle. Le Ministre n'oublia rien pour l'engager dans son Parti: il lui fit offrir de dignes recompenses des soins qu'il souhaitoit qu'elle voulût prendre de ses Affaires, & particuliérement la Charge de Sur-Intendante de la Maison de la Reine future.

La Princesse Palatine, par qui j'ay été instruite du détail de sa conduite ac-

accepta ces avantages. Elle vouloit 16
s'établir par la Reine, de qui seule elle pouvoit recevoir des graces proportionnées à sa Naissance, & à sa Grandeur. En se procurant du bonheur, elle sauva la Reine & lui donna le moyen de soûtenir le Cardinal. Cette Princesse adroite & habile, qui avoit alors la confidence entiere des desseins des Princes & des Frondeurs, se gouverna si judicieusement qu'elle les rompit quasi tous. Elle ralentit d'abord l'ardeur impetueuse des Frondeurs, & fit naitre ensuite des dégouts pour eux dans l'esprit du Prince de Condé, qui firent changer les interêts, & les sentimens de tous les Acteurs.

La Reine, aprés que le Cardinal fut parti, demeura le reste du soir à s'entretenir de choses indifferentes. Elle parut la même qu'elle avoit accoûtumée d'être. Ceux qui l'observerent, & nous-mêmes, en furent étonnés; car, il étoit impossible d'attribuer sa constance à son insensibilité. Aussi, doit-on dire à sa loüange, pour satisfaire simplement à la verité, que dans toutes les grandes occasions, nous l'avons toûjours vûë recevoir d'un visage

1651. égal les peines qui sont accoutumées de troubler tous les autres.

Le lendemain, comme j'approchai d'elle, je lui demandai en lui baisant la main, comment elle se portoit. Elle me dit, *Vous le pouvez juger vous même.* Et, se confiant assez en moi pour me montrer sincérement quelque chose des sentimens de son ame, elle me fit entrer dans son Oratoire, & me commanda d'en fermer la porte. Alors, m'étant jetté à ses pieds, elle me fit l'honneur de me dire, *Que dites vous de l'état où je suis?* Je lui répondis, *Je dis, Madame, qu'il est effroiable, & que vous avez besoin d'une grande Grace de Dieu, & d'une extrême Sagesse, pour vous en tirer. On vous arrache un Ministre par force: c'est une marque de la foiblesse de vôtre Autorité, & que peut-être si vous l'endurez, cette violence pourra la détruire tout-à-fait. Mais Madame,* lui dis-je, *pardonnez-moi si je vous dis aussi, dans la seule vuë de vos intérêts, que Mr. le Cardinal aiant, de l'Avis des plus Sages, manqué de Conduite en beaucoup de choses, ceux qui vous sont fideles sont bien fachés de voir que vous souf-*

souffriés de ses fautes, ou de son malheur: & je ne sçai si un homme choisi par vous même, & détaché de toutes ces Caballes, qui vous sont odieuses, ne vous seroit pas plus utile, dans des tems comme ceux ci, où vous avez bien besoin de Conseil. Pensez y bien, Madame, lui dis-je; *car, pour moi, comme je ne suis pas capable de décider de ces choses, tout ce que je puis dire à Vôtre Majesté, c'est que je suis prête de la servir fidellement en tout ce qu'elle me commandera. J'aurai pour ses volontez une obeïssance toute entiere: je suis toute à elle; & quoique Mr. le Cardinal m'ait toujours maltraitée, & qu'il ne m'ait jamais fait de bien considérable, Votre Majesté se peut assûrer que lui devant tout à elle, je ferai à sa seule considération tout ce qui me sera Possible pour la servir.* Pendant que je lui parlai, elle m'écouta toujours avec une grande application. Elle me répondit, *Vous avez raison sur tout ce que vous me dites; mais, il est assez difficile de trouver cet homme desintéressé, qui ne soit de nulle Caballe, & discerner ce qui me convient. Ne le pouvant pas juger moi-même, je croi* 1651

1651. *que je suis obligée de deffendre un Ministre que l'on m'ôte par force. J'espere toûjours que Dieu aura pitié du Roy, & qu'il ne voudra pas abandonner son innocence, ni le faire souffrir de mes malheurs, & de ceux du Cardinal. Je sçay, comme vous dites, qu'il a des défauts, & qu'il a fait beaucoup de fautes. Je sçay aussi qu'il a certainement de trés-bonnes intentions, pour le Service du Roi & le mien; qu'il a glorieusement conduit ses Affaires, lorsqu'on l'a laissé faire; que les cinq premieres Années de ma Regence, ont été heureuses; & qu'ayant été trahi de ceux qu'il a obligé**, il est difficile que cette iniquité ne lui soit nuisible; & cela, me semble, m'oblige d'en avoir plus de pitié.* Aprés ces paroles, étant tombée dans une profonde réverie, elle y demeura quelque tems, puis me dit, *Je ne veux plus parler sur ce Chapitre; car je craindrois me souvenant de l'état où je suis d'être trop foible. Et pour vous,* me dit cette grande Princesse, *j'avouë que le Cardinal n'en a pas assez bien usé avec vous, mais, je vous sçay un fort grand gré d'en agir comme vous faites: c'est une marque de la*

* La Reine entend parler du Maréchal de Villeroi.

là bonté de vôtre cœur, dont j'ay toû- 1651.
jours eu bonne opinion ; & je me char-ge de lui mander, que vous meritez plus que ce que vous avez. Elle le fit en effet ; car le Cardinal le dit alors à quelqu'un de mes Amis. Comme je ne m'aydai pas, & que je me contentai de bien faire, sans m'en faire valoir auprés de lui, il se contenta aussi de me faire de grands complimens, & de grandes promesses, qui m'ont été fort inutiles.

Tout ce jour, la Reine fit bonne mine, & demeura tranquillement au Cercle, avec les Princesses qui vinrent la visiter. Le soir, étant dans son petit Cabinet avec sa Cour ordinaire, aprés avoir long-tems écouté Nogent, qui entretenoit la Compagnie de ces mêmes faribolles qu'il avoit acoutumé de dire, la Reine, me faisant signe de m'approcher d'elle, me dit tout bas, *J'avouë que ce que me dit aujourd'hui cet homme, me paroit plus ridicule qu'à l'ordinaire* : & aprés avoir un peu révé, elle continua, & me fit l'honneur de me dire, *Je voudrios qu'il fût toûjours nuit ; car quoique je ne puisse dormir, le silence & la solitude me plai-*

 sent,

1641. *sent, parceque dans le jour je ne voi que des gens qui me trahissent.*

Quand on sçut dans Paris que le Ministre étoit parti, qu'il étoit à St. Germain, & qu'il pouvoit aller au Havre où étoient les Princes, l'inquiétude fut grande dans tous les Partis. On crût qu'il alloit resserer les Portes de leur Prison; ou, qu'il ne les ouvriroit, que quand il auroit une certitude entiere de l'Amitié du Prince de Condé, & dans le tems qu'il pourroit lui en être obligé. Par cette raison, tous les intéressez au retour des Princes résolurent de presser d'avantage la Reine. Ce même jour, cette Princesse avoit envoié le Maréchal de Villeroi, & le Garde des Sceaux, avec le Tellier, prier le Duc d'Orleans de venir au Conseil; mais, ce Prince par l'Avis du Coadjuteur n'y voulut point aller, & s'excusa; disant, qu'il n'y pouvoit avoir de sûreté pour lui, que prémiérement il ne vît les Princes sortis du Havre. La Reine y envoia tout de nouveau, & lui écrivit de sa main, pour l'en convier, s'étonnant de ne le point voir après ce qu'elle venoit de faire à sa consideration; mais, il demeu-

ra ferme dans sa premiere résolution, 1651
& dit qu'il n'y reviendroit point, qu'il n'eut une sûreté entiere, tant sur la Liberté des Princes, que sur l'éloignement du Cardinal, qui ne paroissoit pas être banni pour jamais.

Le Parlement avoit député à la Reine, pour la remercier de l'éloignement du Cardinal, & pour la supplier de donner promptement ses ordres, pour la sortie des Princes. Elle leur répondit, qu'elle étoit toute disposée à cela; mais, que prémiérement elle vouloit conférer avec Monsieur le Duc D'Orleans sur cette Affaire, chez elle, chez lui, ou en lieu neutre; ne trouvant pas juste qu'il refusât de venir prendre sa place au Conseil, après ce qu'elle venoit de faire pour lui.

Le jour suivant, le Parlement étant assemblé, le Premier Président rendit compte à sa Compagnie, en présence du Duc d'Orleans, de ce que la Reine lui avoit dit. Ce Prince lui répondit qu'il n'étoit point nécessaire qu'il allât au Palais Royal, pour dire son Opinion sur la sortie des Princes, puisqu'il n'avoit rien à

1651. dire que les mêmes choses qu'il avoit déjà dites ; qu'il étoit prêt de consentir à leur liberté, & que son dessein étoit d'éloigner entierement le Cardinal des Conseils du Roy ; qu'en ces deux points consistoit le repos de l'Etat, & sa propre satisfaction ; que la Reine se mocquoit d'eux, quand elle leur promettoit l'un & l'autre, & qu'elle avoit seulement changé la demeure du Ministre du Palais Royal au Château de Saint Germain ; qu'il gouvernoit de ce lieu comme dans le tems qu'il étoit auprés d'elle ; qu'il falloit chasser ses Créatures, ses Niéces, & son Neveu, qui étoient demeurés à la Cour ; que leur presence faisoit assez voir, que l'intention de la Reine étoit qu'il revint, & qu'elle ne vouloit point faire sortir les Princes de Prison. Il y eut grand bruit au Palais. Plusieurs avis furent contre le Cardinal : quelques-uns voulurent que l'on décrétât contre lui, ses fauteurs & adhérans, & ceux qui l'avoient suivi. Le Duc d'Orléans s'y opposa, disant que cela n'étoit pas juste ; que ses Amis étoient loüables de l'avoir suivi, & en avoient usé en Gens d'hon-

d'honneur. Quelques autres vouloient 1651.
qu'on allât ſaccager ſa maiſon, & qu'on le déclarât Perturbateur du repos public. Des-Landes-Payen fut d'avis de deffendre pour jamais aux Cardinaux l'adminiſtration des affaires d'Etat, vû qu'ils avoient juré & promis fidelité au Pape, & qu'ainſi ils ne pouvoient pas ſervir à deux Maîtres. Il y en eut qui allerent juſqu'à cette inſolente tyrannie de deffendre tous Favoris en France; ce qui tenoit un peu du ridicule. Le Duc d'Orleans répondit ſagement, diſant qu'ils étoient tous ſujets du Roy, & que quoyqu'il le fût en un degré plus éminent que les autres, il étoit pourtant un de ceux qui lui devoient obeïr en cette qualité, & qu'il n'étoit pas juſte qu'ils donnaſſent des Loix à leur Souverain. Il ajoûta ces belles paroles: *Veritablement, il ſeroit à ſouhaiter que les Roys n'euſſent jamais de Favoris; mais, nous ne devons pas les empêcher par force.* La moderation de ce Prince les rendit plus humbles. Il fut arrêté que les gens du Roi iroient trouver la Reine, pour lui faire de nouvelles Inſtances ſur la ſortie des Prin-

ces

1651. ces & l'éloignement du Cardinal.

Les Princes, Ducs & Pairs, & Maréchaux de France, s'assemblerent par l'ordre de la Reine, pour aviser aux moïens de remédier à ces desordres. La Reine, leur disant l'état où elle étoit, & comme elle avoit éloigné le Cardinal, pour complaire au Duc d'Orleans, éxagéra, avec des paroles pleines de douceur & d'honnéteté, le peu de satisfaction qu'elle reçevoit de son procédé. Elle leur demanda Conseil sur ce qu'elle avoit à faire, & leur témoigna vouloir prende confiance en leur fidelité. Ils résolurent de députer quelques-uns d'entre eux vers le Duc d'Orleans, pour le convier de revenir au Conseil, & pour lui répondre en Corps de la part de la Reine de la sûreté qu'il y trouveroit pour sa Personne. Cette précaution étoit necessaire, pour rassûrer ce Prince, qui avoit lieu de craindre, qu'en travaillant à la Liberté d'autrui il ne perdit la sienne.

Le Duc d'Elbeuf, portant la parole, fut maltraité par le Duc d'Orleans. Il lui dit, *que cela étoit joli, de voir qu'il étoit contre le Cardinal,*

quand

quand lui en avoit été le Protecteur ; & 1651.
qu'à présent qu'il s'étoit déclaré son Ennemi, il fût pour lui : & le fit taire avec assez de hauteur : Madame lui dit, *qu'elle étoit au desespoir qu'il fut du Sang de Lorraine*, & lui parla avec un grand ressentiment de sa conduite. Ensuite de cette rèprimande ; le Duc d'Orleans s'adressa aux Ducs de Vendôme & d'Epernon, leur dit, qu'il ne pouvoit aller au Palais Royal sans y conduire les Princes.

Sur le soir de ce même jour, les Gens du Roy étant venus trouver la Reiene, pour lui représenter ce que le Parlement avoit arrêté, elle leur promit positivement la sortie des Princes, & leur dit que puisque le Duc d'Orleans ne vouloit pas la voir, elle envoïeroit le Garde Sceaux conférer avec lui de ce dessein. Cet homme, qui se voïoit alors dans la Place de Prémier Ministre qu'il avoit tant souhaitée, pour empêcher, à ce qu'il disoit, les furieuses Résolutions du Parlement, conseilla à la Réine de leur promettre l'éloignement du Cardinal, sans espérance de retour. Il lui dit qu'elle devoit faire paroître

que

1651. que cette reſolution venoit de ſon propre mouvement. Elle le fit, pour le tromper lui-même : & lui auſſi de ſon côté trompoit la Reine à ſon tour. Il vouloit qu'elle s'engageât publiquement à ne plus rappeller ſon Miniſtre, ſçachant bien que ſur les paroles de cette Princeſſe le Parlement ne manqueroit pas de ſe déchaîner contre lui. Alors, le Cardinal envoya ſupplier la Reine, de faire ſortir ſes Niéces & ſon Neveu de Paris. L'Abbé Ondedei les mena à la Marêchale d'Hoquincourt ; & cette Dame les mena à Peronne ; aprés qu'elles eurent été cachées quelques jours dans la chambre de Mademoiſelle de Neüillant devenuë Madame de Navailles, mais dont le Mariage n'étoit point déclaré.

Le 9. Février.

Le jour d'aprés, les Gens du Roi, ayant fait leur rélation au Parlement, le Duc d'Orleans accepta la conference avec le Garde des Sceaux, & les aſſûra qu'en deux heures avec lui, toutes les choſes néceſſaires ſeroient expediées, & que même la Déclaration touchant l'innocence des Priſonniers ſeroit dreſſée. Toute la Compagnie ſe repoſa ſur la pa-

parole du Duc d'Orleans ; & la Reine, paroissant vouloir abandonner le Cardinal, ils furent tous d'une voix à donner un Arrêt contre lui, qui portoit. 1651.

» Qu'en conséquence de ladite » Déclaration, & volonté du Roy & » de la Regente, dans le quinziéme » du jour de la publication du pre- » sent Arrêt, ledit Cardinal Mazarin, » ses Parens & Domestiques étran- » gers, vuideroient le Royaume de » France, Terres & Places de l'O- » beïssance du Roy ; & faute de ce » faire, ledit tems passé, seroit con- » tre eux procedé extraordinaire- » ment, permis aux Communes & » tous autres de leur courre sus ; sans » qu'ils puissent revenir pour quel- » ques prétextes, causes, emplois, » & occasions que ce soit : & deffen- » ses faites, ledit tems passé, à tous » Gouverneurs de Provinces, Maires » & Echevins de Ville, de les rece- » voir.

» Fait au Parlement ce neuviéme » Février 1651. »

Pendant toutes ces Disputes, les Amis

1651. Amis des Princes n'étoient pas contens. Ils appréhendoient toujours les artificcs & la mauvaise volonté du Coadjuteur. Arnaud, ce même jour, me vint voir, le soir fort tard, pour me prier de parler à la Reine, & de lui dire, que plus elle retardoit & plus elle engageoit Mr. le Prince avec ses Ennemis. Je lui en parlai; mais, comme elle avoit pris sa Résolution avec le Cardinal, rien ne la pouvoit faire changer. La Princesse Palatine rassûroit ceux qui étoient du Parti des Princes, qui s'inquiétoient de l'état incertain où ils étoient. Elle avoit sa promesse de celui, qui apparement étoit le Maître de leur Prison. Elle etoit en couche, quand toute cette Négociation se fit; &, malgré ses délicatesses, elle ne laissoit pas de conférer avec tous ceux, qui avoient besoin de parler à elle. Les Frondeurs, dans ce commencement, voulurent pousser la Reine à l'extrémité; mais, cette Princesse, leur Amie en apparence, sur la parole du Cardinal arrêta leur mauvais dessein, & disoit aux Créatures du Prince de Condé en qui elle s'intéressoit véritablement, qu'il falloit se servir des Frondeurs, sans

ſans entrer dans leur paſſion ; & qu'ils 1651.
ſeroient de fort Méchants Maîtres, s'ils le devenoient tout-à-fait ; que l'intêret de Mr. le Prince étoit fort contraire à cela ; & qu'il falloit tenir les choſes en état, qu'à ſon retour il fût en pouvoir de choiſir le parti qui lui plairoit, & même de dominer les autres.

La Reine, ſe voïant trahie de tout le monde, ſe réſolut de prendre confiance en Senneterre, Comme elle ſçavoit qu'il étoit de mes Amis, elle me fit l'honneur de m'en parler, & de me demander ſi elle en pourroit eſpérer des Conſeils deſintéreſſés. Je lui dis, ce qui étoit véritable, qu'avec l'eſprit & la capacité qu'elle lui connoiſſoit, ſa fineſſe lui étoit alors neceſſaire pour la conduire dans le pas douteux où elle étoit. Il avoit toûjours paru Ami du Garde des Sceaux de Chateauneuf, & du Maréchal de Villeroi, la Reine, par conſéquent, doutoit de ſa fineſſe ; mais, je ſçavois qu'il n'avoit point de part dans leurs Intrigues particulieres, & qu'il ſe mocquoit aſſez ſouvent de leur conduite. Je le dis à la Reine ; & ſur cette aſſûrance, elle me commanda;

1651. manda de lui parler. Il reçût avec reſpect la part qu'elle lui vouloit donner dans ſa confiance ; mais j'oſe dire que ce ne fut pas ſans de grandes réflexions ni ſans craindre de participer aux maux dont elle étoit menacée : & , je vis clairement qu'il n'eut pas été bien aiſe d'attirer ſur lui les ſoupçons du Duc d'Orleans. Il me donna d'abord des Memoires pour donner à la Reine, où il lui donnoit des avis ſur ſa conduite. Il la vit auſſi quelques fois , & eut de longues Conferences avec elle ; mais , il y obſerva toûjours des moderations extraordinaires, & telles que j'en fus étonnée. La faveur des Rois n'eſt deſirée par les Ambitieux , que quand ils en peuvent eſperer de grands biens. Leur Couronne , & les avantages qu'ils ont reçus de Dieu , par l'élevation de leur naiſſance , ne les rend conſiderables aux hommes qu'autant qu'ils ont de pouvoir de les élever, ou de les détruire.

Quand ces importunes Harangues du Parlement venoient tourmenter la Reine , j'allois viſiter le Premier Preſident , pour le conſulter ſur les interêts de cette Princeſſe , & ſur ſa conduite ; car

car le Marquis de Senneterre, ſelon 1651.
cette diſcretion politique dont je viens de parler, ne vouloit pas aller ſouvent chez lui, de peur d'être remarqué. Ce grand Magiſtrat n'aimoit pas les Frondeurs: il donnoit toûjours quelques avis à la Reine propres à la défendre de la perſecution; &, en faveur de ces petits ſecours, elle pardonnoit ſes fautes. Mais à l'égard des autres, elle avoit une peine extrême de ſe voir trahir de ceux dont elle étoit forcée de ſe ſervir. Par cette même raiſon, elle recevoit un grand ſoulagement de ceux en qui elle croyoit pouvoir trouver quelque ſûreté.

Parmi tant de confuſions, il arriva que le Duc d'Orleans crût que la Reine vouloit ſortir de Paris, & mener le Roi avec elle. La verité, qui ſe fait ſentir, lui avoit inſpiré cette crainte; &, ſelon ce que j'en ay dejà dit, peut-être qu'elle n'étoit pas ſoupçonnée ſans raiſon. Il étoit aſſez vrayſemblable, qu'en l'état où elle étoit, elle devoit ſouhaiter de ſe voir hors de la Tyrannie de tant de gens, qu'elle regardoit comme ſes Ennemis. Ces mêmes Ennemis néanmoins, c'eſt-à-

dire

1651. dire le Garde des Sceaux de Chateau-neuf, le Maréchal de Villeroi, & quelques-uns de la Caballe des Princes prétendirent en cette occasion avoir empêché le Duc d'Oleans de prendre contre elle des résolutions extrêmes. Ils ne se vantoient pas à faux; j'en eus alors quelque connoissance: & on m'assûra qu'au Luxembourg d'étranges Propositions avoient été faites contre elle.

La nuit du 9 au 10. Fevrier.

La nuit du neuviéme au dixiéme, la Reine avoit fait dessein de fuir cette grande Ville, où autrefois elle avoit joui de tant de douceurs, où elle avoit été si aimée, & ou pour lors elle goutoit tant d'amertumes. Le Duc d'Orléans dit tout haut qu'un des Prémiers Officiers du Roi l'avoit averti d'y prendre garde; * & publiant sa crainte, il l'imprima bien vîte dans l'ame de tous les autres. Les Parisiens sont assez aisés à s'émouvoir sur la peur qu'ils ont toûjours de perdre la presence du Roi. Cette nouvelle donna aussi-tôt l'alarme à toute la Ville, & cette alarme eut de très facheux effets contre le repos de la Reine. Le Duc d'Orleans se voulut servir de la fraïeur du

*On en soupçonna le Maréchal de Villeroi & d'autres aussi.

du peuple pour faire prendre les armes 1651.
aux Bourgeois ; car, il avoit un grand intérêt d'empêcher que le Roi ne ſortit de Paris.

Le bruit & le déſordre fut grand, & la Reine voyant cette émotion publique, qu'elle ne vouloit pas laiſſer augmenter ſous aucun prétexte, fit promptement expedier les ordres pour la ſortie des Princes. Elle envoya la Vrilliere, Secretaire d'Etat, les porter au Havre, & Cominges avec lui, pour feliciter les Princes de ſa part. Ce Traité ayant eté fait dans ces momens où il ne paroiſſoit plus en la Reine aucune liberté de ne le pas faire, ne put produire non-ſeulement aucune gratitude ; mais, il falloit alors l'expedier pur & ſimple, & perdre les avantages, que le Garde des Sceaux, comme habile homme, auroit procuré au Roi, par celui qui avoit été projetté par lui, du conſentement du Duc d'Orleans. Le Duc de la Rochefoucaut accompagna cette Ambaſſade. Arnaud y alla, chargé des complimens du Duc d'Orleans, & de Madame. Le Préſident Viole y fut de la part du Parlement ; & Champlâtreux,

1651. Fils du Prémier Préſident, comme ſerviteur du Prince de Condé, fit volontiers ce voyage.

Le Duc d'Orleans voyant Cominges parti, fit mine de venir chez la Reine; mais, il s'arrêta tout court, ſur l'avis certain qu'il eut, que le Cardinal Mazarin étoit allé au Havre. Il s'imagina qu'il pourroit retenir les Princes en leur Priſon, malgré les efforts qu'il faiſoit pour les en faire ſortir; ou bien qu'il les pourroit faire enlever. Cette apprehenſion avoit quelque vraiſemblance; & même on n'a pas trop bien ſçû quel avoit été le deſſein du Cardinal: c'eſt pourquoi le Duc d'Orleans crût, que ſon ſalut conſiſtoit en cela ſeulement, de travailler à retenir la Reine dans Paris; &, bien loin de la venir voir, il redoubla ſes inquiétudes & ſes perſécutions. Il manda à l'Hôtel de Ville, qu'il avoit des avis de tous côtez que la Reine vouloit s'en aller: il commanda aux Bourgeois de prendre les armes, de garder les portes & les avenuës du Palais Royal; & ils lui obéïrent contre la défenſe qu'ils en avoient reçûë de la Reine.

Les ruës furent auſſi-tôt pleines de Bour-

Bourgeois en armes, & pleines d'Ar- 1651.
tisans, & de Pauvres, qui tous crioient, *aux armes.* La Reine eut des avis, que le Duc d'Orleans vouloit faire pis que de l'empêcher de sortir, & que selon toutes les apparences il vouloit lui enlever le Roi. Cette Princesse n'étoit pas insensible à ses maux, & il est fort impossible de l'être en de telles occasions; mais, elle les soûtint avec courage, & tâcha d'y remedier d'une maniere tout-à-fait estimable. Elle envoya querir celui qui en absence du Marêchal de Grammont commandoit le Regiment des Gardes: elle lui ordonna de redoubler les Gardes, & de se tenir prêt selon le besoin qu'elle pourroit avoir de lui. Elle avertit le petit nombre de Serviteurs qui étoient pour le Roi, le Duc d'Epernon & plusieurs autres. Il est à croire que tous se seroient venus ranger auprés d'elle si elle en avoit eu besoin; mais, nous ne les vîmes pas. Ceux, qui étoient au Palais Royal vinrent la trouver; car, à l'heure que la Reine eut cet avis, elle étoit au lit, & il étoit déjà prés de minuit. Mademoiselle de Beaumont & moi, qui avions tout le

1651. jour été auprés d'elle, eumes part à ses maux, & à toutes ses inquiétudes. Je crois que chacun trembloit; mais, pour moi, je sçay bien que j'eus une trés grande peur, & que les choses les plus funestes me passerent dans l'esprit, comme n'étant pas impossible qu'elles arrivassent : & tout étoit à craindre des Conseils violens du Coadjuteur. La Reine seule faisoit bonne mine : elle disoit que ce ne seroit rien, qui c'étoit une folle émotion du peuple, qui s'appaiseroit, & qui n'avoit nul fondement. Elle protesta à ceux qui étoient presens, qu'el-n'avoit nulle envie de s'en aller, & leur dit à tous qu'elle promettoit volontiers au peuple d'en donner telle certitude qu'on voudroit. En souriant quelque fois elle disoit, que n'ayant eu nulle pensée de s'en aller, tout ce bruit ne lui faisoit point de penie, & qu'elle consentoit que les Portes de la Ville fussent gardées avec toute la rigueur qu'on y voudroit observer.

Ce que la Reine disoit à ceux qui étoient auprés d'elle ne faisoit nul effet sur le Peuple, qui ne l'entendoit pas. Le bruit augmentoit à tous momens

dan

dans les ruës, & l'horreur des tenebres 1651.
le rendoit plus effroyable. Mademoiselle de Beaumont & moi, pour reconnoître un peu ce que c'étoit, envoyâmes nos laquais parmi les mutins, pour écouter ce qu'ils disoient. Ils nous rapporterent qu'ils avoient vû deux Escadrons de Cavalerie, dont l'un étoit arrêté à la Croix du Tiroir, & l'autre plus proche du Luxembourg. Ils nous dirent aussi qu'ils avoient entendu force cris de Bourgeois & de Peuple, qui crioient qu'on vouloit enlever le Roi, & qu'il le falloit empêcher. Cette Cavalerie nous fit peur, & nous vimes bien qu'elle ne plaisoit pas aux plus vaillans, non plus qu'à nous. Selon toutes les apparences, elle paroissoit y être avec un mauvais dessein, & plûtôt en volonté d'attaquer que de se deffendre. Nous avons sçû depuis, que dans les premiers jours, le Coadjuteur proposa souvent au Duc d'Orleans d'enlever le Roi, & de mettre la Reine dans un Couvent; sa maxime étant celle de Machiavel, qu'il ne faut point être tyran à demi: mais, la douceur naturelle du Duc d'Orleans corrigea sans doute ce qu'il

1651. y avoit de trop hardi & de barbare dans l'ame du Coadjuteur ; & le Commandeur de Jars m'a dit dépuis que son ami le Garde des Sceaux de Chateauneuf fit son devoir sur de telles propositions : comme homme de bien, il lui fut impossible de participer à de tels sentimens.

Le Duc d'Orleans envoya de Souches à la Reine la supplier de faire cesser ce bruit. Il lui manda qu'il étoit au desespoir de ce desordre, & plus encore de l'inquiétude qu'il jugeoit bien qu'elle en devoit avoir ; que de tous côtez on lui donnoit des avis qu'elle avoit eu le dessein de sortir cette nuit, & qu'il ne pouvoit pas moins faire, que de dire aux Bourgeois de s'y opposer.

La Reine répondit à de Souches, que c'étoit son Maître qui avoit fait prendre les armes aux Bourgeois, & que par conséquent il étoit le seul qui pût faire taire le peuple ; que ses frayeurs étoient mal fondées ; que le seul remede qu'il pouvoit apporter étoit de protester tout haut, & à tout le monde, qu'elle n'avoit point eu la pensée dont on la vouloit soupçonner ;

que

que pour marque qu'elle disoit la vérité, le Roi étoit couché, & Monsieur de même, & qu'ils dormoient tous deux paisiblement ; qu'elle étoit au lit ; qu'il la voyoit peu en état de sortir ; & que pour plus grande sûreté, & afin qu'il le pût témoigner au Duc d'Orleans, elle vouloit qu'il allât lui-même voir le Roi dans son lit, étant certaine que ce bruit ne l'éveilleroit pas. De Souches alla chez le Roi ; &, selon le commandement qu'il en avoit reçû de la Reine, il leva le rideau de ce jeune Monarque, le regarda long-tems dormant d'un profond sommeil : puis sortit du Palais Royal, entierement persuadé que la Reine n'avoit nul desir de quitter Paris, & que toute cette persécution lui étoit suscitée par ceux qui conseilloient alors son Maître. Comme il étoit bien intentionné, & qu'aisément on a compassion de l'innocence opprimée, en retournant au Luxembourg il fit ce qu'il put pour appaiser les Parisiens. Il parloit beaucoup, & par conséquent il harangua le peuple qu'il trouva dans les ruës. Il dit à tous qu'ils se devoient tenir en repos, qu'il venoit de voir le 1651.

 Roi,

1651. Roi qui dormoit, & qu'il les conſeilloit de ſuivre l'exemple de leur Maître commun, qui pour lors ne penſoit à rien. Ils diſoient qu'ils vouloient eux mêmes le voir. Il y en eut donc qui entrérent juſque dans le palais Royal criant qu'on leur montrât le Roi, & qu'ils le vouloient voir. La Reine le ſachant, commanda auſſi-tôt qu'on ouvrit toutes les portes, & qu'on les menât dans la Chambre du Roi. Ces Mutins furent ravis de cette franchiſe : ils ſe mirent tous auprès du lit du Roi, dont on avoit ouvert les rideaux ; & reprenant alors un eſprit d'amour, lui donnérent mille bénédictions. Ils le regardérent long-tems dormir, & ne pouvoient aſſez l'admirer. Cette vûë leur donna du reſpect pour lui : ils deſirérent davantage de ne pas perdre ſa préſence ; mais ce fut par des ſentimens de fidélité qu'ils le témoignerent. Leur emportement ceſſa ; & an lieu qu'ils étoient entrez comme des gens remplis de furie, ils en ſortirent comme des ſujets remplis de douceur, qui demandoient à Dieu de tout leur cœur qu'il lui plût leur conſerver leur jeune Roi, dont la préſence

ſence avoit eu le pouvoir de les charmer, 1651.

La Reine, voyant que ce Remede réüſſiſoit, envoya querir deux Officiers de la Garde Bourgeoiſe qui avoit été miſe par eux auprés du Palais Roial. Elle leur parla elle même amiablement, & leur rendit compte de ſes intentions, ſe tenant plus aſſûrée de les avoir auprès d'elle que les deux plus grands Princes du Monde qui auroient pû y être ſans puiſſance. Elle leur fit voir le Roi comme aux autres, & les envoya par deux fois parler au Peuple. Ces deux hommes alloient crians dans les ruës, qu'ils venoient de parler à la Reine, qu'elle étoit dans ſon lit, que le Roi dormoit, & qu'il n'y avoit rien à craindre. Ces paroles dites par des perſonnes qui pouvoient les perſuader, & qui étoient de leur Confreres, firent le meilleur effet du monde, & ils achevérent de pacifier cette grande rumeur. Un de ceux-là s'appelloit Du Laurier. La Reine l'avoit entretenu, & l'avoit ſouvent applé *Mr. Du Laurier*. Il lui répondit qu'il avoit eu l'honneur de ſuivre long-tems la Cour, & qu'il avoit été Laquais de

 ſon

1651. ſon Maître d'Hôtel, qu'il nomma; mais dont j'ay oublié le nom. Cette reconnoiſſance réciproque nous fit rire, & nous admirâmes avec quelle cordialité la Reine & Mr. du Laurier parloient enſemble. La nuit étoit aſſez avancée, & par la miſericorde de Dieu, & la bonne conduite de la Reine, nos frayeurs commencerent à ſe diſſiper. Nous ſongeâmes alors à nous aller repoſer des fatigues que les malheurs de cette Princeſſe nous cauſoient. Il étoit fête, & il étoit déja plus de trois heures du matin. Elle nous propoſa de nous faire entendre ſa Meſſe, avant que de nous aller coucher. Nous le trouvâmes à propos; &, afin de paſſer encore deux heures, le Commandeur de Souvré & Mademoiſelle de Beaumont, & quelques autres, ſe mirent à jouër en preſence de la Reine. Pour moi, je m'endormis, couchée ſur ſon tapis de pied, & la tête appuyé contre ſon lit; car, je n'en pouvois plus. A l'heure de la Meſſe, la Reine ſe releva, prit une robbe de chambre, & pour recompenſer ceux qui l'avioent ſi bien ſecouruë; elle les mena elle-même voir ſon Ora-

toire,

toire, & les diamans qui enfermoient 1651.
ſes reliques. Ces gens en furent ravis & dirent à la Reine qu'ils alloient encore bien aſſûrer leur Camarades, que leur bon Roi, & leur bonne Reine, ne les vouloient point quitter. Ils nous dirent enſuite, à Mademoiſellede Beaumont & à moi, & de bon ſens, qu'ils s'eſtimoient heureux de ſe pouvoir vanter d'avoir été néceſſaires trois heures de tems à la plus grande Reine de la terre. Ils diſoient vrai, & leur préſomption étoit juſte.

On peut juger par toutes ces choſes de l'état miſerable où étoit une Princeſſe ſi grande par ſa naiſſance & par le rang qu'elle tenoit dans le Royaume. Cette inquiétude lui dura quaſi de la meme ſorte pluſieurs nuits, & la choſe enfin ſe termina en une maniere de priſon, où le Roi & elle furent arrêtés plus d'un mois ſans pouvoir ſortir du Palais Royal. Il y avoit dans toutes les ruës de Paris des Corps de Garde, & les portes étoient ſi bien gardées, qu'il ne ſortoit perſonne à pied ni en caroſſe, qui ne fut éxaminée, & point de femme qui ne fût démaſquée, pour voir ſi elle n'étoit point la Reine.

1651. Les vives alarmes des prémiers jours firent beaucoup de peine à la Reine. Sa Prison, qui étoit plus véritable qu'elle ne le paroissoit, ne lui étoit pas agréable, & souvent elle disoit en riant, qu'au moins sa Prison étoit belle & commode, puisqu'elle l'avoit assez aimée autrefois pour croire qu'elle ne pourroit jamais y être mal. Quand elle étoit seule, elle sentoit infiniment cette violence; & un soir, que j'avois l'honneur d'être en particulier avec elle, & que je lui demandois si en effet elle avoit eu le dessein de sortir de Paris le jour qu'elle en avoit été soupçonnée, elle leva les yeux au Ciel, & haussant les épaules elle me fit l'honneur de me dire fort librement, *Ha! Madame de Motteville, où suis-je, & où ne serois-je pas mieux? A vôtre avis, quel moyen de ne se pas souhaiter ailleurs?* Puis s'humiliant devant Dieu, dit, *Vous le voulez, Seigneur; & il vous faut obéïr.*

Cette persécution alla si avant, que le Duc d'Orleans envoya dire à la Reine, qu'il avoit continuellement des avis qu'elle préméditoit de s'en aller, qu'il

la

la supplioit de lui ôter cette inquiétude, & de lui donner des assûrances du contraire ; qu'autrement, il seroit contraint d'en prendre lui même ; voulant se laisser entendre, qu il lui ôteroit le Roi : & véritablement ce fut un miracle de ce qu'il ne le fit pas. La Reine lui répondit qu'elle ne pouvoit lui donner de plus grandes assûrances que sa parole : mais que s'il en vouloit d'autres, elle consentoit pour son repos qu'il envoyat de ses propres Gardes coucher dans la Chambre du Roi. 1651.

Pendant que la Reine étoit éxposée aux insultes qu'on lui faisoit, les Nouvelles arrivérent qu'enfin le Cardinal étoit allé au Havre, & qu'il avoit ouvert la porte à ces illustres Prisonniers. En arrivant dans cette Place, il montra l'ordre de la Reine à de Bar, dont voici les mots, écrits de la propre main de la Reine.

Monsieur de Bar, je vous fais celle-ci, pour vous dire, que vous éxécutiés ponctuellement tout ce que mon Cousin le Cardinal Mazarin vous fera sçavoir de mon intention touchant la Liberté de mes Cousins les Princes de Condé, de

1651. *Conti, & Duc de Longueville, qui sont en vôtre garde, sans vous arrêter à quelqu'autre que vous pourriés ci-aprés recevoir du Roi Monsieur mon fils, ou de moi, contraire à celui-ci. Priant Dieu, Mr. de Bar, qu'il vous ait en sa sainte garde.*

Ecrit à Paris le 6. Février 1651.

Par les choses que me fit l'honneur de me dire la Reine, & par mille autres conjectures, je crois pouvoir dire au hazard que l'intention du Cardinal étoit de demeurer le Maître au Havre, & qu'il espera que de Bar lui obeïroit ; qu'en ce cas, le projet de la Reine eut été de sortir de Paris, & qu'elle se seroit mocquée par cette voye de toutes les intrigues qui s'y faisoient contre elle ; mais, le Cardinal se trouva surpris quand il vit que de Bar, qui gardoit cette Place à la Duchesse d'Aiguillon, ne voulut laisser entrer que lui seul, & Palluau avec lui. Ce fâcheux événement, selon toutes les apparences, changea sa conduite à l'égard des Princes, & rendit son voyage inutile & ridicule.

La

1651.

La Reine étant donc arrêtée * à Paris, & le Cardinal sans autorité au Havre, il lui fallut simplement ouvrir les portes de la Prison des Princes; & il vit sans doute avec peine que son voyage n'auroit point d'autre succés que celui de servir par sa presence à l'augmentation du triomphe de ses ennemis. Son action, qui ne fut pas libre, ne merita aucune reconnoissance, & chacun demeura étonné de voir que ce Ministre, si considerable par le poste qu'il avoit occupé jusques alors, eût voulu aller si loin, exprés seulement pour donner la liberté malgré lui à des Princes qui étoient en Prison par ses conseils. Ayant donc parlé à de Bar, il voulût être le premier qui annoceroit aux Princes cette bonne nouvelle; & ne pouvant en cette occasion faire une action de Ministre, il en voulût du moins faire une de Courier. Il entra dans la Chambre du Prince de Condé, & lui dit d'une maniere douce & humble, qu'il lui apportoit lui-même l'ordre de la Reine pour sa liberté, & celle du Prince de Conti, & celle du Duc de Longue-

* Alors ma Sœur prit l'habit de Religieuse au Couvent de Ste. Marie de la ruë St. Antoine. La Reine n'y put aller, à cause de sa Prison.

1651. gueville, qu'elle leur redonnoit sans condition aucune, que néanmoins la Reine le prioit d'aimer l'Etat, le Roi, elle, & la personne de lui. Le Prince de Condé l'embrassant lui dit gravement qu'il étoit obligé à Sa Majesté de la justice qu'elle lui faisoit, qu'il seroit toûjours très bon Serviteur du Roi & d'elle; & ajoûta, s'adressant au Cardinal, *& de vous aussi, Monsieur.* Le Cardinal, lui repliqua, que les Portes étoient ouvertes, & qu'il pouvoit sortir; mais Mr. le Prince bien assûré qu'il ne les pouvoit plus fermer, ne sa hâta point de les passer & demanda qu'on leur donnât à dîner avant que de partir; ce qui se fit, & tous dînérent ensemble: c'est-à-dire, les trois Princes & le Cardinal, le Maréchal de Grammont qui étoit allé le prémier au Havre, & ceux qui l'avoient suivi depuis. Ce Repas se fit dans la même liberté que s'ils eussent été tous satisfaits les uns des autres: la Comédie du Monde le vouloit ainsi. Celle là étoit belle: les Acteurs en étoient grands & illustres, & les événemens plus véritables qu'il ne convenoit pour le repos de la Reine.

En-

Ensuite de ce repas, Mr. le Prince, & Mr. le Cardinal, eurent ensemble une petite conversation. Le Ministre fit sans doute ce qu'il pût pour entrer en matiere, & eut bien volu par cet entretien renoüer quelque liaison avec Mr. le Prince; mais la suite fit voir qu'elle fut seiche, puisqu'elle ne pût produire rien de bon pour le Ministre. Après qu'elle fut finie, les Princes sortirent gaïement de leur Prison, & allérent de même se mettre dans le Carosse du Maréchal de Gramont, qui les attendoit dans la grande Place de la Citadelle. Le Cardinal les suivit, qui les vit lui-même triompher de la victoire qu'ils emportoient sur lui. Il fit un grand salut à Mr. le Prince, qui ne fut pas presque remarqué de lui; & ce Prince, se jettant brusquement dans le Carosse, commanda au Cocher de toucher promptement. Il le dit en s'éclatant de rire, & d'un ton moqueur; ce qui fit croire à ceux qui étoient présens à cette action, qu'il s'en alloit avec une grande disposition de se venger du Cardinal. Il vint de là coucher à Gromeni à quatre lieues de là 1651.

chez

1651\. chez un Gentilhomme de mes parens qui faisoit bonne chere à tous ceux qui le venoient voir ; mais, qui ne s'attendoit pas d'avoir une si grande compagnie. Le Prince y dit en riant que de Lionne, qui ne l'avoit pas suivi, étoit demeuré au Havre, pour consoler le Cardinal. *

Le Duc d'Orleans, sçachant les Princes en liberté, & n'ayant plus d'excuse, vint enfin visiter la Reine. Cette entrevûë fut accompagnée de froideur & de dégout, & la Reine fit voir à l'émotion de son visage qu'elle avoit eu de la peine à la souffrir. Ce Prince fut au devant de ceux qu'il croioit avoir délivrez de Prison. Il alla jusqu'à St. Denis, & le Prince de Condé en le saluant, lui protesta publiquement une reconnoissance infinie, & un attachement éternel à ses inte-

* J'ay sçû de la Duchesse de Navailles long-tems dèpuis avoir écrit ces memoires, que son Mari, qu'elle épousa en secret, lorsque le Cardinal partit pour aller au Havre, s'étant obligé de le suivre par l'attachement qu'il avoit à ce Ministre, & fort affligé de la quitter, il lui dit en confidence qu'il alloit le servir, dans le dessein qu'il avoit de se rendre Maître de la Prison des Princes, & qu'il esperoit, par la crainte qu'on auroit de ce qu'il pourroit faire, remedier au mauvais état où étoit la Reine ; ce qui s'accordoit assez bien aux lumieres, & aux frayeurs, que le Duc d'Orleans & les Serviteurs du prince de Condé eurent de ce voyage.

interêts. Il embrassa le Coadjuteur 1651.
avec des marques d'une forte amitié, & témoigna au Duc de Beaufort, qu'il lui étoit obligé. La presse fut grande dans les ruës de Paris pour les voir arriver, & le peuple témoigna beaucoup de joye de leur retour. Comme leur captivité leur en avoit donné, leur liberté leur en donna aussi ; mais, rien n'est égal à la quantité de monde qui se trouva chez la Reine ce même jour au soir, que tous ensemble ils vinrent chez elle la saluer. Elle étoit au lit quand le Duc d'Orleans les lui presenta. Les complimens furent courts de la part du Prince de Condé, & des deux autres ; & la Reine, qui leur avoit déjà fait faire un compliment, leur parla peu. Aprés qu'ils eurent été dans sa ruelle un petit quart d'heure, ils s'en allerent chez le Duc d'Orleans, qui leur donna un grand soupé. Les Princes, avant que de se coucher, allerent visiter le Duc de Nemours qui étoit malade, & la Princesse Palatine. Ces deux personnes meritoient plus que des complimens & des visites, vû les grandes choses qu'elles avoient faites

pour

1651. pour eux ; particuliérement la Prin-
cesse Palatine, dont la conduite &
l'habileté avoit été admirable dan
tous ses effets.

Les Princes allerent le lendemain
matin au Parlement faire leurs remer
ciemens à cette compagnie, qui furen
reçus avec applaudissement. Le Pre
mier President loüa infiniment l
Prince de Condé, & fit remarque
les maux que sa Prison avoit causé
l'Etat. La Compagnie fut requis
de travailler à leur justification, & le
gens du Roy se chargerent de la sol
liciter.

Aprés que le Cardinal eut reconn
la mauvaise disposition des Princes
qu'il eut sçû précisément l'état o
étoit la Reine, & que ses affaire
empiroient, il resolut de s'achemine
vers la frontiere de Picardie, suiv
d'environ cent chevaux. Ses amis
& ceux qui étoient à lui, compo
soient ce cortege. Il ne reçut aucu
déplaisir que de ceux d'Abbeville
qui lui refuserent le passage ; mais, i
fut reçu dans Dourlens par de Bar
qui en étoit Gouverneur, & qui étoit
avec lui. Il s'arrêta quelque tems
dans

ans cette Place, croyant y pouvoir 1651.
ttendre des nouvelles de ce qui se
passoit à Paris. Elles furent mauvaises, & le murmure y fut si grand
ontre la Reine qu'elle fut contrainte
le lui envoyer Beringhen & Ruvigni, le prier de s'éloigner plus loin;
e qu'il fit aprés avoir refusé les offres que lui réitererent les Gouverneurs des Places de cette Frontiere,
qui lui furent plus fideles que ses
amis de la Cour. Il écrivit à la Reine
une lettre qui fut luë en plein Conseil, qui fut trouvée assez belle pour
être loüée publiquement. En voici la
copie prise sur l'Original.

MADAME.

„ Aussi-tôt que j'ay vû dans la let-
„ tre que Vôtre Majesté m'a fait
„ l'honneur de m'écrire, & reconnu
„ parce que Mr. de Ruvigni a ajoû-
„ té de sa part, que le service
„ du Roi & le vôtre demandoient
„ que ma retraite de la Cour fût sui-
„ vie de ma sortie hors du Royaume,
„ j'ay souscrit trés-respectueusement
„ l'Arrêt de V. M., dont les Com-
„ man-

1651. mandemens & les Loix seront toû-
» jours l'unique regle de ma vie. J'ay
» déja dépêché un Gentilhomme
» pour m'aller chercher quelque a-
» zile ; & , quoique je sois sans
» équippage, & dénué de toutes les
» choses nécessaires pour un long vo-
» yage, je partirai demain sans faute,
» pour m'en aller droit à Sedan & de
» là passer au lieu que l'on aura pû
» obtenir pour ma demeure. Je dois
» trop déferer aux Ordres de V. M.,
» pour avoir hésité le moins du
» monde à prendre cette resolution.
» Ce n'est pas, Madame, que beau-
» coup d'autres qui seroient en ma
» place avec la justice & le nombre
» d'amis que je puis avoir, n'eussent
» pû trouver des moyens pour se
» mettre à couvert des persécutions
» que je souffre, ausquelles je ne
» veux point penser, aimant mieux
» contenter la passion de mes enne-
» mis, que de rien faire qui puisse
» préjudicier à l'Etat ou déplaire à
» V. M. Encore qu'en cette occa-
» sion ils ayent eu le pouvoir d'em-
» pêcher S. A. R. de suivre les mou-
» vemens de sa bonté naturelle, ils
» n'ont

'ont pas laissé de lui témoigner « 1651.
ontre leur intention, qu'ils avo- «
ent fort bonne opinion de ma fi- «
élité, de mon zéle pour le bien «
e l'Etat, & de mon entiere resi- «
nation aux ordres de V. M. Car, «
moins que d'être entierement per- «
uadez que je suis inebranlable dans «
es sentimens là, ils n'auroient pas «
té assez peu prudens pour me «
ousser avec tant de violence, sans «
aire aucune réfléxion sur la con- «
oissance que je dois avoir des plus «
crettes & importantes affaires du «
oyaume, dont j'ay eu si long-tems «
maniement, ni sur les amis que «
es services & la bienveillance de «
. M. m'ont acquis, & qui sont «
ssez considerables par leur nombre, «
ar leur qualité, & par la passion «
u'ils m'ont témoigné en cette ren- «
ontre. Mais, j'ay trop de ressen- «
ment, Madame; des graces que «
ay reçûës de V. M. pour être ca- «
able de lui déplaire; & quand il «
udroit sacrifier ma vie, je le fe- «
ois avec plaisir pour la moindre «
e ses satisfactions. J'en aurai beau- «
oup dans mon malheur, si V. M. «
a »

1651. » a la bonté de conserver quelque
» souvenir des services que j'ai rendus
» à l'Etat dépuis que le feu Roi de
» glorieuse memoire me fit l'honneur
» de me confier la principale direc-
» tion de ses affaires, & de prier
» plusieurs fois V. M. avant sa mort
„ de me maintenir dans la même pla-
„ ce. Je me suis acquitté de cet em-
„ ploy avec la fidelité, le zéle, & le
„ désintéressement que V. M. sçait;
„ &, s'il m'est bien séant de le dire,
„ avec quelque succés puisque toutes
„ les personnes sensées, & les Espa-
„ gnols même, avoüent qu'ils se sont
„ moins étonnés des grandes con-
„ quêtes que les armées ont faites
„ dans les cinq premieres années de
„ vôtre Regence, que de voir que
„ pendant les trois dernieres on eut
„ pû soûtenir les assauts, & sauver du
„ naufrage le Vaisseau battu de tous
„ côtez, & si furieusement agité de
„ la tempête que les divisions do-
„ mestiques avoient excitées. J'eusse
„ bien souhaité Madame, de cacher
„ aux étrangers le mauvais traitement
„ que je reçois, pour empêcher que
„ le blâme n'en rejallisse sur une na-
tion

„tion que j'ai toûjours honorée & 1651.
„chérie avec tant de tendreſſe ; mais,
„quand ils me verront errant parmi
„eux, avec les perſonnes qui me
„ſont plus proches, pour chercher
„un abri, ils auront quelque ſujet
„de s'étonner qu'un Cardinal, qui
„à l'honneur d'être Parrain du Roi,
„ſoit traité de cette ſorte, & que
„vingt-deux Ans de Service fidele ne
„lui ait pû acquérir une Retraite
„ſûre en quelque endroit du Roiau-
„me, dont les limites ont été aſſez
„notablement étendus par ſes ſoins.
„Je prie Dieu, Madame, que com-
„me ce qui m'eſt arrivé n'altérera
„jamais la paſſion inviolable que je
„conſerverai juſques à la mort pour
„les Proſpérités de vos Majeſtez, &
„pour la Grandeur de l'Etat, ils puiſ-
„ſent auſſi bien-tôt en faire ceſſer les
„Deſordres, & montrer que ceux
„qui m'ont attaqué n'en vouloient
„qu'à ma Perſonne,

De Dourlens le Cardinal s'en alla en Allemagne, & ſa plus longue Station fut à Breull. On lui fit de grands honneurs ſur toutes les Terres du Roi d'Eſpagne. Il eſt à croire que les

1651. Etrangers avoient de l'amitié pour lui puisque la Persecution qu'on lui faisoi leur étoit si avantageuse.

La Reine ayant paru abbandonné au Parlement le Cardinal Mazarin, i fut résolut qu'on dresseroit une Déclaration contre lui, telle que la compagnie la desiroit. Dans cette Déclaratioi il s'y trouva que tous les Cardinaux tant les François que les Etrangers seroient exclus du Gouvernement; & on crût alors que le Duc de Beaufor mécontent du Coadjuteur de ce qu'ei deux ou trois occasions, il lui avoi caché les principaux Misteres de leurs Négociations, pour se venge de lui, fit glisser cet Article. Il étoi fondé sur ce que les uns & les autre faisoient serment de fidélité au Pape mais, ce qui en ce fait avoit été proposé en de certaines occasions n'avoi point encore été décidé: & pour lor le Parlement, en deffendant le retou du Cardinal Mazarin excluoit du Ministere tous ceux qui auroient pû ressembler au Coadjuteur; dont la grande Passion étoit de devenir Cardinal & Prémier Ministre.

La Reine, croïant embarrasser cet

Am-

ambitieux, fut ravie de ce que le Parlement avoit fait en cette occasion, & s'offrit de bon cœur de leur envoïer la Déclaration en cette même forme. Le Prémier Président lui manda qu'elle tint bon là-dessus, qu'il soutiendroit cet Article, & la serviroit en tout ce qu'il lui seroit possible. Le Coadjuteur, qui n'y trouva pas son compte, fit tant d'intrigues, & travailla si bien que le Clergé s'y opposa. Ce Corps, où il y a pour le moins en certains particuliers, autant d'Ambition que de Piété, & plus de Desirs pour les Honneurs de la Terre, que pour la Gloire du Ciel, s'assembla pour se plaindre du tort qu'on lui faisoit de les exclure du Ministere. Ils députerent l'Archevêque d'Ambrun à la Reine, pour la suplier de ne point donner cette Déclaration au Parlement, puisqu'elle lui ôtoit la liberté de se servir de ceux de leur profession, dont le Merite & la capacité avoit donné quelque fois à nos Rois de très habiles Ministres. Le Duc d'Orleans s'y opposa aussi, & cette contestation dura long-tems : mais, à la fin, comme je le dirai ailleurs, elle n'eut point d'effet à l'égard 1651.

1651. des Cardinaux François ; quoique le Prémier Président fit de grands efforts pour la maintenir, & pour embarasser le Coadjuteur, ainsi qu'il l'avoit promis à la Reine.

La Reine donna la Déclaration que les Princes lui demandérent en des termes fort honorables. Elle reconnoissoit leur Innocence, & déclaroit rendonner leur Liberté aux vœux de la France, les remettant en la possession de tous leurs Biens & de toutes leurs Dignitez. Elle annulloit aussi toutes les Déclarations qui avoient été données contre Madame de Longueville, le Vicomte de Turenne, & tous ceux de leur Parti, & les remettoit en leur prémier état.

Beringhen, qui étoit allé trouver le Cardinal de la part de la Reine en même tems que Ruvigni, revint le prémier de Mars, Il nous dit qu'il l'avoit laissé dans une grande nécessité, qu'il étoit embarassé de ses Nieces & de son Neveu ; qu'il n'avoit ni équipage ni argent, & qu'il lui avoit fait pitié. Comme alors le Cardinal craignoit toutes choses, & qu'il ne méprisoit plus personne, Beringhen me dit qu'il

lu

ui avoit parlé de moi, comme desi- 1651.
ant que je fusse de ses Amis; mais,
e ne fus pas assez habile, ni assez ap-
liquée à mes intérêts, pour profiter de
es bons momens,

Le Parlement, voiant que le Cardi-
al né s'éloignoit pas assez prompte-
nent de la frontiere à cause de la dif-
culté qu'il y trouva & des Passe ports
u'il attendoit, donna encore un Ar-
êt contre lui; &, pour montrer de
uelle maniere il a été traitté des
rinces & du Parlement, j'ai voulu le
nettre ici tout entier. Il porte les
narques de ce que les hommes sont
apables de faire, quand ils sont em-
ortez par leur passion.

EXTRAIT

DES REGITRES DU PARLEMENT.

„ CE jour, la Cour toutes les
„ Chambres assemblées, aiant
„ déliberé sur l'éxécution des Arrêts
„ d'icelle, des sept, neuf, & vingtie-
me Fevrier, & deuxieme de ce
mois & an, concernant le Cardinal
„ Ma-

1651. „ Mazarin, & oui sur ce les Gens du
„ Roi, a été arrêté & ordonné que
„ lesdits Arrêts seront exécutez, &
„ suivant iceux à la Requête & dili-
„ gence du Procureur General incessa-
„ ment informé contre le dit Cardinal
„ Mazarin, ses Parens & Domesti-
„ ques, des contraventions par eux
„ faites à l'Exécution des dits Arrêts;
„ & ensemble de la déprédation faite
„ par ledit Cardinal, ou par ses ordres,
„ sur les Vaisseaux étrangers, dissipa-
„ tion des Finances, transport des
„ deniers hors du Roïaume, empê-
„ chement à la Paix, & mauvaises
„ impressions par lui données au Roi,
„ circonstances & dépendences, &
„ contre ceux qui l'ont suivi, assisté, &
„ retiré, & qui ont eu commerce &
„ correspondance par Lettres & autre-
„ ment avec ledit Cardinal, depuis &
„ au préjudice de la Publication dudit
„ Arrêt du neuviéme Février. A
„ cette fin a commis & commet, ou-
„ tre les deux Conseillers commis par
„ l'Arret du neuf de ce mois, Mrs.
„ François Bithault & Pierre Pithou
„ Conseillers de la dite Cour, pour
„ proceder au fait de ladite informa-
tion

on : lesquels se transporteront “ 1651.
n la Ville de Dourleans, & par tout “
illeurs où besoin sera. Ordonne “
n outre, qu'où le Cardinal sera “
ouvé en France ou és Places & “
hateaux de l'obéissance & protec- “
on du Roi, de se saisir de sa per- “
onne, & de l'amener Prisonnier “
n la Conciergerie du Palais, pour “
re contre lui procédé extraordinai- “
ement. Enjoint à tous Gouver- “
eurs, & Officiers du Roi tenir “
 main à l'éxécution de présent “
rrêt : ordonne aussi qu'à la Requê “
 du dit Procureur Général tous les “
iens dudit Cardinal & revenus de “
énéfices seront saisis. A cette fin, “
ura commission pour compulser “
ous Registres de Banquiers & Per- “
onnes publiques, & lui sera délirvé “
outes Lettres Monitoires en forme “
e droit. Enjoint aussi à toutes Per- “
onnes qui ont connoissance des dits “
iens, ou qui en ont, de le déclarer “
 peine de punition : & sera le pré- “
ent Arrêt affiché, lû, & publié à “
on de trompe & cri public par tous “
es Carrefours de cette Ville & “
aubourgs, & envoïé aux Baillages, “

1651. » Sénéchaussées & Siéges du ressort,
» pour y être, lû, publié, & éxécuté
» à la Requête du Procureur General
» & diligence de ses Substituts, & en
» sera donné avis aux autres Par-
» lemens, qui seront conviès de don-
» ner Arrêt. Fait en Parlement l'on-
» ziéme Mars mille six cens cinquante
» & un. *Signé* GUIET.

Quelques jours aprés cet Arrêt, le Cardinal écrivit une grande Lettre à Beringhen, qu'on appelloit Mr. le Premier, pour l'informer des difficultés de sa marche. Par elle, on peut juger en quelle perpléxité il étoit, & combien ses Ennemis lui donnerent de peine avant qu'il pût trouver un lieu de sûreté, dans lequel il pût passer le tems de son éxil. Comme elle est remarquable, j'én ai gardé la Copie que voici.

MONSIEUR,

» Je prévois que mal aisément je
» puis éviter que mes malheurs ne
» soient suivis d'un plus grand. Je
» suis errant d'un côté & d'autre, sans
» avoi.

avoir une retraite tant soit peu as- « 1651.
sûrée. J'avois pris la route d'Alle- «
magne, comme je vous avois écrit; «
mais, j'ai rencontré le Marêchal de «
la Ferté, auquel aïant communiqué «
ma resolution, & aprés avoir bien «
éxaminé la chose avec lui, nous «
avons trouvé que de dix Villes Im- «
periales qui sont en Alsace sous la «
protection du Roi, il n'y a que «
Schelestat de Catholique, sans «
appartenir ou avoir dependance de «
la Maison d'Autriche, laquelle a étè «
si maltraittée des François qui y ont «
tenu garnison long-tems, qu'elle est «
trés-partiale des ennemis de la Fran- «
ce : outre que les habitans étant «
extrêmement pauvres, je courrois «
grand risque d'être sacrifié pour de «
l'argent, & que je dépendrois d'un «
Bourg-Mêtre que j'ai eu avis certain «
être un homme mal-intentionné «
pour la France, & câpable d'être «
aisément corrompu; de sorte que «
nous n'avons nullement jugè à pro- «
pos que je cherchasse mon azile en «
ce lieu là. A Mayence, je n'y puis «
aller, sans sçavoir si je serois bien «
reçu; ce qui m'obligeroit à demeu- «

1651. „ rer quinze jours en France : & je „ vous jure devant Dieu que ma plus „ grande inquiétude est d'en sortir. „ Et, pour les Suisses, j'ai été bien „ aveuglé, quand j'y ai pensé ; car „ leur Alliance avec la France finit à „ present. Il y a quantité d'Officiers „ reformés mal contents, qui me croi- „ ront l'Auteur de leurs malheurs, „ puisqu'on se prend d'ordinaire de „ tout à celui qui a eu la principale „ direction des Affaires. Les Suis- „ ses ont été maltraitez, pendant „ mon Administration ; & comme on „ ne leur a pas tenu ce qui leur avoit „ été promis, & qu'on leur doit des „ sommes immenses, & qu'ils n'en- „ tendent aucune raison où il y va „ de leurs intérêts, il y a lieu de crain- „ dre qu'ils ne s'en prissent à moi ; „ & qu'ils ne voulussent en m'arrêtant „ m'obliger à leur Paiement : & ainsi, „ vous jugerez bien si c'est un lieu où „ je dois être.

„ Je vous dirai de plus que je suis „ guetté de tous côtez ; & je vois „ bien que mes Ennemis de Paris y „ travaillent à bon escient, & qu'ils „ n'auront point de repos qu'ils ne

„ m'aient

m'ayent achevé tout -à-fait : & mes " 1651.
Amis , contre leur intention , y "
contribueront en me pressant sans "
relache de sortir du Roïaume , sans "
me conseiller ce que je puis faire , "
ni considerer où je pourrois avoir "
une apparence de sûreté. J'ai appris "
aussi bien par le Maréchal de la Fer- "
té , que sur le Rhin la Garnison de "
Frankendal ; qui est extrêmement "
forte , court par tout : & on fait dans "
tous ces endroits là , même en Alsace "
des levées pour les Ennemis qui "
ne m'épargneroient pas. Wirtem- "
berg est venu dans le Luxembourg "
avec huit cent chevaux ; & aiant "
nouvelle de mon passage, il lui seroit "
aisé de me dresser un embuscade. "
J'avois écrit pour sçavoir si je "
pourrois demander passe - port aux "
Espagnols ; mais , jamais on ne "
m'a fait réponse là-dessus : & je vous "
prie de nouveau de me faire sçavoir "
les volontez de leurs Majestez sur ce "
sujet. "

Enfin , voïant qu'il n'y avoit nul- "
le sûreté de ce côté-là , & ne pou- "
vant pas faire la diligence que je fe- "
rois si je n'avois pas mes Nieces , "

 avec "

1651. „ avec moi, ce qui est un plus grand
„ embarras que vous ne sçauriés vous
„ imaginer ; & considerant d'ailleurs
„ qu'allant dans le plus prochain lieu
„ d'Allemagne, on ne sçauroit avoir
„ nouvelle à Paris que je suis sorti
„ des Terres de l'obéïssance du Roi
„ que dans douze jours, j'ai resolu
„ de m'en aller droit à Bouillon où
„ je serai Dieu aidant aprés demain ;
„ avec dessein de passer à Dinant ou
„ à Cologne, lorsque j'aurai permis-
„ sion de prendre un Passeport des
„ Espagnols : & ainsi on sçaura
„ dans cinq jours à Paris que je suis
„ hors du Royaume, & dés à pre-
„ sent on peut assûrer que dés Same-
„ dy ou Dimanche matin cela sera,
„ si ce n'est que le Marêchal de Tu-
„ renne me fasse abreger le chemin,
„ étant obligé de passer à trois lieuës
„ de Stenaï, où nous avons avis qu'il
„ a des Troupes avec lui. Ce qui
„ m'a principalement obligé à pren-
„ dre ce parti, ç'a été que lorsque
„ j'étois le plus en suspens, & dans
„ l'irresolution de ce que j'avois à
„ faire, il est arrivé que le Gouver-
„ neur de Bouillon étoit venu à Re-

„ the-

thel, pour m'apporter des Lettres de son Maître, & pour m'assûrer de sa part que je pouvois aller à Boüillon, à Dinant, ou en tel autre lieu de ses Etats que je voudrois; avec assûrance que j'y serois reçu comme lui-même: &, m'ayant trouvé parti de Rhetel, il m'a envoyé la Lettre de l'Electeur qui est très-civile, accompagnée d'une des siennes où il me fait le compliment dont il étoit chargé. Vous trouverez ici la Lettre du Gouverneur. Je ne vous envoye pas celle de l'Electeur, parce que j'en pourray avoir besoin. 1651.

Si, lorsque j'étois à Rhetel, je n'avois cru que je ne pourrois pas avoir réponse de sept ou huit jours de l'Electeur, & que je fusse allé droit à Sedan, comme c'étoit ma pensée, dés Lundy passé j'eusse été hors du Royaume. C'est un malheur que je ne pouvois pas prevenir, & qui me coute beaucoup d'incommodité & de chagrin. La plus forte raison que j'aye pour m'en aller à Boüillon, c'est que je sors par là plûtôt du Royaume;

1651. ,, mais, c'est un lieu où il n'y a pas ,, apparence que je pusse demeurer ,, quinze jours en sûreté. Le Village ,, est tout ouvert, le Château trés ,, petit, & je n'y serois pas le plus ,, fort. En outre, le Pere du Goû- ,, verneur est celui, à ce qu'on dit, ,, qui a le plus agit contre les Fran- ,, çois à Liege; & le Gouverneur ,, même est Beau Frere de Madame ,, de Marsin. De plus, il y auroit ,, toûjours aux Portes des Partis ,, d'Espagne, de Lorraine, & de Mr. ,, de Turenne.

,, Si Mr. l'Electeur vouloit me ,, donner le Château de Dinant, qui ,, est à dix-huit lieuës de Bouillon, ,, à condition que j'y pourrois met- ,, tre deux cens hommes en Garni- ,, son, je crois que j'y pourrois être ,, fort bien & en quelque sûreté, jus- ,, qu'à tems que je puisse prendre ,, quelque autre demeure. C'est une ,, étrange condition que la mienne, ,, d'avoir consommé ma vie en ser- ,, vant utilement la France, avec la ,, derniere fidelité & passion, & que ,, cela ne m'aye servi qu'à me faire ,, perdre la liberté, que sans cela

j'eusse

j'eusse eu de pouvoir aller & de- « 1651.
meurer par tout avec une entiere «
sureté. Peut-être cela est sans «
exemple. «

Au nom de Dieu, voyez Mr. le «
Marêchal de Gramont, qui a fort «
pratiqué du Pays. Examinez avec «
lui & mes autres amis, ce que je «
devrai faire; car assûrement, je se- «
rai en danger à Bouillon. Cepen- «
dant, j'oserois prier que le Roy é- «
crivit une lettre à l'Electeur de «
Cologne en ma faveur, le remer- «
ciant de l'offre & des civilités qu'il «
m'a faites: & peut-être seroit-il «
bon aussi d'en écrire une au Gou- «
verneur de Bouillon; mais, je me «
remets en tout à ce qu'on jugera de «
delà pour le mieux, & demeure «
avec la plus forte passion, «

MONSIEUR,

Vôtre trés-affectionné «
Serviteur le Cardinal «
MAZARIN. «

» *A Clermont, le* 10. *Mars* 1651.

Ma-

1651. Madame de Longueville, justifiée & triomphante, ne pensoit plus qu'au moyen de revenir à Paris, & de satisfaire les Espagnols avec lesquels elle avoit fait un traité. Ils l'avoient fait prier, voyant l'état des affaires de la Cour de France, de se souvenir qu'elle étoit engagée à ne se point separer d'eux que la Paix générale ne fût faite; mais, elle leur manda qu'elle desiroit venir à Paris, pour y travailler & si aprés qu'elle auroit fait ses efforts pour y parvenir, ils n'étoiẽt pas contents qu' elle leur promettoit de revenir à Stenaï, afin de satisfaire entiérement à ses engagemens; elle envoya Sarasin à Bruxelles, pour remercier l'Archiduc & le Comte de Fuensaldagne des assistances qu'elle en avoit reçûës: & ce Prince par le conseil du Ministre du Roy d'Espagne se contenta de ce qu'elle leur promit. Ils la laisserent revenir à la Cour dans l'esperance du moins qu'elle y feroit de nouveaux embarras, dont ils pourroient profiter autant que de la Paix qu'elle leur offroit & qu'elle ne pouvoit pas faire. Au bout de quelques jours, elle arriva à Paris, aussi contente de la prosperité des

des Princes ses Freres, qu'elle avoit 1651.
été affligée de leur infortune. A son retour, elle fit paroître quelque dessein de faire ce qu'elle avoit promis aux Etrangers. On envoya Croissi à Stenaï au Marêchal de Turenne : il se fit quelques négociations, & l'on vit à Paris des Espagnols qui faisoient mine d'être occupés à de grandes affaires ; mais, je n'en sçay point le détail : & comme la Reine n'y avoit nulle part, je n'en puis rien dire, si non que toutes ces propositions servirent seulement à tirer honnêtement le Marêchal de Turenne de l'engagement qu'il avoit pris avec les Etrangers.

En l'état où se trouvoient alors le Prince de Condé, & Madame de Longueville, on peut juger que s'ils eussent sçû porter leur bonheur jusques où il pouvoit aller, cette Famille se seroit élevée jusqu'au dernier degré de la plus excessive puissance où des Princes du Sang puissent arriver. Mais Dieu, qui vouloit proteger la France contre leur ambition, permit que Monsieur le Prince fit une heureuse faute qui lui ôta ses nouveaux amis, & qui les obligea de le haïr plus que jamais. Il

se

1651. ſe contenta d'arrêter entre le Duc d'Orleans & lui le Mariage projetté entre le Duc d'Anguien ſon Fils & Madémoiſelle d'Alençon Fille du Duc d'Orleans, ſans en preſſer la concluſion; & il ſuivit les ſentimens de Madame de Longueville ſur celui du Prince de Conti avec Mademoiſelle de Chevreuſe, qu'elle lui conſeilla de rompre, ſi-tôt qu'elle fut revenuë. Elle ne trouva pas à propos de mettre une perſonne dans ſa famille, qui, étant Femme de ſon Frere, l'auroit précedée par tout, & qui plus jeune & auſſi belle l'auroit pû éffacer, ou du moins partager avec elle le plaiſir de plaire & d'être loüée. Elle ne voulut pas non plus qu'elle lui pût ôter le crédit qu'elle vouloit avoir ſur l'eſprit du Prince de Conti, ſon jeune Frere, par où juſques alors elle s'étoit renduë conſiderable à la Famille. Pour perſuader Mr. le Prince, elle trouva le moyen de lui faire ſentir que le Prince de Conti, venant à ſe marier, lui ôteroit le partage qu'il devoit faire en ce cas avec lui des biens de leur Maiſon. Par cet interét, elle le fit reſoudre de manquer de parole à Madame de Chevreuſe;

e ; & ce changement fut un grand 1651.
›bstacle à sa grandeur ; car cette Prin-
:esse avoit trop d'habileté & de credit,
›our recevoir cet outrage, sans trou-
ver les moyens de s'en venger. Le
Duc de la Rochefoucault avoit fortifié
Madame de Longueville dans ce mau-
vais dessein. Il haïssoit les Frondeurs
& prétendoit que Madame de Che-
vreuse n'avoit pas reconnu les grands
services qu'il lui avoit rendu autrefois,
pendant les disgraces qu'elle eut à
souffrir sans la faveur du Cardinal de
Richelieu ; si bien qu'il contribua
beaucoup à cette rupture.

La Princesse Palatine, de son côté, voyant qu'elle étoit quitte de la promesse qu'elle avoit fait à Madame de Longueville, ne songea plus qu'à bien servir la Reine. Elle l'alla voir en secret, prit des mesures avec elle, & tâcha de s'opposer au dessein que le Prince de Condé avoit de pousser les choses à l'extrêmité. Il vouloit suivre les Conseils de ses créatures, qui par de mauvaises voïes desiroient sa grandeur. On proposa tout de nouveau dans les premiers jours de son retour d'enlever le Roi, & de le mettre entre les mains

1651. du Duc d'Orleans. La Princesse Palatine à ce qu'elle m'a conté, dit là dessus à Monsieur le Prince, qu'il ne falloit pas aller si vîte, n'y donner tant de puissance au Duc d'Orleans; en quoi elle servoit utilement la Reine, & ne trompoit pas Monsieur le Prince. Elle avoit le dessein de les raccomoder ensemble; &, dans cette intention, elle conseilla à la Reine de lui donner le Gouvernement de Guienne, afin d'arrêter par cet Engagement les autres Propositions qui se faisoient contre le repos de la Reine. Mr. le Prince eut pû aller plus loin par le chemin qu'on lui vouloit faire prendre; car le Duc d'Orleans n'aiant que des Filles, & une d'elles devant être mariée au Duc d'Anguien il est indubitable que cette même Grandeur seroit retombée sur lui: & s'ils se fussent saisis du Roi, leur Domination, du moins jusqu'à la Majorité, n'auroit été bornée que par leurs desirs. Mais, Dieu donna des forces à la Reine, pour se deffendre heureusement des mauvais desseins qui se pensérent former contre elle, & qui manquérent en partie d'être éxécutez, parceque dans le fond du cœur du Duc d'Or-

d'Orleans il y avoit de la bonté, & 1651.
que dans l'ame de Mr. le Prince, on a dû y remarquer une naturelle aversion au mal. C'est ce qui les rendoit si faciles l'un & l'autre à recevoir des Conseils conformes à l'équité & à la douceur. Il est à croire aussi que Mr. le Prince n'avoit pas oublié que le Coadjuteur, Madame de Chevreuse, & Laigue, l'avoient mis en Prison, & que ce souvenir afoiblissoit dans son ame celui de son retour & de sa Liberté. Il est vrai que Madame de Chevreuse ne méritoit pas qu'il lui manquât de parole. Elle en avoit usé fort honnêtement avec lui dans la prémiére visite qu'elle avoit reçue de lui. Elle lui redonna sa parole & son écrit, & lui dit généreusement qu'elle vouloit tenir l'honneur de son Alliance de sa propre volonté. Ce procedé devoit obliger Mr. le Prince à la rechercher avec de grands soins; mais, il étoit à propos qu'il se trompât: de si grandes Caballes liées à lui auroient accablé la Reine, qui aparemment auroit beaucoup plus souffert, s'il avoit été plus ponctuel à tenir ce qu'il avoit promis.

La Reine, qui comprit aisément combien le Mariage du Prince de Con-

1651. ti avec Mademoiselle de Chevreus lui étoit à craindre, vit avec gran plaisir les obstacles que Madame d Longueville y apporta ; & le servic qu'elle lui rendit, sans en avoir l'ir tention, diminua la douleur qu'ell eut de la voir travailler publiquemen à la paix avec les Espagnols, san qu'elle lui fit la grace de la compte pour quelque chose, & recevoir ave un souris dédaigneux qui lui étoi ordinaire, non-seulement le peupl de Paris, mais les plus grands Seig neurs qui venoient à l'adoratio chez elle.

Servien, & de Lionne qui avo ient pris quelque liaison avec Mr. l Prince, lui laissoient esperer de grand avantages du Roy & de la Reine : 8 ce qu'ils faisoient pour le servir, 8 peut-être en même tems pour s maintenir dans le poste où ils étoient entretenoit une négociation qui é toit encore utile à le séparer de l Cabale des Frondeurs, & le raprocher de cette Princesse. Monsieur le Prince, ayant donc déterminé de rompre le Mariage du Prince de Conti, fit entendre à la Reine par de Lionne, qu'il

qu'il ſouhaitoit qu'elle employât l'autorité du Roi pour en empêcher la conclusion, &lui fit dire qu'il lui en ſeroit obligé. Le Prince de Conti ne haïſſoit pas Mademoiſelle de Chevreuſe : il avoit intelligence avec elle, par Laigue Confident de Madame de Chevreuſe : mais, le Prince de Condé, pour l'en dégouter, lui fit dire qu'elle avoit des Amans qui ne lui déplaiſoient pas, & par cette voye lui fit naître dans l'ame quelque petite jalouſie, qui fit l'effet qu'il deſiroit. Ainſi la Reine, aprés beaucoup de négociations; du conſentement de toute la famille de Condé, fit ſçavoir à Madame de Chevreuſe qu'elle ne deſiroit pas que ce Mariage ſe fit, parce qu'il avoit été concerté pour des fins contraires au ſervice du Roi. Ce Commandement fut cauſe que toutes ces propoſitions s'évanouïrent, & qu'on n'en parla plus. 1651.

Mr. le Prince fit cet outrage à Madame de Chevreuſe, ſans même lui en faire aucune excuſe, ni travailler à guerir le dépit qu'elle en devoit avoir par aucun adouciſſement ; ce qui lui fit perdre l'amitié de cette

Prin-

1651. Princesse, qui, étant convertie en haine contre lui, telle qu'il la méritoit, fut cause que cette Princesse pour se venger de lui, se tourna du côté de la Reine, qu'elle servit si utilement qu'elle contribua beaucoup au retour du Cardinal Mazarin, Mr. le Prince perdit aussi le Coadjuteur, tant à cause qu'il s'intéressoit en toutes les choses qui regardoient Madame & Mademoiselle de Chevreuse, que par l'impuissance où il se trouva de lui pouvoir faire donner le Chapeau qui étoit la seule fin de ses Intrigues on le peut dire de ses crimes & de ses vertus; si bien qu'aiant changé de sentiment pour ce Prince, aussitôt qu'il n'espera rien de lui, il fit ensuite parler à la Reine, par tous ses Amis & ses Amies, pour tâcher de se raccomoder avec elle; & sans doute qu'il n'oublia pas d'envoier traiter avec le Cardinal.

Dans ces tems si brouillés, il se passa un si grande Confusion de Négociations, qu'il faut nécessairement que j'en aie ignoré une grande partie. J'avois une continuelle assiduité auprès de la Reine, qui me faisoit cet hon-

meur de prendre quelque confiance 1651.
noi ; mais elle ne sçavoit pas elle-
ne les particularités des intrigues
l'environnoient ; & la fidelité que
ois pour elle me rendit suspecte à
x qui n'avoient pas ces mêmes sen-
ens. Je sçai seulement, par les cho-
qui venoient à elle, & par celles qui
nt été dites en confidence par les
pres Acteurs, les évenemens les
considerables, dont il y a sans
te un détail secret qu'il m'a été im-
ible de penetrer entierement à l'é-
d du Coadjuteur. La Reine, dans
emps là, me dit un jour parlant de
, qu'il lui faisoit parler par tout le
nde ; que Madame la Duchesse
iguillon la pressoit de lui pardonner
le se servir de lui pour se tirer de
at où elle étoit. Elle ajoûta ces
nes mots, *qu'elle voyoit bien qu'el-*
voit raison ; que la politique le vou-
ainsi ; mais qu'elle avoit une telle
eur de cet homme, qu'il lui étoit
ossible de s'y resoudre. Je la pres-
de feindre en cette occasion, & de
point écouter son ressentiment,
ique raisonnable, afin qu'elle pût
bien-tôt en état d'agir librement

1651. sur l'amitié & sur la haine. Quelq
tems après, elle fut presque forcée d'
voir commerce avec lui, pour voir
elle pourroit par le déréglement de s
Passions trouver quelque remede à s
maux propres. De Lionne le vit p
son ordre. Je pense que ce fut ch
Montrésor. Les Propositions fure
cruelles, du côté du Coadjuteur, co
tre la vie de Mr. le Prince. Elles f
rent telles que la Reine, qui éto
bonne & généreuse; ne les put a
prouver; & l'aversion qu'elle en t
moigna rallentit ces sortes de Conf
rences. On a cru que le même
Lionne, ne voulant pas perdre M
le Prince, en avertit le Maréch
de Gramont, qui aussi-tôt le
à Chavigni, & Chavigni le découvr
à ce Prince; ce qui produisit ensui
de grands événemens par les préca
tions nécessaires qu'il crut se devoir
lui même. La Reine ne voulut do
point de repos en se défaisant d'un Enn
mi par des voies iniques. Une Prince
Chrétienne, qui avoit de la modératio
& de la vertu, n'étoit pas capable
simpatiser en rien avec des sentimen
aussi emportez que l'étoient ceux
Coa

adjuteur. La piété, que son Ca- 1651.
tere lui devoit inspirer, & les ver-
morales dont il faisoit profession,
s'accordoient guerres avec l'Ambi-
n qui ne lui permettoit de sentir que
qui pouvoit contribuer à la satisfai-
Son grand desintéressement & ses
res qualitez, qui lui donnoient tant
mis, leur pouvoient faire croire
s'il desiroit du bien, ce n'étoit
pour leur en faire part, & que
la Reine se vouloit servir de ses
nseils, l'élévation de son Esprit qui
toit plein que de grands desseins,
activité, sa hardiesse, & sa ferme-
viendroient à bout de toutes les dif-
ultez que la foiblesse du Cardinal
zarin ne pouvoit surmonter. Mais,
expédiens qu'il proposoit étoient si
cez, qu'ils ne pouvoient pas aisé-
nt s'attribuer à magnanimité.

Le Prince de Condé perdit encore
Prémier Président Molé, à cause
'il avoit dit qu'il ne seroit jamais con-
t qu'il n'eut fait chasser le Tellier du
nseil & du Service du Roi, afin de
uvoir faire mettre à sa place le Prési-
nt Viole, qu'il préféra à Champla-
ux Fils du Prémier Président, qui

 avoit

1651. avoit eſpéré de pouvoir deveni
Sécrétaire d'Etat. Les hommes le
plus ſages ceſſent de l'être, quand i
s'agit de leurs intérêts. Voilà la ſour
ce de toutes les fautes de ce ſage Ma
giſtrat. Sa fermeté, ſa probité, le zé
le qu'il avoit pour le bien de l'Etat &
le ſervice du Roy qui avoit paru a
travers de ſa foibleſſe; toutes ſes ver
tus perdirent leur éclat, parce qu'il n
fit pas tout ce qu'il devoit faire; & pa
là ſeulement il ſe priva de l'avantag
qu'il auroit pû avoir d'être eſtimé un
des premiers hommes de ſon ſiécle. Sa
prétention l'avoit rendu trop partial du
Prince de Condé, & l'avoit ſouvent fai
manquer à ſon devoir; mais, les dé-
gouts qu'il eut de ce Prince, qui ſe mul-
tiplierent beaucoup, le rendirent plu
fidele. Il eſt à ſouhaiter qu'il puiſſe ſer-
vir de leçon à ceux qui le ſuivront.

Mr. le Prince perdit auſſi dans la
ſuite des tems le Duc de Boüillon & le
Vicomte de Turenne; pour avoir, à
ce qu'ils diſoient, ſoutenu foiblemen
leurs interêts en quelques occaſions.
La Princeſſe Palatine, qui ne fut pas
non plus ſatisfaite de ſa Reconnoiſſan-
ce, parut en quelque façon moins at-
tachée

achée à lui. Elle voulut qu'il ôtat 1651.
es Finances au Préſident de Maiſons, pour les donner au Marquis de la Vieuville. Le Chevalier de la Vieuville ſon Fils étoit de ſes intimes: elle vouloit qu'il lui eut cette obligation, ou plûtôt elle prétendoit devenir riche par eur moyen; & comme elle ſe vit privée de cet eſpoir & du plaiſir qu'elle croyoit trouver à favoriſer ceux qu'elle conſideroit, elle ſuivit ſon inclination qui la preſſoit de ſe donner entiérement à la Reine, & fit voir par ſa conduite qu'elle étoit dans ſes interêts. Elle fit tout ce qu'elle put pour obliger Mr. le Prince à ſe mettre tout-à-fait bien avec la Riene, Madame de Longueville fut quelque tems à douter Prince ne put enini-faire: mais, ce ſition, à cauſe des obligations qu'il avoit nouvellement au Duc d'Orleans, dont il ne crut pas ſe devoir ſéparer. Il eſt à croire auſſi que l'engagement où il étoit de haïr le Cardinal Mazarin, plus par honneur que par ſentiment, l'embaraſſoit, & qu'il ne vouloit ſuivre en rien l'exemple des Frondeurs, qui feignoient inceſſament tous les

1651. contraires ensemble. Ce sont là, s
lon toutes les apparences, les vérit
bles raisons qui l'empechérent de
lier avec la Reine; & par cet état douter
arrêter les Projets légitimes qu'il a
roit pu former à l'avantage de sa Gra
deur. Il est difficile à l'homme
vouloir satisfaire à toutes ses oblig
tions, à ses intérêts, & à ses sent
mens : toutes ces choses portent e
elles des difficultez qui le font égar
au milieu de cette multiplicité de pen
sées & de desirs, qu'il se produit
lui-même & le forcent souvent à su
vre ce qu'il ne voudroit pas faire.

Le Prince de Condé demeura don
indécis à la vûë de tout ce qui se pré
sentoit à lui : & trouva enfin qu'i
n'eut pas tout celui qu'il pouvoit avoir
Il eut seulement intelligence avec l
Reine, pour faire quelque changemen
au Conseil & pour obtenir le Gouver-
nement de Guienne, que Servien &
de Lionne, ensuite des Conseils de la
Princesse Palatine, lui firent espérer. Ce
fut sous l'apparence du bien public
qu'ils y travaillérent, mais, ce fut
plus véritablement encore par l'espé-

rance

ance qu'ils eurent que ce Prince se- 1651.
oit chasser le Tellier qu'ils n'aimoient
as, & dont peut-être ils vouloient la
Charge. Il le fut en effet quelque
ems après, dont il ressentit beaucoup
le peines; mais, sa disgrace ne lui fit
ien perdre. Il eut le bonheur & la
idélité tout ensemble : c'est ce qui
irrive rarement.
P... que toutes ces brouilleries
e démelent, beaucoup d'autres événe-
nens remplissoient le Théatre. La
Noblesse voioit de toutes parts de la
onfusion, le Parlement agissoit com-
ne s'il eut été le Maitre du Roiaume,
& le Clergé s'assembloit pour ses in-
érêts. Quand les Princes, les Sei-
gneurs, & Gentilshommes, eurent
emarqué que tous les Corps, excepté
eux, avoient part à la chose publique,
ils résolurent aussi de prendre celle qui
eur appartenoit, & demandérent les
Etats. La Reine, qui ne sçavoit plus
ce qui lui étoit bon ou mauvais, &
qui selon le dire du Marquis de Sen-
neterre, se laissoit conseiller par la né-
cessité, n'en fut point d'abord trop fâ-
chée, parcequ'elle vit que cela déplai-
soit au Parlement. Avant la sortie des

1651. Princes, plusieurs Députations avoi
été faites entre le Clergé & la Nobl
se, toutes en leur faveur, & afin
supplier la Reine unanimement de
mettre en liberté. La Noblesse,
voiant alors sortis de Prison, dép
ta vers le Duc d'Orleans le Marq
de Sourdis pour l'en remercier & l
aller don... des marques de leur jo
commune. Il s'en acqu... dignemen
il avoit beaucoup d'esprit & de sçavo

Le Duc d'Orleans avoit consenti
cette Assemblée de la Noblesse,
Mr. le Prince aussi. Quand ils vire
qu'elle demandoit la Convocation d
Etats, ils voulurent se servir d'el
pour de plus grands desseins,
crurent qu'ayant à eux le Parleme
avec beaucoup de ceux qui comp
soient le Corps de la Noblesse, & d
Clergé, ils en seroient les Maître
Leur dessein étoit de les faire tenir
Paris dont le peuple étoit à eux,
avant la Majorité qui approchoit
afin peut-être de faire revivre les an
ciennes Loix du Royaume, qui, à c
qu'ils disoient, deffendent que les Roi
soient Majeurs si jeunes. Ils cruren
vainement qu'ils pourroient ôter l
Regence à la Reine, pour se faire le

Maîtres de l'Etat ; mais elle qui, sut leur dessein, bien conseillée & bien instruite, s'y opposa fortement, appuyée du premier President, & même de tout le Corps du Parlement, qui en ce cas étoit pour elle. Cette Compagnie est toûjours opposée aux Etats, à cause qu'ils offusquent son pouvoir, & que le mot de *Tiers-Etat* ne lui plait pas. Le Garde des Sceaux de Chateauneuf favorisoit ceux qui demandoient les Etats. L'autorité de la Reine lui étoit suspecte, & il sçavoit d'ailleurs que le premier President ne l'aimoit pas. Ce fut donc à son extrême regret qu'il vit que la Reine, tenant bon, reprendroit des forces & qu'étant appuyée de ce Corps, elle réüssiroit dans son dessein, qui étoit de les empêcher tout-à-fait. C'est pourquoy il conseilla les Princes de consentir qu'ils fussent convoqués à Tours, le premier d'Octobre, aussi-tôt aprés la Majorité. La Reine ne pouvant reculer, y consentit au grand regret de ceux du Parlement ; mais, ils se consolerent en ce qu'ils crurent que son interêt l'obligeoit toûjours de les éviter, & qu'alors elle auroit sans doute plus de Puissance pour faire obeïr le Roi. cette 1651.

1651. Princesse, dans le dessein de feind
de n'y consentir jamais, envoia enf
le Maréchal de l'Hopital pour sépar
l'Assemblée de la Noblesse, & le
promettre de convoquer les Etats
prémier d'Octobre; mais, les partisa
des Princes n'en parurent pas tout-
fait satisfaits.

Le dix neuvieme, le Duc d'Orléa
envoia querir le P. Paulin, Jésuite,
Confesseur du Roi, pour lui dire qu
le prioit d'avertir la Reine que cet
Convocation des Etats après la Major
té, ne plaisoit à personne; que la N
blesse ne vouloit point se desunir; qu
craignoit qu'il n'arrivât de grands de
ordres dans Paris; & qu'elle devo
savoir, que peut-être avant qu'il f
trois jours, tout seroit à feu & à san
dans la Ville. Le P. Paulin revi
trouver la Reine, & lui rendit com
te de la Harangue du Duc d'Orlean
Il accompagna sa Narration d'une a
freuse peinture de tous les maux q
pouvoient arriver de cette affaire. L
Reine l'écouta sans s'étonner: ell
connut d'où venoit ce Discours, &
qu'il étoit fait à dessein de lui fair
peur & de l'obliger par cette fraieur
convoque

convoquer les Etats avant la Majorité. 1651.
Elle vit clairement que ses intérêts ne pouvoient compatir avec ceux des Princes, & que sous le nom du Mazarin ils auroient eu pouvoir de la persécuter tout de nouveau. Le soir de ce même jour le Duc d'Orleans & Mr. le Prince vinrent la voir. Elle dit au Duc d'Orleans, que s'il avoit voulu lui faire peur, en lui mandant ce que le Pere Paulin lui avoit dit de sa part, il n'avoit pas réüssi dans son dessein. Le Duc d'Orleans & Mr. le Prince la presférent instament de consentir, que les Etats se tinssent avant la Majorité, afin à ce qu'ils disoient de contenter la Noblesse, qui ne vouloit pas se séparer sans obtenir cette grace; mais la Reine, qui se sentoit appuiée, tint ferme contre eux, & ne se relâcha jamais. Elle parla même au Prince de Condé avec un peu de fierté, ne montrant nullement de les craindre ni l'un ni l'autre; & ils la quittérent fort mal satisfaits de sa fermeté.

Le Garde des Sceaux alla le lendemain au Luxembourg, pour accommoder ce différent. Il rapporta à la Reine, que le Duc d'Orleans souhaitoit au moins qu'ils fussent commen-

1651. cés cinq ou six jours avant la Majorité; mais, la Reine ne se rendit point à cette derniere attaque: elle eut peur que ce peu de jours ne lui fussent funestes; & leur empressement fortifi sa resistance, & lui en fit connoitr visiblement le danger. Le Duc d'Orleans se fondoit à insister là dessus sur ce qu'il disoit y avoir des exemples que les Etats avoient souvent ét tenus sous les Minorités. Il alla même au Parlement disputer sa prétention; & comme les interêts changent les sentimens des hommes, il y trouva son crédit diminué, & qu'il n'en avoit pas autant pour faire tenir les Etats, qu'il en avoit eu en faveur des Princes, & contre le Mazarin. La Noblesse députa à l'Hôtel de Ville, pour lui demander jonction; mais les Bourgeois, qui n'avoient plus cet objet du Mazarin, qui avoit produit leur entêtement, étoient revenus à leur devoir, & n'étoient plus capables d'y manquer, sans de grands soins à les tromper par d'autres inventions. Ils refuserent leur Requête: puis enfin toutes ces contestations se ralentirent; & de plus grandes avantures les étouf-

étoufferent. Cette dispute néanmoins 1651. fut soûtenuë des Princes, jusqu'à la veille de la Majorité. Apparament elle étoit fondée sur quelque dessein nuisible au Roy, à la Reine, & à l'Etat, & comme le Mazarin leur à-voit servi de prétexte à tous pour satisfaire leurs passions, un des jours que le Duc d'Orleans fut au Parlement pour cette affaire, il se plaignit hautement de la Reine, & dit qu'elle n'agissoit que par les conseils du Ministre de Breull *; qu'elle étoit environnée de Mazarins; qu'il ne pouvoit pas répondre du repos de l'Etat, que le Tellier, Servien, & Madame de Navailles ne fussent chassées de la Cour; & que toutes ces personnes étant créatures du Cardinal, la Reine n'agissoit jamais que par les avis qu'ils lui donnoient de sa part.

* Le Cardinal y étoit.

Navailles étoit un Gentilhomme de bonne maison, bien-fait & fort honnête homme. Quand le Ministre partit de France; il lui fit donner le Brêvet de Duc *; & pria la Reine de lui faire épouser Mademoiselle de Neuillant qui l'estimoit. Pour lui, il la souhaittoit pour son merite, sa sagesse, sa

* Ce Brévet fut donné à son Pere, pour lui donner l'avantage d'être fils d'un Duc.

1651. sa naissance, & ses richesses. Ce Mariage, comme je l'ai déja dit, aiant été fait au Palais Roial en secret, & du consentement de la Reine, Navailles travailloit incessamment à paier le Cardinal des obligations qu'il lui avoit, & Madame de Navailles, après avoir déclaré son Mariage, étoit demeurée auprès de la Reine, pour être celle qui par son Mari lui faisoit tenir toutes les Lettres du Cardinal. Il lui écrivoit à elle, & lui commettoit le soin d'une grande partie de ses intérêts. J'en ai vû tous les Originaux; car Madame de Navailles, quelques années après devenue mon Amie, me les a depuis montrez. Voilà la raison qui obligeoit le Duc d'Orleans de parler d'elle au Parlement : dont on s'étonna; car notre Sexe doit avoir certains privileges qui le peuvent exempter d'aller dans les Lieux publics. Le Duc d'Orleans voulut aussi chasser le Tellier, comme attaché aux intérêts du Cardinal. Ce Prince étoit sur cet article de concert avec Mr. le Prince, qui se plaignoit hautement de lui, de ce que l'aiant toujours cru de ses Amis, il l'avoit abandonné, &

ne-

ne l'avoit pas averti quand il fut arrêté. Il le blamoit d'une chose dont il paroissoit louable. Il ne faut jamais trahir le secret de son Ami ; à plus forte raison celui de son Maitre, & celui de l'Etat. On a cru qu'il le poussa aussi par l'engagement qu'il avoit pris avec de Lionne, qui avoit paru agir avec le dessein de faire chasser ce Ministre, & que Servien étant Oncle de de Lionne, n'avoit été nommé en cette occasion que pour mieux couvrir le desir que les Princes avoient de perdre entiérement le Tellier. Je croi devoir dire néanmoins, que je n'ai point de connoissance par moi même, que de Lionne aie voulu travailler à la ruine d'un Ministre qui servoit le Roi fidélement ; mais, je sçai que la Reine l'en a soupçonné, & que le Tellier en a été fortement persuadé. Ce sont de ces choses qu'on ne peut démêler que difficilement, & dont par équité on doit toujours douter. Il y a dans le cœur de l'homme un grand mélange de bons & de mauvais sentimens, & Dieu seul en peut être le Juge. Le Garde des Sceaux voiant qu'il avoit contribué à chas-

1651.

1651. chasser le Cardinal pour être auprés de la Reine un Ministre en figure, étoit rempli d'amertume & de douleur. Il sçavoit qu'elle se confioit à d'autres qu'à lui, & qu'elle le regardoit comme son Ennemi. Il tâchoit par toutes voyes d'acquerir sa confiance. Il lui protesta souvent qu'il vouloit être attaché à ses interêts. Il lui offrit de se séparer du Duc d'Orleans, & de toutes les personnes qui lui donnoient de l'ombrage. Il offrit de la raccommoder avec les Princes, & n'oublia rien pour lui dire qu'elle trouveroit en lui un Ministre plus utile à son service que celui qu'elle avoit perdu. Sa confiance étoit donnée à un autre. La Reine reçut ses offres avec une apparente bonne volonté; mais en effet, elle ne se laissa point toucher à ses promesses. La Reine, croyant faire son devoir n'étoit pas capable de changer foiblement d'avis; si bien, qu'elle n'écoutoit toutes ses paroles que pour amuser le Garde des Sceaux. Il devoit connoitre l'impossibilité de son dessein par les intrigues qu'il ramassoit en sa personne; que la Reine devoit craindre;

&

& s'il eut été sage, il auroit vû que 1651.
tous ces Princes n'auroient pour recompenses que le repentir.

La Reine, pour contenter les Princes qui demandoient toûjours l'éloignement de ses Ministres & des amis du Cardinal, leur offrit, du consentement de le Tellier, qu'il ne serviroit point, & qu'elle feroit faire sa Charge par un autre ; bien resoluë néanmoins de la lui conserver, & de lui faire là-dessus toute la justice qu'il méritoit. Cette proposition fit croire qu'elle vouloit chasser tous ceux que le Duc d'Orleans avoit nommé au Parlement ; la Reine, craignant que ce bruit ne lui fit tort, déclara publiquement que si les Princes ne vouloient venir au Conseil, elle le tiendroit toute seule, & n'en chasseroit personne. Les Princes, sçachant que la Reine avoit parlé de cette sorte, lui manderent qu'ils ne vouloient point venir au Conseil, & qu'elle fit ce qu'il lui plairoit. Le Garde des Sceaux fut d'avis de le retarder afin de voir s'il n'y avoit point quelque voye d'accommodement ; mais, la Reine le voulut tenir, & lui répondit for-

1651. fortement, *que ſa volonté ſeule devoit régler cette Affaire, & qu'elle le vouloit ainſi.* Le ſoir même les Princes, un peu étonnez de ſa fermeté, vinrent la voir ; &, parce que les Portes de Paris étoient encore gardées, le Duc d'Orleans preſſa d'en faire ôter les Gardes, comme une choſe qui devoit déplaire à la Reine & il la ſupplia de commander qu'elles fuſſent levées. Elle y conſentit ; & de cette ſorte la Reine ſe trouva en pouvoir de ſortir de Paris quand il lui plairoit. Mais, ſes Affaires n'étant pas qu'elle dût le deſirer, elle y demeura tout le tems qu'elle le jugea néceſſaire.

La Reine, ne pouvant plus ſouffrir le Garde des Sceaux, voulut donner les Sceaux au Prémier Préſident, qui l'avoit bien ſervie depuis la ſortie des Princes ; & depuis que, détaché du Prince de Condé, il s'étoit tout-à-fait appliqué à ſes intérêts. Car alors il prétendoit recevoir par elle les Graces qu'il avoit eſpérées des autres. Le Maréchal de Gramont, Ami de Chavigni, Longueuil qui étoit devenu Chancelier de la Reine, & quel-

quelques autres, gagnérent Servien & 1651.
de Lionne, pour favoriser auprès de la Reine & du Cardinal, le retour de leur Ami à la Cour. Ils firent tous entendre à cette Princesse, que pour faire les changemens qu'elle desiroit, & pour acquérir quelque créance dans le Parlement, il falloit qu'elle feignît de ne vouloir plus de Mazarin, & qu'elle fît revenir Chavigni, le plus grand Ennemi qu'il eut. Servien, & de Lionne, entrérent dans cette pensée, pour avoir en lui un Ami auprès du Prince de Condé, qu'ils paroissoient regarder comme leur Protecteur. On en écrivit au Cardinal que le retour de ce Ministre étoit nécessaire pour éblouïr le Peuple : & de plus qu'il étoit meilleur d'avoir celui-là dans le Conseil, que le Garde des Sceaux de Chateauneuf ; parce qu'il sembloit que la Cabale de ce dernier étoit la plus dominante, & que par conséquent Chavigni étoit moins à craindre. Quoi qu'il en soit, le Cardinal y consentit, parce qu'alors sa plus grande passion, ainsi qu'il l'avoit mandé à ses Amis, étoit de changer

1651. le Conseil, & d'en ôter le Garde de Sceaux. C'est une de ces choses qu j'ay depuis vûës dans les Lettres qu' écrivoit en ce tems-là à Madame d Navailles.

Sennetere ne sçut rien du r tour de Chavigni. On lui cacha c dessein avec soin. Il ne l'aimoit pas & il avoit paru avoir plus de liaiso avec Chateauneuf ; mais, comme n'avoit pas approuvé sa conduite, qu'il s'étoit attaché à la Reine, il consola aisément de la resolutio qu'elle avoit prise de le chasser. l'égard de Chavigni, il se resolut d roit, & crut q[illegible] tout ce qu'il pour lui en seroit obligé, [illegible] de Breu froit son retour par la seule rais qu'il étoit son Ennemi declaré. C ne fut pas sans étonnement que l'o vit alors la haine avoir les mêmes e fets que l'amitié. Il ne falloit p s'en étonner : l'interêt peut lui se joindre tant de contrarietés ensembl il est le maître des cœurs, c'est l qui gouverne le monde, qui fait so vent agir les hommes en bien & e mal, qui fait naître la haine, & q

pro

produit les apparences de l'amitié que 1651.
les gens de la Cour semblent avoir les
uns pour les autres. Ce changement
étant concerté de cette sorte, Chavigni
arriva le deuxiéme Avril, & le soir
même il vit la Reine dans son Oratoire.
Il y fut par un escalier dérobé
qui alloit dans ce lieu secret, où elle
faisoit venir ceux qu'elle vouloit cacher
à ses espions.

Le lendemain, le Duc d'Orleans, qui sembloit n'avoir eu nulle part au retour de Chavigni, & à qui la Reine n'en avoit rien dit, parut le sentir vivement. Il vint au Palais Royal, plein de colere contre elle, & suivi du Prince de Condé, qui avoit été de ce secret, & en étoit bien content; mais selon les maximes de la Cour, il dissimuloit ses sentimens, de peur de choquer le Duc d'Orleans qui en étoit outré de dépit. Ce Prince, en presence de plus d'une douzaine de personnes, dit à la Reine, *qu'il s'étonnoit infiniment; que tenant le rang qu'il tenoit dans le Royaume, & selon la part qu'il devoit avoir dans les Conseils du Roi, elle eût voulu faire revenir un Ministre sans lui en parler; & qu'elle*

lui

1651. *lui avoit en cela donné beaucoup de marques de mépris & de défiance.* La Reine lui répondit tout haut, *que depuis quelque tems il avoit fait tant de choſes ſans elle, ni ſans ſa participation, qu'il ne devoit pas trouver étrange, ſi de ſon côté elle en faiſoit de même, & ſi par ſa maniere d'agir avec elle, elle croioit être diſpenſée d'en uſer avec lui de la façon qu'elle avoit accoutumée de le faire: que quand il vivoit avec elle comme ſon Ami & ſon Frere, alors il ſçavoit bien qu'elle n'avoit jamais rien fait, même dans les bagatelles, que prémiérement elle n'eut pris ſon avis; mais qu'enfin, ſon procédé avoit fait changer le ſien, & qu'elle étoit fachée de ce qu'il l'avoit contraint à cela.* Il lui répondit, *qu'il n'avoit fait que ſe deffendre; qu'elle avoit commencé à mépriſer ſon Amitié, envoiant Monſieur le Prince au Havre malgré lui; & que le Cardinal avoit été auſſi le prémier à l'offenſer; qu'enſuite il n'avoit pu faire autre choſe que ce qu'il étoit obligé de faire, pour ſa conſervation & l'interêt de ſon honneur.* Pendant cette grande Diſpute, je remarquai que Mr. le Prince les écouta ſans dire une ſeule parole; & je ſuis perſuadé que

que dans son Ame il n'étoit pas fâché 1651.
de la colere de tous les deux ; car, il
fit quelque souris qui me le fit juger
ainsi. Le Duc d'Orleans avoit néan-
moins eu part au retour de Chavigni
par ceux qui l'avoient traité avec le
Cardinal ; mais, ce Prince voulut
faire voir à la Reine combien il avoit
senti ce secret qu'elle lui en avoit
fait.

Le Parlement vint au Palais Roial
qui obligea la Reine de cesser sa Dis-
pute avec le Duc d'Orleans, pour al-
ler entendre les Remontrances que le
Prémier Président lui vint faire sur
cette Déclaration qu'il demandoit
contre les Cardinaux. J'ai déjà dit
ailleurs, que cette Compagnie avoit
proposé de les exclure tous du Minis-
tre. Le Prémier Président, alors de
concert avec la Reine, lui parla de ce
stile dont il avoit accoutumé de se
servir en de semblables occasions ;
mais, après avoir harangué contre le
Mazarin, il n'épargna pas le Coadju-
teur, disant de lui, que c'étoit un
Esprit plein d'Ambition & de Des-
seins factieux, qui troubloit la Paix
de la Maison Roiale, & qu'il étoit
juste

1651. juſte de l'éloigner de l'eſpoir du Miniſtere. Le Duc d'Orleans en rougit deux fois : il ſentit que ces paroles s'addreſſoient à lui, & elles lui firent connoitre que la Reine n'étoit pas abandonnée, que le Parlement revenoit à elle, & que c'eſt une grande folie à l'homme que de ſe confier aux hommes.

La Reine au lieu de répondre à ſon ordinaire, & dire qu'elle demandoit avis à Monſieur le Duc d'Orleans, & à Mr. le Prince, de ce qu'elle avoit à faire, un peu en colere contre le Duc d'Orleans, répondit au Prémier Préſident ſans parler aux Princes, *qu'elle accordoit la Déclaration telle que le Parlement la deſiroit*; & ajoûta trés-judicieuſement, *qu'elle croyoit le pouvoir faire puiſque Monſieur & Mr. le Prince étoient preſens quand elle fut propoſée au Parlement.* Elle ſe tourna enſuite vers le Garde des Sceaux, & lui commanda à l'inſtant même de la ſceller. Il reçut cet ordre comme un homme qui n'avoit plus guerre de momens à poſſeder cette autorité dont il ſe ſervoit malgré la Reine. A ces mots déciſifs de la Reine, Madame

ame de Chevreuse rougit à son tour ; 1651.
c je connus à son visage, qu'elle vo-
oit avec beaucoup de peine le Coad-
iteur, & le même Garde des Sceaux
e Chateauneuf, exclus de pouvoir
oindre le Ministere à la Calote rouge;
nais, comme beaucoup de diligences
voient déja été faites pour empécher
ue cet avantage ne fût ôté aux Car-
inaux François, tant d'intrigues se fi-
nt encore alors, qu'enfin la chose
it éludée & demeura, comme je l'ay
éjà dit, tout-à-fait assoupie.

Cette Cérémonie achevée, les Prin-
es s'en allerent. Le Duc d'Orleans
voit de la douleur & de la tristesse dans
cœur, & le Prince de Condé étoit
ontent. Ce qui fâchoit le Duc d'Or-
ans à l'égard du Coadjuteur lui don-
oit de la joye, & de plus il étoit sa-
tisfait du retour de Chavigni. La
leine, sortant de sa Gallerie où elle
voit tenu le Conseil, se retira dans
n Cabinet. Elle y reçut publique-
ient Chavigni, qu'elle traitta comme
n homme destiné à lui plaire. Ceux
ui contribuerent à son retour virent
ls apparences de sa faveur avec plai-
r; mais le Cardinal, qui l'avoit ap-

1651. prouvé malgré lui, ne put pas s'em-
pécher d'en ressentir de la douleur, &
de tenir pour ennemis ceux qui avoient
sçû trouver l'invention de le rappe-
ler.

Pendant que toutes ces choses se
passerent dans le Cabinet, le Garde des
Sceaux, qui les avoit ignorées, qui
haïssoit Chavigni, & qui sentoit les
apparences de sa disgrace, fut toûjours
appuyé contre le coin de la table, rê-
veur, chagrin, & fort embarrassé.
Cette Place qu'il avoit tant desirée
lui donnoit plus de honte que de gloi-
re. Il voyoit que les grandes affaires
se faisoient sans lui, & contre lui: &
dans ces momens il connut sans doute
qu'il alloit perdre les Sceaux; car, il
devoit croire que la Reine n'avoit pas
changé le Conseil malgré le Duc d'Or-
leans, pour en demeurer là, & ne pas
satisfaire son ressentiment. Deux heu-
res aprés, comme il fut retourné chez
lui, elle lui envoya commander de les
rendre. Il le fit, & en même tems
le Premier President les eut, à condi-
tion qu'il ne quitteroit point sa Char-
ge de Premier Président. La Reine,
ensuite, dépecha vers le Chancelier

Se-

ſeguier, pour le faire revenir à la 1651.
Cour, afin d'y tenir le Conſeil des
parties, & aſſiſter à tous les Conſeils
du Roi, comme Chancelier de France.
Mr. le Prince ſçavoit l'Election du
Premier Preſident; & par Chavigni
& de Lionne eut pour ces changemens
quelques intelligences avec la Reine,
qui les fit d'autant plus hardiment,
qu'elle croioit qu'ils pouvoient le ten-
ter de revenir à elle.

Ce que ſouffrit Chateauneuf, quand
il ſe vit ſans les Sceaux, ne ſe peut aſ-
ſez fortement repreſenter, & celui ſeul
dont l'ambition eſt extrême peut s'en
former quelque idée. Il eut la penſée
de ſe ſauver au Luxembourg, d'y por-
ter les Sceaux, & de demander la pro-
tection du Duc d'Orleans pour tenir
bon contre la Reine. Aprés les avoir
rendus, il ſe repentit de n'avoir pas
executé ce deſſein; mais, la Reine le
ſurprit, elle envoya ſi promptement
chez lui, auſſi-tôt aprés qu'il l'eut
quittée, qu'elle ne lui laiſſa pas le tems
de déliberer ce qu'il avoit à faire. Dieu
le permit ainſi, pour la conſervation
de la France, à qui cette action auroit
ſans doute couté beaucoup de ſang. Je

G 2 veux

1651. veux croire aussi que sa volonté e
quelque part à sa retenuë, & qu'a
mant l'Etat il ne voulut pas peut-êt
pour ses interêts hazarder de le perd
entierement. Cet homme avoit
grandes qualités : il avoit l'ame ferm
l'esprit hardi, & le cœur rempli
gloire, il étoit habile dans l'intrigu
il avoit une grande experience da
les affaires. Il étoit tellement respe
té de ses amis & de ses ennemis
qu'il refusoit aux uns & aux autr
également ce qu'il ne croyoit pas jus
de leur donner, sans qu'ils osassent s'
plaindre. il avoit aussi beaucoup
quoi s'humilier devant Dieu & l
hommes, ayant autres fois sous le R
gne du Cardinal de Richelieu condan
né à mort l'innocent Maréchal
Marillac; & l'opinion universelle étc
que son ambition l'avoit alors fait l
chement trahir sa conscience & sc
honneur. Il avoit encore un défa
qui le rendoit ridicule. Il aimoit trc
les Dames : leur conversation,
leurs flatteries lui plaisoient; & l
Dames pour leurs interêts le reche
choient avec trop d'avidité. Sa fo
blesse étoit cause de celles qu'ell
avoie

voient pour lui. Elles ont par leurs 1651.
ıtrigues beaucoup contribué à ſa
ırandeur & à ſa Fortune, de même
u'à le rendre mépriſable. Outre ces
onteuſes taches, on peut dire encore,
ue les deſirs que la faveur excitoit en
ɔn ame, étant exceſſifs & déréglés,
: rendoient indigne de vivre, puiſque
our vivre dans l'élevation il faiſoit des
aſſeſſes qui ne convenoient pas à un
omme tel qu'il avoit intention de le
ıroitre.

La Nouvelle de la diſgrace de cet
omme étant venuë au Luxembourg,
: Duc d'Orleans en fut troublé d'une
ıaniere toute terrible, & ſa colere
enſa cauſer d'étranges effets. Il ful-
ıina contre la Reine, & jura qu'il ſe
eſſentiroit de cet affront. Le Coad-
ıteur, ou Montreſor par ſon ordre,
u tous deux enſemble, dirent à ce
rince, que puiſque la Reine avoit oſé
ıire des coups de Regente, il devoit
n faire de Lieutenant General du Ro-
aume. Ils propoſerent de faire pren-
re les armes aux Bourgeois. Le
)uc de Beaufort offrit ſon credit pour
e deſſein. Ils dirent qu'il falloit ani-
ıer la canaille, qu'il falloit aller au

1641. Palais Royal enlever le Roi, aller chez le premier President, lui ôter les Sceaux de force ; &, s'il faisoit quelque resistance, le tuer, & le jetter par les fenêtres. Enfin, tout ce qui se peut imaginer de plus cruel, & de plus violent, même contre la personne de la Reine, fut proposé en cette occasion. Selon les apparences, l'éxécution en fut ardament desirée par le Coajuteur, & sans doute que Chateauneuf aussi, comme je le viens de dire, eut des momens fort criminels ; ces deux hommes étant remplis l'un & l'autre des plus violentes passions qui puissent occuper le cœur humain. Madame de Chevreuse qui étoit assez bien disposée à se bien remettre avec la Reine, eut sa part de la douleur du Duc d'Orleans. Elle fut sans doute au desespoir du changement du Garde des Sceaux, & eut de la peine à le souffrir ; mais, je ne l'entendis point nommer parmi les coupables. On m'assura que Mademoiselle avoit paru passionnée pour la reparation de la gloire du Duc d'Orleans, & que n'étant pas satisfaite de la Reine elle voulut alors en tont complaire à ce Prince. Le Prince de Condé

é, qui fut present à toutes ces furieu- 1651.
:s propositions, aprés avoir protesté
u Duc d'Orleans qu'il n'avoit nulle
art au retour de Chavigni, & l'avoir
ssûré qu'il vouloit demeurer inviolablement attaché à ses interêts. déclara
u'il ne pouvoit approuver des Con-
:ils si violens, dont l'éxécution se-
oit difficile & blamable. Il dit au
)uc d'Orleans, qu'il étoit prêt de se
ıettre à la tête de ses Troupes, & de
épandre pour son service jusqu'à la
erniere goute de son sang; mais,
u'il ne pouvoit prendre de part à des
hoses qui sans doute seroient desap-
rouvées des gens de bien. Ce sage
iscours fit taire les plus mutins, par-
e que la raison & l'autorité ensemble
ont de grandes forces. Ces obligations
écentes que Mr. le Prince avoit au
Premier President, l'amitié qu'il avoit
our Chavigni, la confidence qu'on
ui avoit faite de son retour, & quel-
ques humanités naturelles qui n'aban-
lonnent guerres les ames héroiques,
ui firent tenir ce langage. Il desiroit
ılors, comme je l'ay écrit, d'obtenir
le la Reine le Gouvernement de Gui-
enne, dont il n'étoit pas encore tout-

1651. à-fait assûré, & son interêt le forçoi à chercher à lui plaire. Il le fit avantageusement pour elle, en détournan cet orage, dont les seules apparence étoient horribles.

C'est donc à Mr. le Prince seul qui on doit donner la gloire d'avoi empêché ce furieux projet, qui auroi été sans doute une seconde Saint Barthelemi sous le nom des Mazarins. Madame de Longueville m'a dit dépuis que ce jour là elle crut que Paris seroit détruit par le feu & par le sang que le trouble fut grand dans toute la Maison Royale, & qu'elle passa la nui sans se coucher dans l'inquiétude de malheurs qui pouvoient arriver; que sur le matin voyant que l'éxécution n'avoit point suivi les desseins du Coadjuteur, elle se jetta sur le lit de Mr. le Prince son Frere, toute habillée, pour seulement dormir quelques heures; mais qu'elle fut long-tems que son esprit étoit rempli d'une idée funeste de toutes les choses que ce Conseil auroit pu produire; & que son ame en fut long-tems abbatuë de tristesse, & pleine d'étonnement. Pour la Reine, elle n'eut aucune part de

cette

ette inquiétude, & ne ſçut le peril où 1651.
lle avoit été, qu'aprés qu'il fut paſſé.
Le Chancelier Seguier arriva le len-
emain, & fut reçut de la Reine avec
eaucoup de demonſtration de bonne
olonté. S'il avoit eu cette empreſſe-
ient qui eſt loüable quand legitime-
ient on peut prétendre aux grandeurs
e la fortune, il auroit peut-être rem-
lit cette place toute entiere. Il étoit
;avant, éloquent, & habile dans les
ffaires du Conſeil. La Reine avoit
eſoin de Miniſtre & d'un Miniſtre
omme de bien, qui avec de droites in-
:ntions entreprit de la bien ſervir.
l avoit une partie de ces bonnes qua-
tés; mais, il n'avoit pas l'ame aſſez
:mplie du deſir de la gloire, que
ı ſeule vertu peut donner. Il ne pou-
oit preſque reſiſter à la faveur, & il
e ſe faiſoit pas eſtimer autant peut-
tre qu'il meritoit de l'être. Ses amis
ouloient qu'il occupât alors cette pre-
iiere place, qui faiſoit naître des de-
rs à tant d'autres, & qui n'en exci-
ɔit pas aſſez en lui. Beaucoup de
ens de bien auroient trouvé ce re-
iede propre à diſſiper toutes les Ca-
alles qui travailloient pour & contre

1651. le Cardinal Mazarin ; &, n'étant pas trop passionné de cette Primauté, il auroit pu gouverner & attendre paisiblement ou le retour ou la perte du Ministre. Mais, enfin, il avoit trop peu de cette manie qui donnoit tant de peines à Chateauneuf, & n'ayant pas la force de se soûtenir, il fut aussi-tôt aprés accablé par ses ennemis. Nous les vîmes bien vîte retourner dans le néant, & en sortir de même, sans pourtant avoir jamais eu ce qu'on appelle de la faveur & de la considération. Il fut si mauvais Courtisan, qu'il demanda à la Reine ce qu'il avoit à faire, & la Reine lui aiant dit qu'il se reposât, & qu'il ne se donnât pas la peine sans besoin de venir au Palais Roial, il accepta ce parti, & y alla si peu, que bientôt après il n'y alla point du tout. Il se piquoit d'une certaine humilité, de ne se soucier point de l'Autorité, & d'aimer à obéïr continuellement à quelque Supérieur. Cette soumission est cause qu'il a joüi d'une fortune plus douce, & de plus longue durée ; mais aussi moins éclatante.

Le Duc d'Orleans étoit tout à fait

en colere : il ne venoit plus chez la 1651.
Reine, ni au Conſeil. Il diſoit hautement qu'il vouloit qu'on ôtât les Sceaux au Prémier Préſident, & qu'on chaſſât du Conſeil Chavigni; déclarant qu'il ne reverroit jamais la Reine, ſi elle ne le ſatisfaiſoit. On travaille de part & d'autre pour adoucir ſon chagrin : le Duc d'Orleans ne paroit point s'afoiblir dans ſa réſolution, & la Reine aſſure qu'elle ne veut chaſſer perſonne. Pendant que cette Négociation occupoit les eſprits, Chavigni trouva le moyen de ſe raccomoder avec le Duc d'Orleans : ſes Amis lui rendirent ce bon office ; & l'ayant été ſaluer, il en fut bien reçû. Par cette voye, la moitié de la colere de ce Prince ſe diſſipa ; mais il demeura inflexible contre le Premier Préſident. Il demanda à Mr. le Prince de l'abandonner en ſa conſideration. Ce Prince s'y accorda, dont il fut blamé ; & ceux, qui ſe mêlent de juger les autres, diſoient que lui ayant de ſi fortes obligations, il pouvoit, ſans choquer ce qu'il devoit au Duc d'Orleans, travailler à diminuer ſa colere. Il ſacrifia donc ſon ami, pour rendre au plus puiſſant ce qu'il

 croyoit

1651. croyoit lui devoir ; & , entre deux obligations, il paya celle qui couta le moins à sa generosité. Il en souffrit, & la gêne où il se vit en plusieurs occasions de cette nature, où il fallut satisfaire ceux qui l'avoient servi, lui fit dire, *qu'il estimoit le Duc de Beaufort heureux de ne devoir sa liberté qu'à lui-même & à ses domestiques.* Ce fut dans cette conjoncture, que le Premier President, déjà mal satisfait & separé de ce Prince, non-seulement se détacha entierement de lui, mais de plus se sentit vivement offensé de se voir la victime de ses interêts ; lui, qui les avoit portés, même aux dépens de sa gloire. Sa modestie ne le put empêcher de faire connoitre au public son ressentiment, & la douleur qu'il en avoit eû. Quand le Coajuteur vit que ses terribles Conseils n'avoient point été suivis, il voulut se retirer de la Cour, & dit au Duc d'Orleans que n'étant point utile à son service, il valoit mieux qu'il se sépara de lui, & que la Reine qui le haïssoit se rendroit peut-être plus traitable quand il n'y seroit plus. Les serviteurs de Mr. le Prince me dirent

alors

lors qu'une des raisons, qui le for- 1651.
erent le plus d'abandonner le Pre-
nier President, fut la feinte retraite
u Coadjuteur ; car voyant qu'en ef-
et le Duc d'Orleans avoit sujet de se
laindre, & demeurant seul dans sa con-
iance, il ne put éviter d'entrer tout-
-fait dans ses interêts. Mais, la sépa-
ation du Coadjuteur ne fut qu'une
lissimulation. Il prit congé du Duc
l'Orleans la Semaine sainte : il fut
uelque tems, qu'il ne le voyoit plus
u'en secret ; & bien-tôt aprés il le
evit publiquement. Je n'ay pû sçavoir
u vrai la raison de cette feinte.

Le Duc d'Orleans, cependant, continuoit à se plaindre de la Reine, & la Reine se deffendoit. Cette Brouillerie menaçoit la France d'une grande Guerre, & donnoit de l'inquiétude à ceux qui sont assez sages pour souhaiter le bien de l'Etat ; mais, il fallut enfin que la fermeté de la Reine fût vaincuë, & qu'elle le cedât à sa raison, & à la colere du Duc d'Orleans. Les Ministres, pour plaire à ce Prince, travaillerent tous à faire changer la Reine, & les amis du Premier President furent les premiers

1651. miers à conseiller cette Princesse de l'abandonner ; lui disant qu'il valoit mieux lui ôter les Sceaux, que d'engager le Duc d'Orleans à une Guerre Civile. La Reine, étant persuadée par de si fortes raisons, consentit à satisfaire le Duc d'Orleans. Le nouveau Garde des Sceaux n'ayant été qu'une fois ou deux au Conseil, fut contraint de retourner en son premier état. Ce fut malgré lui, & il le fit néanmoins de fort bonne grace.

La Reine envoya querir le Premier Présìdent, & toute honteuse de ce qu'elle faisoit le pria de souffrir avec patience ce sacrifice au repos de l'Etat. Elle lui dit que pour satisfaire Monsieur, elle étoit contrainte de lui redemander ce qu'elle lui avoit donné ; qu'elle en étoit au desespoir ; mais, qu'elle l'assûroit qu'aussi-tôt qu'elle pourroit, il reverroit les Sceaux entre ses mains. Le Prémier Présìdent, sans s'étonner, avec un visage riant lui dit, qu'il étoit trop heureux de connoitre par là l'estime qu'elle faisoit de sa fidelité, & trop heureux encore de pouvoir contribuer à son repos : &, tirant de son col la clef des Sceaux qu'-

qu'il y tenoit penduë, la lui donna, 1651.
attendant qu'elle les envoyât querir chez lui. La Reine en demeura trés-satisfaite : ils furent raportés ; & on les donna au Chancelier Seguier, qui ne fut pas fâché de les ravoir en sa puissance : il y avoit eu déjà dispute entre ces deux hommes. Le Duc d'Orleans ayant été satisfait par cette voye, les personnes qu'il avoit entrepris de chasser du Conseil demeurerent en apparence en repos, & la Reine crut pouvoir alors esperer quelque trêve à ses peines. Pour en être plus assûrée, elle resolut de donner au Prince de Condé le Gouvernement de Guienne. Ayant appaisé le Duc d'Orleans, elle voulut aussi acquerir ce Prince, essayant véritablement de gagner son amitié, soit en l'obligeant, soit en lui faisant parler par ses créatures, & particulierement par la Princesse Palatine ; mais, toutes ces choses lui furent trés inutiles. Si du côté de la politique il a mal fait, en se tenant si ferme contre la Reine, je le laisse à juger à ceux qui voudront raisonner là dessus & n'en puis pas dire davantage que j'en ay déja dit ; mais, si j'osois, je trouverois

1651. à redire à la dissimulation dont il usa envers la Reine, pour avoir le Gouvernement; car alors il lui faisoit tout esperer, & quand je pris la liberté de lui en parler, elle me fit l'honneur de me dire, qu'elle croyoit par ce bienfait qu'il deviendroit entierement de ses amis, & qu'il en avoit parlé de cette maniere. Sur le bruit qui se fit, que la Reine lui devoit donner le Gouvernement de Guienne, plusieurs personnes lui representerent qu'elle se perdoit, & qu'elle ne suivoit pas les maximes de la prudence, ni celle de l'Etat. La Reine, touchée des raisons de ses serviteurs, s'arréta, & fut quelque tems en doute, si elle devoit passer à l'éxécution de ce Traité. Le prince de Condé étant averti de ce refroidissement, en presence de Chavigni, proposa à la Reine de s'en désister, lui protestant qu'il ne vouloit rien qui lui pût donner de l'inquiétude. Chavigni, pour plaire à la Reine, dit à Monsieur le Prince devant elle, *Monsieur, est-ce tout de bon, que vous remettez à la Reine la parole qu'elle vous a donnée sur cette affaire?* Ce Prince ayant répondu qu'oui, la Reine le remercia, & ne s'ex-

'expliqua pas davantage ; si bien que 1651.
es choses demeurerent quelque tems
ncertaines : mais Mr. le Prince, d'hu-
neur a bien vouloir ce qu'il avoit une
ois desiré, & qui trouvoit en cela un
grand avantage, fit agir en sa faveur
es créatures du Cardinal, Servien &
le Lionne, qui en cette rencontre lui
ûrent plus fideles que Chavigni son
ncien ami. En cet endroit, il fut
oüable, eux fort dignes de blame,
'il est vrai que leur interêt les convi-
oit à ce relachement. Je sai que la Rei-
ne les en a soupçonnés. Enfin cette Prin-
cesse se resolut par leur Conseil, &
voici leurs raisons. Ils disoient qu'il
étoit avantageux de donner la Guienne
à Mr. le Prince, afin de le détacher
en quelque maniere du Duc d'Orleans,
& l'engager de se réünir à la Reine ;
qui avoit déjà l'affection de ceux de
cette Province ; & que les ayant tous
à lui, on ne lui donnoit rien de nou-
veau. Le Duc d'Epernon, par cette
voye cessa d'être le prétexte des plaintes
des Bourdelois, & le Gouvernement
de Bourgogne, qu'avoit Mr. le Prince,
lui fut donné, au lieu de celui qu'on
lui ôtoit. Dans les conditions de cet
échan-

1651. échange, il fut conclu aussi que moyennant quelque accommodement, le Duc de Candale donneroit l'Auvergne au Duc de Mercœur. La Reine le souhaittoit, à cause qu'il devoit bien-tôt épouser Mademoiselle de Mancini *, & que pour le confirmer dans ce dessein, elle vouloit lui faire des graces qui pussent l'engager encore davantage. Cette volonté en la Reine, ne lui pouvant être inspirée que par son premier Ministre, fait voir que les Négociateurs n'agissoient que selon les ordres qu'ils recevoient de sa part. c'est ce qui les peut justifier à l'égard de la Guienne.

* Niece du Cardinal Mazarin, aînée des Mancini.

Le Duc de Longueville s'etoit retiré un peu à quartier; & aprés avoir fait tenter la Reine par plusieurs voyes, enfin s'étant addressé à de Lionne, il prit par lui quelque liaison avec elle: & sans doute que ce fut comme de toutes les autres choses de concert avec le Cardinal Mazarin.

Madame de Longueville, qui étoit mal avec son Mari, qui avoit ses intrigues particulieres, & ses intérêts de fantaisie à ménager à la Cour, ne voulant pas avoir la Reine tout-à-fait

con-

ontre elle, envoya la Princeſſe Pala- 1651.
ine ſon amie promettre à la Reine tout
e qu'elle pouvoit deſirer ; & , aprés
eaucoup de grandes conſultations, la
alatine dépêcha Bartet au Cardinal ,
our l'aſſûrer de l'affection de Madame
e Longueville , & par même moyen
ii fit eſperer qu'elles travailleroient
nſemble à gagner en ſa faveur le
rince de Condé ; mais, touets ces
elles apparences n'eurent aucun effet,
: Mr. le Prince, par aucune de ces
hoſes, ne ſe voulut réünir à la Reine.
Pluſieurs perſonnes avoient com-
ierce avec le Cardinal ; car la fermeté
e la Reine étonnoit toute la Cour,
: on jugea bien vîte que ce Miniſtre
ourroit revenir. Par cette raiſon ,
hacun de ſes amis & ennemis voulut
aiter avec lui : & tous, excepté Mr.
: Duc d'Orleans & Mr. le Prince ,
nvoyérent le viſiter , & lui demande-
ent ſa protection ſur differentes matie-
es. Ces voyages firent naître de gran-
es négociations;mais, rien n'egala les
eux paſſionnés amans de la Fortune :
j'appelle ainſi le vieillard de Cha-
auneuf, & le Coadjuteur.) Le pre-
nier, à l'extrêmité de ſa vie, aprés
avoir

1651. avoir renversé l'Etat pour chasser le Cardinal, & aprés en avoir été puni par sa disgrace, vouloit rentrer tout de nouveau dans le Cabinet. Il forma une intrigue en faveur de celui qu'il venoit de perdre, afin d'attraper la confiance de la Reine malgré elle; & sans avoir honte de ses variétés continuelles, il pria le Marquis de Sennetere, le Marêchal d'Etrée, de proposer à la Reine, que si elle vouloit remettre à sa place le Garde des Sceaux, il promettoit d'être serviteur & ami du Cardinal Mazarin, & assûra la Reine qu'il les remettroit elle, & le Duc d'Orléans, dans une parfaite union.

La Reine d'abord n'écouta point cette proposition, tant parce qu'elle ne la croyoit pas sincere, que parce qu'elle avoit un grand mépris pour Chateauneuf; mais lui, sans se rebuter, envoya Madame de Vaucelas sa Sœur, conjurer le Marquis de Sennetere de la voir. Sennetere, sachant le dégout de la Reine sur tout ce qui venoit du côté de cet homme, n'y voulut point aller. Il lui envoya le Maréchal d'Etrée, qui l'ayant vû pria Sennetere de sa part de

con

consentir que Brachet, un homme 1651.
qui étoit à lui, & qu'il avoit donné au Cardinal, allât le trouver pour l'assûrer de son affection & lui promettre une entiere fidelité, pourvû qu'il voulût le racommoder avec la Reine, & le remettre dans sa place de Garde des Sceaux. Il promit humblement la vouloir tenir de lui, & se confesser à jamais son obligé. Il faut remarquer ici cette grande circonstance, que Chateauneuf, faisant porter parole au Marquis de Sennetere de ce nouvel engagement, se fit entendre par le Marêchal d'Etrée, qu'aprés cette liaison faite avec le Cardinal Mazarin, il conviendroit qu'ils s'accordassent tous une seconde fois, pour remetrre Mr. le Prince en Prison; mais Sennetere, à ce qu'il me dit alors, n'approuva pas cette proposition, & vit bien que la passion & le desir de se venger l'avoit inspiré à celui qui la faisoit, & que d'ailleurs elle lui venoit encore du Coadjuteur, & peut-être de Madame de Chevreuse. Elle fut donc éludée de son côté, Brachet partit pour aller faire les complimens de ce pauvre forcené. Voilà comme il faut appeler ceux

1651. ceux qui ont de ces desirs déréglés dont les Courtisans sont remplis : la folie qui les fait toûjours courir aprés le honneurs, aux dépens de leur repo & de leur salut, est un aveuglemen horrible, qui les empêche de voir qu ces dignités dont ils sont si amateurs ne sont que des biens imaginaires qu'il faut quitter tout au plus au bou de quatre vingt ans. Senneterre n'étoi pas un homme détrompé de la vanité ni de l'ambition : son ame n'étoit qu trop attachée à la terre ; mais, comme il étoit sage & raisonnable, en m faisant part de ses secrets, il ne cessoi de s'étonner de l'excessive avidité qu ces deux hommes avoient pour la faveur, de ce qu'ils souffroient pour elle & de la facilité qu'ils avoient à tout entreprendre pourvû qu'ils pussent arriver à leurs fins.

Le Cardinal n'ayant point d'autre ressources, & voyant que la Guienn n'avoit pû obliger Mr. le Prince à bie vivre avec la Reine, écouta les propositions de Chateauneuf, où le Coadjuteur avoit part; qui, malgré le passé en écrivit à la Reine, parce que n pouvant être Cardinal par d'autres voyes.

'es, il le vouloit être par elle. Je n'ay 1651.
oint ſçû toutes les particularités de la
uite de cette négociation; car elle
hangea d'Acteurs. Servien & de Lion-
ie, y furent mêlés, & Montreſor
uſſi; mais, il m'a paru qu'on continua
e propoſer l'union du Duc d'Orleans
vec la Reine, pourvû qu'elle fit met-
'e une ſeconde fois Mr. le Prince en
riſon, ſelon les Propoſitions qu'on a
it en avoir été faites, & en ce cas
mettre Chateauneuf dans les affaires
ſqu'au retour du Cardinal Mazarin.
e Coadjuteur promettoit d'y travail-
r; mais, dans toute ſa conduite il
e ſembloit, vû ce que la Reine me
iſoit l'honneur de m'en dire, qu'il
loit plus droit à perdre Mr. le Prince
ı'à favoriſer le Cardinal. Toutes
s propoſitions ne plaiſoient pas à la
eine, qui les écouta toutes, déteſ-
nt les mauvaiſes, & doutant ſur les
ıtres. Elle demanda conſeil à quel-
ıes perſonnes ſur celles qui ſe pou-
ıient faire en conſcience. Sennetere,
qui elle en parla, & dont elle eſti-
oit la capacité, lui dit franchement
(quoiqu'il ne fût pas ſerviteur parti-
lier du Prince de Condé,) qu'il ne
lui

1651. lui conseilloit point de hazarder de l
remettre en Prison, parceque ceux qu
commençoient à le haïr & à se plain
dre de lui, le voyant dans le malheu
recommençeroient à le servir, &
qu'elle donneroit matiere aux Brouil
lons de brouiller tout de nouveau
que de plus elle rétabliroit par là le Du
d'Orleans & toute sa Caballe; qu'ell
étoit grande, & composée de ses en
nemis, du Coadjuteur, de Chateau
neuf, de Madame de Chevreuse, d
Duc de Beaufort, & de toute la Fron
de; qu'elle deviendroit leur esclave
& que le Cardinal qu'elle consideroit
& dont elle souhaitoit trouver le
avantages, n'y rencontreroit qu'un
ruine toute manifeste; étant certai
que s'ils étoient les Maîtres, ils n
voudroient jamais le laisser venir.
lui dit enfin, à ce qu'il me conta
qu'il la conseilloit de bonne foy,
qu'il osoit l'assûrer que sa pensée éto
la meilleure. La Reine trouvant s
raisons fortes & judicieuses, montr
aux Frondeurs plus de froideur qu'i
n'avoient esperé; car ils avoient cr
que cette proposition devoit être reçû
avec plus de chaleur. Il me fut dit en

con

te par la même personne en grand 1651.
ret, que la Reine ayant parlé en
nfiance à un Docteur, Religieux
n Ordre celebre, des plus fortes
ppositions faites contre Mr. le Prince
 ses ennemis, il lui avoit dit qu'el-
e pouvoit traiter comme un Crimi-
 & Ennemi de l'Etat; mais, la
ine, ayant horreur de ces maximes,
sa le Casuiste pour suivre l'avis du
itique. Celui-ci avoit de la Reli-
n & d'honnêtes sentimens sur tou-
choses; mais, il n'étoit pas soup-
né d'être rempli de bonté; & il se
uva néanmoins plus conforme aux
x de l'Evangile, & aux inclina-
s de cette Princesse, que le Reli-
x dont la décision sur les choses les
 cruelles fut étonnante, puisque
plus douces avoient été rejettés par
gesse humaine. Le Reine demeu-
uelque tems sans rendre réponse
ce qui regardoit le rétablissement
hateauneuf, parce qu'elle voulut
r l'avis du Cardinal Mazarin.
s donc que beaucoup de Couriers
nt été bien employés, l'Abbé On-
i & plusieurs autres ayant travail-
cette négociation, il arriva enfin
 que

1651. que le Cardinal suivant sa coutu[me],
qui étoit de tout écouter, & de se [ser-]
vir de tout, se raccomoda avec C[ha-]
teauneuf, le Coadjuteur, & Madam[e de]
Chevreuse ; & ils conclurent entre [eux]
qu'à la Majorité du Roi, qui ap[pro-]
choit, Chateauneuf seroit remis [au-]
près de la Reine, en qualité de [Pre-]
mier Ministre. Le Prémier Prési[dent]
eut promesse de r'avoir les Sc[eaux]
qu'on venoit de lui ôter, & par le[s in-]
trigues de la Princesse Palatine la V[ieu-]
ville fut assûré des Finances, att[endu]
que le Président de Maisons en a[voit]
mal usé avec le Cardinal: il n'avoi[t pû]
lui envoier de l'argent, & il [étoit]
soupçonné d'être partial pour Ch[avi-]
gni. Longueil, par les mêmes [senti-]
mens des autres, c'est-à-dire pour [plai-]
re à la Reine, & conserver son [frère]
dans les Finances, fit dessein de [servir]
le Cardinal, & le promit à la Reine;
le Cardinal ne lui avoit rien répo[ndu],
non plus qu'à la plus part de ceu[x qui]
l'étoient allés trouver, sinon qu'il [n'a-]
voit nul desir de revenir en Fr[ance]
comme Ministre; qu'il souhaittoit s[eule-]
ment de pouvoir être justifié au P[arle-]
ment de toutes les Calomnies q[u'on]
lui avoit imposées; & qu'aiant ser[vi]

J

ance fidelement, il ſouhaittoit au 1651.
oins que ſon honneur fût rétabli &
a innocence reconnue. Longueuil,
int beaucoup d'Amis dans cette
mpagnie, il l'engagea de s'intéreſſer
tement en ſa juſtification, & ſentoit
ucoup de joie de ce qu'il ne vouloit
s que de l'honneur; mais le Mi-
tré n'eſtimoit pas ſes Offres, il le
ioit trop Ami de Chavigni. C'eſt
qui l'obligea de ſe moquer de lui
lui faiſant cette Réponſe. Il différa
endant l'éxécution de ſes dernieres
olutions autant qu'il lui fut poſſi-
, & ne ſe hatoit ſur rien. Il eſt
icile de ſe confier à des ennemis,
ouvez ennemis par des rechuttes ſi
nbreuſes, & il auroit ſouhaité ſans
te que de plus favorables evéne-
ns l'euſſent pu ſauver de cette fa-
uſe & dure néceſſité.

Comme il n'y a point de ſecret qui
ſe être caché, Mr. le Prince fut
nement informé de toutes ces Né-
iations. Il avoit déja ſu les propo-
ns qui avoient été faites contre ſa
& ſa liberté; & depuis les avis
l en avoit reçus, il avoit vêcu avec
randes précautions. Dans cet état,

1651. un soir qu'il étoit au lit causa
avec ses familiers, Vineuil l'aver
qu'il y avoit un dessein contre sa p
sonne & qu'il y avoit des compagn
des Gardes qui étoient comman
pour aller vers l'Hôtel de Condé. (
choses s'étant confirmées par le r
des personnes qui les avoient sçuës,
les firent peur à ce Prince. Il se l
aussi-tôt, monta à Cheval, & s'en
en hâte à St. Maur, suivi de toute sa
mille, du Prince de Conti, de Ma
me de Longueville, de Madame
Princesse du Duc de la Rochefouca
du Duc de Richelieu, du Marêcha
la Mothe, & de plusieurs autres.
Reine, dés cinq heures du matin
éveillée par Cominges, qui vin
apprendre cette nouvelle. Elle env
aussi-tôt au Duc d'Orleans le Marê
de Villeroi. Ce Prince la vint v
& l'assûra que ce n'étoit point d
Connoissance que le Prince de C
s'en étoit allé, & en usa assez
avec elle. Dépuis quelques jour
la visitoit civilement, & sa do
marquoit le bon succés de la négo
tion de Breull.

On entendit dire alors, que c

voit fait peur à Mr. le Prince étoit 1651.
u'un Capitaine du Regiment des Gar-
es, pour faire passer certaine Provi-
on de vin sans impôt, avoit mis de
on chef une troupe de Soldats à la
orte St. Germain. Ces hommes ar-
nés ayant été remarqués par les Servi-
eurs de Monsieur le Prince, il l'en
vertirent. Il y envoya, & trouva qu'ils
isoient vrai; si bien qu'il ne douta
oint qu'il n'y eut quelque entreprise
ormée contre sa liberté & sa vie: &
oignant ces circonstances avec les avis
récedens, il resolut de s'en aller.
Mais, ce qui l'y obligeoit le plus,
toit la maniere dont il vivoit avec la
Reine, car il devoit connoitre qu'elle
e pouvoit pas être fort satisfaite de
ui. Elle venoit de lui faire toutes les
graces qu'il lui avoit demandées, &
cependant il ne la voyoit point, & par
outes ses actions il marquoit avoir de
aversion pour elle. Si par la condui-
e de Mr. le Prince cette Princesse eut
lors des pensées contraires aux con-
seils que le Marquis de Sennetere lui
voit donnés, & qu'elle avoit paru
pprouver, je l'ignore, & n'en ai ja-
mais rien apperçu par aucune voye.

1651. Mr. le Prince étant parti, le Conseil
tint au Palais Roial pour aviser au
mede de ce mal : le Duc de la Roch
foucault de St. Maur alla trouver
Duc d'Orleans, pour l'assûrer des r
pects & de l'amitié du Prince, &
protester tout de nouveau de sa p
une reconnoissance entiere de toutes
obligations qu'il lui avoit. Il lui ren
compte des sujets qui l'avoient forcé
craindre & de fuir. Il vint ensuite au I
lais Roial, où il conféra avec le Ma
chal de Villeroi, & dit à la Reine c
Mr. le Prince étoit parti de la Co
ne croiant pas y pouvoir demeurer
sûreté. Il lui dit aussi qu'elle étoit co
posée de deux Caballes, dont il av
à se garder, des Mazarins, & c
Frondeurs ; & de plus il se plaign
de ce qu'elle n'avoit pas fait pour
de certaines choses dont il l'avoit su
pliée, qui dans le vrai n'étoient q
des bagatelles. La Reine avoüa to
haut qu'elle n'avoit pas voulu
éxécuter, quoiqu'elle les lui eut pr
mises, depuis qu'il avoit cessé de
voir. Elle résolut d'y envoier le M
réchal de Gramont de sa part, &
celle de Mr. le Duc d'Orleans po
l'ass

ſſûrer de leurs bonnes intentions. 1651.
ette Princeſſe lui fit dire qu'il n'a-
it rien à craindre de ceux de qui
diſoit devoir tout apréhender, &
e s'il vouloit revenir, on lui don-
it parole d'une entiere ſureté pour
Perſonne.

Le Prince de Condé répondit au
aréchal de Gramont avec fierté, &
deſſe : il lui parla fort reſpectueuſ-
ent du Duc d'Orleans, & fort mal
la Reine, diſant qu'il lui étoit im-
ſſible de s'aſſûrer en ſa parole ;
'elle l'avoit déjà trompé, qu'elle
oit habile à ce métier, & qu'il ne
uloit plus ſe mettre dans le hazard
l'être encore une fois ; qu'il ne
uvoit ſouffrir la Caballe des Maza-
ns ; que tant qu'il verroit les Valets
Cardinal avoir du Crédit, il ne
viendroit jamais à la Cour & que
ur l'obliger d'y retourner il deman-
it à la Reine qu'elle chaſſât d'au-
ès d'elle, Lionne, Servien, & le
ellier. Le Maréchal de Gramont,
mme bon Serviteur du Roi & de
Reine, n'approuva nullement la ré-
nſe que lui fit Mr. le Prince : elle
dégouta de la Négociation, & fut

1651. cause qu'il partit bientôt pour s'en aller en Bearn dans son Gouvernement. La Reine, le soir de ce jour, manda les Gens du Roi pour venir sçavoir ses volontez avant que le Parlement écoutât & reçut le Prince de Conti, qui devoit y aller le lendemain. Ce que Mr. le Prince avoit dit contre le Lionne lui fut utile à l'égard de la Reine, à cause des chagrins qu'elle avoit eus contre lui, & servit beaucoup aussi à sa réputation.

Ce jour septieme de Juillet les Chambres aiant été assemblées pour délibérer sur l'éxécution de certain Arrêt donné contre le desordre des Gens de Guerre, le Duc d'Orleans y alla prendre sa place accompagné du Prince de Conti, des Ducs de Joieuse, & de Brissac, des Maréchaux de Gramont & de l'Hôpital. Le Duc d'Orleans parla à la Compagnie sur cet Arrêt qu'elle avoit donné contre les Gens de Guerre, qu'il n'avoit pas apprové, & qui avoit un peu étonné les Officiers de l'Armée. Le Prince de Conti prit la parole & dit ensuite, qu'il croioit que la Compagnie seroit bien aise d'apprendre par sa bouche

su

ſujet que Mr. le Prince avoit eu de ſe 1651.
retirer dans ſa Maiſon de St. Maur;
que le ſoir auparavant il avoit eu avis
que quelques Soldats des Gardes
avoient dit qu'ils avoient eu ordre de
ſe trouver à deux heures au drapeau;
que cet avis aiant été précedé de
beaucoup d'autres qui lui donnoient
de juſtes defiances, il avoit envoié de
ſes Gentils-hommes pour ſçavoir ſi ce
qu'on lui avoit dit étoit véritable,
que trois ou quatre cent Soldats com-
mandez ou du moins aſſemblez mar-
choient encore; ce qui l'avoit obligé
de monter à Cheval; que paſſant der-
riere le Luxembourg, il avoit trouvé
quarante chevaux en corps, comme
Gens de Guerre, & non pas des Gens
qui ſe fuſſent trouvé enſemble par
rencontre; que cela l'avoit obligé de
couper à travers champ du côté de
Fleuri, d'où il s'étoit rendu enſuite à
sa Maiſon de St. Maur; qu'auſſi tôt
qu'il fut ſorti, il avoit prié le Duc
de la Rochefoucault d'en aller aver-
tir Mr. le Duc d'Orleans, & lui dire
toutes ces circonſtances, qui étant ac-
compagnées par tant d'autres ſujets de
deffiances, il avoit cru néceſſaire de pen-
ſer

1651. ser à sa sûreté; qu'il sçavoit les N
gociations qui se faisoient continuell
ment avec le Cardinal Mazarin,
commerce des Couriers, & le voia
du Duc de Mercœur à Breull, q
étoit allé y épouser sa Niece; qu'ai
si, il croioit qu'il ne pouvoit pl
être en sûreté à la Cour. Il dit q
toutes ces choses avoient fait croire
Monsieur son Frere, que ses sou
çons étoient bien fondez, & qu
avoit sujet d'apréhender d'être emp
sonné une seconde fois par les mené
du Cardinal, puisque tout le mon
voioit bien qu'il gouvernoit plus a
solument de Breull qu'il n'avoit
mais fait étant à Paris; que Servie
le Tellier, & de Lionne, n'agissoie
que par ses ordres & par sa conduit
que cela étant, il venoit faire u
Déclaration de sa part, qu'il n'av
jamais eu que des intentions tout-
fait droites pour le Service du Ro
& pour le Bien de l'Etat; qu'il ne s'
toit point retiré, par aucun m'éconte
tement particulier; & qu'il déclar
qu'il n'avoit ni pour lui, ni pour
Amis, aucune prétention ni intérê
Il dit qu'il étoit bien aise de faire ce

te Déclaration à la Compagnie de la 1651.
part de Mr. le Prince, pour le faire connoître à toute la France; qu'au reste, il étoit prêt de venir rendre ses respects à Leurs Majestez, de les assister de ses Conseils & de ses soins, comme il avoit accoutumé, pourvû que le Cardinal fût sans espérance d'aucun retour, & que l'éloignement de ses Créatures qui venoient d'être nommées pût lui faire trouver sa sûreté, puisque sans elle il ne pouvoit revenir. Il présenta une Lettre du Prince de Condé, qui s'adressoit à la Compagnie, & dit que la Lettre qu'il écrivoit au Parlement expliqueroit encore mieux ses véritables sentimens, qu'il n'avoit fait par ce qu'il venoit de dire. Le Prince de Conti aiant fini, le Prémier Président, dit que l'on fit entrer le Gentilhomme qui apportoit la Lettre de Mr. le Prince. Cette Lettre étant présentée par lui, un Conseiller nommé Menardeau en fit la Lecture.

1651.

LETTRE

DU PRINCE DE CONDE AU PARLEMENT.

MESSIEURS,

„L'estime que j'ai toûjours fait di
„votre Compagnie, de sa justice
„& de son zêle pour le Bien de l'E
„tat, & les preuves obligeantes qu
„j'en ai reçues par la Protection qu
„vous avez donnée à mon inno
„cence durant ma Prison, m'obli
„gent à vous informer des sujets qu
„m'ont porté à me retirer de Pari
„dans ma Maison de St. Maur
„pour empêcher que les Calomnie
„& les Artifices de mes Ennemis
„ne fissent quelque impression su
„vos esprits. Je vous dirai donc
„Messieurs, qu'après le grand nom-
„bre d'Avis qui m'ont été donnez de
„mauvais desseins que l'on avoit con-
„tre moi, des faux bruits que l'on
„semoit dans le public pour rendre
„ma

ma Conduite suspecte au Roi, & "
odieuse à tout le monde, j'ai été " 1651.
contraint de m'abstenir de rendre "
mes respects à Leurs Majestez, & "
d'assister en leurs Conseils aussi sou- "
vent que j'aurois souhaité. J'ai at- "
tendu, comme chacun sçait, la "
meilleure sûreté de Mr. le Duc "
d'Orleans, espérant que Son Altesse "
Roiale dissiperoit les deffiances que "
mes Ennemis auroient pû donner "
de moi à la Reine, & rétabliroit "
enfin la confiance & la réunion "
dans la Maison Roiale, tant dési- "
rée & si nécessaire à l'Etat, & que S. "
Altesse Roiale & moi avons tou- "
jours recherchée depuis ma Liberté, "
comme il étoit de notre devoir. "
Mais, voiant que les soins de Son "
Altesse Roiale n'ont pû produire "
l'effet que j'esperois d'une entremi- "
se aussi considerable, entre plu- "
sieurs Avis d'Entreprise contre ma "
Personne, les divers voiages faits à "
Cologne, & particulierement celui "
de Mr. de Mercœur dans le tems "
que vous renouvellez vos deffenses; "
les mauvais effets de ce Commerce, "
les Négociations de Sedan, ce qui "

 " s'est

1651. „ s'eſt paſſé à Briſſac, & enfin toutes
„ les choſes ſuſpendues à la Cour juſ-
„ qu'à ce qu'on ait reçu les dernieres
„ réſolutions du Cardinal Mazarin ;
„ le Crédit extraordinaire de ſes Créa-
„ tures engagées à ma perte, qui ont
„ été déja nommées dans la Compa-
„ gnie ; j'ay cru devoir, non ſeule-
„ ment pour la ſureté de ma Perſon-
„ ne, mais auſſi pour celle de l'Etat,
„ me mettre à couvert des accidens
„ que j'ai déja éprouvez, dont les ſuites
„ ne pourroient être que funeſtes à
„ la France, qui ne ſouffriroit non
„ plus que l'année paſſée qu'un Prin-
„ ce qui a eu l'honneur de rendre des
„ Services aſſez avantageux au Roi &
„ à l'Etat, & qui n'a pas eu la moin-
„ dre penſée comme il proteſte d'en
„ avoir jamais contre le Service du
„ Roi & le Bien public, fût enco-
„ re une fois opprimé pour les inté-
„ rêts & par les Conſeils du Cardinal
„ Mazarin, parcequ'il n'a jamais vou-
„ lu conſentir à ſon retour. Je n'a-
„ jouterai rien, ſinon la proteſtation
„ que je vous fais, & qui eſt la mê-
„ me que j'ai donné charge de faire
„ à la Reine, que je n'ai aucune pré-
„ ten-

„ tention ni pour moi, ni pour mes 1651.
„ Amis, & que lorsqu'on pourra
„ s'assûrer que le Cardinal Mazarin
„ sera hors d'espérance de retour, &
„ que l'éloignement de ses Créatures,
„ me donnera ma sûreté, je ne man-
„ querai pas de me rendre auprès de
„ Leurs Majestez, pour continuer
„ mes soins au Service du Roi & de
„ l'Etat, Je suis,

„ MESSIEURS,

„ Votre affectionné
„ Serviteur
„ LOUIS DE BOURBON.

„ De St. Maur, le 7. Juilliet 1651. „

Après la Lecture de cette Lettre, le Premier Président dit que la Compagnie, aiant travaillé avec tant de soin pour procurer la Liberté de Mr. le Prince, elle avoit eu sujet d'espérer que sa présence secondant les soins de Mr. le Duc d'Orleans remettroit le calme dans l'Etat, & feroit cesser tant de desordres qui l'avoient affligé depuis longtems; mais, qu'elle voioit

avec

1651. avec régret sa retraite hors de Paris; qu'elle pouvoit venir d'un dessein prèmédité, ou de crainte; que si c'étoit un dessein, cela étoit fâcheux; que si c'étoit peur, il falloit qu'il revint. Le Prince de Conti l'aiant interrompu lui dit, que personne ne croioit que ce fût par dessein, puisque ceux de Mr le Prince avoient toujours tendu au Service du Roi & au Bien de l'Etat; & qu'il n'y avoit point de meilleur garand des bonnes intentions de Mr. son Frere, que Mr. le Duc d'Orleans, auquel il avoit un attachement tout entier; que pour la crainte, elle étoit bien fondée.

Le Duc d'Orleans, prenant la parole, dit qu'il étoit vrai que son Cousin le Prince de Condé avoit toujours eu de bonnes intentions; que les grands Services qu'il avoit rendus à la France ne permettoient pas que l'on en pût douter; & qu'il étoit témoin que depuis sa Liberté il avoit toujours desiré le Bien de l'Etat; que la Reine lui avoit dit qu'elle n'avoit jamais songé à faire entreprendre sur sa Personne; qu'il étoit obligé de croire ce qu'elle lui avoit dit; qu'il avoit travaillé à ôter ces soupçons de l'esprit de Mr.

le Prince, & qu'il croioit bien que s'il fût venu chez lui il auroit été en sûreté; mais, qu'il n'étoit pas étrange qu'un homme qui avoit été une fois Prisonnier eut de la défiance, & qu'il étoit vrai que l'Esprit du Cardinal régnoit toujours dans le Conseil. Le Prémier Président, reprenant la parole, dit qu'il ne doutoit pas des bonnes intentions de Mr. le Prince; mais, qu'il falloit qu'il revint. Sur quoi le Prince de Conti, lui dit, que lui Mr. le Prémier Président en étoit meilleur témoin que personne, connoissant Mr. le Prince comme il faisoit; & demanda qu'on délibérat sur la Lettre de Mr. son Frere. Le Prémier Président dit que la Reine, le soir précédent, aiant sçu, que lui Mr. le Prince de Conti devoit venir au Parlement, & qu'on y devoit apporter une Lettre de Mr. le Prince, lui avoit envoié ordonner à cinq heures du matin, qu'elle ne desiroit pas qu'on prît aucune Déliberation sur cette Affaire, qu'elle n'eût fait sçavoir sa volonté. 1651.

Le Président le Cogneux, prenant la parole, dit qu'il sembloit que l'Affaire

faire étoit en bon chemin puisque
1651. Mr. le Prince témoignoit être dans les intérets de Mr. le Duc d'Orleans, lequel assûroit la Compagnie des bonnes intentions de la Reine; & que c'étoit un garand qui n'étoit pas suspect à Mr. le Prince. Le Prince de Conti répondit que la seule sûreté de de Mr. son Frere étoit l'éloignement des Créatures du Cardinal Mazarin. Le Président le Cogneux repondit que c'étoit une condition un peu dure à la Reine: & le Prémier Président ajouta que Mr. le Duc d'Orleans recevant la parole de la Reine pouvoit en être un bon garand à Mr. le Prince de Condé; que la Reine donnant aussi sa parole au Parlement, il n'y auroit rien à craindre pour Mr. le Prince; & quant à l'empêchement qu'on disoit qu'apportoient certaines Personnes du Conseil à l'ordre que Mr. le Duc d'Orleans & Mr. le Prince pourroient mettre dans les Affaires, quand Mr. le Prince seroit venu, & qu'il seroit avec Mr. le Duc d'Orleans & Mr. le Prince de Conti dans le Conseil, étant ensemble & assistez s'il étoit besoin de l'Autorité que le Parlement
avoit

avoit dans le Roiaume, ils ne pouvoient douter qu'ils n'eussent la satisfaction qu'ils pouvoient desirer, & ne fissent rêüssir toutes les Affaires qu'ils jugeroient nécessaires pour le Bien de l'Etat. Le Prémier Président dit ensuite aux Gens du Roi, qu'ils allassent savoir la volonté de la Reine, pour la faire savoir le lendemain à la Compagnie. Le lendemain le Duc d'Orleans, le Prince de Conti, & les autres étant allez au Parlement, prendre leurs places, les Gens du Roi rendirent leur Réponse, & dirent qu'aiant été trouver la Reine, & lui aiant rendu compte de ce qui s'étoit passé le jour précedent selon l'ordre qu'ils en avoient reçu de la Compagnie, ils avoient communiqué à Sa Majesté la Lettre de Mr. le Prince écrite au Parlement; qu'après l'avoir lue & conférée avec ses Ministres, Sa Mâjesté leur avoit répondu, *qu'elle ne croioit pas que Mr. le Prince dût conserver les soupçons qu'il avoit pris pour se retirer de la Cour, vû que Sa Majesté lui avoit donné des assurances véritables qu'elle n'avoit jamais eu de pensées qui lui en pussent donner aucun sujet; que Mr. le Duc d'Or-*

1651.

Réponse des Gens du Roi de la part de la Reine, dans les mêmes termes, qu'elle fut raportée au Parlement.

1651. *d'Orleans avoit connû la sincerité de ses intentions, & lui-même avoit confirmé à Mr. le Prince la verité des paroles que sa Majesté lui avoit données; & qu'elle n'avoit pas eu la moindre pensée d'entreprendre sur la liberté de sa personne, que Mr. le Maréchal de Gramont avoit porté parole de sûreté à Mr. le Prince, & qu'il pourroit donner part à la Compagnie de ce qui s'étoit passé.*

Ils dirent de plus que Sa Majesté ayant donné pouvoir à Mr. le Duc d'Orleans de travailler à l'accommodement de cette affaire, elle avoit fort agréable la priere que le Parlement lui avoit faite de s'en entremettre que si Mr. le Prince avoit d'autres sujets de douter de la sûreté de sa personne sur la Créance qu'il prend du retour du Cardinal Mazarin, Sa Majesté déclare qu'elle continue dans les mêmes pensées qu'elle à toûjours eu de ne le pas faire revenir, qu'elle a donné sa parole au Parlement, & qu'elle la veut religieusement observer.

Quant au voyage du Duc de Mercœur, Sa Majesté n'en n'a jamais eu aucune connoissance; &, sur ce qu'on accuse par cette lettre ceux qui ont eu l'hon-

l'honneur de servir le Roy dans ses Conseils, & un Officier domestique de la Reine *, S.M. répond qu'elle peut choisir ainsi qu'il lui plaira : que quant aux premiers, ils avoient servi le Roy défunt en des Charges assez considerables, avec tant de fidelité que Mr le Prince n'avoit point de sujet d'avoir aucune defiance de leur conduite ; que Sa Majesté pouvoit assûrer avec toute verité qu'ils n'auroient jamais des sentimens contraires au service du Roy, & qu'aucun d'eux ne s'étoit employé en aucune négociation pour le retour du Cardinal Mazarin ; que ci-devant on avoit fait les mêmes propositions de les éloigner de la Cour, & que Mr. le Duc d'Orleans & Mr. le Prince aprés avoir été bien informez de la sincerité de leurs intentions, en avoient paru satisfaits : & conclurent par dire de la part de la Reine, que si aprés les assûrances que Sa Majesté donneroit à Mr le Prince, il continuoit de s'éloigner du Roi, on auroit tout sujet de croire qu'il y auroit d'autres considerations qui l'empêchoient de se rendre prés de sa Personne, pour le servir avec l'obeïssance & le respect qu'il lui devoit ; &

1651.

* Lionne étoit Secretaire de ses Commandemens.

1651. que la Reine en auroit un extrême regret, puisqu'elle ne desiroit rien tant que de voir une union parfaite dans la Maison Roiale si necessaire au Bien de l'Etat.

Après cette réponse, il s'eleva un grand bruit dans la Compagnie, & tous dirent qu'il falloit donner satisfaction à Mr. le Prince, & exterminer les restes du Mazarin, qui ne devoient entrer en aucune considération avec les Princes du Sang. Ce tumulte dura si longtems, que le Prémier Président en fut surpris, & jugea par ce bruit qu'il falloit changer le dessein qu'il avoit eu de mettre l'Affaire en Délibération. Il s'adressa au Duc d'Orleans pour l'engager de faire cet Accommodement du Prince de Condé, & l'exhorta d'y travailler. Le Président le Cogneux aiant voulu, pour fortifier le Premier Président, témoigner qu'en effet cela étoit digne des soins de Son Altesse Roiale, dit que c'étoit un moien pour sauver les formes. Sur ce Discours il s'éleva encore un si grand murmure, qu'il ne put achever d'opiner. Toutes les Enquêtes grondérent disant, que c'é-

toit

toit prévenir les esprits, afin d'empê- 1651.
cher la Liberté de la Délibération; dont il fallut qu'il se deffendit, témoignant que dans les occasions qui s'étoient présentées il avoit servi Mr. le Prince, & qu'il avoit encore une disposition toute entiere à continuer de le faire, avoüant que ses défiances méritoient d'être considérées.

Le Prémier Président, voulant calmer le bruit des Enquêtes & appaiser les esprits, dit que cette Affaire étoit des plus importantes qui se fussent jamais vues, & que la Compagnie se devoit conduire de telle sorte que si par malheur la retraite de Mr. le Prince de Condé causoit une Guerre Civile, l'on ne pût lui en rien imputer. Le Prince de Conti, l'aiant interrompu, lui dit avec beaucoup de ressentiment, que toutes les actions de Mr. le Prince avoient été telles que Personne ne pouvoit avoir la moindre pensée qu'il voulût faire la Guerre; que cela n'avoit point dû être avancé dans la Compagnie; & qu'il ne le pouvoit souffrir. Le Prémier Président s'écria que personne ne lui pouvoit ôter la Parole, aiant l'honneur de pré-

1651. présider la Compagnie, & d'y tenir la Place du Roi; que Mr. le Prince de Conti n'y avoit que sa voix; & voiant que les autres Présidens étoient dans ce même sentiment, & faisoient des plaintes de cette interruption comme si on eut voulu ôter la Liberté à la Compagnie, il insista plus fortement: & le Prince de Conti repliquant dit, que Mr. son Frere temoignoit assez par sa Conduite qu'il n'avoit point de mauvais dessein, puisqu'il s'étoit addressé au Parlement, & l'avoit informé des raisons qui l'avoient obligé de se retirer.

Le Duc d'Orleans prenant la parole rendit des témoignages très favorables au Prince de Condé, & dit qu'il avoit des sujets de craindre les Créatures du Cardinal Mazarin; que tous ses Amis avoient conservé leur crédit à la Cour, & qu'il y en avoit même auprès du Roi qui lui parloient de lui.

Ce différent prit sa conclusion par un compliment que le Prince de Conti fit à la Compagnie disant qu'il sçavoit la Considération qu'il en devoit faire, les obligations que lui, &

!r, son Frere lui avoient ; mais qu'il 1651.
oit bien dur d'entendre que l'on
it présumer que la conduite de Mr.
n Frere l'engageât à une Guerre Ci-
lle, & qu'il n'avoit pû s'empêcher
: relever cette parole, afin de soute-
r sa réputation.

LePrémier Président protesta en son
rticulier, & au nom de toute la
ompagnie, qu'elle étoit persuadée
; bonnes intentions de Mr. le Prince,
dit qu'elle étoit prête, comme elle
voit toûjours été, à prendre soin de
interêts ; & addressant sa parole à
:. le Duc d'Orleans, le convia en-
e de travailler à cette Accommode-
nt. Il s'excusa même de délibérer sur
qu'il étoit dix heures, & sur ce que
ffaire ne se pouvoit pas terminer
ıs la matinée, & promit de conti-
:r l'Assemblée le Lundi suivant &
autres jours.

Chateauneuf, qui avoit fait son
iité avec le Cardinal, & qui espe-
: par cette voye rentrer aux bonnes
ces de la Reine, étoit bien aise de
e éloigner les Créatures du Cardi-
par Mr. le Prince ; afin que les
ssant il eut toute la confiance de la

1651. préſider la Compagnie, & d'y tenir la Place du Roi; que Mr. le Prince de Conti n'y avoit que ſa voix; & voiant que les autres Préſidens étoient dans ce même ſentiment, & faiſoient des plaintes de cette interruption comme ſi on eut voulu ôter la Liberté à la Compagnie, il inſiſta plus fortement: & le Prince de Conti repliquant dit, que Mr. ſon Frere temoignoit aſſez par ſa Conduite qu'il n'avoit point de mauvais deſſein, puiſqu'il s'étoit addreſſé au Parlement, & l'avoit informé des raiſons qui l'avoient obligé de ſe retirer.

Le Duc d'Orleans prenant la parole rendit des témoignages très favorables au Prince de Condé, & dit qu'il avoit des ſujets de craindre les Créatures du Cardinal Mazarin; que tous ſes Amis avoient conſervé leur crédit à la Cour, & qu'il y en avoit même auprès du Roi qui lui parloient de lui.

Ce différent prit ſa concluſion par un compliment que le Prince de Conti fit à la Compagnie diſant qu'il ſçavoit la Conſidération qu'il en devoit faire, les obligations que lui, &

Mr. son Frere lui avoient ; mais qu'il 1651.
étoit bien dur d'entendre que l'on
pût présumer que la conduite de Mr.
son Frere l'engageât à une Guerre Civille, & qu'il n'avoit pû s'empêcher
de relever cette parole, afin de soutenir sa réputation.

Le Prémier Président protesta en son particulier, & au nom de toute la Compagnie, qu'elle étoit persuadée des bonnes intentions de Mr. le Prince, et dit qu'elle étoit prête, comme elle l'avoit toûjours été, à prendre soin de ses interêts ; & addressant sa parole à Mr. le Duc d'Orleans, le convia encore de travailler à cette Accommodement. Il s'excusa même de délibérer sur ce qu'il étoit dix heures, & sur ce que l'Affaire ne se pouvoit pas terminer dans la matinée, & promit de continuer l'Assemblée le Lundi suivant & les autres jours.

Chateauneuf, qui avoit fait son Traité avec le Cardinal, & qui esperoit par cette voye rentrer aux bonnes graces de la Reine, étoit bien aise de faire éloigner les Créatures du Cardinal par Mr. le Prince ; afin que les chassant il eut toute la confiance de la Rei-

1651. ne. D'autres aussi, qui étoient (vieux de la Grandeur & de la Fave de ces deux ou trois hommes aidere à les pousser par leur interêt, co me Mr. le Prince par le sien.

Sans s'amuser à particulariser ce qi se passa sur les déliberations du P lement, dans l'affaire du Prince, l suffit de dire que la Conclusion t que la Reine seroit trés-humblem t suppliée de donner une nouvelle l claration à part contre le Cardi l Mazarin, qui pût rassûrer les esp s & donner à Mr. le Prince toutes s sûretés nécessaires pour sa Persor. L'on n'y parla point néanmoins e ceux qui avoient été nommés.

Cet Arrêts plût à la Reine, à c se que l'apparence de l'Autorité l yal y étoit gardée, que l'on sa a ceux que le Prince de Condé avoit mandé qu'on chassât, & qu'elle meuroit en apparence dans le pou ir d'en user à sa volonté.

Le Parlement vint en corps tr ver la Reine, le Prémier Présid t lui fit des Remontrances sur leur rêts de la part de leur Compagn, douces & respectueuses. La Ri-

ne lui répondit, que pour la Décla- 1651.
ation contre le Cardinal Mazarin
qu'il demandoit, elle desiroit qu'ils
a dressassent eux mêmes, & qu'elle la
eur envoyeroit telle qu'ils la deman-
loient, que pour le reste, elle y avi-
eroit avec son Conseil : les sûretés,
que Mr. le Prince demandoit alors,
lloient à faire bannir de la Cour
eux, que par respect le Parlement
'avoit point nommés. La Reine
alançoit entre le oüi & le non. El-
e ne savoit s'il falloit chasser ses créa-
ures, ou les maintenir. Son sentiment
lla d'abord à ne pas les éloigner; mais,
omme on lui representa, que c'étoit
ne chose qui s'étoit pratiquée autre-
ois à la demande des Princes du Sang,
n lui dit aussi qu'il falloit qu'elle
tât à Mr. le Prince le prétexte de
ouvoir faire la Guerre Civile, &
u'elle étoit obligée par ces grandes
aisons d'empêcher ce malheur, tant
u'elle pourroit. Suivant ce Conseil,
lle resolut de les eloigner, & de don-
er cette marque à toute la Fran-
e de l'amour qu'elle avoit pour la
'aix & pour le Repos de l'Etat.
oint à cela que les petits dégouts

1651. qu'elle avoit eus contre de Lionne & Servien, lui en ôtérent la douleur.

Le Tellier s'en alla avec une espé rance certaine de retour. La Rein avoit beaucoup de bonne volont pour lui. Il étoit brouillé avec Mr. l Prince ; mais bien aimé du Cardinal si bien, qu'il n'avoit rien à craindr que l'absence, qui peut toûjours êtr dangereuse à ceux qui ont des Envieu & par conséquent des Ennemis ; ma il emportoit avec lui la satisfactio d'avoir eu une Conduite sans reproch & uniforme dans le bien, & d'être l seul des trois dont la probité ne fi point soupçonnée. Ils partirent, apr avoir pris congé de la Reine, l'avo entretenu chacun en particulier. I emmenérent avec eux leurs Femmes & leurs Enfans & s'en allerent dans leu maisons.

Servien & de Lionne, se voïan chassés par Mr. le Prince à qui ils n'a voient que trop adhéré, & mal av les deux Partis, connurent certain ment que Chavigni, par envie cnt eux, & pour se mettre à leur Place avoit quelque part à la haine que M le Prince leur avoit témoignée ; si bie qu'

qu'ils firent ce qu'ils purent en par- 1651.
ant, pour perſuader à la Reine qu'il
étoit l'auteur de leur ruine, & des In-
rigues qui ſe faiſoient contre l'Auto-
ité Roïale. Il ne fut pas difficile de
ui nuire, parceque la Reine ne l'avoit
ait revenir que pour cacher les deſ-
eins qu'elle conſervoit à l'avantage
u Cardinal Mazarin, de qui Chavi-
ni, comme je l'ai dit, s'étoit déclaré
nnemis mortel. Il s'étoit toûjours
naintenu dans cette réſolution, mal-
ré ſon retour & les recherches que le
Cardinal lui avoit fait faire, & qu'il
voit mépriſées. Il crut qu'avec le
rince de Condé, & les Ennemis du
Cardinal, qui étoient en grand nom-
re, & dont la Cour étoit compoſée,
pourroit venir à bout de ſon deſ-
ein, qui étoit de s'emparer de la fa-
eur; & il s'imagina que ſon crédit &
réputation en ſeroient mieux établies
par lui même il pouvoit parvenir à
bonheur. La Reine, qui ſuivoit ſes
entimens, & qui ſe ſouvenoit toû-
ours qu'on lui avoit ôté un Miniſtre
ar force, ne ſe laiſſoit pas gagner
ar la qualité d'Ennemi du Car-
inal; & comme elle étoit difficile

1651. persuader, quand elle ne le voulo
pas être, il fut aisé à ces Exilés, s
lon qu'ils s'en vanterent deux jou
auparavant, delui faire de mauva
offices, & au lieu de le laisser à le
Place, le mettre plus loin qu'eux
la confiance. Chavigni, ayant sen
l'état où il étoit à la Cour, & le m
contentement de ceux qui étoie
partis, avec ce qu'ils avoient dit
lui, voulut se raccomoder avec la R
ne par un éclaircissement; mais,
arriva que cette Princesse, au lieu
s'adoucir sur ses plaintes, lui dit
brement qu'il étoit vrai qu'elle ét
mal satisfaite de son procedé.
Chavigni lui disant, qu'il n'osoit,
ne vouloit point venir au Cons
tant qu'elle ne seroit pas persuadée
sa fidelité & de son affection à s
service, elle ne lui répondit là-des
ni oüi ni non. Ensuite de ce silen
significatif, il demeura comme exc
du Conseil, sans sçavoir en quel ét
il étoit, c'est-à-dire embrouillé da
une disgrace sans éclat, mais plus m
en effet dans l'esprit de la Rein
qu'il ne le croioit lui-même. Il
si duppe sur ce qui se passoit à s
yeu

eux, qu'il crut toujours que la Rei- 1651.
e ne songeoit plus au Cardinal Ma-
arin, & qu'il ne reviendroit jamais.
lui arriva de lui en parler sur ce
nême ton ; ce qui donna de mauvai-
es impressions de lui à la Reine, &
a persuada, à ce qu'elle me fit
honneur de me dire, qu'il avoit ou
noins de lumiere, ou plus de mali-
e, que n'en devoit avoir un Minis-
re, qui avoit eu l'honneur d'être
ans la confiance du feu Roi, &
u'elle avoit souffert auprès d'elle.

Le Parlement aiant été mandé, le Chancelier leur parla de la part de la Reine, pour leur dire que l'affection que Sa Majesté avoit pour l'Etat, & le desir de conserver l'union de la Maison Roiale, l'avoit obligée, pour donner une entiere sureté à Mr. le Prince, d'éloigner des Conseils du Roi ceux qui lui étoient suspects. Il exhorta la Compagnie à contribuer à la Paix qui se devoit souhaiter entre la Reine & les Princes du Sang, & à travailler au Repos de l'Etat avec le zele & l'affection qu'ils devoient avoir au Service du Roi.

Mr. le Prince fut peut-être faché

de

1651. de n'avoir plus de prétexte de se plai-
dre, & témoigna de l'étonnement
ce que la Reine avoit fait. Il revi
à Paris, & alla au Parlement. Il d
manda que ceux qui étoient part
fussent compris dans la Déclarati
qui se devoit faire contre le Cardina
afin qu'ils fussent sans espérance de r
tour; mais, le Prémier Président l
dit que Mr. le Prince de Conti n'
voit point parlé de cela, qu'il av
assez suffisament déclaré sa volonté
ce qu'il demandoit pour sa sureté, qu
avoit dit de sa part n'avoir rien à d
sirer, & n'avoir nulle autre préte
tion que celle de l'éloignement d
Créatures du Cardinal; qu'ainsi,
qu'il demandoit étant chose nouvelle
il ne pouvoit être reçu en sa d
mande, & que ce seroit toûjours
recommencer. Toute la Compagn
s'accorda, & ils opinérent tous
bonnet. Ainsi Mr. le Prince deme
ra exclus de sa prétention, dont il t
moigna du chagrin.

Ceux, qui étoient de Parti co
traire à Chateauneuf, voulurent en
pêcher son retour. Pour y réüssir, i
tâchérent de se servir du Prince de Co

dé

lé, lui conseillant de revenir à la Cour, pour prendre sa Place, & s'opposer au Changement qui se préméditoit; mais, ses deffiances n'étant pas finies pour l'éloignemét de ces trois hommes, il ne vint point voir la Reine; & cette Conduite ne manqua pas d'avoir son effet, & de faire avancer les Affaires de Chateauneuf. Car, le Cardinal voiant le Prince de Condé entiérement aliéné de la Reine & de lui, se confirma dans la nécessité de se lier avec ceux qui avoient intérêt de le pousser. Ce Prince se reposoit sur ce que le Duc d'Orleans lui avoit promis, qu'il ne feroit point revenir Chateauneuf, sans sa participation & son consentement; & il ne vit pas qu'ils pouvoient être trompez tous deux: & ils le furent en effet; car, Chateauneuf & le Coadjuteur, qui donnoient à la faveur toute leur fidelité, ne considéroient le Duc d'Orleans qu'autant qu'ils leur pouvoit être commode pour l'acquerir. 1651.

Les choses étant en cet état, le Coadjuteur eut commerce avec la Reine & Chateauneuf la vit deux fois en particulier, sans que les Prin-

1651. ces en fussent participans ; mais, cor me les secrets de la Cour ne sont s crets que pour quelque tems seulemer Mr. le Prince le sachant fit de grand plaintes au Duc d'Orleans de ce qu lui avoit manqué de parole. Ce Pri ce lui protesta n'avoir point sçu q la Reine dût voir ces deux homm l'assûrant que lui même en étoit n content. Et comme il vit par le secretes visites, qu'ils s'attachoient à Reine & au Cardinal Mazarin, il co mença aussi tôt de les haïr, ou de aimer, selon qu'il s'accommodoit leur conduite, qu'il croioit toujou appuiée sur de bonnes intentions à s égard. Et de toutes ces contrarie ce qui parut de plus vrai, fut qu'il fit des railleries publiques ; mais, el ne firent rien voir que l'incertitude ses pensées sur les dégouts qu'il dev avoir alors de leur nouvelles Int gues, Mr. le Prince enfin se décl à Mr. le Duc d'Orleans, de ne p voir plus souffrir le Coadjuteur, cette déclaration ne le brouilla avec lui.

Ces mêmes jours, il vint voir Reine d'Angleterre à Chaillot. I

ay

avoit fait de cette Maison un Couvent 1651.
de Religieuses de Ste Marie. J'y avois contribué par mes conseils & mes soins. Ma Sœur y étoit venue Novice, avec la fondation sortie de St. Antoine. Elle en avoit été la prémiere Professe, & j'y entrois en qualité de Bienfaitrice. Ce Prince dit à la Reine sa Sœur en riant, *que Mr. le Prince & le Coadjuteur étoient fort mal ensemble, & qu'il alloit avoir bien du plaisir de leur Chamailleries.* Voilà ses propres mots : ils marquent la foiblesse de ses sentimens, tant sur la haine que sur l'amitié ; mais, celle à qui le discours s'adressa en fût surprise. Elle le trouva aussi incompréhensible qu'il l'étoit en effet ; &, après qu'elle m'eut permis d'en examiner les conséquences avee elle, elle conclut selon la raison & la vérité, que les choses de cette importance se devoient regarder plus serieusement, & sentir avec plus de vivacité.

Mr. le Prince étant à Paris, rencontra un jour le Roi au Cours, dont il fut blamé de tout le monde. Il ne voioit ni le Roi, ni la Reine, & il sembloit par cette bravade ne plus

 compter

1651. compter à rien le reſpect qu'il devoit à leur Perſonne & à la Couronne.

La Reine avoit intérêt de ne pas pouſſer le Prince de Condé, de peur d'augmenter par ſes malheurs les ſiens propres; mais les Frondeurs, pour être les Maitres, avoient bien envie d'en faire un Criminel déclaré de l'Etat. Il ſemble que ce Prince, moins habile en cet endroit que ſes Adverſaires, ne prit point aſſez de ſoin d'éviter comme il le pouvoit les occaſions de fâcher la Reine. Il écouta les Brouillons qui étoient auprès de lui, qui ne demandoient que la Guerre, & s'y laiſſa conduire ſans que peut-être ſa volonté y eut aucune part. S'il n'e t point quitté la Cour, il eut ſans doute bien embaraſſé ceux qui vouloient l'en chaſſer; & les gens de bien en euſſent été fort contens. Il ne lui auroit pas été difficile d'y trouver ſa ſûreté, tant par les voies publiques du Duc d'Orleans & du Parlement, que par les particuliers, qui étoient les meilleures. Il l'auroit rencontrée toute entiere dans le cœur de la Reine, ſi tout de bon il eut voulu oublier le paſſé, & vivre avec elle ſelon qu'il eut été à propos

pour

pour cette Princesse, pour l'Etat, & pour lui; quand même il lui en eut dû couter l'envoi de quelque Courier au Ministre éloigné, puisque les petites choses le doivent toujours céder au grandes, quand les petites ni les grandes ne choquent point l'équité. En l'état où elles étoient, les Frondeurs s'étant détachés du Duc d'Orleans méritoient d'en être abandonnez, & plus encore du Prince de Condé, qu'ils avoient voulu perdre; &, par conséquent, tous deux devoient se réünir à la Reine, & se mocquer de la folie publique qui sans un juste sujet avoit gaté les esprits de tous par la chimérique haine du Nom de Mazarin. 1651.

Monsieur le Prince aiant donc renoncé à la Paix, & voulant s'opposer à Chateauneuf, il prit la voie du Parlement, où il alla le deuxieme Août & se servir du remede qui étoit à la mode, c'est à dire de ce fantome dont je viens de parler qui fut la raison qu'il allégua pour pouvoir batre en ruine ses Ennemis. Il fit entendre, sans les nommer, qu'ils avoient envoié traiter à Cologne avec le Cardinal (*) & cria contre Brachet son Courier,

(*) Cardin. Mazarin y étoit alors.

1651. contre Bartet Confident & Courie de la Palatine, & contre tous ceu qui avoient commerce avec le Mazarir Il fut arrêté, qu'on informeroit contr eux, & qu'ils seroient ouïs. On m'a sûra qu'il avoit eu intention de nom mer Chateauneuf, & on le lui avo conseillé; mais, il ne le fit pas: n'en sai pas la cause. Il fut dit aus qu'on envoieroit dire au Duc de Me cœur de venir prendre sa place, pou rêndre compte à la Compagnie de so Mariage hors du Roiaume, sans pe mission du Roi; car ce Prince éto revenu de Breull, où il avoit épou publiquement Mademoiselle de Ma cini, Niece du Cardinal. On ordonn de plus, que la Déclaration que Reine avoit promise contre ce Minist etoit dressée la plus ample & la plu forte qu'elle se pourroit faire.

Le Prince de Condé se justifia a Parlement d'avoir rencontré le Roi a Cours. Il dit que s'il avoit cru y tro ver Sa Majesté, il n'y seroit pas all quil sçavoit le respect qu'il lui devoi protestant de nouveau, de vouloir d meurer fidele dans son Service. L Prémier Président l'exhorta forteme

à rendre ses devoirs au Roi & à la Reine ; &, quelques jours après aiant honte de n'y point satisfaire & n'avoir nul sujet apparent d'en user ainsi, il fut conseillé par ses Amis & Serviteurs d'aller au Palais Roial. Le Duc d'Orleans l'amena saluer le Roi & la Reine. Leur entrevüe fut froide, la Conversation se passa publiquement en discours de bagatelles ; & la visite fut courte. Puis, tout d'un coup, pressé par sa peur, il n'y revint plus du tout. 1651.

Les Brachet & Bertet furent oüis. Ils se deffendirent si bien, qu'ils ne donnérent point de prise sur eux ; mais Mr. le Prince, & ceux de sa Caballe, continuérent à faire demander au Parlement que le Duc de Mercœur fut oüi. Il fut interrogé au Parlement le douze ou treizeime Août, & fort pressé par le Prémier Président de repondre précisement sur l'Interrogation qu'on lui faisoit ; sçavoir, s'il étoit marié ? Il dit d'abord, qu'il ne croioit pas être obligé de répondre ; mais, il assûra la Compagnie, qu'en cas qu'il le fût, il étoit sans crime. Le Prémier Président lui dit, *Cela veut dire que vous*

Le 12. où 13. Août.

1651. *l'avez épousée, avant que le Cardinal son Oncle fût déclaré Criminel.* Il répondit que oui ? qu'il étoit marié avant le partement du Cardinal. Les Gens du Roi donnérent sur cette Déclaration leurs Conclusions, & dirent qu'ils étoient d'avis que le Duc de Merçœur justifiât son dire.

Beaucoup de ceux du Parlement vouloient passer plus outre, disant qu'il n'avoit pû se marier sans permission du Roi ; qu'on sçavoit qu'il avoit épousé la Niece du Cardinal à son voiage qu'il venoit de faire à Breuil ; & que ce qu'il disoit étoit faux, & ne le pouvoit prouver. Il s'éleva un murmure dans le Parlement, qui fit dire à plusieurs, que cela étoit tout-à-fait contre la Reine. L'Affaire n'étoit pas sans embarras, parcequ'en effet la Cérémonie du Mariage s'étoit faite publiquement au lieu où étoit le Cardinal & le Duc de Mercœur n'eut pu prouver le contraire : si bien que les Serviteurs de la Reine en eurent de l'inquiétude, à cause que les Princes pouvoient s'en servir pour la chicaner. Mais, cette Famille étant appuiée, l'Affaire demeura assoupie par les soins de leurs Amis.

Mr.

Mr. le Prince tenant tête au Roi 1651.
lans Paris, & la Reine aiant alors
ant de ſujets de ſe plaindre de lui,
ongea tout de bon à ſe garantir. Elle
rit enfin ſes meſures avec les Fron-
leurs, qui par leur raccomodement
vec le Cardinal s'étoient remis aſſez
ien avec elle, & avoient par force
uelque part dans ſa confiance. D'au-
re côté, Mr. le Prince s'éloignant
ous les jours d'avantage de l'Accomo-
lement, penſoit à la Guerre, & à ſe
réparer à tout ce qui pouvoit lui ar-
iver. Il envoia en Eſpagne, & fit
out ce que la Prudence, (vû le mau-
ais état où il étoit,) l'obligeoit de
aire. Madame de Longueville deſi-
oit la Guerre, pour ne point retour-
ıer avec ſon Mari, qui la vouloit
voir, & avec qui elle étoit broüillée.
e Duc de la Rochefaucault, à ce qu'il
n'a conté depuis, ſouhaitoit la Paix,
arcequ'il avoit ſenti les Malheurs de
a Guerre Civile, & que ſa Maiſon
aſée lui faiſoit haïr ce qu'il avoit é-
rouvé lui avoir été ſi domageable,
Mais, ne pouvant manquer de ſuivre
es ſentimens de Madame de Longue-
ille, comme il vit les apparences
d'une

1651. d'une viſible rupture, qui devoit bien tôt engager Mr. le Prince à s'éloigne de la Cour, il fut d'avis qu'elle s'e allât à Mouron, attendre les événe mens de toutes les intrigues qu'ell même avoit faites. Mr. le Prince ayai approuvé ce Conſeil, elle partit de S Maur avec Madame la Princeſſe & petit Duc d'Anguien, & fut attend en ce lieu ce que deviendroit ce Pri ce, qui, ſans avoir un veritable de ſein de faire la Guerre, ainſi que viens de le remarquer, ſe trouva néc ſité par ſa conduite de la faire malg lui; &, graces à Dieu, ce fut to jours à ſon deſavantage.

Le Duc de Longueville parut alc ſe ſéparer entierement du Prince Condé. Mademoiſelle de Longuev le, ſa Fille, y contribua beaucou car, quoiqu'elle eut paſſé pour Frc deuſe dans les tems où ce Prince ſ toit trop legerement abandonné a vaines entrepriſes de Madame de L gueville & du Prince de Conti, ce Princeſſe n'y étoit entrée que par obligations, qui l'avoient engagée raiſon dans un Parti, dont le Duc Longueville ſon Pere étoit un

prem

premiers Chefs, & par l'état où la 1651.
Prison l'avoit réduit : car, par elle-même, étant Fille d'un Prince du sang de la troisiéme Branche Royale, par conséquent Niece du dernier Comte de Soissons, que sa pitoyable destinée fit perir à la Bataille de Sedan, elle ne pouvoit guerres aimer les Princes de Condé, & particulierement Madame de Longueville sa Belle Mere, dont elle ne croyoit pas être assez considerée. C'est ce qui lui fit souhaiter ardament ce qui de toute maniere lui parut avantageux au Duc de Longueville, & aux Princes ses Freres, Enfans de Madame de Longueville ; &, par cette Conduite, elle fit voir la bonté de son Esprit, & la droiture de ses intentions qui la porterent à vouloir que ceux en qui elle prenoit intérêt s'attachassent à leur veritable devoir. Le Duc d'York avoit desiré d'épouser cette sage Princesse. La Reine d'Angleterre m'avoit commandé d'en parler à la Reïne, Je le fis. Elle me répondit, que ce Prince, étant Fils de Roi, étoit trop grand pour le pouvoir laisser marier en France ; &, par cette raison politique, l'Affaire ne put

réüssir.

1651. réüssir. Ce Prince en fut fâché : il esti-
moit cette Princesse sa vertu, & s
Personne lui plaisoient : & ses richesses
étant héritiére du feu Comte de Soil
sons, lui auroient été aussi fort agre
ables ; car alors il n'en avoit pas beau
coup. En tout tems, ce Mariage étoi
convenable à lui & à elle.

La Reine, voiant donc qu'elle n
pouvoit plus esperer de Paix avec l
Prince de Condé, & ne voulant poin
user des remedes violens qu'on lu
avoit conseillés, prit, pour se dé
fendre contre lui, le plus doux & l
moins hazardeux ; assistée du Consei
de Sennetere, dont la sagesse & la fi
ne Modération étoit d'un grand se
cours, pour opposer aux extrême
sentimens de ceux qu'elle n'estimoi
pas. Ce vieux Seigneur la voyoit alors
sans crainte de déplaire au Duc d'Or
leans, pour qui il avoit toûjours eu
quelque attachement ; mais malgré
les circonspections qu'il avoit observée
auprès de cette Princesse, il lui avoi
donné de salutaires Conseils. Il avoi
été fidele des deux côtez ; & pou
lors il espéroit, vû la nouvelle Liai-
son des Frondeurs avec le Cardinal

Ma-

Mazarin, de voir bien-tôt une entiere réunion entre la Reine & le Duc d'Orleans. Dans cet espoir, ils y travaillérent tous : puis enfin il fut conclu entre elle, & Chateauneuf, le Maréchal de Villeroi, & le Coadjuteur, que le Roi & la Reine feroient une Déclaration contre Mr. Le Prince qui seroit portée au Parlement & à toutes les Cours Souveraines, où la Reine feroit connoître au Public les justes sujets de ses plaintes. Cette Déclaration fut aussi communiquée au Premier Président, qui alors étoit accommodé avec Chateauneuf & le Coadjuteur, par les dégouts qu'il avoit eus du Prince de Condé. Cet homme desiroit de ravoir les Sceaux, Chateauneuf, & le Coadjuteur étant accommodez avec la Reine, ils espéroient de rentrer tout-à-fait dans sa confiance, & se mettre à la Place du Ministre. Sur ce fondement, & par les Conjonctures entierement favorables au Premier Président, ils furent forcez de lui faire dire qu'ils avoient dessein, cela arrivant, de chasser le Chancelier, & lui promirent de contribuer de tout leur possible à les lui 1651.

1651. lui faire redonner, pourvû qu'
voulut être de leurs Amis. Chateau
neuf s'accommodoit en cet article à l
volonté de la Reine, qu'il voyoit êt
tournée de ce côté-là. Lui-même
qui les avoit dépuis perdus malgré lui
les souhaittoit aussi; mais, il se serv
alors de cette prudente moderatio
pour plaire à cette Princesse, &
contenta de ce qu'il alloit, du moi
en apparence, posseder la premie
Place. Cette intelligence étant do
bien établie, le Premier President e
connoissance de cette Déclaration fai
par la Reine contre Mr. le Princ
Il l'approuva & corrigea même
quelque chose qu'il ne jugea pas êt
selon l'ordre.

Pour bien êxécuter cette resolutio
il falloit gagner le Duc d'Orleau
qui paroissoit de jour en jour plus d
taché des Frondeurs: mais, pour
raccommoder avec ce Prince, ils
manquerent pas de lui dire que
Cardinal étoit un homme qu'ils vo
loient perdre, & que s'ils avoient fa
quelques pas vers lui, c'étoit qu'i
vouloient par là rentrer dans le cœu
de la Reine; afin de le pousser to

nouveau, & faire que la Reine l'abandonnât tout-à fait. Le Duc d'Orleans quelques fois diſoit lui-même, qu'il étoit aſſûré que les Frondeurs haïſſoient le Cardinal Mazarin, & vouloient l'accabler davantage, & que leur intention étoit telle; mais, cette intelligence ne laiſſoit pas de faire quelque impreſſion ſur ſon Eſprit. D'autre côté, Mr. le Prince, leur ennemi déclaré, tiroit à lui le Duc d'Orleans, qui ne vouloit pas non plus ſe ſeparer de lui, pour ne lui pas laiſſer l'avantage de l'applaudiſſement des peuples & des méconrens. Il craignoit que la Reine, qu'il avoit offenſée, s'il ſe ſéparoit du Prince de Condé, ne le laiſſât du moins ſans autorité, ou ne prit peut-être de pires réſolutions contre lui; ce qui, dans l'état des choſes, n'étoit pas tout-à-fait impoſſible. Ces raiſons ayant en quelque maniere ſéparé le Duc d'Orleans d'avec les Frondeurs, & l'ayant lié davantage au Prince de Condé, les Frondeurs ſe trouverent embarraſſés. Ils s'étoient vantés à la Reine de lui redonner l'amitié du Duc d'Orleans: & ils 1651.

ne

1651. ne purent effectuer leur promesse. El le ne laissa pas de les recevoir, parce que c'étoit déjà une chose resoluë qu'on se serviroit d'eux pour les opposer à Mr. le Prince. La Déclaration fut donc dressée, telle qu'il convenoit qu'elle fût. Il étoit nécessaire ensuite de la montrer au Duc d'Orleans. La Reine le fit. Elle le pria de la lire dans son Oratoire, le soir auparavant qu'elle fut envoïée au Parlement. Ce Prince en fut surpris, & tâcha de détourner la Reine de ce dessein; mais elle lui témoigna vouloir absolument la faire passer. Le Duc d'Orleans après avoir fait ce qui lui fut possible pour l'empêcher de le faire; montra d'y consentir. Il y corrigea lui même deux Articles, qui ne se pouvoient prouver contre lui, & s'en alla se coucher plein d'inquiétude & de chagrin, sans se déterminer entre ces deux Partis.

Pour rendre cette Déclaration plus agréable au Public, on y mit en tête une protestation contre le Cardinal Mazarin, qui devant être luë & publiée en presence de Leurs Majestez, devoit avoir la force, de persuader le

Publi

blic que la Reine ne pensoit plus 1651.
tout au Cardinal. On manda le
rlement, & le Comte de Brienne,
cretaire d'Etat, lut cette Déclara-
n en la même forme que la voici.
qui fut remarquable en cette occa-
n, fut que le Prince de Conti, qui
ement alloit chez la Reine, se
riva par hazard present à cette lec-
u, & dit tout haut que Mr. le
Prince se justifieroit aisément de tou-
es ces calomnies.

1651.

DISCOURS

QUE LE ROI ET LA REINE REGENTE,

Assistés de Monseigneur le Duc d'-leans, des Princes, Ducs & Pa , Officiers de la Couronne, & Gra s du Royaume, ont fait lire en r presence aux Députés du Parleme , Chambre des Comptes, Cours des - des, & des Corps de Ville de Pa , au sujet de la Resolution qu'ils t prise de l'Eloignement pour toûj s du Cardinal Mazarin hors du Ro -me, & sur la Conduite present le Mr. le Prince de Condé, le dix-tiéme d'Août 1651.

„ C'Est avec un extrême déplai ,
„ qu'aprés toutes les Déclarat s
„ que nous avons ci-devant faites c
„ tant de solemnité contre le re
„ du Cardinal Mazarin, nous voy s
„ que les ennemis du repos de É-
„ tat se servent encore de ce pré -
„ te pour y fomenter les divis
, q

u'ils y ont allumées. C'eſt ce qui 1651.
ous obilige à vous envoyer querir
our vous déclarer de nouvveau,
ıe nous voulons & entendons ex
ure pour jamais ledit Cardinal,
on-ſeulement de nos Conſeils,
ais de nôtre Royaume, Pays, &
aces, de nôtre Obeiſſance & Pro-
ction, faiſant défenſes à tous nos
jets d'avoir aucune correſpon-
nce avec lui : Enjoignant trés-
reſſement que toutes perſonnes
i contreviendront à cette nôtre
onté encourent les peines por-
s par les anciennes Ordonnan-
des Rois nos prédéceſſeurs, &
les derniers Arrêts de nos
urs ſouveraines ; voulans que
tes Déclarations néceſſaires pour
ſoient expediées.

prés avoir donné ces aſſûran-
tous nos Sujets, nous ne pou-
s plus diſſimuler, ſans bleſſer
e autorité, ce qui ſe paſſe. Un
cun ſçait les graces que la
ſon de Condé, & luy en par-
ier, ont reçûës du feu Roi de
ieuſe memoire, mon trés-ho-
Seigneur & Pere, & de la

1651. „ Reine ma trés-honorée Dame
„ Mere Regente. Aprés avoir acc
„ dé sa liberté aux instantes prie
„ de mon trés-cher & trés-amé On
„ le Duc d'Orleans, & aux trés-hu
„ bles supplications de mon Parlem
„ de Paris. Aprés lui avoir rend
„ rang qu'il avoit dans mes Consei
„ restitué le Gouvernement des P
„ vinces & Places que lui & les si
„ tiennent dans mon Royaume e
„ grand nombre, qu'il est aisé de
„ ger que celui qui les a desirées v
„ loit prendre le chemin de se f
„ craindre, plûtôt que de se faire
„ mer. Aprés avoir rétabli les Tr
„ pes levées sous son nom, capal
„ de composer une Armée. Aprés
„ avoir accordé le Change du G
„ vernement de Bourgogne, avec
„ lui de Guienne; lui ayant permi
„ retenir les Places qu'il avoit da
„ Province qu'il laissoit; ce qu
„ s'étoit jamais pratiqué. Aprés
„ avoir fait payer les sommes imn
„ ses qu'il disoit lui être dûës d'arr
„ ges, de Pensions, d' pointem
„ de desinteressement de Montre
„ ses Troupes & Garnisons, qui
t

lles que pour le contenter on a “
é contraint de divertir les fonds “ 1651.
ſtinés à l'entretien de ma Maiſon “
ſubſiſtance de mes Armées, Bref, “
iant rien omis de ce qui lui “
uvoit apporter une entiere ſatis- “
ction; & le diſpoſer à emploier les “
nnes qualitez que Dieu lui a don- “
es, & qu'il a fait paroitre autre- “
s à l'avantage de notre Service, “
us avions conçu cette eſpérance, “
s qu'à notre très grand regret elle “
été détrompée par des Actions “
n contraires aux Proteſtations “
'il nous avoit faites ſolemnelle- “
nt dans l'Aſſemblée de notre Par- “
nent. “

Nous ne dirons rien de ce que “
ſſi-tôt après ſa liberté l'ardeur de “
pourſuites nous porta à faire les “
angemens que vous avez vu dans “
Conſeil. Cette Entrepriſe lui “
nt réüſſi, il eut la hardieſſe d'ac- “
ſer & de ſe plaindre de trois de “
s Officiers, où de la Reine notre “
s honorée Dame & Mere, la- “
elle leur commanda de ſe retirer, “
n ſeulement de notre Cour, mais “
notre bonne Ville de Paris, pour “

 “ ôter

1651. „ ôter à nôtre dit Cousin tout préte
„ te de plainte, & pour étouffer l
„ tumultes qu'il excitoit. Nous e
„ perions que toutes ces graces le di
„ poseroient à nous complaire en que
„ que chose, ou pour le moins l'er
„ pêcheroient de continuer ses ma
„ vais desseins, lorsqu'avec un extr
„ me regret nous avons vû des eff
„ contraires à ceux que nos bon
„ avoient tâché de provoquer. No
„ avons remarqué qu'aprés que nôt
„ trés-cher & aimé Oncle le D
„ d'Orleans lui a donné de nôt
„ part, & a porté à nôtre Parlemen
„ nos paroles Royales, qui lui offroie
„ toutes les sûretés qu'il pouvoit d
„ sirer; & qu'il avoit requises, il d
„ meura quelques jours sans se po
„ voir resoudre à nous voir, quo
„ qu'il se fût une fois rencontré
„ nôtre passage *. Enfin, pressé p
„ nôtre trés-cher & trés-aimé Oncle
„ Duc d'Orleans, & par nôtre Parl
„ ment, de nous rendre ses devoir
„ il prit resolution de nous voir u
„ seule fois, où il fut reçû par no
„ & par la Reine nôtre trés-honor
„ Dame, Mere, & Regente, av
„ tout

*Quand Mr. le Prince renco-tra le Roi au Cours.]

utes les démonstrations d'une par- « 1651.
ite bienveillance, qui eut été ca- «
ıble de le guérir de toutes ses apré- «
ensions, si elles ne venoient plû- «
t de sa propre conscience, que des «
auvais offices qu'il veut croire lui «
re rendus. «

Nous sommes obligés de vous di «
ce qui est venu à notre connois- «
nce touchant ses menées, tant au- «
dans comme au dehors de notre «
oiaume. Pour commencer par les «
ıoses qui sont publiques, chacun «
vû que notre dit cousin s'est absen- «
depuis deux mois de nos Con- «
ils, qu'il les a décriés dans nos «
ırlemens, & par tout ailleurs; di- «
nt qu'il ne se pouvoit fier en nous, «
en ceux qui nous approchoient; «
ant écrit à tous nos Parlemens, & «
quelques unes de nos bonnes Vil «
s, pour leur donner de mauvaises «
npressions de nos intentions; en- «
ıgeant en même tems dans toute «
os Provinces plusieurs Gentilshom- «
es & Soldats à prendre les Armes «
ıussitôt qu'ils en seroient requis de «
ı part. Il a aussi dans notre bon- «
e Ville de Paris, qui donne le «

1651. „ mouvement à toutes les autre(s)
„ fait semer de mauvais bruits de n(os)
„ intentions. Nous avons appris au(s)
„ si qu'il renforçoit les Garnisons d(es)
„ Places que nous lui avons confiée(s)
„ les munissoit de toutes choses néce(s)
„ saires, & faisoit sans nos ordres tr(a)
„ vailler en diligence aux fortification(s)
„ emploiant à cela nos Sujets, & l(es)
„ contraignant d'abandonner leurs r(é)
„ colte. Il a fait retirer nos Cou(-)
„ sines, sa Femme & sa Sœur, dans (le)
„ fort Chateau de Mouron. Il a ra(-)
„ massé de toutes parts des Somme(s)
„ notables de deniers. Enfin, il pra(-)
„ tique publiquement tout ce qui nou(s)
„ peut donner sujet de croire ses mau(-)
„ vaises intentions. Nous avons ét(é)
„ confirmez en notre créance par de(s)
„ Avis certains que nous avons reçu(s)
„ de divers endroits des intelligence(s)
„ qu'il formoit avec les Ennemis
„ tant à Bruxelles avec l'Archiduc
„ que dans le Camp avec le Comt(e)
„ Fueusaldagne; faisant escorter le(s)
„ Couriers jusques dans les Portes d(e)
„ Cambrai par quelque Cavallerie ti(-)
„ rée des Troupes qui n'obeïssen(t)
„ qu'à lui seul. Ces Pratiques étan(t)
fai-

aites à notre insçu, sans nos Passe- " 1651.
orts, & contre notre volonté, qui "
eut douter de son intelligence avec "
eux contre lesquels nous sommes "
n Guerre ouverte? Il n'a voulu "
on plus faire sortir les Espagnols "
e la Ville de Stenai, ainsi qu'il s'é- "
it obligé de le faire; cette seule "
ndition aiant été éxigée de lui, "
rsqu'il fut retiré de Prison. Sa "
onduite est cause que Dom Este- "
n de Gamarre s'est approché de la "
euse avec son Armée; qu'il a ra- "
aillé Mouzon, & s'est conservé "
Passage de Dan, qui met en con- "
ibution une Partie de la Champa- "
e: pour donner aussi plus de "
ien à nos Ennemis d'entrepren- "
contre nous, & arrêter les Pro- "
s que notre Armée plus puissante "
e la leur pourroit faire dans le "
s-Bas. Par une entreprise qui "
jamais été vue dans notre Roiau- "
, quelques ordres exprès qu' "
nt été donnez, ceux, qui com- "
ndoient ces Troupes n'ont ja- "
s voulu obéir aux Commande- "
ens que nous leur avons fait de "
oidre les siennes au Corps d'Ar- "

 ,,mée

1651. » mée où ils avoient été destinées p
» nous, & par notre Oncle le D
» d'Orleans. Ce qui a renversé ju
» ques à présent tous nos dessein
» tant à cause de la juste défian
» que nous avons eu de ceux de n
» tre Cousin, comme aussi parcequ
» a donné loisir aux Ennemis de
» reconnoitre, & de se mettre en é
» de s'opposer à nos forces : ou
» que leur résolution s'est augme
» tée par les espérances, ou po
» mieux dire par les assûrances qu
» leur a données de quelques mou
» mens dans notre Roiaume.

» Nous ne pouvons nous empêch
» de dire toutes les désolations q
» les Gens de Guerre command
» par notre Cousin ont faites, &
» qu'ils continuent de faire, en
» maintenant en Picardie & Cha-
» pagne, qu'ils achevent de ruine
» au lieu d'être dans les Païs En-
» mis à leur faire la Guerre. La
» berté, que prennent ses Troupes
» de piller nos Sujets, fait aussi que
» plusieurs de nos Soldats abando-
» nent notre Camp, pour aller dans
» le sien.

» No

Nous avons bien voulu vous « 1651.
donner part de toutes ces choses, en- «
core que la plus grande Partie fût «
déja connue. Nous croions que «
vous jugerez par ces Déportemens «
publics de notre dit Cousin, que «
ses menées secretes ne sont pas «
moins dangereuses. La connoissance "
que nous en avons ne nous permet "
pas de le pouvoir dissimuler plus "
long-tems, sans abandonner le "
Gouvernail de cet Etat, que Dieu "
nous a mis en main, & que nous "
sommes resolus de tenir avec ferme- "
té. Nous sçavons que si nous n'a- "
portons un prompt remede au des- "
ordre qu'on veut jetter dans notre "
Etat, nous ne pouvons obliger nos "
Ennemis d'entendre à la Paix que "
nous desirons de conclure, ni ré- "
former les abus qui se sont glissez "
dans notre Roiaume, ainsi agité "
par tant de pernicieux desseins & "
entreprises, si nous ne les préve- "
nions & en arrêtions le cours, com- "
me nous sommes résolus de faire "
par les moiens que Dieu nous a mis "
en main, dans l'assûrance que nous "
avons & que vous nous avez tou- "

1651. „ jours témoigné de votre fidélité
„ affection à maintenir notre Auto
„ té, entretenir nos Sujets dans l'
„ béissance qu'ils nous doivent,
„ que nous vous assurons que vo
„ continuerez à aporter tout ce c
„ dépendra de vos soins pour fa
„ valoir nos bonnes intentions, po
„ le Bien & le Repos de notre Roia
„ me. Fait à Paris, le dix-sept Ao
„ mil six cent cinquante-un.

„ *Signé* LOUIS,

„ *Et plus bas*,

„ DE GUENEGAUD.

Le lendemain le Prince de Con
alla au Parlement, & dit à la Comp
gnie qu'il avoit été entiérement su
pris d'apprendre les Calomnies que s
Ennemis lui imposoient, & qu'ils
servissent pour cela de l'Autorité d
Roi; que ses Services & sa Naissan
parloient assez pour lui; qu'il croio
que Son Altesse Roiale sçavoit le de
tail de toute sa conduite & la fausse
des choses qu'on lui imputoit, & enin

fos-

formeroit la Compagnie ; & que pour 1651.
le reste il lui seroit aisé de s'en justifier. Il parla assez fiérement, & se tournant du côté du Coadjuteur, quand il parla de ses Ennemis ; car, il n'ignoroit pas les propositions qu'il avoit faites contre lui, & ses Conférences avec les Ministres de la Reine.

Cette Affaire étant de grande conséquence, on députa deux Conseillers vers le Duc d'Orleans, pour le prier de venir au Parlement. L'embarras où étoit ce Prince de ne sçavoir que faire entre la Reine & Mr. le Prince, le rendoit incertain. Il dit à ceux qui l'allérent trouver, qu'il étoit malade, & qu'il alloit être saigné, & qu'il n'y pourroit pas aller. Ils le pressérent de leur donner jour, & il leur dit que sur les six heures du soir il leur feroit sçavoir quand il pourroit y aller.

Le lendemain dix-neuvieme Août, le Prince de Condé vint au Parlement, avec un Ecrit en main du Duc d'Orleans, par lequel ce Prince, malgré ce qui s'étoit passé entre la Reine & lui, & le consentement qu'il avoit en quelque façon donné à la Déclaration faite contre le Prince de Con-

K 7 dé,

1651. dé, le juſtifioit ſur les principau Chefs dont la Reine l'accuſoit. Cett contrarieté d'actions, qui à l'égar du Duc d'Orleans n'étoit pas ſans ex cuſe, donna ſujet à la Reine de ſ plaindre de lui; mais, il diſoit pou ſes raiſons, qu'il avoit voulu balance les choſes, afin de porter la Reine & Mr. le Prince à l'Accommodement, & empêcher la Guerre Civile; qu'enfin, ſe voulant lier avec le Prince d Condé, comme aiant tous deux offenſé la Reine, & tous deux aian ſujet de la craindre, il l'avoit abandonnée en cette occaſion, en donnan des forces à Mr. le Prince, pour lu réſiſter. Cet Ecrit étoit tel.

1651.

DECLARATION
DE MONSIEUR LE DUC D'ORLEANS ENVOIEE AU PARLEMENT POUR LA JUSTIFICATION DE LA CONDUITE DE MONSIEUR LE PRINCE.

NOUS, GASTON, Fils de “
France, Oncle du Roi, décla- “
rons que nous n'avons ſçu que Mer- “
crédi dernier, à ſept heures du ſoir, “
par Mr. de Brienne, la Réſolution “
que la Reine avoit priſe de mander “
les Compagnies Souveraines & la “
Ville, pour leur déclarer qu'elle n'a- “
voit aucune penſée pour le Retour “
du Cardinal Mazarin, & qu'elle fe- “
roit expédier toutes Déclarations né- “
ceſſaires pour cet effet ; & qu'elle “
pourroit auſſi parler de ce que Mr. “
le Prince n'avoit été au Palais Roial, “
depuis que nous le lui aurions me- “
né. “

„ Le

1651. „ Le lendemain, qui étoit le Jeudi, y étant allé sur les onze heures „ la Reine nous auroit fait lire l'Ecrit „ sans que nous en eussions eu communication auparavant, auquel nous „ aurions trouvé beaucoup de choses „ à redire, & particuliérement en ce „ qui regarde l'intelligence avec l'Espagne; & aurions jugé à propos de „ n'en point faire la Lecture: mais la „ Reine le voulût absolument, disant „ que cela étoit nécessaire pour sa décharge, le Roi devant être Majeur „ dans vingt deux-jours.

„ Nous déclarons aussi, que Mr. le „ Prince à proposé à la Reine en notre presence, & depuis au Conseil, „ après le retour du Marquis de Silleri de Bruxelles, où il avoit été envoié par Sa Majesté, qu'il y avoit „ deux moiens de faire sortir les Espagnols de Stenai: l'un par la Négociation, les Espagnols aiant offert „ audit Marquis de Silleri de sortir de „ la dite Ville de Stenai, moiennant „ une suspension d'armes entre Stenai „ & les Places de Luxembourg pour „ le reste de la Campagne; ce que la „ Rei-

Reine aiant refusé absolument, Mr. " 1651.
e Prince nous fit entendre qu'avec "
leux cent hommes qui étoient "
lans la Citadelle, il ne pouvoit en "
hasser cinq cens qui étoient dans "
a Ville, & qui pouvoient être ra- "
raichis à toute heure par l'Armée "
es Ennemis; & que si la Reine "
ouloit lui donner deux mille hom- "
nes, il les contraindroit d'en sor- "
r. "

Nous témoignons aussi, que tou- "
es les Troupes qui sont sous le "
om de Mr. le Prince, & qui ont "
té destinées par nous pour l'Ar- "
née de Picardie, y sont présente- "
nent, à la reserve du Regiment "
e Cavallerie, & la Compagnie de "
hevaux - Legers d'Anguien ; & "
ue pour les autres qui étoient des- "
inés pour l'Armée de Champagne, "
le dit Régiment d'Anguien, Mr. "
Prince n'aiant pas jugé qu'elles "
ussent sous le Commandement du "
laréchal de la Ferté, parcequ'il "
t attaché au Cardinal Mazarin, "
l'avoit escorté pendant ses Voia- "
es & même reçu dans ses Places "

" de

1651. „ depuis les Arrêts du Parlement ; i
„ nous auroit prié d'envoier une Per
„ sonne qui fût à nous pour les com
„ mander avec assûrance qu'elles lu
„ obéïroient aveuglément. Nou
„ nommâmes à Sa Majesté le Sieu
„ de Vallan pour cet Emploi, leque
„ étant prêt de partir reçut un ordr
„ contraire de Sa Majesté ; ce qui
„ obligé les dites Troupes de demeu
„ rer en attendant le dit Sieur de Val
„ lan, qui les devoit comman
„ der.

„ Nous déclarons encore, que le
„ soupçons & defiances de Mr. l
„ Prince ne sont pas sans fonde
„ ment, ainsi que nous l'avons di
„ dans le Parlement, aiant sçu qu'
„ y avoit eu quelques Négociation
„ faites à son préjudice : &, depui
„ que nous le menâmes au Palai
„ Roial, où il ne fut pas trop bie
„ reçu, nous ne l'aurions pas invi
„ té d'y retourner.

„ Nous assûrons aussi, que nou
„ ne croions point que Mr. le Prin
„ ce ait été capable d'avoir eu jamai
„ de mauvais desseins contre le Ser
„ vice du Roi & le Bien de l'Etat. Fai

„

Paris, le dix-huitieme jour d'A- " 1651.
oût mil six cent cinquante-un. "

Signé GASTON,

Et plus bas,

DE FREMONT.

Mr. le Prince, outre cette justification, apporta une réponse à la Déclaration de la Reine, qui fut lûë en presence de tous, par laquelle il rendoit raison de sa conduite sur tous les Chefs qui le condamnoient. Le Coadjuteur, qui en cette occasion s'entendit nommer, voulut se deffendre. Le Prince de Condé & lui se reprocherent beaucoup de choses, & le Coadjuteur dit à Mr. le Prince, qu'il avoit manqué à sa parole. Je ne sçai pas bien le détail de cette conversation; voici l'Ecrit.

MESSIEURS,

C'Est avec un extrême déplaisir, " qu'aprés avoir tant de fois dé- " claré à vôtre compagnie & au pu- " blic "

1651. „blic la sincerité de mes intentions
„justifiée par une Conduite recon
„nue de toute la France, & qui n
„reproche rien à ma Conscience, j
„me trouve encore obligé de vou
„donner un Eclaircissement sur l
„sujet d'un Ecrit que je respecte
„parcequ'il porte le nom du Roi
„mais lequel contient une Diffama
„tion de ma Personne & de mes De
„portemens. On ne peut trouve
„étrange qu'avec tout le respe(
„que je dois à Sa Majesté, surpri
„par l'artifice de mes Ennemis, j
„satisfasse à ma reputation, é
„d'autant plus que ce Discours n'
„aucune des marques par lesquelle
„les Rois ont accoutumé de fair
„sçavoir à leurs Peuples leurs volon
„tez contre des Princes de ma Nais
„sance & de mon Rang,

„Il semble qu'on me veuille im
„puter que je me serve du nom d
„Cardinal Mazarin, comme d'u
„prétexte pour fomenter les Divi
„sions que l'on dit être dans l'Etat
„Toute la France sçait que je n'a
„eu aucune part à ce qui s'est dit &
„fait contre lui auparavant ma Pri
„son

on; qu'il a été proscrit avant ma " 1651.
iberté; & que si dépuis je me "
uis uni de sentiment avec tous les "
Parlemens du Royaume, & aux "
vœux de tous les peuples, ce n'a "
été que pour maintenir le repos "
& la tranquillité de l'Etat, que son "
retour pouvoit alterer. Et si le "
Conseil du Roy avoit pris autant de "
soin qu'il devoit de lever sur ce su- "
et les ombrages & deffiances aus- "
quelles tant de voyages faits à Co- "
logne ont donné lieu, le Parle- "
ment n'auroit pas été en peine, pour "
dissiper les craintes que l'on avoit "
de son rétablissement de deman- "
der une Déclaration confirmative "
de ses Arrêts, laquelle il semble "
qu'on ait voulû éluder par ce Pa- "
pier, qui étant sans forme ne doit "
être d'aucune consideration. "

Cela suffiroit pour dire que je "
n'ai pas besoin d'y répondre, si ce "
n'étoit qu'ayant été lû en presence "
de vôtre Compagnie & de toutes "
les autres, même du Corps de Vil "
le, & ayant été ensuite imprimé, il "
est juste que je desabuse le public "
de toutes les calomnies qui y sont "
répanduëes contre moi. " L'on

1651. „ L'on me reproche les graces du „ feu Roy faites à Ma Maison, com- „ me si feu Mr. mon Pere, n'en avoit „ merité aucune par ses services; car, „ pour les Places de Stenaï & Cler- „ mont, qui m'ont été données depuis „ la Regence pour recompense de l'A- „ mirauté qu'avoit feu Mr. le Duc de „ Brezé mon Beau-Frere, & que je „ perdis par sa mort, je n'estime pas „ qu'on les doive envier à ce que „ j'ay fait pour l'Etat, non plus que „ les Charges & les Gouvernemens „ que je possede, qu'on ne me pou- „ voit ôter sans quelque injustice, „ puisque feu Mr. mon Pere les avoit.

„ J'ai reconnu publiquement être „ obligé de ma délivrance à la bonté „ de leurs Majestés, aux instances „ que M. le Duc d'Orleans en a fai- „ tes avec tous les témoignages d'af- „ fection que je pouvois desirer d'un „ Prince de sa generosité, & aux sup- „ plications du Parlement, que j'en ay „ remercié; mais, je ne croirai point „ manquer à la gratitude que je dois, „ si je fais entrer la justice en part de „ cette obligation: & la Déclaration „ d'Innocence, qu'il a plu à sa Ma- jesté

jesté m'accorder, étant une preuve " 1651.
de l'oppression qui m'a été faite, il "
est extraordinaire qu'aprés une Pri- "
son de treize mois sans cause & sans "
fondement on veuille faire passer "
ma liberté pour un bienfait. "

L'on dit que l'on m'a rendu le "
rang que j'avois dans le Conseil "
du Roi, lequel ayant été à feu M. "
mon Pere auquel j'ai succedé par "
le Testament du feu Roi de glorieu- "
se memoire, & dépuis par vôtre "
Arrêt lors de la Regence: & m'ap- "
partenant par ma naissance, je ne "
crois pas qu'on puisse traitter de fa- "
veur un droit que j'ai comme aiant "
l'honneur d'être Prince du Sang, "
& du quel on ne pouvoit pas par "
consêquent me priver, non plus que "
de mes Gouvernemens & de mes "
Places sans injures: étant au surplus "
ridicule que les nouveaux Confi- "
dens du Cardinal Mazarin, qui ont "
vrai semblablement dicté cet Ecrit, "
publient que par ce grand nombre "
de Places qu'ils disent que je posse- "
de, quoique je n'aie que Stenay & "
Clermont, outre celles qui étoient "
dans ma Maison, j'ai plus affecté de "
me

1651. „ me faire craindre que de me faire „ aimer ; puis qu'on n'a jamais fait „ aucune plainte d'aucune violence de „ la part de ceux qui y commandent. „ Et je ne serois point en peine de „ me deffendre de la haine que l'on „ me reproche, si je n'avois en „ quelque façon sacrifié mes intérêts „ & ma propre gloire à l'obéïssance „ que je croiois devoir au Roi, & de „ laquelle néanmoins l'on se prévaut „ à présent pour me décrier ; laissant „ à juger au Parlement si ces affidez „ au Cardinal Mazarin peuvent me „ reprocher le nombre de mes Gou„ vernemens ; puis que le Cardinal „ sous le nom de ses Domestiques „ possede Pignerol, en Italie ; Salles, „ Perpignan, & Roze en Roussilon ; „ Brest, Dunquerque, Mardic, Ber„ gue, Dourlens, Bapaume, la Bassée, „ Ypre, Courtrai, Portolongone, & „ Piombino, qu'il avoit & qu'il a „ laissé perdre ; sans compter une in„ finité d'autres dont les Gouverneurs „ sont dans sa dépendance : ce qui „ fait assez connoitre s'il ne faut point „ autre chose que des paroles, pour as„ sûrer l'éloignement hors du Roiau-

me

e d'un homme qui a tant de por- «
s pour y entrer, & dont on ſçait «
r une experience trop fatale à la «
ance, que la politique a toûjours «
é de ſe rendre redoutable. «
L'on fait dire au Roy, qu'il a ré- «
oli les Troupes qui étoient & qui «
nt encore ſous mon nom, capa- «
les de compoſer une Armée, com- «
e ſi elles n'avoient pas aſſez bien «
utilement ſervi, pour meriter «
te juſtice, étant connu à toute «
France, que les avantages que Sa «
Majeſté a remporté ſur les Ennemis «
t été en partie les fruits de leurs «
figues & de leurs travaux; & «
mme ſi Sa Majeſté pouvoit avoir «
op de Regimens qui ont porté par «
ut la gloire de ſes armes avec des «
ccés qui auroient donné la paix à «
ute l'Europe, ſi le Cardinal Maza- «
n ne les eut renduës inutiles par «
mauvaiſe & pernicieuſe conduite. «
l devoit ſe ſouvenir qu'ayant eu «
dux Regimens d'Infanterie Italien- «
, deux autres Regimens d'Alle- «
mans & Polonois, quatre Regimens «
de Cavalerie de même Nation, ſes «
Compagnies de Gendarmes & de «

1651. „ Cheveaux Legers, & ses Gar
„ qu'il a eu jusques dans le Palais R
„ yal, qui est une insolence sans exe
„ ple, sans faire mention de vingt a
„ tres Regimens qui étoient pour
„ garde de ses Places, ou sous le n
„ de ses Domestiques ou Affidés,
„ ne me dévoit pas faire reproc
„ que j'avois assez de Regimens p
„ faire une Armée, puisque je
„ les ay jamais employés que pour
„ service du Roy & le bien du R
„ yaume, & qu'au contraire on a t
„ sujet d'apprehender qu'il n'abuse
„ siens, pour troubler par ses arm
„ comme il a fait par ses intrigu
„ nôtre repos & nôtre tranquillit
„ J'avoüe que j'ai accepté le G
„ vernement de Guienne pour ce
„ de Bourgogne que le Roi a don
„ à Mr. d'Epernon, sur les instan
„ qui m'en furent faites de la part
„ la Reine, plus pour donner la p
„ à cette Province, & satisfaire M
„ d'Epernon par cet accommodeme
„ que par aucune considération: & m
„ me j'ay suplié sa Majesté de n'y poi
„ penser & un des Ministres pres
„ (*) m'ayant demandé si je le dis

* Chavigni.

„

e bon cœur, & qu'aprés avoir ré- " 1651.
ondu que oüi, la Reine dit qu'elle "
vouloit absolument, comme "
ne chose nécessaire pour la tran- "
uillité de la Guienne, & pour la "
tisfaction dudit Sieur Duc d'E- "
rnon, qui n'y pouvoit retouner "
ec succés pour le service du Roi, "
sûreté de sa personne étant étran- "
, que dans la condescendance que "
rendis en cette occasion, on s'en "
t servi pour me calomnier dans "
public. "

Que si j'ay conservé les Places où "
commande pour le Roi en Bour- "
gne, c'est parce qu'on ne m'en "
onnoit aucune en Guienne, & "
ue les ayant achetées, il n'étoit pas "
juste de me les ôter, sans m'en "
donner d'autres en échange, ou "
m'en payer la recompense, que feu "
M. mon Pere en avoit donnée à "
feu Mr. de Bellegarde "

Pour les sommes immenses qu'on "
dit m'avoir été payées pour arre- "
rages de mes Pensions, Appointe- "
mens, appointé des interessemens & "
montres de Troupes, qui sont sous "
mon nom, & Garnisons, celui qui "
a dressé cet Ecrit, n'a pas eu de "

1651. bons Mémoires ; étant certain q
» je n'ai eu que des Assignations p-
» ables seulement en 1652. &
» 1653. comme étant sur l'impo-
» tion de 1651. & 1652, & qui p
» conséquent n'ont pu donner li
» au renversement des Tables d
» Roi pour lequel on sçait le dém
» que j'ai eu avec le Conseil, t
» au manque de fonds pour la sub
» tance des Troupes qui est une
» pense presente & qui ne sou
» point de retardement : pouv
» protester à la Compagnie avec
» rité, que de toutes ces Assig-
» tions, je n'en ai pas reçu c-
» quante mille livres, & que le s-
» plus de ce qui me reste à pa
» étoit échu devant ma prison p
» la plus grande partie, & m'aur
» été payé dés ce tems là, si on
» l'avoit diverti par l'ordre & p
» le compte du Cardinal Maza
» & des siens avec la plus gran
» partie, suivant les memoires q
» je puis donner à la Compagnie. I
» est étrange qu'on me veuille imp-
» ter que je sois à charge à l'Etat, pa-
» ce qu'on m'a payé en papier ce q
» je devrois recevoir en argent,
»

ne donnois davantage à la né- 1651.
ſité de l'Etat qu'à mes interêts,
particuliérement me montrant
gagé envers mes Créanciers de
s de deux millions pour dépenſe
j'ay faite pour le ſervice de Sa
jeſté; & qu'ainſi l'on veut re-
er ſur moi le déſordre des Fi-
nces, comme s'il ne provenoit
de la profuſion qu'en a fait
e le Cardinal, & de ce nom-
innombrable de Comptant que
Parlement ſe peut faire rapporter,
ır connoître qui en a profité;
nt certain que rien n'eſt venu à
n avantage de ce qui m'eſt dû,
: la Reine m'eſt redevable enco-
de deux cent cinquante mille li-
s, que feu Madame ma Mere
moi lui avons prétées dans ſes
s grandes neceſſitez, & dont
encore ſes promeſſes en main.
L'injuſte Priſon dans la quelle
m'a mis, & detenu pendant
ze mois, m'a empêché avec
ucoup de regret de faire valoir
bonnes qualitez que me donne
Ecrit : &, ſi les intentions de
x qui l'ont fait étoient auſſi ſin-
s pour le bien de l'Etat que les

1651. „ miennes, on verroit bien-tôt cess
„ toutes les défiances qui m'emp
„ chent d'en user pour le service
„ Ro comme je le voudrois.

„ Je n'ai point poursuivi le cha
„ gement qui a été fait dans le Co
„ seil; &, pour peu que l'on eut con
„ deré la maniere avec laquelle M
„ le premier Président & moi avo
„ été dépuis, tout ce qui se pa
„ en cette occasion, on se persuad
„ difficilement que j'aye témoigné a
„ cune ardeur ni empressement p
„ demander cet établissement, & c
„ j'aye eu d'autre part à cette mu
„ tion, que l'obstacle que j'appor
„ aussi-bien que son Altesse Roy
„ à la proposition qui fut faite
„ Mr. de Montresor & appuyé
„ Mr. le Coadjuteur, de faire pr
„ dre les armes à Paris, d'ôter
„ force les Sceaux à Mr. le prem
„ Président, & d'aller droit au Pa
Royal (*); & cela, en prese
„ de Mr. de Beaufort & de quantit
„ personnes de condition qui peuv
„ en dire la verité.

„ La poursuite que j'ai faite p
„ l'éloignement de Sieurs Servien
„ Tellier, & de Lionne, n'est po

„

* J'ay parlé de cela sur le recit des témoins, & particuliérement sur celui de Madame de Longueville, qui pour lors m'en conta les Particularités.

ıe continuation d'Entreprise sur “
\utorité Roiale, puisque le Par- “ 1651.
:nent à justifié ma Conduite par “
; Remontrances, & le Public par “
; Applaudissemens à une demande “
ɔn seulement juste mais nécessaire “
ɔur établir la sûreté de tous les Gens “
bien, & la mienne particuliere. “
Si cet éloignement avoit été exé- “
té comme le Bien du Roiaume “
requeroit, la France auroit eu l'ac- “
mplissement de ses vœux par mon “
tachement aux volontez de la “
eine : mais, aiant vû qu'au mê- “
e tems que l'on me donne cette “
tisfaction apparente, l'on renou- “
lloit en effet mes deffiances, par “
r Commerce continuel avec le “
ardinal Mazarin, & avec mes plus “
ands Ennemis, j'ai cru être obli- “
é de pourvoir à ma sûreté, sans “
éanmoins manquer au respect que “
dois au Roi, dont je ne me depar- “
rai jamais, quelque effort que “
ssent ceux qui veulent troubler “
Etat, pour m'engager à une Con- “
uite contraire. Et si je n'ai eu “
honneur de voir Leurs Majestez “
u'une fois, je proteste à vôtre “
ompagnie que j'en ai tout le dé- “

1651. „plaisir qu'on se peut imaginet d'u
„ Prince de ma Naissance, qui
„ ressent très obligé des bontez qu
„ le Roi m'a toujours fait paroit
„ & dont j'eusse tâché de mérit
„ la continuation par mes soum
„ sions, si pour me ravir cet
„ vantage, l'on ne se fût étudié
„ me donner de nouveaux soupçon
„ par les Couriers qu'on envoioit a
„ Cardinal, & les nouveaux établiss
„ mens qu'on veut faire dans
„ Conseil, sans ma participation
„ mon consentement, & de Perso
„ nes nouvellement engagées d'affe
„ tion & d'intérêt avec le Cardinal
„ puisque c'est par lui qu'ils y en
„ trent; ce qui m'a obligé de ne pa
„ hazarder d'avantage ma Liber
„ entre les mains de Gens dont l'Am
„ bition regle toute la Conduite, a
„ qui m'ont par conséquent donn
„ juste sujet d'apprehender tout d
„ leurs Conseils: & c'est ce qui m'o
„ blige de vous déclarer, que toute
„ les fois qu'ils entreront dans l
„ Conseil contre mon consentement
„ je n'y pourrai jamais prendre au
„ cune confiance, & n'y pourrai avoi
„ aucune sûreté. J

Je reconnois que ces deffian- « 1651.
:s continuans je me suis abste- «
u d'assister aux Conseils, pour «
squels néanmoins je n'ai eu jamais «
ie les mêmes sentimens que Son «
ltesse Roiale a témoignés dans cet- «
Compagnie, les quels n'auroient «
oint été exposez à la Censure pu- «
ique, si l'on eut autant affecté «
les rendre utiles & glorieux à «
tat, que soumis à la volonté «
Cardinal, dont on sçait que «
n a toujours attendu jusqu'ici les «
s, pour former les résolutions «
e l'on avoit à prendre, soit pour «
graces, ou pour les ordres ge- «
aux du Roiaume, ainsi que Son «
tesse Roiale a témoigné plusieurs «
s. Si j'ai écrit aux Parlemens «
Roiaume, & à quelques Villes, «
n'a été que pour rendre compte «
ma Conduite & de mes Actions, «
pour dissiper les bruits que l'on «
oit courir, que je voulois faire «
Guere Civile, & en consé- «
ence des Lettres que l'on en fit «
ire par le Roi dans toutes les «
vinces depuis ma Retraite dans «
Maison de S. Maur: & je m'éton-

1651. „ ne que ce procédé aiant été trou
„ juste & legitime par votre Comp
„ gnie, qui à justifié toute ma Co
„ duite en cette rencontre, puisqu'
„ le a reçu favorablement mes L
„ tres, on s'efforce d'y trouver
„ redire, & de le rendre criminel p
„ cet écrit; étant chose très contra
„ à la vérité, que j'aie écrit po
„ faire aucune levée extraordinaire
„ Soldats, aussi bien que ce qu'
„ débite que j'ay renforcé les Gar
„ sons des Places dont je suis Go
„ verneur, que je les fortifie de no
„ veau, & que j'oblige les habita
„ des lieux circonvoisins aux corvé
„ quoique les Garnisons n'excéde
„ pas le nombre porté par les Eta
„ du Roi; & que j'aie ordre & a
„ gent de Sa Majesté pour les dit
„ fortifications, & qu'il seroit à so
„ haiter que tous les Gouverneu
„ des Places Frontieres en usassent
„ même.

„ La Retraite de ma Femme
„ de ma Soeur en mon Chateau d
„ Mouron étant un effet de l'obliga
„ tion que j'ai eu de travailler à l
„ conservation de ma Maison, qu

„ J

e n'ai pas crus après tant de défian- " 1651.
es légitimes devoir exposer toute, "
n un même lieu, il n'y a que "
eux qui en veulent la Ruine qui "
puissent trouver à redire; les "
uels, s'ils étoient mieux avertis, "
u moins artificieux, sachant que "
a Sœur est dans les Carmelites à "
ourges, & ma Femme dans une "
e mes Maisons, qui lui avoit été "
ême donnée pour Retraite pen- "
ant ma Prison, ne prendroient "
oint occasion de donner ombrage "
u Public d'une Action non seule- "
ent permise mais tout-à-fait in- "
ifferente, ni d'interpreter mali- "
ieusement la Recette que je fais "
e mes Revenus, pour le Paiement "
e mes Dettes & l'entretien de ma "
Maison. "

Lors de ma sortie du Hâvre, "
on n'a exigé aucune Condition "
e moi pour Stenai, à la quelle "
n jugera bien que je n'ai pu m'o- "
liger, puisqu'elle n'étoit pas en "
on pouvoir: Mr. le Duc d'Or- "
éans faisant assez connoitre par la "
Déclaration, que je n'ai point man- "
ué à ce que je dois au Roi & à "

1651. » ma Naissance car, comme il t
» moigna s'offrir après le rétour
» Marquis de Silleri, qui étoit a
» à Bruxelles par ordre du Ro
» d'en faire sortir les Espagnols p
» voie de Négociation, pourvu q
» l'on promit de ne point faire
» Courses entre la Ville de Stena
» & le Luxembourg, ou bien q
» me laissant deux mille hommes,
» les contraindrois de s'en retirer;
» que la Reine n'aiant pas voulû
» ne peut à présent m'imputer que
» Garnison de la Citadelle de Stena
» qui n'est que de deux cens hoi
» mes, ne chasse pas cinq cens E
» pagnols qui sont dans la Ville,
» qui peuvent étre rafraichis par l
» Troupes de l'Archiduc autant
» fois qu'il le voudra.

» Pour ce qui est du passage
» Dan, il est si peu considérabl
» que trois cent hommes en peuve
» chasser les Ennemis, lesquels ne s
» roient pas en état de le conserve
» non plus que Mouzon, & les a
» tres Places qu'ils conquirent l'ann
» passée pendant ma Prison; si l'o
» avoit occupé l'Armée comme on

pou-

pouvoit dès le commencement de « 1652.
la Campagne, & que l'on ne la «
conservât pas pour des desseins que «
le tems fera connoitre être bien «
contraires à ce que l'on publie par «
cet Ecrit, «

Quant aux Troupes qui sont «
sous mon nom, & au séjour qu'elles
font sur la Frontiere, ma Condui- «
te ne peut être mieux justifiée que «
par Mr. le Duc d'Orleans, qui dé- »
clare que je n'ai rien fait que par «
ses ordres, & pour empêcher la «
dissipation des Troupes qui peu- «
vent être très utiles au Roi, & «
dont la ruine eut été la suite infail-
lible de leur jonction à des Corps «
commandez par des Généraux & «
Officiers étant entiérement dans la «
dépendance du Cardinal Mazarin. «
Et il paroit assez que le bruit, que «
l'on fait contre le Séjour de ces «
Troupes en France, n'est qu'un «
artifice pour me decrier, puisqu'on «
ne dit rien de celles de Mrs. de Tu- «
renne, & de Vendôme, & des «
Régimens de Chak, & de Met- «
tencourt, qui sont logés auprès, «

1651. ,, & qu'on ne fait point marcher pou
,' l'Armée.

,, Les désolations que l'on impu
,, te aux dites Troupes est un ma
,, général & non point un particulie
,, auquel le Parlement aiant pourv
,, par ses Arrêts, j'ai declaré, com
,, me je déclare encore, que je tien
,, drai toujours la main à ce qu
,, ceux d'entr'elles qui auront fail
,, soient punis selon la rigueur de
,, Ordonnances,

,, Si je ne m'étois point si ouver
,, tement déclaré contre le Cardina
,, Mazarin par ce que j'ai temoign
,, dans cette Compagnie, & en pu
,, blic; & par l'opposition que j'ai fai
,, au Commerce de ces Couriers d
,, Cologne, je n'aurois pas besoin d
,, me justifier de ces Pratiques qu
,, l'on dit que j'entretiens & dedan
,, & dehors du Roiaume; & si l'o
,, fait réflexion que Cambrai est l
,, passage des Couriers que l'on en-
,, voie au Cardinal, ainsi qu'il paroit
,, par la Lettre de Mr. le Maréchal
,, d'Hoquincourt, dont Metaïer étoit
,, Porteur, il sera difficile de conce-
,, voir que j'aie fait prendre la même
route

route pour communiquer avec l'Archiduc, & que j'aie exposé trente hommes pour l'escorte de ceux que j'envoiois qui eussent été autant de témoins contre moi ; ce qui est si ridicule, qu'il ne mérite point de réponse. 1651.

Je conclurai enfin cette Réponse par ce qui est de plus important dans ce Discours, dans lequel on m'accuse d'avoir intelligence avec les Espagnols ; & qui est faussement controuvé par mes Ennemis : c'est pourquoy j'en demande réparation comme du plus grand outrage, qui puisse être fait à mon Rang & à ma Dignité de Prince du Sang & supplie la Compagnie d'interposer son Autorité pour me la faire obtenir, & de prier le Roi & la Reine de nommer les Auteurs de cette Calomnie, & de vouloir incessamment envoier ces Mémoires & ces Avis qu'on dit être certains, tant de la dite intelligence, que de l'engagement de Soldats extraordinaires dans le Roiaume pour mon Service particulier : me soumettant à votre Jugement, en cas que j'aie

1651. ,,rien fait contre le devoir de ma ,,Naissance.

Mr. le Prince & Mr. le Coadjuteur étant Ennemis déclarez, chacun pour s'en tenir sur la defensive, menoit au Palais quantité de suite. Le Prince de Condé, par sa Naissance & par son Autorité, avoit beaucoup d'Amis, & de Serviteurs: & le Coadjuteur, par la force de sa Caballe, en avoit aussi un fort grand nombre; & l'on avoit raison de croire que cette Querelle ne se termineroit pas sans y avoir du Sàng de répandu.

Le vingt & unieme Août, on s'assembla pour délibérer sur les Justifications du Prince de Condé que le Duc d'Orleans par son Ecrit avoit rendu plus aisées qu'elles ne l'avoient paru à ses Ennemis. L'animosité étoit telle, que chacun vouloit être en état d'attaquer, & de se deffendre. Le Coadjuteur, ce jour là que tout le monde soupçonnoit devoit être terrible, craignant que ses Amis ne fussent pas en assez grand nombre pour égaler la suite & la Puissance du Prince de Condé, supplia la Reine qu'on lui

ui prêtât quelques Gens de la Gar- 1652.
e. Laigue, qui avoit été Capitaine
u Régiment des Gardes lui mena
uantité de Soldats: & le Palais se
:ouva plein d'hommes armez, prêts
donner Bataille au premier signal.
Quand tous les Chefs de part & d'au-
:e eurent pris leurs Places, ont vint
vertir Mrs. de la Graud' Chambre,
ue la grande Salle étoit pleine de
ens armez, & qu'il étoit impossible
'opiner en sûreté. Mr. le Prince pria
: Duc de la Rochefoucault d'aller
iire sortir ses Gens. Le Coadju-
:ur dit aussi qu'il alloit prier ses Amis
e se retirer, & partit brusquement
our cela. Il s'avança hors de la por-
:, prémier que le Duc de la Roche-
oucault. Aussitôt qu'il parut, dans
a grand-Salle du Palais, & que ceux
u Parti du Prince le virent, ils mi-
ent tous l'épée à la main. Ceux du
Coadjuteur en firent de même, &
ans cet instant il s'en fallut peu
u'ils ne se tuassent tous les uns les
utres, sans nul ordre particulier de
aire ce qu'ils faisoient. Le Coaju-
eur, voiant cet embarras, & crai-
gnent de se trouver engagé parmi tant
d'ê-

1651. d'épées tirées contre lui, voulut ren-
trer dans le petit Parquet des Huis-
siers d'où il étoit deja sorti ; mais
il rencontra le Duc de la Rochefou-
cault à la porte, qui la lui ferma a
nez. Le Coadjuteur pousse & heurte
Le Duc continue à la lui tenir fer-
mée, & l'entr'ouvroit seulement
pour voir qui accompagnoit le Coad-
juteur. Le Coadjuteur, voiant cett
Porte entr'ouverte, la poussa forte-
ment pour entrer ; mais, il ne pu
passer tout-à-fait, & demeura comm
à demi écrasé en cette Porte de-
mi-ouverte, ne pouvant entrer ni sor-
tir. Le Duc de la Rochefoucault l
laissa long tems dans cet état, & arr-
ta la Porte par un Crochet de fer
qui étoit derriere qu'il y rencontra
se tenant, là pour empêcher qu'elle n
s'ouvrît d'avantage. Beaucoup de
Amis du Coadjuteur & des Gens d
Mr. le Prince qui se trouvérent dan
le Parquet, dirent qu'il falloit ouvri
au Coadjuteur ; & Montresor, qu
étoit son Ami, se tourmentoit pou
le faire entrer ; mais le Duc de la Ro-
chefoucault l'empêcha toujours. Ce-
pendant, le Coadjuteur n'étoit pas
so:

on aise ; car, outre que la posture 1651.
toit fort desagréable, il devoit craindre que quelque Poignard ne vint lui ter la vie, par le reste de son Corps qui étoit demeuré derriere. Pendant es fâcheux momens, il entendoit roche de lui ces deux Troupes se menacer terriblement, & il eut besoin le toutes sa fermeté, pour n'avoir pas horreur de l'état où il étoit. On cria vers la Grand Chambre ; &, aux cris de quelques uns, Champlatreux, Fils du premier Président sortit, qui le son autorité fit ouvrir la porte, malgré le Duc de la Rochefoucault. Le Coadjuteur, rentré & assis à sa place, se plaignit de ce Duc & de sa violence. Il lui reprocha qu'il l'avoit voulû assassiner. Le Duc de la Rochefoucault, qui se trouva assis auprés de lui, répondit brusquement, que ce n'auroit pas été grand dommage, & qu'en effet, ne sachant pourquoi tant d'épées étoient tirées, il avoit seulement songé à la conservation de Mr. le Prince. Le Duc de Brissac, qui se trouva de l'autre côté, du Duc dela Rochefoucault, & qui étoit parent du Coadjuteur, lui répon-

1651. pondit en le menaçant. Le Duc de la Rochefoucault, étant au milieu des deux, leur dit que s'il étoit hors de ce lieu, il les étrangleroit tous deux; & le Coadjuteur, se servant d'un Certain nom de Guerre qu'ils lui avoient donné autrefois dans la Guerre de Paris étant de même Parti, lui dit *Mon Ami la Franchise, ne faites pas le mêchant: vous êtes Poltron, & moi je suis Prêtre; c'est pourquoi nous ne nous ferons pas grand mal.* Cette rude Conversation se conclut par un rendez-vous que se donnerent, le Duc de Brissac, & le Duc de la Rochefaucoult pour se battre; mais, l'Affaire fut accommodée aussi-tôt après. Ce matin fut seulement emploié à calmer ce desordre, & à faire sortir toutes ces Troupes si animées au Combat, afin qu'on pût sortir de la Grand' Chambre en sûreté, & dix heures sonnérent avant que toutes choses pussent être appaisées. Ce fut une merveille, que cette journée se passa sans malheur & sans carnage, & que quelque emporté n'avoit tué de Coadjuteur à cette Porte. Ce qui le sauva fut quelques uns de ses Gentils-hommes, qui

de-

lemeurerent toûjours derriere lui. Il 1651.
ne parut en rien que l'on en eut eu
e dessein : le hazard seul eut part à
et évenement, excepté l'action du
Duc de la Rochefoucault, qui fut
in peu dure ; mais excusable en des
ems comme ceux-là, & à l'égard
l'un Ennemi aussi dangereux que l'é-
oit le Coadjuteur.

Le vingt-deuxiéme on opina sur la
ustification du Prince de Condé.
Plusieurs furent à le justifier ; mais
nfin le premier Président fit revenir
eaucoup de gens à son avis ; & il fut
rrêté, *qu'on porteroit à la Reine tous
es Ecrits, & qu'elle seroit suppliée de fai-
e consideration sur l'importance de la cho-
e, & trés-humblemeno suppliée aussi de
éünir la Maison Royale : & que le Duc
'Orleans seroit prié de s'en mêler.*

Le ving -sixiéme, le Parlement vint
rouver la Reine, & le premier Pré-
dent lui fit sa harangue en faveur de
Mr. le Prince, selon leur dernier Ar-
rêté. Il pressa la Reine de lui donner
a paix ; il lui éxagera l'innocence
u Prince, & combien il étoit néces-
aire qu'il parût innocent, afin d'évi-
er les maux qui en pouvoient arriver

à

1651. à la France, dont il fut loué; car le fit malgré sa haine.

Une personne dit au premier Prés dent, qu'on avoit trouvé étrange voulu faire trouver mauvais à la Re ne, qu'il l'eut tant pressée pour Prince de Condé. Il rèpondit, *qu'a Palais Royal ou en presence de la Re ne, il croyoit être obligé, pour le bien le repos de l'Etat de parler de l'innocen de Mr. le Prince; mais, que dans Palais, il falloit y faire connoître fautes.*

Le Parlement, les Princes, le Ca dinal Mazarin, & ceux qui en haïssant coûroient à lui, occupoie entierement les esprits, & toutes le nouvelles du tems se terminoient parler de ces choses. Il sembloit qu Paris seul fût toute la France, & qu hors de l'enclos de ses murailles, n'y eût rien au monde qui put tou cher les hommes d'aucune curiosité Nous avions toutefois une belle Ar mée, que l'on ne comptoit à rien, par ce que les Brouilleries de Paris la te noient en l'étargie. La Reine, crai gnant d'en avoir à faire pour remedie à quelque mal extrême, où le Roi & ell

:lle ſe pouvoient trouver, n'oſoit 1651.
'emploier contre les Ennemis ; parce-
que les François ſes Ennemis domeſti-
ques, lui faiſoient plus de peine que
es Etrangers.

Le même jour, vingt-ſixime, le Le 26.
Duc d'Orleans vint voir la Reine. Il Aouſt.
ui demanda une Audiance particulie-
e. Ce fut pour lui faire encore de
ouvelles inſtances pour l'obliger de
aire tenir les Etats avant la Majori-
é ; ce qui marquoit aſſez les deſſeins
ue les Princes avoient de faire pro-
onger la Regence ; & peut-être auſſi
u'il y avoit des Particuliers qui
ar leur intérêts les portoient à cette
ourſuite ; mais, la Reine y reſiſta
omme elle avoit déjà fait pluſieurs
ois. Enſuite de cette converſation,
e Duc d'Orleans, un peu en mauvai-
e humeur de ce dernier refus, s'en
lla chez lui à Limours, où la Reine
'envoya viſiter par le Comte de Brien-
e, pour lui demander avis de ce
u'elle avoit à répondre au Parlement
ur la Juſtification de Mr. le Prince.
Le Duc d'Orleans fut radouci par cet-
e civilité de la Reine. Il lui manda,
u'il lui conſeilloit de témoigner au
Par-

1651. Parlement qu'elle croioit le Prince
Condé moins coupable qu'elle le fa
soit, avant la réponse qu'il avoit fa
te à la Déclaration du Roi ; que pou
vû qu'il envoyât ses troupes à l'Arm
du Roi, qu'il fit sortir les Espagn
de Stenai, & qu'il témoignât desi
les bonnes graces du Roy & d'ell
trés-volontiers elle le recevroit en le
Amitié. Elle le fit ainsi ; &, po
faire voir combien de contrariétés
trouvent en la vie des hommes, lo
que le Duc d'Orleans fut de retc
de Limours, il presenta lui-même
Coadjuteur à la Reine, qu'elle re
comme un mauvais present qu'e
faisoit semblant d'estimer. Ce Pri
ce, qui faisoit profession d'une
grande liaison avec le Prince de Co
dé, avoit de longues conversatio
avec le Coadjuteur, qui depuis p
de jours s'étoit remis bien avec lu
ce qui fit dire aux Amis du Prin
de Condé de même qu'à beauco
d'autres, que le Duc d'Orleans ét
incompréhensible. Le Parlement
cependant, travailloit à la justificati
de Mr. le Prince, & leur Arrêté
de suplier la Reine de leur envo

u

e Déclaration en sa faveur telle qu'il 1651.
pourroit souhaiter, & une autre
ntre le Cardinal, si ample & si for-
, qu'il fut impossible de mettre son
etour en doute.

Pendant qu'on s'amusoit à ces divi-
ons publiques, la Majorité appro-
oit, & la Reine ne pouvoit pas dou-
qu'elle ne dût être le souverain re-
ede de ses maux. Elle esperoit y
ouver de la puissance, & par elle
dégager de la servitude où elle se
ouvoit reduite, aiant à rendre comp-
de ses actions au Duc d'Orleans, &
Prince de Condé. Elle esperoit y
ouver un Fils Roy Majeur, & revê-
de la souveraine puissance qui lui
partenoit à lui seul. Elle étoit assûrée
la bonté de son cœur pour elle, &
r les bonnes qualités qu'elle voyoit
lui, elle avoit lieu de croire, vû sa
avité & sa sagesse, qu'il rétabliroit
sa personne la legitime autorité, en
truisant dans les autres celle qui lui
voit été injustement usurpée par l'état
son enfance.

Les Articles accordés entre le Car-
nal & les Frondeurs ayant été secret-
ment divulgués, ils furent alors impri-

1651. mez, & coururent par Paris, par l r. dre des Princes. Comme ils peu nt ſervir d'inſtruction pour ſçavoir s changemens qui furent faits par la I i- ne, auſſi-tôt aprés la Majorité, je cs ay mis ici, avec le recit de cette é- rémonie. Elle fut accompagnée d' ne Déclaration d'innocence en faveu lu Prince de Condé, qui pendant ces jo s- là alla faire une petite courſe à la Campagne, n'étant pas aſſez l en avec la Reine, pour y pouvoir c- cuper la place que ſa naiſſance ui donnoit.

A

ARTICLES ACCORDEZ ENTRE MRS. LE CARDINAL MAZARIN, LE GARDE DE SCEAUX DE CHATEAUNEUF, LE COADJUTEUR DE PARIS, ET MADAME LA DUCHESSE DE CHEVREUSE. 1651.

Lesdits Articles furent trouvés sur Chemin de Cologne, dans un paquet ·té par un Courier appartenant au ·arquis de Noirmoutier, Gouverneur Charleville.

QUe le Coadjuteur pour se bien « maintenir dans la créance des « uples, se reserve de pouvoir par- « : au Parlement, & ailleurs, con- « : le Cardinal Mazarin, jusqu'à ce « ı'il ait trouvé un tems favorable « se déclarer pour lui sans rien ha- « rder; & que cependant Mr de « ·hateauneuf & Madame de Che- « ·euse feront semblant d'être mal « ·ec lui, pour pouvoir traiter sépa- « ·ment avec ledit Sr. Cardinal, & «

 pos- «

1651. „ posseder l'esprit de la Reine, & „ conserver en même tems dans le I „ blic par le moyen dudit Sieur C „ dinal.

„ Que Madame de Chevreuse, „ lesdits Sieurs de Chateauneuf „ Coadjuteur, feront tous leurs „ forts pour détacher Mr. le D „ d'Orleans des interêts de Mr. „ Prince, sans pourtant l'obliger „ rompre absolument avec lui; „ chant bien qu'ils n'en ont pas le p „ voir, & qu'ils perdroient par la l „ crédit avec Son Altesse Royale, à „ quelle ils n'oseroient rien propo „ qui fût directement en faveur du „ Sieur Cardinal; connoissant l'af „ tion que Son Altesse Royale a p „ le Public, & l'aversion qu'il a p „ ledit Sieur Cardinal, & qu'il „ peut se fier en lui aprés les cho „ qui se sont passées. Il suffira p „ satisfaire à leur parole qu'ils fass „ tout ce qui dépendra d'eux p „ empêcher que Son Altesse Roy „ ne pousse tout-à-fait ledit Sieur C „ dinal.

„ Que Mr. de Chateauneuf „ Prémier Ministre; qu'il suffira qu

re.

ıdc les Sceaux pour quelque tems 165
Mr. le Premier Président, lequel
ſſi lui cedera le premier rang.
Que Mr. le Marquis de la Vieu-
lle ſera Sur-Intendant des Finan
s moyennant quatre cent mille li-
es qu'il donnera audit Sieur Car-
ıal, & cinquante tant de mille
res au Sieur Bartet, qui a négocié
ur lui à Cologne; & ce, pour
ider à payer la Charge de Secre-
re du Cabinet qu'il a eu permiſ-
n d'acheter. Que ledit Sieur Car-
ıal fera donner audit Sieur de Cha
ıuneuf toutes les aſſûrances néceſ-
ires de la Charge de Chancelier,
ellé vâque durant que les Sceaux
oient en d'autres mains que les
nnes.

Que ledit Sieur Cardinal fera
nner toutes les paroles & ex-
ditions néceſſaires pour la Nomi-
ıtion du Roi au Cardinalat &
ur la Charge de Miniſtre d'Etat
ıdit Sieur Coadjuteur, pour en
üir incontinent aprés la tenue des
ats generaux; n'étant pas à pro-
s que cela ſe faſſe auparavant: le-
ıel pourra ſervir très utilement

1651. „ ledit Sr. Cardinal dans l'Assem„ blée des Etats pourvû qu'il ne s„ pas connu être son ami. Et q„ si ladite Assemblée des Etats „ porte (comme ledit Sieur Coa„ juteur l'espere) à demander „ Roi qu'il soit appellé dans s„ Conseil, ledit Sr. Cardinal pr„ met de le faire établir Ministre „ la priere desdits Etats, afin q„ paroissant obligé au Public plû„ qu'audit Sieur Cardinal, il le pu„ se servir plus utilement en ce„ Place.

„ Comme aussi ledit Sieur Coad„ juteur promet d'employer son cr„ dit pour faire casser par l'Assemb„ des Etats la Déclaration que „ Parlement à fait donner contre s„ avis pour exclure les Cardina„ François.

„ Que ledit Sieur Cardinal fe„ joüir dès à present le Marquis „ Noirmoutier des honneurs & ava„ tages accordés aux Ducs, en co„ séquence des Lettres qu'il lui en„ fait accorder par la Reine.

„ Que ledit Sr. Cardinal fe„ donner la somme de cent mille

„ vi

:es au Sieur de Laigue sur la Fi- “ 1651.
ance que payera le Sieur de Nou- “
eau pour une Charge de Secretai- “
: d'Etat, laquelle ledit Sieur “
ardinal lui a fait promettre, en “
connoissance des bons Offices “
u'il lui a rendus, fournissant “
es Courriers confidens pour la né- “
ociation d'entre ledit Sieur Car- “
inal, Madame de Chevreuse, & “
dit Sieur de Chateauneuf. “

„ Que ledit Sieur Cardinal don- “
era au Sieur Mancini le Duché de “
Jevers, ou celui de Rhételois, “
vec le Gouvernement de Proven- “
e, & lui fera épouser Mademoi- “
elle de Chevreuse, aussi-tôt qu'il “
era en possession desdits Duché “
: Gouvernement & d'une Charge “
ans la Maison du Roi, auprés du- “
quel lesdits Sieur & Dame favori- „
eront son retour & son rétablisse- “
nent. “

Que ledit Sieur Cardinal empê- “
:hera que Mr. de Beaufort ne puis- “
e avoir aucune part dans la con- “
iance de la Reine, ni du Roi, & ne “
era aucun accommodement avec lui, “
ains le considerera comme son En- “

1651. „nemi, auſſi-bien que leſdits Sieu
„& Dame en ce que les abandonna
„il s'eſt attaché à Mr. le Prince, no
„obſtant qu'il ait eu la Charge
„l'Amirauté, par les ſoins deſd
„Sieurs & Dame, & par l'autor
„dudit Sieur Cardinal.

„Que ledit Sieur Cardinal au
„riſera auprès de la Reine Mrs.
„Chateauneuf & le Coadjuteur,
„Dame de Chevreuſe, & aura u
„entiere confiance en eux, ſur
„paroles que ledit Sieur de Chatea
„neuf lui donne, par lui, & p
„Mrs. de Villeroi, d'Etrée, de Se
„netere, & de Jars, qui ſe rend
„ſes cautions; d'être tout-à-fait
„taché aux interêts dudit Si
„Cardinal, & de vouloir ſervir à ſ
„retour toutes fois & quantes qu'il
„pourra. Comme auſſi, Mada
„de Chevreuſe & ledit Sieur
„Chateauneuf s'obligenet à la mê
„choſe envers ledit Sieur Cardi
„pour ledit Sieur Coadjuteur leq
„n'entre point dans le preſent Tra
„pour les raiſons ſuſdites, & dem
„re libre pour deſavoüer ce q
„pourroit être dit de lui ſur ce ſuje,

„

u cas que ledit Sieur Cardinal " 1651.
oulût dire ou faire entendre qu'il "
ii eut rien promis ; le tout à condi- "
on qu'il ne se parlera plus des cho- "
s passées, avant, durant, ou de- "
iis la Guerre de Paris, & aussi "
epuis l'accommodement desdits "
eurs & Dame avec ledit Sieur "
ardinal & dépuis l'emprisonne- "
ent de Mrs. les Princes, contre "
squels se fait principalement la "
esente Union : l'interêt com- "
un desdits Sieurs Cardinal Maza- "
1, Garde des Sceaux de Chateau "
uf, Coadjuteur, & Madame de "
ievreuse, étant fondé sur la rui- "
de Mr. le Prince, ou du moins "
r son éloignement de la Cour, & "
omet ledit Sieur Cardinal aus- "
s Srs. & Dame d'empêcher que "
r. le Duc d'Orleans n'ait con- "
issance du present Traité, ni des "
onférences ou Négociations, que "
dite Dame de Chevreuse & le "
: Sieur de Chateauneuf ont eu ou "
ront ci-aprês avec ledit Sieur "
ardinal Mazarin. "

1651.

LA CELEBRE

CAVALCADE

FAITE POUR LA MAJORITI
DU ROY.

Prise sur l'Imprimé qui en parut alo

„ LE Sieur de Saintot, Maît
„ des Cérémonies, ayant re
„ du Sieur de Rhodes Grand Ma
„ tre d'icelles, les ordres que leu
„ Majestés lui avoient donnés qu
„ ques jours auparavant celui de ce
„ Majorité, afin de faire prepar
„ tout ce qui seroit nécessaire à l'a
„ complissement d'une action si a
„ guste, furent le cinquiéme de
„ mois avertir le Parlement que
„ Roi devoit y aller le septiéme,
„ y tenir son Lit de Justice, pour
„ Déclaration de sadite Majorité.
„ Le sixiéme, sur le soir, le Marq
„ de Gevres, Capitaine des Gard
„ du Corps, lesdits Grand Maît
„ & Maître des Cérémonies, le Sie
„ de Reau Lieutenant des Gardes

„ Cor

Corps, avec des Exempts des " 1651.
mêmes Gardes, furent, aprés avoir "
vû le Prémier Président: visiter tout "
le Palais & les Prisons, où ce Mar- "
quis laissa un Exempt & quatre Gar "
des qu'il chargea de leurs clefs; & "
les Sieurs de Reau & de Saintot "
resterent pour vacquer aux soins des "
préparatifs du Parlement jusques au "
lendemain huit heures, que le Sieur "
de Rhodes s'alla saisir du poste du- "
dit Parlement, & y donner toutes "
les Séances. "
Cependant, les Sieurs de Saintot "
allerent au Palais du Cardinal, pour "
les Cérémonies qu'il falloit observer "
auprès de leurs Majestés & donner "
tous les ordres de leur Marche de "
ce lieu audit Parlement. "
Le septiéme, sur les huit heures "
du matin, la Cour s'étant renduë au- "
dit Palais du Cardinal le Maitre "
des Cérémonies alla dire au Roi, "
lors dans sa Chambre, que la Reine "
le venoit voir accompagnée de Mon- "
sieur son Frere unique, de son Al- "
tesse Royale, de la Princesse de Ca- "
rignan, des Ducs de Vendôme, de "
Mercœur, de Chevreuse, d'Elbeuf, "

1651. „ de Beaufort, du Prince d'Harcourt
„ du Chevalier de Guiſe,du Duc de l'Il
„ lebonne, des Ducs d'Uſez, de Roa
„ nez d'Epernon, de Candalle, &
„ d'Amville, des Maréchaux de Fran
„ ce, des Officiers de la Couronne
„ & des autres Grands du Royaum
„ lors en Cour.

„ Auſſi-tôt, Sa Majeſté envoya l
„ Duc de Joieuſe ſon Grand Chambe
„ lan & le Marquis de Souvré Genti
„ homme de ſa Chambre, la rece
„ voir à la Porte, & ledit Maîtr
„ des cérémonies conduiſant tout
„ ſa Compagnie à la ruelle du lit d
„ Roi, Sa Majeſté s'avança à l'entré
„ de la Baluſtrade, & reçut la Rei
„ ne qui le ſalua, puis l'ayant tendre
„ ment embraſſé lui fit un bref di
„ cours, à la fin duquel Monſieur lu
„ donna pareillement un ſalut tr
„ reſpectueux comme par hommage
„ ainſi que firent aprés ce Prince, So
„ Alteſſe Royale & tous les Princes
„ Ducs, & Officiers de la Couronn
„ & Grands du Royaume. Enſuit
„ de quoi le Roi commanda au Maît
„ des cérémonies de faire mont
„ chacun à cheval, & à ſon ordre ;

„ qu'

u'il exécuta, faiſant partir du " 1651.
'alais ces Seigneurs & Grands du "
.oyaume, qui étoient dans les "
ours & Jardins de ce même Palais "
ans l'état ſuivant, en preſence de "
ı Reine, de Monſieur, de Son "
ıltеſſe Royale, qui étoit ſur un "
es Balcons de la premiere Cour "
n deſſous de la Montre, chacun de "
es Seigneurs les ſaluant en ſe met- "
ant dans ſon rang. "
Deux Trompettes marchoient "
evant, ſuivis du Sieur de Ter- "
an, Conſeiller & Maitre d'Hô- "
el ordinaire du Roi, & Capitaine "
énéral des Guides de Sa Majeſté, "
le ſes Camps & Armées, marchant "
ıvec le Sieur de la Chapelle ſon "
Confrere fort bien vêtus & mon- "
ès a la tête de cinquante Guides "
couverts de leurs caſaques des li- "
vrées de Sa Majeſté; conduiſant la "
ête où étoit toute la Nobleſſe ſui- "
vant la Cour, avec celle des Princes; "
Ducs, Pairs, & Grands du Royau- "
me, ſans préſéance, deux à deux, "
tous trés-leſtement équippés & "
montés, & faiſant ſept à huit cent "
Gentilshommes en trois Troupes. "

1651. „ Sur les pas de ce gros de Noble
„ se marchoient en trés-bel ordre .
„ Compagnie des Chevaux-Legers c
„ la Reine, composée de plus de ce
„ Maîtres, conduite par le Chevali
„ de St. Maigrin Lieutenant d'icelle
„ vêtu d'un habit couvertde Broder
„ d'or & d'argent, & monté su
„ un Cheval blanc trés-bean, capara
„ çonné, dont les crins étoient garn
„ de grand nombre de Rubans, & l
„ Housse enrichie aussi de Broderi
„ pareille à celle de son Habit; aian
„ devant lui quatre Trompettes habil
„ lés de Velours noir chamaré d
„ passement d'argent, & leurs Casa
„ ques croisiées de Toile semblable
„ ment d'argent.

„ Après venoit la Compagnie de
„ Chevaux-Legers du Roi de deu
„ cens Maîtres, en Habits de passe
„ mens d'or & d'argent & montés su
„ de grands Chevaux fort beaux, étan
„ précedés de quatre Trompettes vêtu
„ de Velours bleu chamarré d'or &
„ d'argent, commandée par le Comte
„ d'Olonne, Cornette d'icelle Com-
„ Pagnie, couvert d'un vêtement de
„ Broderie d'or & d'argent, avec un

„ Bau-

rier garni de belles Perles, & des " 1651.
lumes blanche, feuille morte, & "
couleur de feu, avec un Cordon "
'or, ſur un Cheval blanc très bien "
juſté, dont la Houſſe d'écarlatte "
toit garnie de même que ſon Ha- "
it. "

Enſuite alloit la Compagnie du "
rand Prévôt à pied, & lui avec un "
Habit fort ſuperbe, ſeul ſur un beau "
Cheval paré d'une Houſſe de Brode- "
e d'or. Cette Compagnie étoit "
ointe immédiatement par celle des "
ent Suiſſes vêtus de neuf avec les "
'oques de Velours noir; le Cor- "
on d'or, & des Plumes de Livrée "
u Roi, allant à pied, avec l'Enſeigne "
ortant le Drapeau & ſon Survivant "
côté de lui, conduits par le Sieur "
e Ste. Marie Lieutenant François des "
nieux ornez d'un Habit tout chargé "
le Broderie d'or, en Houſſe de pa- "
eille étoffe ſur un beau Cheval bai- "
brun, & par le Sieur Dieſpach, au- "
re Lieutenant de la même Compa- "
gnie, des plus illuſtres Maiſons de "
a Suiſſe, & des plus attachés de- "
puis longues années au Service de "
nos Rois, vetu à l'ancienne Suiſſe "
d'un

1651. „ d'un Habit de Satin couleur de feu
„ avec le Manteau couvert d'une la
„ ge Dentelle d'or & d'argent, doub
„ d'une Brocatelle de même que
„ Pourpoint, & le Haut-de-Chauſ
„ découpé par bandes auſſi de Satin
„ couvert d'or & d'argent, deſque
„ les bouffoit un autre Brocatelle.
„ étoit en ſouliers, & bas de Soie,
„ ſemblable couleur de feu, avec l
„ Jarretieres & les Rozes d'or & d'a
„ gent, & une Chaine d'or au c
„ faiſant plusieurs tours, d'où pe
„ doit auſſi une grande Médaille d'o
„ la Toque de Velours noir en tê
„ garnie d'une Aigrette de Heron
„ de quantité de belles Plumes agr
„ phées d'une Attache de Diama
„ avec un Cordon de même, éta
„ monté avantageuſement ſur un Ba
„ be, qui auſſi avoit un Panache d'Ai
„ grette des plus beaux, les crins o
„ nés & tous garnis de diverſes gra
„ des houpes, & galons d'or & d'a
„ gent, la Houſſe de Velours de cou
„ leur de feu couverte d'une haut
„ Dentelle & Broderie d'or & d'ar
„ gent, & l'or moulu appliqué & bru
„ ni avec autant d'art ſur le Mors, le
„ bou

oucles & les étriers, qui sem-" 1651.
loient d'or massif. Autour de ce "
ieutenant étoient douze petits Suis-"
:s portans leurs Hallebardes de fort "
onne grace, aussi avec les Toques "
e Velours, ondoiées de Plumes, "
: au reste très bien ajustez, de sor-"
: qu'il n'est point de mémoire "
u'aucun autre de cette Nation ait "
aru plus lestement, & eu plus "
applaudissemens & d'approbateurs "
u Peuple & de toute la Cour."
L'aide des Cérémonies suivant "
Cheval, puis les Seigneurs de la "
Cour, Gouverneurs des Places, "
ieutenans Généraux des Provinces' "
ous très magnifiquement vetus & su-"
erbement montez en Housses de "
roderie d'or sur diverses couleurs."
Entre autres le Comte de Clere "
ils du Marquis de Fontaine-Martel, "
etu d'un Pourpoint de Toille d'or "
nrichi de Clinquant & Dentelle de "
nême, le haut de chausse de Ca-"
nelot de Hollande rouge cramoisi, pa-"
eillement étoffé avec une fort belle "
garniture que le plus grossier vul-"
gaire appelle une petite-oie, les Plu-"
nes blanches & rouges, & son Bau-"
drier

1651. „drier en Broderie d'or, monté ſ
„un cheval gris-pomelé dont l
„Crins étoient ſi bien friſés & li
„de Rubans juſques au bout de
„queuë pendante à terre, que l'on c
„ſoit par galanterie que ce ne po
„voit être que l'ouvrage d'un Coiffe
„de Dames; ſa Houſſe étoit auſſi
„Toille d'or de même Chamarr
„que l'Habit, & le mords, les étrie
„& les bouches, des mieux dor
„Avec le Comte alloit le Marq
„d'Arci ſon Frere, vetu de même
„un Cheval bai-clair dont la garni
„re étoit argentée, & la Houſſe
„Velours cramoiſi clinquante d'or
„d'argent.

„Le Chevalier Paul, fameux
„nos Combats de Mer, bien qu
„n'eut jamais monté à Cheval, po
„faire voir ſon zêle au Service du R
„voulut paroitre en cette Cérémon
„étant vetu en Broderie d'or & d'a
„gent & de Pierreries, avec ſa Cr
„de Chevalier eſtimée dix mille éc
„& un Bodrier couvert de Figures
„relief en Brodrie d'or & d'argent
„prix de huit cent livres, monté ſur
„Cheval bai-clair difficile à gouv

1r

er, dont la Housse étoit de Ve- « 1651.
urs semé de Perles; aiant ensuite «
e la Cavalcade splendidement trai- «
à diner plusieurs Seigneurs de la «
our, où l'assûrance avec laquelle «
Chevalier avoit en la présence du «
oi manié son Cheval, n'en aiant «
mais monté, fit diminuer celle du «
oi Abatalippa, que les Espagnols «
altent tant pour ne s'en être point «
i à la prémiere rencontre d'un Che- «
l dans la Bataille qu'ils lui donné- «
nt au nouveau Monde, n'en aiant «
ssi jamais vû. «

Deux autres Trompettes étoient à «
tête des Gouverneurs de Provinces, «
Sieur du Pléssis-Belliere, des «
hevaliers de l'Ordre, de la Garde- «
be, premiers Gentilshommes de «
Chambre, & grands Officiers de
Maison du Roi, tous aussi en ri- «
e équipage & sur des Chevaux des «
us beaux, harnachés avec des «
ousses en Broderie d'or. «

Six Trompettes du Roi habillés «
Velours bleu suivoient précedans «
Héraults à Cheval, revetus de «
urs Cottes d'Armes de Velours cra- «
oisi semé de Fleurs de Lis d'or, «

leurs

1651. ,, leurs Caducées en main, & les To
,, ques de Velours en tête.
,, Derriere eux paroissoit le Sieur d
,,Saintot Maître des Cérémonies allan
,, & venant pour mettre chacun e
,, rang, puis le Marquis de la Meille
,, raye Grand Maitre de l'Artillerie
,, comme Officier de la Couronne
,, les Maréchaux de France, d'Etrée
,, de la Mothe Houdancourt, de l'Ho
,, pital, du Plessis-Pralin, d'Estamp
,, & d'Hoquincourt, marchant deu
,, à deux tous richement vetus
,, montez sur de grands Chevaux dor
,, les Housses étoient chargés d'or
,, d'argent.
,, A leur dos marchoit seul le Com
,, te d'Harcourt Grand Ecuyer d
,, France, portant en écharpe l'Epé
,, du Roi attachée à son Baudrier,
,,dans son Foureau de Velouts bien se
,, mé de Fleurs de Lis d'or, qu'il re
,, levoit sur son bras. Il étoit vet
,, d'un Pourpoint de toille d'or
,, d'argent & d'un Haut de chauss
,, plein de Broderie semblable, mon
,, té sur un Cheval de Bataille gr
,, pomelé en Housse de Velours cra
,, moisi, garnie de passemens d'or
, poin

„point d'Espagne & chiffres de mê- 1651.
„me, ayant au lieu de Rennes deux
„Echarpes de Taffetas noir.

„Les Pages & Valets de Pied en
„grand nombre vetus de neuf, avec
„forces Plumes blanches, bleues; &
„rouge, & la tête nuë, suivoient ce
„Comte devant les Gardes du Corps
„à pied, comme aussi le Porte-Man-
„teau, & les Huissiers & Massiers.

„Alors paroissoit le Roi, que son
„auguste contenance & sa douce gra-
„vité véritablement Roiale, avec sa ci-
„vilité naturelle, faisoient remarquer
„à tous pour les Délices du Genre Hu-
„main, & redoubler aux grands &
„aux petits les vœux qu'ils font or-
„dinairement pour sa santé & prospé-
„rité.

„S. Majesté, vetue d'un habit tel-
„lement couvert de Broderie, d'or
„qu'on n'en pouvoit discerner l'étoffe
„ni la couleur, paroissoit de si haute
„stature, qu'on avoit peine à croire
„qu'elle n'eut pas encore passé sa
„quatorzieme année, ce qui, joint à
„l'impatience de plusieurs, fit que
„voiant un des jeunes Seigneurs qui
„marchoit devant elle, ils s'emporté-
„rent

1651. „ rent aux cris *Vive le Roi*, avai
„ qu'il y eut paru. Mais, ils furent d
„ trompez aussi tôt qu'ils eurent appe
„ çu sa grace & son adresse à manier s
„ Barbe de poil isabelle, couvert d'
„ ne Housse toute parsemée de Cro
„ du St. Esprit & de Fleurs de Lis
„ Broderie d'or, lequel par sa gaiet
„ qui le fit soulever & aller plusieu
„ fois à courbettes, vérifie le dire
„ Plutarque, que les Chevaux ne fla
„ tent point les Rois ; ce qui a don
„ sujet au notre de se rendre un d
„ meilleurs Ecuiers de son Roiaum

„ Auprès du Roi de l'Eperon en
„ vant marchoient à pied ses Ecuie
„ savoir les Sieurs de Vantelet, de R
„ que, de Bournonville, & du Da
„ fin ; Ecuiers de la grande Ecurie
„ sa main gauche : & les Sieurs T
„ nilly, de Varmante ; de Ste. Croi
„ & de la Chenaye, Ecuiers de la p
„ tite Ecurie à sa droite ; aussi à pi
„ vetus d'habits couverts d'or & d'a
„ gent.

„ Les Exempts des Gardes &
„ Gardes Ecossois étoient autour
„ proche de S. Majesté, faisant de
„ files ; aiant à leur tête le Sieur I

„ r

on Lieutenant desdits Gardes pa- "
eillement a pied, suivi d'Exempts; "
: le Sieur de Canavallet, Lieute- "
ant, près du Roi encore à pied."
A côté de la droite de sadite Ma- "
sté, étoit le Duc de Joieuse, Grand "
hambellan; &, derriere elle, le Ma- "
chal de Villeroi son Gouverneur; "
s Marquis de Gevres & de Ville- "
uer Capitaines de ses Gardes, & le "
eur de Beringhen, son prémier "
:uier, lestement vetus & montez. "
Les Princes suivoient en grand "
ombre, & les Ducs & Pairs aussi, "
ns rang & en confusion, fermoient "
marche de cette Cavalcade; ensui- "
de laquelle alloient les Suisses de "
Garde de la Reine, ses Pages & "
ulets de pied, quelques Gardes, le "
uc d'Usez son Chevalier d'Hon- "
ur, & le Comte d'Orval son pre- "
ier Ecuier, à cheval. "
Le Carosse du Corps de la Rei- "
e venoit après, dans lequel étoient "
Monsieur Frere unique du Roi, S. "
A R. les Princes de Carignan & la "
Pncesse Louïse, la Duchesse d'Ai- "
gillon, la Marquise de Senecei Da- "
n d'Honneur de la Reine, & la "
Marquise de Souvré. "Les

1651. „Les Exemps & les Gardes mar„choient autour, le Sieur de Co„minges, Capitaine de ses Gard„derriere, le Lieutenant plus bas, pu„l'Enseigne, l'Ecuier ordinaire, cel„de quartier, le Sous-Gouverneur „Monsieur, la Compagnie des Gen„d'Armes du Roi, de plus de ce„cinquanre Maitres avantageuseme„montez, le Comte de Miossans„leur tête & des mieux équipez„quatre Trompettes au devant. C„le de la Reine faisant plus de „vingt Maitres avantageuseme„montez & conduits par le Co„de Mouchard leur Lieutenant, „Trompettes devant, les Caro„des Filles d'Honneur, ceux „Princesses de la Cour & suite „Leurs Majestez.

„Toute cette pompeuse Cavalca„marcha le long des Rües de Sa„Honoré, de la Ferronnerie, de „Denis, devant le Chatelet par „Rue du Crucifix, S. Jaques, „Pont Notre-Dame, le Marché Ne„& entra par la Rue & Porte S„Anne en la Cour du Palais. T„ces chemins fourmilloient de m-

„c

:, étant bordés d'Amphitheatres " 1651.
ſqu'au ſecond étage, où une par- "
: du plus beau monde de la Ville "
oit placée. "
Le reſte des Spectateurs étoient "
ıx fenêtres qui avoient été accruës "
ır l'ouverture des murailles de tou- "
s les Chambres où la même ar- "
ıur avoit ramaſſé tous ceux qui ſe "
ouvoient lors en cette Ville, dont "
; toits même étoient couverts "
d'où, comme de tous les autres "
droits, les cris de *Vive le Roy*, "
ıi n'étoient interrompus que par "
l. larmes de joye, s'elevant juſqu'au "
el, épanouiſſoient les Cœurs de "
ıte l'aſſiſtance, & conduiſoient "
M. juſqu'au pied de l'eſcalier de "
ſainte Chapelle, où les principaux "
fficiers ſe trouverent plantés ſur "
n premier Pallier, depuis lequel le "
egiment des Gardes faiſoit une "
ouble haye. Sa Majeſté étant deſcen- "
cë, ils l'accompagnérent juſque ſur "
l ſecond Pallier: puis elle fut re- "
çë en la même Chapelle par l'Evê- "
ce de Bayeux, Treſorier d'icelle, "
vetu d'Habits Pontificaux, & ac- "
ompagné de ſon Clergé; laquelle "

 „ aiant

1651. „ ayant doctement harangué, il la co
„ duisit au Choeur où elle entendit u
„ Messe basse, célébrée par un Chap
„ lain de la Chapelle du Roi, dura
„ laquelle ce Prélat, comme Tresor
„ de cette Sainte Chapelle, demeu
„ le plus prés de *S.* M. entre les
„ vêques & les Aumôniers.

„ La Messe dite, quatre Présid s
„ & six Conseillers de la Cour ét
„ venus au-devant du Roi pour le
„ cevoir comme fit le Sieur de R
„ des, aprés avoir donné les Sear s
„ dans le Parlement, & laissé en a
„ place le Sieur de Saintot, qui l'a
„ relever, S. M. partit de cet Eg e
„ & marcha avec l'ordre accoûtu é
„ devancée des cent Suisses, Tamb r
„ battant, des Tambours & Trom t-
„ tes de sa Chambre, de six Hera ts
„ d'Armes, de deux Huissiers-M s-
„ siers, environnée de tous ceux ui
„ l'avoient accompagnée; & la R ne
„ proche de sa Personne suivie d S.
„ A. R. Ledit Sieur de Rhodes oit
„ retourné au Parlement, où le oi
„ arrivant dans la Grand' Chamb e,
„ monta en son Lit de Justice. La
„ Reine se mit sur la gauche en n-

„ tra t,

ant, qui étoit la main droite du « 1651.
oi, & ensuite étoient assis Mon- «
eur, S. A. R., le Prince de Con- «
, les Ducs de Mercœur, d'Usez, «
ı Beaufort, de Brissac, de Candal- «
, de la Rochefoucault, les Maré-
ıaux de France ci-devant nom- «
és,& le Grand Maître de l'Artille- «
:. Sur le coin du retour du banc «
'autre bout du côté droit en en- «
ınt, qui étoit la main gauche de «
M. étoient assis l'Archevêque de «
ıeims Duc & Pair, les Evêques «
Beauvais, de Chalons,& de No- «
n Comtes & Pairs, le Grand «
ıambellan au pied du Roi sur la «
:miere Marche, & à la seconde «
peu en retour le Comte d'Har- «
ırt. Aux pieds de la Reine à «
ıtre côté, sur la même Marche «
ient assis le Comte de Trêmes, «
Marquis de Gevres, le Comte de »
arôt, le Sieur Chapes, & Ville- «
:r, Capitaines des Gardes.
.e Chancelier de France, qui «
nt arrivé une heure avant le Roi «
cédé des Huissiers & Massiers du «
nseil, avoit été reçu par deux «
nseillers qui lui furent envoyés «

1651. ,, exprés dans le Parquet & avoit p
,, sa place au-dessus de tous les Pre-
,, dens jusqu'à l'arrivée du Roi, se pla
,, lors en une chaise au-dessous de S.
,, dans l'angle, à l'ordinaire & le P-
,, vôt de Paris sur la premiere m-
,, che.

,, aprés que chacun des susdits
,, ainsi pris sa séance au-dedans du
,, Parquet, comme aussi les Prince
, de Carignan & Guise, avec la M-
,, quise de Sénécey, la Duchesse d'
, guillon, la Marquise de Souvré
,, les Filles de la Reine sur un ba
,, les Gentilshommes de la Chamb
,, les Maîtres de Garderobe, le gr
,, Maréchal des Logis, le grand
, vôt, les Chevaliers & les Lieuten
,, Généraux des Provinces sur
,, autres. Les Conseillers d'Etat,
,, Maîtres des Requêtes venus av
,, Chancelier sur deux, les Secr
,, res d'Etat sur un, le Grand M
,, des cérémonies sur un siege,
,, Maître d'icelles à l'entrée du Parq
,, & le Baillif du Palais entre les
,, cretaires d'Etat, avec le Greffie
,, Parlement. Mademoiselle dans l
,, des deux Lanternes, où étoien

,, Re

eine d'Angleterre, les Duchesses " 1651.
autres personnes de remarque : en "
autre, les Ambassadeurs, & sur un "
anc au dehors du Barreau les Ré- "
dens. Le silence fut fait, & le Roi "
arla en cette sorte : "

MESSIEURS,

Je suis venu en mon Parlement, "
ur vous dire, que suivant la Loy "
mon Etat, j'en veux prendre moi- "
ême le Gouvernement ; & j'espere "
la bonté de Dieu, que ce sera "
vec pieté & justice. Mon Chance- "
er vous dira plus particulierement "
es intentions. "

Suivant lequel Commandement de "
a Majesté, le Chancelier, qui "
avoit reçû de bout, s'étant remis "
n son siége, fit une Harangue en "
aquelle il s'étendit à son ordinai "
e fort éloquemment sur ce qu'a- "
oit dit le Roy, y ajoutant des "
Réfléxions trés-judicieuses sur le pas- "
é & sur le present. Aprés quoi, la "
Reine s'inclinant un peu de son sie- "
ge fit ce Discours au Roi.

1651.

„MONSIEUR,

„*Voici la neuvieme année, que p*
„*la volonté derniere du deffunt Roi,m*
„*très honoré Seigneur, j'ai pris le s*
„*de votre Education & du Gouvern*
„*ment de votre Etat. Dieu ayant p*
„*sa Bonté donné bénédiction à m*
„*travail, & conservé votre Person*
„*qui m'est si chere & pretieuse &*
„*tous vos Sujets. A présent que la*
„*du Roiaume vous appelle au Gouv*
„*nement de cette Monarchie, je v*
„*remets avec grande Satisfaction*
„*Puissance qui m'avoit été donnée p*
„*la gouverner; & j'espere que D*
„*vous fera la grace de vous assister*
„*son Esprit de Force & de Pruden*
„*pour rendre votre Regne heureux.*

„Sa Majesté lui répondit, *Ma*
„*me, je vous remercie du soin q*
„*vous à plû prendre de mon Edu*
„*tion, & de l'Administration*
„*mon Roiaume. Je vous prie de c*
„*tinuer à me donner vos bons Avis;*
„*je desire qu'après moi vous soyez*
„*Chef de mon Conseil.* La Reine
„leva ensuite de sa place, & s'ap

„ c

1651.

ıa du Roi pour le ſaluer; mais "
ı Majeſté deſcendant de ſon Lit "
: Juſtice, vint à elle & l'embraſ- "
nt la baiſa, puis chacun d'eux s'en "
tourna dans ſa Séance. "
Monſieur, Frere unique de Sa "
ajeſté, fut enſuite fléchir un des "
noux en terre à ſes pieds, & bai- "
la Main de Sa Majeſté lui pro- "
ta de ſa Fidelité. Son Alteſſe "
ɔiale en fit autant, comme auſſi "
Prince de Conti; mais avec une "
ıs profonde humilité: & tous les "
tres Princes, le Chancelier, les "
ıcs & Pairs, les Eccleſiaſtiques, "
l: Maréchaux de France, les Of- "
iers de la Couronne, & tous "
ıx qui étoient en Séance ſe leve- "
ıt, & rendirent en même tems de "
ır place Hommage au Roi. "
Alors, le Prémier Préſident, de "
ut & tête nue, de même que "
ıs les autres Préſidens au Mor- "
r, prit la parole; &, après une "
ɔfonde révérence tous aiant le "
ıouil ſur le banc, il fit un très "
ave Diſcours ſur la ſage Condui- "
de la Reine pendant ſa Regence, "
: ſes Roiales Vertus, dont elle "

 "avoit

1651. „ avoit composé un auguste Mod
„ à Sa Majesté, enfin sur toute la b
„ ne Education qu'elle lui avoit d
„ née.

„Puis le Chancelier dit qu'on
„ vrît les Portes, & qu'on fit en
„ le Peuple; & le Sieur Gu.
„ Greffier de ce Parlement, fit lec
„ des Edits aportez par le Roi
„ tre les Blasphemes & les Duels
„ de la Déclaration d'Innocence
„ Prince de Condé; celle-ci port
„ suivant les Conclusious des
„ du Roi, que tous les Avis
„ avoient été donnez que ce Pr
„ tramoit contre le Service du
„ des intelligences tant dedans qu
„ hors du Roiaume avec ses Enne
„ n'étoient pas crues par Sa Maje
„ laquelle au contraire les cond
„ noit comme faux & artificieuser
„ supposez. Veut & lui plait
„ tous les Ecrits qui ont été do
„ sur ce sujet à la Cour de Parler
„ de Paris; & qui ont été envoi
„ ses autres Cours & à sa bonne V
„ de Paris, demeurent supprimez
„ entant que besoin seroit les à ca
„ & revoqués & annullez, cor
„

aux & ſuppoſez, ſans qu'à l'avenir " 1652.
l en puiſſe être rien imputé à ſon "
it ousin le Prince de Condé. "
ur le ſujet deſquels Edits & Dé- "
larations le Sieur Talon Avocat "
énéral, après un ſavant Diſcours "
our le Procureur Général, conclut "
leur enregitrement conformement "
ux Ordonnances, ce qui fut fait. "
Le Chancelier, aiant pris les "
vis de Leurs Majeſtez, des Princes, "
de toute la Compagnie, pronon- "
a ſuivant les mêmes conclusions "
s mêmes Gens du Roi, que ſur "
repli des Lettres en forme d'Edit, "
roit mis *lues, publiées, & enre-* "
ſtrées : & lors chacun ſe levant, "
Grand Maitre des Cérémonies "
marcher tout au même Ordre "
ue le Roi étoit venu juſqu'au bas "
l'Eſcalier de la Ste. Chapelle; "
cepté que Sa Majeſté monta en "
aroſſe, & le Maitre des Cérémo" "
es aiant fait mettre tout le Monde "
ordre, Leurs Majeſtez, la No- "
eſſe, les Seigneurs & Grands du "
oiaume, paſſérent, pour retour- "
er au Palais du Cardinal, par "
eſſus le Pont-neuf, & par la Croix "

1651. „ du Tiroir, dont le Sieur François
„ Intendant général des Fontaines
„ Aqueducs de France, pour fa
„ voir son allegresse particuliere
„ cette journée, & contribuer mê
„ à la publique, avoit arreté le Co
„ de ses Eaux, pour laisser la libe
„ à celui du Vin, qui en coula
„ puis neuf heures du matin jusq
„ à six heures du soir.

„ Leurs Majestez arrivant au P
„ lais Cardinal parmi les Acclam
„ tions redoublées de *Vive le R*,
„ par lesquelles le Peuple continu
„ d'exprimer le Plaisir qu'il ressen
„ d'avoir un prince si accompli,
„ dont il concevoit de si hautes
„ pérances. L'Artillerie du p
„ Fort, que le Roi a fait constru
„ dans le Jardin de ce même Pala,
„ les salua, à laquelle il fut répa
„ par les Canons de la Bastille &
„ la Ville.

„ Et comme la joie qui procede
„ ces grands sujets ne peut se resta
„ dre dans les limites des Allegre s
„ ordinaires, cet agréable tintama e
„ redoubla sur le soir, & contin a
„ presque toute la nuit, avec les r
„ les

nes cris de *Vive le Roi*, accompa-" 1651.
nés de frequentes ſantez de Sa "
Majeſté, & des feux qui furent "
llumez tant dans le Palais Cardinal "
ont on vous a parlé, que par tou- "
es les Rues, en telle ſorte que la "
larté de ces feux, avec celles des "
anternes auſſi poſées ſur toutes les "
enêtres, fit recevoir le jour au mi- "
eu des tenebres. La terre même "
joutant un nombre infini d'Etoil- "
es artificielles à celles du Ciel, com- "
ne pour lui conteſter la gloire d'é- "
aircir ſeul une ſi heureuſe nuit, "
ont la joie s'étendoit par toutes les "
Villes de la France, qui ſachant le "
ems de cette Solennité, donnoient "
outes les marques poſſibles de leur "
ontentement au même tems que "
Paris.

Madame de Brienne, que la Reine
ſtimoit pour ſon mérite & ſa piété,
tant un jour dans ſa Chambre, me
it, qu'une certaine Coureuſe nom-
née, Dame Anne, qui dans Paris
agnoit de l'Argent en chantant par
es Rues des Chanſons infames con-
re le Reſpect qui étoit dû à cette

1651. Princesse, étoit alors en Prison,
dans un pitoiable état. Je le dis à
Reine, à la priere de Madame
Brienne, qui ne voulût pas lui en pa
ler, par quelque motif que je ne p
savoir. Cette Princesse ne me répo
dit rien, & je ne lui en parlai pl
Quelques jours après, la même M
dame de Brienne me dit qu'elle av
été voir cette Dame Anne, & qu'e
ne l'avoit plus trouvé dans sa Priso
qu'elle étoit alors dans une Chamb
voisine, bien servie, bien couch
& bien nourie, & qu'on ne sav
pas d'où pouvoit procéder cette me
veille. Nous sçûmes alors que la R
ne seule avoit fait cette belle Actio
&, quand nous lui en parlâmes, el
ne voulût pas nous écouter, & l'H
toire finit ainsi.

La Reine vit la fin de sa Régen
avec une véritable joie; & si elle éto
mêlée de quelque chagrin, c'étoit
ne pas remettre entre les mains
Roi son Fils l'Autorité Souverai
aussi absolüe qu'elle l'auroit souhai
Elle avoit tant de tendresse pour l
qu'elle auroit été capable d'en di
comme cette ambitieuse Romaine
celi

celui dont elle consultoit la destinée, 1651.
Que je meure, pourvû qu'il soit Empereur; si ce n'est qu'elle étoit trop bonne Chrétienne pour souhaiter la mort par un motif de vanité, & pour dire autre chose que ce que je lui ai entendu dire en plusieurs occasions, *Qu'il soit le Maître, & que je ne sois plus rien.* Mais, la jeunesse de ce Prince, & l'état où étoit alors la France, l'empêchoient d'espérer de le voir sitôt tout-à-fait affermi sur son Trône; & les nouveaux mouvemens, dont il étoit ébranlé, lui rendoient encore ses conseils trop nécessaires, pour lui permettre de satisfaire l'envie qu'elle avoit depuis longtems de se retirer dans le Val de Grace.

La Majorité du Roi n'apporta donc pas à la Reine le repos auquel elle s'attendoit; mais elle lui donna des forces, pour se deffendre contre ceux qui lui préparoient une seconde Guerre plus dangereuse que la prémiere, par la considération du Chef qui l'avoit entreprise, & l'Intrigue qui fortifioit depuis longtems son Parti.

Chateauneuf étant rétabli dans le Ministere, & le Marquis de la Vieu-

1651. ville dans la Sur-Intendance des F
nances, qu'il avoit eue autrefois,
Prémier Préſident eut les Sceau
Auſſitôt après ces grands Changemen
la Reine envoia le Maréchal d'Au
mont avec des Troupes, pour att
quer celles du Prince de Condé, q
ſe retirérent à Stenai. & dans ſes autr
Places. Il étoit encore indécis ſur
qu'il avoit à faire, aiant aſſez d'env
de s'accommoder. Il alla à Ange
ville, Maiſon du Préſident Perraut
où il attendit un jour tout entier
réponce du Duc d'Orleans ſur un Ac
commodement que ce Prince avo
propoſé; mais, celui qui le devoit a
ler trouver aiant par quelque acciden
manqué d'arriver au jour qu'il avo
marqué, Monſieur le Prince en part
le lendemain pour aller à Bourges
qui s'étoit déclaré pour lui. Croiſſ
l'y vint trouver, pour lui dire de l
part de la Reine, & de l'avis de ſo
nouveau Miniſtre Chateauneuf, qu
s'il vouloit ſe tenir paiſiblement dan
l'une de ſes Places juſqu'à la convoca
tion des Etats, on lui donneroit d
bons quartiers pour ſes Troupes: &
lui promit de la part du Duc d'Or-
leans

:ans que s'il pouvoit il obtiendroit de 1651.
ı Reine de tenir lesdits Etats à St.
)enis ou en lieu qui ne lui pût tre
ıspect. Mr. le Prince avoit encore
lors assez d'inclination à la Paix, &
ıême on a crû qu'il y eut des mo-
ıens où il n'auroit pas été implacable
ır le retour du Cardinal, parcequ'il
aïssoit naturellement Chateauneuf,
'il avoit ôsé se desunir d'avec le Duc
'Orleans, qui par ses sentimens par-
iculiers paroissoit s'y opposer, quoi
[ue foiblement & d'une maniere plei-
ıe d'incertitude & de contrarieté.
Chavigni, & tous ceux qui appro-
:hoient de Mr. le Prince, étoient
lans le même esprit. Le Duc de Ne-
nours n'étoit Ennemi du Cardinal,
que par intervalles, & se laissoit
conduire par ses fantaisies, plutôt que
par des desseins bien formez. Le
Duc de la Rochefoucalt, qui parois-
soit être, & qui étoit en effet le pré-
mier mobile de tous ces grands mou-
vemens, à ce qu'il m'a dit lui même,
avoit de l'adversion à la Guerre; mais
il la vouloit, parceque Madame de
Longueville la souhaittoit passioné-
ment. Mr. le Prince les aiant con-
sultez

1651. sultez sur ces dernieres Propositions ils conclurrent tous à la Guerre ; di sant qu'à la tête d'une Armée, so que le Ministre voulût revenir ou nor il seroit forcé de compter toujou avec lui, & que sans doute le Cardi nal lui accorderoit les plus grande choses qu'il voudroit lui demande Ce Prince, malgré leurs conseils, n voulut point encor se déterminer : voulût aller à Mont-rond, où étoit Ma dame de Longueville, pour prendr sa derniere résolution avec elle. Ce fu là qu'il fut comme forcé de se décla rer contre le Roi. Et, pour dire comm les choses se passérent, ce fut une Fem me qui dans ce Conseil opina pour la Guerre, & l'emporta contre le plu grand Capitaine que nous aions eu de nos jours. Il s'y resolut donc, & leur di à tous, que puisqu'ils la vouloient il la falloit faire; mais, qu'ils se souvinssent qu'il tireroit l'épée malgré lui, & qu'il seroit peut être le dernier à la remettre dans le fourreau : voulant leur faire entendre, qu'ils l'engageoient en une mauvaise Affaire, dans laquelle ils ne le suivroient pas peut-être jusqu'au bout. Le Prince de Conti, Madame de Longue-

gueville, les Ducs de Nemours & de 1651.
a Rochefoucault, & le Président
Viole, le voiant dans cet engagement
malgré lui, & craignant qu'il ne se
avisât, firent un Traité particulier par
equel ils se promettoient les uns aux
autres de demeurer unis pour leurs in-
érêts communs, afin de tenir ferme
contre lui s'il étoit capable, en s'ac-
commodant, de manquer à leur faire
obtenir les graces qu'ils prétendoient
le la Cour. Mr. le Prince, renvoiant
Croissi, ne laissa pas de garder une
porte de derriere pour rentrer en Né-
gociation, afin de n'être pas sans en
avoir quelqu'une. Cependant, il dis-
posa toutes choses à la Guerre. Il
laissa Madame la Princesse, & le Duc
d'Anguien son Fils à Mont-rond: en-
voia le Prince de Conti & Madame
de Longueville à Bourges; &, partant
de Mont-rond le seizieme de Septem-
bre, avec les Ducs de Nemours
& de la Rochefoucault, pour aller en
Guienne, il passa par Verteuil, Mai-
son du Duc de la Rochefoucault, qui
l'année précédente avoit été à moitié
rasée, pour avoir été engagé dans son
Parti. Il fut reçu dans Bourdeaux
avec

1651. avec beaucoup de demonstratio
d'allegresse & daffection. Il en cha
sa le Prémier Président, comme Se
viteur du Roi & dépêcha en Espag
L'ainé homme d'esprit, qui y fit
Traité aussi avantageux qu'il le fallo
pour obliger Mr. le Prince à s'engag
tout-à-fait à la Guerre, & pour l
donner de grandes idées des bons su
cès qu'il s'en devoit promettre.
distribua beaucoup de commission
& il trouva assez de gens qui en pr
rent; ce qui accrédita d'abord so
Parti, dans lequel il fit ce qu'il p
pour faire entrer Mr. de Turenne
& débaucher son Armée; mais,
n'y réüssit pas.

Comme tout le monde avoit int
rêt à la Paix, il n'y avoit person
qui par soi même, ou par ses Amis
ne travaillât cependant à la négocie
Gourville, homme d'esprit & d'expé
diens, qui de Confident du Duc d
la Rochefoucault, l'étoit devenu d
M. le Prince, étoit demeuré à Par
pour découvrir tout ce qui s'y pa
soit & lui en raporter des nouvelles
ne desespéroit pas que les choses n
pussent encor s'accommoder. Il de
voi

›it même aller à Poictiers, descendre 1651.
ıez mon Frere, qui avoit suivi le
oi, à cause de sa Charge de Lecteur
: la Chambre; afin qu'il le fit par-
: à la Reine, sans qu'il fût aperçû
personne. Mais la Princesse Pa-
tine en ces tems-là y voulut aller el-
même, quoi qu'il fût encor trop
t, pour rompre les liaisons que tant
gens avoient prises dans la chaleur
leurs premiers mouvemens, & les
andes espérances qu'ils avoient con-
es.

Le Coadjuteur, qui voioit que tou-
; les Négociations qui se faisoient à
Cour & à Paris auprès du Duc
Orleans par plusieurs personnes &
tre autres par Madame du Plessis-
ıenegaud, mon Amie, Sœur de la
aréchale d'Etampes, Dame d'Hon-
ur de Madame la Duchesse d'Or-
ans, alloient toutes directement à
nvier Mr. le Prince de se remettre
en avec la Reine; & craignant que
la n'arrivât, il dépêcha Bartet au
ardinal Mazarin, pour lui offrir de
ire consentir le Duc d'Orleans à son
tour en France, en se remettant bien
ec lui, pourvû qu'en récompense
de

1651. de ce service il lui fit donner la N mination du Roi au Chapeau, po la premiere Promotion. Madame Chevreuse, & le Marquis de No moutier, Amis du Coadjuteur, fc tifiérent ces offres, par les assuranc qu'ils donnerent de sa fidelité & sa Réconnoissance. Bartet, gra débiteur de paroles fabuleuses, dit Cardinal, que le Coadjuteur avoit l me belle & geneureuse, & qu'il ser son Ami, si bien qu'enfin ce Minis absent, pressé de tant de côtez, fl té de tant de belles apparences, lui donner par le Roy cette Nominati qu'il souhaittoit avec tant d'ardeu & qu'il fit mettre entre les mains Duc d'Orleans, dans la crainte qu témoigna, qu'une recommandati qui paroitroit venir du Cardinal M zarin, qui n'étoit pas aimé du Pap ne gâtat son affaire à Rome.

Le Ministre fut mal payé de l bienfait : le Coadjuteur, au lieu reconnoitre la sincerité de son proc dé par une conduite pareille, qua il eut ce qu'il demandoit, & qu'il Mr. le Prince s'engager à la Guerr se mocqua du Cardinal, & parut

nnemi avec la même hauteur qu'il 1651.
voit eue par le passé. La Reine, pour
emedier par son courage à toutes ses
rahisons, & à la Guerre qui se fomen-
oit dans la Guienne & dans le Berri,
ésolut d'y aller, pour s'opposer à leurs
ernicieux desseins. Le Roi & elle
artirent pour ce grand Voiage le vingt
uatrieme de Septembre, suivis de
Monsieur Frere du Roi, de ses Mini-
tres. & de toute la Cour.

Les Ennemis qui voulurent pro-
ter de la Guerre Civile, prirent
urnes, & Bergues, St. Vinox proche
le Dunquerque: ils prirenr aussi Linck,
Hannuie, & Bourbourg. Le Roi &
a Reine étant à Fontainebleau furent
onseillez par Châteauneuf d'aller droit
Bourges, où lui même par ses co-
respondances avoit disposé les habitans
principaux à recevoir Leurs Majestez.
Le Roi & la Reine se résolurent à cet-
te Entreprise; &, malgré la présence
du Prince de Conti & de Madame de
Longueville, elle leur réüssit heureu-
sement. Le Garde des Sceaux s'en
retoutna à Paris, pour soutenir les
Intérêts du Roi, sous l'Autorité du
Duc d'Orleans, avec la Vieuville Sur-
Intendant

1651. Intendant, & Guénégaud Sécrétai d'Etat.

Le Roi, avant que de partir Fontainebleau, le deuxieme Octob donna le Commandement de l'Arm de Guienne au Comte d'Harcour & la Reine envoia Ondedei à Bre porter au Cardinal Mazarin l'or de revenir à la Cour. Il étoit toujo le Maitre, & Chateauneuf ſe plaign qu'on n'avoit pas aſſez de confian en lui. Il prit auſſitôt des Paſſepo d'Eſpagne; &, étant venu à Dina où Navailles, Brogle, & pluſieurs a tres de ſes Amis à qui il avoit f donner des Gouvernemens l'étoie venus trouver. Il réſolut de lever d Troupes pour le Service du Roi, de rentrer en France à la tête d'u Armée,

Madame de Chevreuſe, & le Coa juteur, qui ne penſoient qu'à ſe de faire de M. le Prince, & du Card nal Mazarin, travailloient auprés d Duc d'Orleans à le faire entr dans ces mêmes ſentimens. Ch vigni s'y oppoſoit tant qu'il lui éto poſſible, tant pour les intérêts de M le Prince qui avoit plus de confian

e

lui qu'en perſonne, que pour ſon 1651.
térêt particulier, qui étoit d'entrete-
r une parfaite union entre ces deux
inces, & de pouſſer le Cardinal, qui
voit chaſſé du Miniſtere, quoi qu'il
i fût, à ce qu'il prétendoit, rede-
ble de ſa Fortune, l'aiant mis bien
près du feu Roi & du Cardinal de
chelieu.

Le Prince de Conti & Madame de
ngueville, à la vue du Roi, pri-
it la fuite, quittérent Bourges, &
érent à Mont-rond, & de là à Bour-
aux.

Marſin ſe croyant obligé au Prince
Condé, & ſachant la réſolution de
Guerre, abandonna ſa fortune pour
ivre la ſienne. S'il fut demeuré en-
re quelques jours, il eut reçu des
tentes de Vice Roi de Catalogne,
i lui furent envoyées de la Cour,
ur l'obliger de demeurer dans le Ser-
ce du Roi. Le Comte d'Ognon,
uverneur de Brouage, de la Ro-
elle, d'Oleron, & de l'Iſle de Ré-
la même choſe. L'Inquiétude, qu'eut
Reine de voir tant de gens ſe dé-
arer pour M. le Prince, l'obligea de
nvier M. le Duc d'Orleans, d'un
côté

1651. côté de faire quelques Propositio de Paix à M. le Prince; pendant q le Cardinal, qui avoit peur que Guerre Civile avec l'étrangere n'acc blât le Roi, fit la même tentative par Duc de Bouillon, & M. de Turenn Il envoiérent Gourville lui offrir to les avantages qu'il pouvoit souhait M. le Prince leur répondit fiéreme que s'ils vouloient s'engager avec l & que M. de Turenne voulût co mander son Armée, il feroit alors qu'ils lui conseilleroient & refu d'aller à Richelieu pour s'aboucher vec eux.

M. le Prince, trouvant dans to ses desseins le Coadjuteur pour obs cle, se résolut de le faire enlever, de le mener à une de ses Places. Go ville, à ce qu'il m'a dit depuis, chargea de cette Expédition. Il y t vailla, & quoi qu'il ne manquât d'esprit ni de hardiesse, il n'y put re sir. Le hazard peut-être fut favo ble au Coadjuteur, pour se sauver pieges qu'il lui tendit. Il est à cro qu'il se précautionnoit non seulem contre lui; mais encore contre tous accidens qu'un homme qui avoit t

d'Enne

Ennemis pouvoit raisonnablement craindre. Le Baron de Batteville Francomtois, & par conséquent Sujet du Roi d'Espagne, fut envoyé avec treize Vaisseaux, de l'argent & des Troupes, au secours de M. le Prince. La Reine pour s'opposer aux commencemens d'un Parti si formidable, partit de Bourges pour aller à Poitiers, d'où le Roi écrivit au Cardinal, pour le presser de faire des levées, & de le venir trouver, & envoya en même tems l'ordre au Maréchal d'Hocquincourt de se joindre à lui & de lui obéir. 1652.

M. le Prince s'assûre d'Agen en Gascogne ; & voiant S. Luc se fortifie dans Montauban & Cahors, il se saisit de Xaintes, que l'Evêque, fils bâtard du feu Maréchal de Bassonpiere, homme de bien & bon Serviteur du Roi, lui abandonna malgré lui, & de Tillebourg. Il prétendoit en même tems se rendre Maître d'Angoulême ; mais n'osant l'attaquer, à cause que le Marquis de Montausier Gouverneur d'Angoumois & de Xaintonge y avoit assemblé beaucoup de Gentilshommes de ses Amis, il alla

1651. droit à Cognac. Avec cette Place
s'étoit rendu Maître de tout le pa
qui est delà la Charante jusqu'à
Garonne & Dordogne. Il y laissa
Duc de la Rochefoucault, & le Pri
ce de Tarente, pour s'en retourne
Bourdeaux, où il avoit à traiter av
les Ministres d'Espagne. Il fit pres
le Comte d'Ognon de lui laisser met
des Troupes dans la Rochelle, po
la fortifier autant qu'il lui seroit po
ble; mais, quoiqu'il eût été le tro
ver à Bourdeaux pour traitter avec l
il ne voulut point le rendre plus M
tre de son gouvernement que lui-m
me.

Le Roi étoit à Poitiers, & Cl
teauneuf le servoit avec une grande
fection non-seulement pour gag
du crédit auprés de la Reine, mais
core par le plaisir qu'il avoit de trava
ler à la ruine de M. le Prince
ancien Ennemi. Il conseilla le Roi
la Reine de penser promptement à ti
la Rochelle des mains de leurs En
mis. Il en fit donner le Gouver
ment à l'Estissac Frere du feu Duc
la Rochefoucault, qui y entra av
quelques Troupes; &, malgré l'eng

gem

ement de ſon Neveu dans un Parti 1651.
ontraire à ſon devoir, comme il a-
oit beaucoup d'amis dans cette Pro-
ince, & que le Comte d'Ognon y
oit hai à cauſe de ſes violences de-
eurant fidele au Roi il la ſçut main-
nir dans ſon ſervice.

Le Comte d'Harcourt cependant n'é-
it pas oiſif : il avoit aſſemblé des
roupes, & tâchoit de ſe mettre en
at de faire voir à M. le Prince, qu'u-
bonne cauſe, entre les mains d'un
eneral qui avoit été quaſi toûjours
ureux, lui devoit faire peur. Il
nnut l'importance de ſecourir Cog-
c : il s'y appliqua entierement ; &
y réüſſit. Non-ſeulement il fit lever
Siége au Prince de Tarente & au Duc
la Rochefoucault, mais à la vûë de
. le Prince qui y accourut de l'autre
té de la Charente, il tailla enpiéces
ne bonne partie des Troupes qu'il
oit laiſſées retranchées dans le Faux-
urg. Ses gens furent tous tués ou
ts priſonniers en ſa preſence, ſans
pouvoir ſecourir, dont il reçut un
plaiſir extrême ; & comme il vou-
 ſe retirer, le Comte d'Harcourt lui
t une partie de ſon bagage. Il fut

 enſuite

1652. ensuite toûjours battu par ce Princ ce qui commença à diminuer sa repu tation, ses esperances, & les forces d son Parti.

Le Comte d'Harcourt voulut ache ver de mettre Estissac en possession d la Rochelle : les Tours tenoien encore en faveur du Comte d'Og non, parce qu'il y avoit mis d troupes ; mais il fit dessein d'aller l même en personne le attaquer. Ceu qui étoient dans les Tours, trembl rent à la vûë de l'Armée du Roy : ce General leur ayant commandé d jetter par les fenêtres celui qui les com mandoit, ils le firent, & le poigna dérent eux-mêmes. Ce fut une a tion cruelle, mais pardonnable, pu que ceux qui sont rebelles à leur R meritent la mort selon les Loix.

Le Roi envoya au Parlement de P ris une Déclaration contre M. le Pri ce ; mais l'esprit de la Révolte regno si fortement dans cette grande Vill qu'on ne pouvoit pas y punir le crin de Leze-Majesté, & par une terrib révolution la Rebellion y tenoit lieu d fidelité. Le premier Président, q étoit bon Serviteur du Roi, voul

fai

faire enregistrer cette Déclaration; mais 1652.
elle ne le put être qu'avec de certaines
modifications, & on murmura contre
lui, de ce qu'il obeissoit aux volontés
de son Souverain.

Un jour étant chez lui, où se tenoit le Conseil du Roi, le Marquis de la Vieuville, le Marêchal de l'Hôpital Gouverneur de Paris, & du Plessis Guenegaud Sécretaire d'Etat, plusieurs coquins s'assemblerent & vinrent crier contre lui, disant qu'il le falloit tuer. Au lieu de faire fermer ses portes, il les fit ouvrir, & alla leur parler lui-méme. Sa fermeté étonna cette Canaille, & enfin la rumeur s'appaisa à son égard. Le Marquis de la Vieuville, en voulant sortir de chez le Premier président, pour lors Garde des Sceaux, ces filoux l'attaquerent, lui chanterent mille injures, le voulurent tirer de son Carosse, & lui firent du moins une grande peur. Le Marêchal de l'Hôpital eut la lâcheté de quitter le Prémier Président, & de s'en aller chez lui, sans lui envoyer aucun secours. Du Plessis Guenegaud, bon Serviteur du Roi, demeura toûjours avec ce vénérable Magistrat; &, pour avoir mieux

1651. fait que les autres, il n'en eut pas tan
de mal.

Le Cardinal selon les ordres d
Roi, pensoit àlors à revenir en Franc
Il se mit en état d'éxécuter ce dessein
mais les Espagnols lui ayant refusé de
passeports, il partit de Dinant par de
chemins remplis de Troupes Espagno
les, & de celles de M. le Prince pou
se rendre enfin à Bouillon.

Cette nouvelle donna de furieus
alarmes à ses Ennemis. Le Parleme
redoubla ses Arrêts; & les mutins d
cette Compagnie en firent donner un
par lequel ils mettoient sa tête à pri
& promettoient cinquante mille écus
celui qui le tueroit. Cette somme de
voit être prise sur le prix de ses meu
bles & de sa Bibliotheque, qu'ils or
donnerent de vendre entierement.

Toute l'Europe regarda avec éton
nement cet Arrêt dont la plus sain
mais la moindre partie de ce Corps
qui a donné en tant d'occasions de
marques de sa fidelité envers nos Roi
fut scandalisée.

La Reine m'a dit dépuis que cet Ar
rêt, bien loin de la refroidir pour le
retour du Cardinal, lui en donna un
plu

lus véritable desir. Elle connut par 1651.
ı, combien il étoit nécessaire de faire
oir aux Sujets du Roi, qu'il ne leur
ppartient pas d'ordonner malgré lui de
: qu'il doit faire. Chateauneuf sans
onner des Arrêts, étoit quasi de mê-
ıe sentiment que le Parlement de Pa-
s : sur les avis que ses amis qu'il a-
oit à la Cour eurent, que le Cardi-
ıl se preparoit à revenir, ils disoient
ıe les affaires du Roi alloient bien,
ıe si le Prince de Condé étoit demi
incu, que si le Cardinal Mazarin
venoit sitôt, le prétexte de la Guer-
: qui commençoit à s'annéantir aug-
ıenteroit beaucoup. Le Garde des
ceaux, qui étoit venu trouver le Roi
Poitiers, & quelques autres étoient
avis contraire; & les vrais Amis du
ardinal, Senneterre, le Marêchal du
lessis, & le Tellier, vouloient son
tour. La Reine le vouloit aussi;
ıais, elle vouloit le bien de l'Etat
éférablement à toutes choses : & la
ainte qu'elle avoit que ce retour ne
donnât des forces à M. le Prince, la
isoit balancer sur le tems. La Du-
ıesse de Navailles m'a depuis conté,
ı'étant un jour avec elle, & la pres-
O 4 sant

1652. ſant de faire revenir le Cardinal, ce
te Princeſſe lui dit ces mêmes parole
*Je connois la fidelité de M. le Card
nal, & combien le Roi & moi avo
beſoin d'un Miniſtre qui ſoit tout à nou
afin de faire ceſſer les intrigues de
Cour, & de ceux qui ſe veulent mett
à ſa Place. Je ſçai que l'Inſolence
Parlement de Paris doit être punie,
qu'elle ne le ſçauroit mieux être que p
ſon retour; mais, il faut avoüer,*
dit-elle, *que je crains le malheur
M. le Cardinal, & que ſon retour tr
précipité n'empire nos Affaires. C'
pourquoy j'ai de la peine à me detern
ner là deſſus.* Cette Dame, qui ét
intéreſſée au retour du Cardinal p
l'attachement que le Duc ſon M
ri avoit à ce Miniſtre, m'a dit que
Diſcours de la Reine lui fit une ſi gra
de fraieur, qu'au lieu de le prend
comme un effet de ſa ſageſſe, elle cr
que c'étoit une marque de ſon cha
gement. Elle écrivit promptement
Cardinal qu'il vint, & qu'il étoit pe
du s'il ne ſe hâtoit de reprendre
place. Cet Avis fit l'effet qu'il c
voit faire. Ce Miniſtre n'oublia ri
pour ſe mettre en état de ſuivre

Conſ

Conseil qu'on lui avoit donné; & 1652.
eut-être qu'une si grande prudence en
a Reine dans la conjoncture de ces
ems-là, lui aiant déplu, le souvenir
u'il en conserva diminua sa Recon-
oissance envers elle.

Chateauneuf, pour empêcher ce re-
our, écrivit aux Amis qu'il avoit au-
rès du Duc d'Orleans, pour le per-
ader de venir à Poitiers, croiant que
i seul étoit capable de s'y opposer:
ais, le Coadjuteur craignant que si
Reine l'en prioit elle même, il ne
t ce qu'elle demanderoit de lui l'en
étourna; de sorte qu'il se contenta
envoier Verdronne à la Reine, pour
opposer l'Entremise de Chavigni qui
e lui fut point agréable. Pendant que
. Damville fit quelques Voiages de
oitiers à Paris, Vineuil y passa de la
urt de M. le Prince, aussi bien que
ourville, qui ne s'y arrêta pas, sça-
iant bien qu'il n'y avoit rien à faire;
u lieu que Vineuil y fut arrêté, pour
avoir pas bien pris ses mesures. En
fet, il n'étoit plus question de traiter;
r le Ministre, qui se pressoit de re-
enir suivant le conseil de ses Amis,
évint les desseins de tous ses Enne-

1652. mis, & rentra dans le Royaume en bonne compagnie, que le Marêch d'Hocquincourt, Navailles, Brogl Manican, Beaujeu, de Bar, & en tous les Gouverneurs de cette front re, l'ayant joint le deuxiéme Ja vier, il se vit à la tête d'une pet Armée; mais, composée de tant braves gens, & commandée par si bons Officiers qui voulurent en c te occasion montrer au Cardinal l affection & leur reconnoissance graces qu'ils en avoient reçûës, & qu en esperoient encore; qu'il lui fut a de preserver sa tête des menaces Parlement, & de vaincre les obstac que le Duc d'Orleans voulut mettr son passage. Ce Prince envoya qu ques gens de guerre contre lui, i n'oserent paroître, Deux Conseill s du Parlement allerent faire rompre s ponts qui se devoient trouver sur passage. L'un d'eux nommé Bitaut t pris prisonnier, & l'autre qui s'app loit Coudrai Geniez prit la fuite; bien que le Cardinal arriva heureu ment à Poitiers le vingt-huitieme Janvier.

Le Roi alla au-devant, avec tou

qu

qu'il y avoit à la Cour ; & la Reine 1652.
comme celle qui l'avoit toûjours protégé, & soûtenu, s'il faut ainsi dire, contre toute la France, ne put le revoir qu'avec beaucop de joye. Le Conseil du Roi avoit cassé l'Arrêt du Parlement donné contre le Cardinal Mazarin, & fait deffences de vendre ses biens ; mais, ce n'étoit pas assez pour rétablir l'autorité du Roi qui étoit en quelque façon attachée à la sienne. C'est pourquoi cette tête, attaquée de tous côtez, & mise à prix par des Arrêts, au lieu de l'inquiétude des intrigues de la Cour qui l'auroit bien plus embarassée, que les menaces du Parlement, fut dans le même tems remplie du soin de toutes les affaires du Royaume qui étoient assez grandes pour occuper toute sa capacité.

M. le Prince avoit envoyé le Duc de Nemours en Flandres, pour se mettre à la tête des Troupes que le Roi d'Espagne lui envoyoit ; & ne pouvant plus resister au Comte d'Harcourt, qui le poursuivoit avec l'Autorité légitime, il mit ses Troupes dans les quartiers d'Hiver, & s'appliqua entierement à fomenter la revolte de Bourdeaux.

1652. Le Duc de Rohan-Chabot, q
avoit toujours été dans les intérêts
M. le Prince, quoi qu'avec plus
retenue que les autres à l'égard
Ministre, étant Gouverneur d'Anjo
voulut faire soulever Angers; ce c
obligea le Cardinal Mazarin, qui co
mençoit à former les desseins de rédu
re la Ville de Bourdeaux, qui étoit
Siege de l'Empire de M. le Prince,
changer de résolution, pour al
promptement à Saumur remedier
mal que le Duc de Rohan vouloit fai
La Cour, pour cet effet, partit
Poitiers le sixieme de Fevrier.
Maréchal d'Hoquincourt, Brogle,
Navailles, qui commandoient sous l
attaquérent le Duc de Rohan, &
pressérent de si près, qu'il fut contra
de demander une suspension d'Arm
dans le tems de laquelle il fut arr
qu'il se retireroit à Paris & abandon
roit son Gouvernement pour un ten
& que le Roi mettroit dans la Ville
Château d'Angers tel de ses Servite
qu'il lui plairoit pour y command.
Le Pont de Cé, attaqué par le mê
Maréchal, suivit l'éxemple de la V
le capitale de cette Province.

Ayan

Avant que la Cour partit de Saumur, Chateauneuf, dégouté de ſe voir inutile, prit congé du Roi & de la Reine, & ſe retira à Tours, d'où quelque tems après le Miniſtre lui envoia ordre de s'en retourner en ſa Maiſon de Mont-rouge, où il mourut enfin chargé d'années & d'intrigues, qui ſont des œuvres bien vuides devant Dieu. Le Commandeur de Jars ſon Ami ſe retira auſſi ; mais, il ſe raccommoda après quelques tems de pénitence. Le Vicomte de Turenne, entierement détaché de M. le Prince, & remis aux bonnes graces du Roi & de la Reine, vint à la Cour, où il fut reçu de Leurs Majeſtez avec beaucoup de marques de leur bienveillance ; auſſi bien que le Tellier, qui fut le prémier de tous ceux qui en avoient été éxilez pour l'amour de lui, qui fut rétabli. 1652.

Les Victorieux ne ſont pas toujours invincibles. S. Luc fut un peu battu par M. le Prince ; mais auſſi, le Marquis de Montauſier, & du Pleſſis-Belliere, reprirent Xaintes. D'autre côté, le Duc de Nemours entrant en France

1652. avec les Troupes qu'il amenoit d Flandre ; un secours si considerable & la réputation de M. le Prince relevan son Parti qui commençoit à chanceler, fit croire aux mauvais François que le Roi étoit perdu. La Noblesse du Vexin voulut s'opposer au passage des Troupes étrangeres, mais le Duc d'Orleans considerant cett Armée comme si c'étoit la sienne elle passa la Seine à Mantes, & se mi entre Chartres & Paris, où le Du de Nemours, Tavanes, Clincham & les Officiers d'Espagne s'en alleren recevoir les bénédictions que les Bourgeois leur donnerent comme aux restaurateurs de leur liberté. Mais pendant que les plaisirs les y amusoient, & que leurs Troupes prenoient du repos, le Ministre acheva l'entreprise d'Angers, du Pont de Cé, & de Xaintes, & mit la Rochelle en sûreté. Aprés cela, il jugea qu'il étoit nécessaire de s'approcher de Paris avec l'Armée du Roi, pour empêcher les progrés de celle que commandoit le Duc de Nemours. La Cour fut à Tours, où le Roi & la Reine reçûrent une celebre Députation du

Clergé de France, pour faire des Remontrances au Roi ſur le tort que le Parlement avoit fait à leur Corps, ne reſpectant point la perſonne d'un Cardinal. L'Archevêque de Roüen qui portoit la parole avoit pris ſi bien ſon tems pour faire ſa Harangue, que la loüange qu'il fit de ce Miniſtre, peut-être une approbation autentique par le premier & le plus conſiderable des trois Etats du Royaume de la reſolution que leurs Majeſtés avoient priſe de le rappeller. 1652.

De Tours la Cour vint à Blois, où Servien eut ordre de revenir. Il en avoit été éxilé avec le Tellier, à cauſe que les Princes le demandoient; mais quelques-uns croioient que le Cardinal n'en étoit pas content non plus que de Lionne ſon Neveu, qui fut quelque tems dans une maniere de diſgrace; Servien, qui avoit vû autres fois le Cardinal lui faire la Cour, pendant qu'il étoit Secretaire d'Etat, étant ſoupçonné, auſſi-bien que de Lionne, d'avoir voulu s'établir l'un & l'autre auprès de la Reine par leur grande capacité pour les affaires d'Etat pendant l'abſence de ſon premier

Mi-

1652. Ministre, pour l'accoutumer à se paſ
ſer de lui. Mais, cette Diſgrace n
dura pas longtems, & leur promp
retour fit voir que les ſoupçons qu'o
avoit eu de leur fidelité, avoient ét
fort mal fondez; la crainte du crédi
que MONSIEUR avoit dans Orleans
qui étoit ſon Appanage, & le peu d
confiance qu'on avoit au Gouverneu
qui étoit le Marquis de Sourdis, fi
rent résoudre la Cour à quitter l
grand chemin qui étoit d'y paſſe
pour aller à Gergeau, où Vaubecour
& Palluau ſe devoient joindre pour at
tendre le Maréchal de Turenne qu'o
y envoioit avec deux mil cinq cen
hommes pour les commander. L
Duc de Nemours fit prendre la mêm
route à l'Armée des Ennemis, pou
ſe ſaiſir de Gien ou de Gergeau, o
le Duc de Beaufort ſe devoit rendr
avec celle du Duc d'Orleans; mai
le Maréchal de Turenne les aiant pré
venus, le Duc de Beaufort, qui vou
loit l'en chaſſer, y perdit bien d
monde, & fut obligé de ſe retirer
L'on dit alors, que l'habileté de nô
tre nouveau Genéral avoit ſauvé l
Roi, la Reine, & toute la MAISO
Roia

Roiale, qui ſans cela ſeroit demeurée 1652.
en proie aux Ennemis, dont toute
l'Armée ſe vint camper autour d'Orleans.

Le Duc d'Orleans avoit été conſeillé d'y aller lui même, pour empêcher le Roi d'y entrer; mais, il trouva plus à propos de ne pas quitter Paris, & d'y envoier Mademoiſelle. Elle y alla avec beaucoup de joie & de réſolution, ſuivie des Comteſſes de Fieſque & de Frotenac, & de pluſieurs autres Dames habillées en Amazonnes, accompagnée du Duc de Rohan, de quelques Conſeillers du Parlement, & de pluſieurs jeunes gens de Paris. J'ai quelque connoiſſance des ſentimens de cette Princeſſe, qui, de quelque maniere qu'on les tournât, étoient criminels; mais, on peut dire en ſa faveur, que ſa paſſion étant légitime, il y avoit quelque choſe de grand & d'excuſable dans ſon action. La bonne mine du Roi, la Majeſté qu'il portoit dans ſes yeux, ſa taille, & toutes ſes grandes & belles Qualitez, n'avoient point de charmes pour elle: la Couronne fermée, étoit le ſeul objet de ſon Ambition, & ſi Alexandre

pour

1652. pour une pareille passion a reçû tan
de loüanges de ses injustes conquêtes
n'est-elle pas en quelque façon excu
sable, si étant du Sang de nos Rois
elle avoit souhaité de voir sa tête cou
verte de la même couronne, Aussi
j'ai oüi dire à la Reine, qu'elle n
l'avoit point blamée d'avoir été de c
Parti dont le Duc d'Orleans son Per
étoit le chef, d'avoir fait la Guerre
ni d'avoir eu des desirs aussi nobl
que les siens; mais qu'elle la blamo
de son emportement, & des rudess
qu'elle avoit euës à son égard. Ma
demoiselle a toûjours gâté toutes s
affaires, par l'activité de son temp
rament, qui l'a fait aller trop vîte
trop loin, en tout ce qu'elle entr
prenoit; au lieu que si elle eut eu un
conduite plus moderée, toutes chos
lui auroient peut-être mieux reüss
Mademoiselle se presenta à une d
portes d'Orleans & le Garde des Sc
aux dans le même tems étoit à un
autre porte, qui demandoit à y en
trer de la part du Roi; car il y avo
été envoyé pour arrêter ce Peuple so
son obéissance, & pour pressentir pa
la maniere dont on le recevroit ce que

Co

 1652.
;our en devoit éſperer : mais les prin-
ipaux de la Ville étoient aſſemblés &
toient fort empêchés de ce qu'ils
voieut à faire. Ce qui fait voir qu'ils
ıſſent reçû le Roi, s'il y étoit allé
abord, ſans héſiter ; car les habitans
ouvroient la porte ni à MADEMOISEL-
, ni au Garde des Sceaux. Dans
t intervalle, MADEMOISELLE qui ſe
omenoit volontiers s'avança de deſ-
s le foſſé juſques ſur le bord de
au. Les Batteliers la voyant la vin-
ıt tous ſaluer, avec de grands cris
ıllegreſſe. Le Comte de Fieſque,
ı.i étoit dans la Ville, lui avoit ga-
;é le Peuple par de l'argent qu'il
;oit donné. Soit donc par le peu-
ı: qui étoit déhors, ou par celui qui
oit dedans, la verité eſt qu'elle paſ-
ſpar une petite porte ronde qui don-
ı ſur la Riviere, qui étoit alors mu-
ı:, & que l'on abbattit pour la faire
e:rer. Auſſi-tôt qu'elle fut dans la
Ille, elle fut ſuivie de tout le peu-
p: avec admiration & applaudiſſe-
ı nt. Elle alla à l'Hôtel de Ville : elle
ſ:endit la MAÎTREſſE des plus puiſſans,
8 empêcha que le Garde des Sceaux
n pû entrer. Le MARQUIS de Sour-
dis,

1652. dis,quoique Serviteur du Duc d'O
leans, ne fut pas content de la ven
de Mademoiſelle; il borna ſa puiſſa
ce autant qu'il lui fut poſſible: ſa fe
meté, & le droit que lui donnoit
qualité de Gouverneur, l'empêch
rent de ſe ſoumettre entierement
l'obéïſſance que cette Princeſſe de
roit de lui.

Le lendemain, Mademoiſelle,
Duc de Nemours, & le Duc
Beaufort, ſe trouverent au Fauxbou
d'Orleans pour aviſer enſemble à
qu'ils avoient à faire, & pour te
conſeil; mais au lieu d'établir
ordre dans leur conduite, il arriva
grand deſordre qui fut avantageux
Service du Roi. Les Ducs de Be
fort, & de Nemours, ſe querellere
Le Duc de Beaufort lui donna à
mi un ſoufflet. On les accomm
auſſi-tôt; & le Duc de Beaufort,
avoit de l'Amitié pour Madame
Nemours ſa Sœur, dit les ları
aux yeux au Duc de Nemours
Beau-Frere tout ce que l'alliance &
bonté lui pouvoit faire dire; ma
ce fut inutilement. Le Duc de Ne-
mours dépuis cette fâcheuſe avant

ut une haine implacable contre ce 1652.
'rince, & cette haine eut enfin une
uite funeste contre lui-même.

Quelque tems avant l'entrée de Ma-
emoiselle dans Orleans, elle avoit
:rit une Lettre à Madame de Navail-
s, pour la faire voir à la Reine,
ar où cette Princesse marquoit beau-
oup de desirs de la servir, & mon-
oit d'entrer par complaisance seule-
ent dans tout ce qui se passoit à Pa-
s; mais elle faisoit entendre forte-
ent, qu'elle desiroit qu'on la regar-
it comme une personne qui pouvoit
étendre à la Couronne fermée. Cet-
Lettre, que j'ai vûë, fut mal re-
ië par la Reine, qui étoit trop ac-
oûtumée à n'avoir pas grande con-
ideration pour elle. Mademoiselle fut
nsiblement touchée de ce que ses
onnes volontés n'avoient pas été as-
z bien reçûës. Elle en écrivit une
itre à la même personne, par la-
ielle on voyoit qu'elle étoit persua-
ée d'être Maîtresse du Parti. Elle
i mandoit avoir toûjours hay le Mi-
istre, comme n'en ayant jamais été
ien traitée, declaroit de vouloir
pouser le Roi, & se vantoit qu'elle
seule

1652. seule avoit empêché les Troupes R
yales d'entrer dans Orleans. Elle l
marquoit, qu'on ne la devoit pas m
priser, & qu'elle pouvoit être util
pourvû qu'elle fut satisfaite ; ma
qu'elle ne la pouvoit étre sans êt
Reine. Enfin elle témoignoit qu'
le pouvoit mettre les choses en é
qu'on la demanderoit à genoux,
ajoûtoit ces mêmes mots, que j'ai p
dans l'original. *Que quoique le Cha
tre lui soit fort agréable, elle est toutes f
trop importunée d'en entendre parler, p
ce que tous ceux de son Parti, croyant
p aire, ne lui parloient d'autre chose.*
y avoit beaucoup d'esprit dans ce
Lettre, comme il y en a dans tou
celles qu'elle écrit, mais la Reine
vouloit pas cette Princesse pour
Belle-Fille, & la Guerre qui se fais
entre elle & le Roi n'étoit pas u
bonne voye pour y parvenir. Ce q
lui fit alors Mademoiselle, sur une b
gatelle que la Reine à son retour
fit l'honneur de me conter, lui
plût. On venoit acheter à Orlea
ce qu'il falloit pour la Cour ; &
comme on lui appora certaines pr
visions pour la cuisine du Roi,

a Reine & des autres, aprés les avoir 1652.
egardées, elle y trouva des mousse-
ons, qu'elle prit & les jetta, disant,
*Cela est trop délicat; je ne veux pas que
e Cardinal en mange.*

Les ordres du Duc de Nemours
ui venoient du Prince de Condé à
on Armée étoient de passer la riviere
e Loire pour secourir Mont-rond; &
narcher vers la Guienne; & ceux du
Duc de Beaufort, qui venoit à la
même Armée de la part du Duc
Orleans, qui étoit à Paris, étoient
opposés à ceux-là, parce qu'il vouloit
voir des forces pour se pouvoir def-
ndre contre le Roi, au cas qu'il en
t attaqué, soûtenir sa réputation
ans le Parlement & parmi le peuple,
les empêcher de quitter son Parti,
qui auroit pû arriver s'il étoit de-
euré sans d'autres forces que celles
l'Intrigue.

Le Coadjuteur, qui avoit alors
ute la confiance du Duc d'Orleans,
puyoit ce dessein, & augmentoit sa
ainte, afin de rendre cette Armée
utile à Mr. le Prince qu'il haïssoit.
Il vouloit encore être consideré à la
Cour, en faisant voir que la Puissance
étoit

1652. étoit tout-à-fait de son côté. Cet politique lui servit à obtenir prom tement le Chapeau qu'il reçut en tems-là selon l'engagement que Cardinal Mazarin avoit pris avec lu & dont j'ai déjà parlé.

Chavigni prétendoit gouverner l deux Princes. Il étoit consideré p lui-même & par les Emplois que confiance du Prince de Condé l donnoit. Il avoit part à celle du D d'Orleans : il avoit aussi ses intellige ces avec le Cardinal, par Faber, pour choses qui lui convenoient. Il vo loit faire la Paix de la Cour, qua les tems se rencontreroient propres y trouver ses avantages, & il aspir à la Gloire d'être employé à la P generale. Il crut que pour conte ter ceux qui demandoient l'éloig ment du Cardinal, on pourroit l' voyer la traiter hors du Royaume a les Espagnols ; & lui, qui alloit tout, croioit, étant nommé à cet E ploy avec le Ministre, se faire val par Mr. le Prince avec les étrange & en dérober toute la gloire au C dinal. Toutes ces raisons le persua rent qu'il avoit besoin de la prese

ce Prince à Paris, & l'obligérent 1652.
lui conseiller de venir à l'Armée,
de quitter la Guienne. Ce Conseil
t reçu volontiers de celui à qui il
t donné, à cause qu'en tous lieux
r. le Prince se trouvoit battu par le
omte d'Harcourt; Dieu le permet-
nt ainsi, pour lui faire voir sans
oute, par le malheur de ses armes,
lui où il étoit tombé en se séparant
s intérêts du Roi.

Le Prince de Condé se résolut donc
quitter la Guienne, & de venir à
a Armée. Il choisit le Duc de la
ochefoucault pour l'accompagner,
laissa Marsin auprès du Prince de
onti, & Madame de Longueville,
nt pour les maintenir unis, que
ur avoir soin de conserver Bour-
aux dans ses intérêts. Les Factions
étoient grandes, & l'intelligence
al établie dans sa Famille. Madame
Longueville étoit mal à la Cour:
y craignoit son Esprit; & , quoi
elle eut travaillé par la Princesse
atine à se rétablir dans les bonnes
ces de la Reine, elle ne les avoit
obtenir. Les Dames, qui ont le
ur rempli de passions, & qui en

1651. veulent donner à ceux mêmes qu'ell
n'aiment pas, sont à craindre en to
Partis, & on peut difficilement
prendre confiance. Par cette raiso
le Prince de Condé ne trouvoit pas
cette Princesse, quoi qu'elle fût
Sœur, une sûreté toute entiere;
le Prince de Conti, peut-être po
l'aimer trop, la haïssoit quelquefo
car, voulant qu'elle le préférât à to
le monde, il avoit de la peine à vo
qu'il n'avoit pas assez de part à ses
crets. Ces différens sentimens, à
que m'ont dit ceux qui pour lors
étoient les confidens, faisoient nait
entre eux de grandes divisions, &
intrigues des particuliers faisoie
beaucoup de desordre dans leur peti
Cour. Le Prince de Conti; gag
par le Ministre sans qu'il le crût êt
vouloit la Paix; & Madame de Lo
gueville, ne la pouvant avoir avec
Cour, ni avec elle même, voul
se faire craindre, & de la Cour,
de ses Freres. Elle fomentoit le Gu
re tant qu'il lui étoit possible; &
Prince de Conti, & elle, par des m
tifs différens, tâchoient de se rend
les Maîtres tant du Parlement q

ı Peuple de Bourdeaux Ils appu- 1652.
ient particulierement le Peuple, ınt les Assemblées se faisoient en un u nommé *l'Ormée*, qui donna le ım à la Faction de cette Ville, tant ıe la Guerre dura.

Le Duc de la Rochefoucault quit- t volontiers Bourdeaux, pour suivre l Prince de Condé; car, les char- r s de Madame de Longueville, qui a ient fait toute sa joie, faisoient a rs son desespoir. Sa passion avoit c ngé de nature; &, au lieu d'elle, la jalousie occupoit entiérement son c ır. Il la soupçonnoit d'avoir vou- lu plaire au Duc de Nemours, & ce so pçon lui causoit de grandes an- g sses. Il ne se peut pas faire, qu'a- ia eu tant de part aux bonnes gra- ce d'une si grande Princesse, il n'en re ntît la perte avec beaucoup d'a- m tume; mais, outre la préférence d'i clination qu'il croioit qu'elle n'a- vo plus pour lui, il crut qu'elle e renoit plus de part à ses intérêts, & u'elle avoit abandonné le soin de a ortune, qu'il considéroit autant u celle qu'il aimoit. Il avoit sur- pri de ses Lettres, à ce qu'il m'a dit

1652. depuis lui-même, par lesquelles il l
sembloit qu'elle le vouloit perdre a
près du Prince de Condé son Frer
& qu'elle avoit oublié ses services
ses maisons rasées. Il ne faut do
pas s'étonner s'il fut sensible à tant
grandes choses, & si l'inconstance l
parut un crime le plus énorme c
l'on puisse commettre; car, plus l
lui étoit glorieux d'avoir eu quelc
part dans un Cœur que tant d'hon-
tes gens desiroient posseder, p
aussi lui devoit-il être dur de n
voir chassé par un autre. Il e
sentit aussi avec trop d'excés, & it
blamé avec justice d'avoir suivi tp
aveuglement son dépit, & de l-
voir porté trop loin; car ce dépi le
fit devenir d'Amant ennemi, &
d'ennemi, ingrat, par les cruelles f-
fenses qu'il fit alors à cette Prince,
qui allérent au delà de ce qu'un Cé-
tien doit à Dieu, & de ce qu
Homme d'honneur doit à une D ne
de cette qualité; le souvenir de A-
mitié passée devant ce me semble ls-
ser dans l'ame une impression d ç-
connoissance & de douceur, caple
d'empêcher que la vangeance n'éc tt
a

u dehors, lors même qu'interieure- 1652.
nent l'ame eſt remplie de rage & de
eſeſpoir. Leur changement commun
uelque tems après en fit un autre
ien plus grand en Madame de Lon-
ueville: il lui fit connoitre que les
réatures étoient indignes de ſon eſ-
me, & de ſon affection: elle en a
iit depuis un meilleur uſage, ſe don-
ant elle-même entiérement, & d'u-
e maniere tout-à-fait admirable, à
elui qui étant ſon Créateur méritoit
ul, qu'elle fut uniquement à lui.
a vertu a été ſi grande, & ſa conver-
on ſi parfaite, que par elle on a eu
ijet d'admirer en nôtre Siécle, les
fets de la Grace, & les merveilles
ue Dieu opere dans nos ames, quand
lui plait de les éclairer de ſa lumie-
:, & que d'un grand pecheur il veut
ire un St. Paul & un St. Auguſtin.
Monſieur le Prince, ayant donné les
dres néceſſaires pour obvier à tous
s maux que pouvoient produire les
viſions de ſa Famille, ſe ſépara du
rince de Conti à Agen, où il eut à
ûtenir l'effort de ce Peuple, qui
oulant faire ſon devoir ſe revolta
ontre lui. Le Prince de Condé,

1652. quittant le Prince de Conti ſon Fre re, lui recommanda de ſe confier Marſin & à Lainé, de tous ſes inté rets; puis il partit pour l'Armée ſuivi du Duc de la Rochefoucault du Prince de Marſillac, ſon Fils, d Guitaut, Chavagnac, & Gourville d'un Valet de Chambre, & de quel ques autres. Ils ſuivirent tous l Marquis de Levi, qui avoit un Paſ ſeport du Comte d'Harcourt, pou ſe retirer lui & ſon train en ſa Mai ſon en Auvergne. Mr. le Prince faiſant cette courſe, traverſa toute l France, avec de grands périls; mais l'adreſſe & l'habileté de Gourvill l'en ſauvérent.

En arrivant dans la Forêt d'Or leans, il fut reconnu par quelques Ca valliers de l'Avantgarde de ſon Ar mée; ce qui leur donna une joie in croïable, à cauſe du beſoin qu'elle a voit de lui. La diviſion des Chef qui la commandoient, & l'arrivée d Roi avec ſon Armée, les mettoit e état qu'ils ne pouvoient eſpérer d reſſource qu'en la venüe de M. le Prin ce, qui, par ſa valeur & ſa conduite pouvoit faire des miracles que ceux d

ſo

n Parti n'osoient espérer que de lui ul. 1652.

Aussitôt aprés que le Prince de ondé fut arrivé, il fit marcher son rmée à Montargis qu'il prit, & le issa rempli de Bled & de Vin pour n servir en un besoin: de là, elle a à Chateau-Regnard. Gourville rriva en même tems, qui revenoit Paris, où le Prince de Condé l'a- it envoié de la Charité, vers le Duc Orleans, & vers ses Amis du Parle- nt, pour sçavoir leurs sentimens sur qu'il avoit à faire. Les Avis qu'il ut par lui furent différens. Gour- le m'a dit qu'une partie lui conseil- t de se tenir à l'Armée; étant cer- n que le tems qu'il y seroit, toute Puissance resideroit en sa personne, qu'il seroit le Maitre du Parti du lement, & de la Cour: tous néan- ins s'accordoient en cela, qu'il fal- attaquer l'Armée du Roi, & fai- quelque Action d'éclat, qui leur onnât du crédit & des forces. Cha- ni étoit d'Avis qu'il revint à Paris, and il le pourroit faire, attendu le crédit du Coadjuteur, alors de- u Cardinal de Rets, augmentoit

1652. trop, aussi-bien que les Caballes de Cour dans le Parlement. Il voul aussi, par la presence du Prince, minuer la faveur de son Rival, augmenter la sienne.

Dans ce moment, le Prince Condé reçût avis que la Brigade Marêchal d'Hocquincourt étoit en re dans des Quartiers séparés ap proche de Chateau-Regnard, & c le lendemain elle se devoit joindr celle du Vicomte de Turenne; ce le fit résoudre à l'heure même a toute son Armée d'aller droit at quer le Marêchal d'Hocquincour devant qu'il eut le tems de la rasse bler, & de se retirer vers le Ma chal de Turenne. Il le fit, & en va d'abord cinq Quartiers. Il mit déroute les Troupes du Roi, & p leur bagage. Trois mille Cheva furent pris, tout fut renversé, partie se sauva, le reste fut po prés de quatre heures vers Auxe Cette défaite eut été encore p grande, si M. le Prince n'eut r avis que le Vicomte de Turenne roissoit, lequel par sa sage condu sa prudence, & sa fermeté, arrêt

Victoire de M. le Prince, & sauva ce 1652
our là, le Roi, & la France, qui se
virent dans cet instant, en un grand
péril, par les heureux succés de M.
e Prince. Les Ducs de Nemours &
e Beaufort montrérent en ce jour,
que s'ils n'avoient de la modération,
ls avoient du moins beaucoup de va-
eur. Le prémier eut un coup de
istollet au travers du corps, qui fut
rand, mais favorable. Le Duc de
a Rochefoucault & le Prince de Mar-
llac son Fils, y firent des Actions
ui auroient été dignes de loüanges,
il étoit possible d'en donner à des
rançois, qui, au lieu de servir leur
oi, travailloient à le perdre.

On vint à Gien donner au Roi, &
la Reine la Nouvelle de la Déroute
es Troupes du Maréchal d'Hoquin-
ourt, avec amplification; & l'alarme
fut grande. Le Roi, à ce que m'é-
crivit alors mon Frere qui l'avoit sui-
i en tout ce Voiage, monta à cheval
vec ce qu'il y avoit auprès de lui de
ens de qualité, & sortit de la Ville;
mais, le Ministre l'aiant arrêté au
ommencement de la Plaine, l'empê-
ha de suivre ses généreux sentimens,

1652. qui dans sa plus grande jeunesse l
eut fait aimer la Gloire. Pendai
qu'on chargeoit le Bagage, & qu'c
faisoit tenir les Carosses tous prêts
passer le Pont, qu'on songeoit mên
à rompre en cas de besoin, après qu
la Cour y auroit passé, tous l
Volontaires furent avec le Duc
Bouillon à l'Armée, où ils trouv
rent une grande allegresse parmi l
Soldats, parce que le bruit avoit co
ru que le Roi y venoit: tous criére
Vive le Roi, & *Bataille*; mais,
Nouvelle arriva peu de tems après q
la perte n'avoit pas été fort granc
& que M. le Prince s'étoit retiré da
ses Quartiers, & le Vicomte de T
renne dans les siens.

L'Armée du Roi étant retirée, l
le Prince fit prendre à la sienne le ch
min de Chatillon. Il y tarda de
jours, puis de là il s'en alla à Par
& laissa le Commandement de son A
mée à Clinchamp, & au Comte
Tavanes. Il amena avec lui les Du
de Nemours, de Beaufort, & de
Rochefoucault, & alla jouir des A
plaudissemens qui l'attendoient, apr
un Voiage si périlleux, & ensuite d'

ne Victoire accompagnée de tant d'é- 1652.
clat & de gloire. Ils furent en effet assez grands pour le pouvoir plainement satisfaire.

Madame de Chevreuse & le Coadjuteur firent beaucoup d'Intrigues, pour le priver de ce Triomphe. Ils avoient même gagné le Maréchal de l'Hôpital, pour empêcher qu'il ne fût reçu dans Paris; mais, le Duc d'Orleans, qui aimoit à avoir des seconds, fortifié par les Serviteurs du Prince de Condé, le soutint malgré leurs obstacles. Alors on vivoit dans Paris avec peu de seureté, & beaucoup de troubles. L'Hôtel de Nevers pensa être pillé, attendu qu'on soupçonna Madame du Plessis-Guenegaud à qui est cette Maison, de travailler à la Paix, & être fidelle au Roi. Elle n'en étoit pas accusée à tort; car elle faisoit alors tous ses efforts, pour lui rendre service, étant en grand commerce avec Fouquet, Créature du Cardinal Mazarin. Des Dames de qualité, en passant par le Pont-neuf un de ces jours là, coururent fortune d'être jettées dans la Riviere par des Coquins qui faisoient impunément beaucoup

1652. d'insolences & de méchancetez. L'Armée des Princes, manquant de fourage vers Chatillon fut conduite à Etampes, où ils crurent qu'elle pourroi subsister longtems avec abondance d vivres.

Le vingt deuxieme, M. le Princ alla au Parlement prendre sa séance avec le Duc d'Orleans. Il y fut reçu venant de donner un Combat contr le Roi. Ces Princes protestérent au Parlement de leurs bonnes intentions en justification de leurs Armes, & dirent qu'ils déclaroient encore, qu pourvû que le Mazarin s'éloignât d la Cour, lui & ses Adhérans, il mettroient aussitôt les Armes bas. Il mirent cette derniere clause, afi qu'en cas qu'on leur ôtât le prétext du Mazarin, il en restât encore u qui pût durer dix ans; taxant tou les jours quelque nouvelle personn d'être de ce Parti, attendu qu'ils pou voient comprendre toute la Cour sou le Nom de Mazarius & d'Adhérans

Ce jour, il y eut de grands cri d'allegresse en faveur des Princes, & nul n'ôsa jamais parler pour le Roi ni répréſenter qu'il n'étoit pas juste d

rece

recevoir le Prince de Condé, tout 1652.
sanglant encore des Combats qu'il venoit de donner contre lui. Les Députez du Parlement, qui avoient été porter au Roi les Remontrances par écrit que le Parlement avoit ordonnées contre le retour du Cardinal Mazarin, firent ce jour-là leur relation, & se plaignirent de n'avoir pas été bien reçus, ni les Remontrances lues en présence du Roi selon l'ancien usage. Toute la Compagnie en fut scandalisée: les Gens du Roi firent de grandes Exclamations, & dirent que le Roi leur avoit répondu, qu'il envoieroit querir les Informations contre le Cardinal, qu'aprés les avoir lues & vues, il les manderoit pour leur faire réponse. La Compagnie cria fortement contre cela, quoi que ce fût une chose dans l'ordre, & conseillée par le Prémier Président, qui étoit alors tout à fait attaché au Service du Roi, & qui en sçavoit plus qu'eux.

On donna avis à Paris à M. le Prince, que Miossans & le Marquis de St. Megrin, Lieutenans Généraux, marchoient de S. Germain à S. Cloud, avec deux Canons, à dessein de chas-

ser cent hommes du Régiment d
1652. Condé, qui s'étoient retranchez su
le Pont, & qui en avoient rompu un
arche. M. le Prince monta à cheva
avec ce qui se trouva auprés de lui,
dessein d'y aller. Le bruit de cet Ex
ploit aiant été répandu par Paris, hui
ou dix mille hommes le suivirent, tan
honnêtes gens que Bourgeois, ce qu
fit que les Troupes du Roi se conten
térent de tirer quelques coups de Ca
non, & de se retirer. M. le Prince
voulant profiter de la bonne volont
de ces Bourgeois, les mena à S. De
nis, où il y avoit une garnison d
deux cens Suisses. Ses Troupes
arrivérent à l'entrée de la nuit; &
ceux de dedans aiant pris l'alarme, la
donnérent aux assiégeans. Le Duc de
la Rochefoucault m'a dit, que M. le
Prince étant au milieu de 300. Che-
vaux, & cette Compagnie étant com-
posée de tout ce qu'il y avoit de per-
sonnes de qualité dans son Parti, s'en
vit abandonné dés qu'on eut tiré trois
mousquetades, & qu'il demeura au-
près de lui, septieme. Ce Prince
fit entrer ses gens dans S. Denis, par
les vieilles brêches qui n'étoient point
deffen-

deffendues ; & après, tout ce qui l'avoit abandonné le vint trouver, chacun alléguant une excuse particuliere de sa faute ; dont la honte étoit commune à tous. Les Suisses voulurent défendre quelques Barricades dans la Ville; mais, étant pressez ils se retirérent dans l'Abbaie, & se rendirent deux jours après prisonniers de Guerre. On n'y fit point de desordre ; mais, le soir de ce même jour les Troupes du Roi la reprirent ; & Deslande, Capitaine du Régiment de Condé, que M. le Prince y avoit laissé pour commander, se retira à son tour dans l'Eglise, où il tint trois jours. Quoi que cette Action ne fut pas celebre, elle ne laissa pas d'avoir quelque éclat : elle augmenta la bonne volonté des Bourgeois en faveur du Prince de Condé ; car, chacun étoit bien aise de pouvoir dire qu'il avoit été à la Guerre avec lui. 1652.

Le Duc de Rohan travailloit à son ordinaire à porter les Princes à l'Accommodement. Chavigni, quoi qu'Ennemi du Cardinal, vouloit la même chose, afin de parvenir à ses fins, qui alloient à vouloir toujours, soit

1652. soit d'une façon soit d'une autre, fai re un beau personnage sur le Théa tre. Tous deux conseillérent à M. l Prince de penser à une Paix avanta geuse. Les Propositions, qui avoien été faites en particulier à Chavign par Fabert, lui plaisoient beaucoup car, comme il a été dit, pour enga ger par lui le Duc d'Orleans, & M le Prince à penser à s'accommoder le Cardinal l'avoit laissé espérer qu'il iroient ensemble traiter la Paix géné rale; &, sur cette espérance, Chavi gni vouloit celle de la Cour & de Princes: ce qui plaisoit au Ministre non seulement pour en prétendre c bon effet, mais encore plus pour af foiblir l'Intrigue, & desunir les Con jurez, & ceux qui désiroient sa per te, & pour empêcher les progrès qu le Prince de Condé auroit pu faire la tête d'une Armée.

En cette occasion sa finesse ordi naire lui succeda selon ses desseins. M le Prince consentit à laisser aller à S. Ger main où étoit la Cour, le Duc d Rohan, Chavigni, & Goulas, tou trois chargés des Intérêts du Du d'Orleans & des siens. Le prémie

ni

ne demandoit que l'éloignement du Ministre ; & M. le Prince vouloit la même chose, avec de grands accompagnemens. Il avoit beaucoup de personnes à contenter, ses amis ; les Bourdelois, ses Troupes, le Prince de Conti, & le Public. Il demandoit l'établissement d'un Conseil, & pouvoir du Roi de traiter la Paix générale, & d'y pouvoir travailler selon les Propositions justes & raisonnables dont on conviendroit. Cet Article étoit agréable à Chavigni, par la part qu'il prétendoit y avoir, & par l'espoir de se voir bien-tôt en pouvoir de se vanger entierement du Cardinal Mazarin. L'ordre exprès qu'il reçût en même tems des deux Princes de ne le point voir, & de ne point traiter avec lui, ne lui déplaisoit pas non plus ; car ne l'aimant point, il lui sembloit, que son abbaissement lui donnoit à lui en son particulier une gloire bien relevée, mais, souvent nous-nous trompons dans nos projets. 1652.

Le voyage de Chavigni ne lui fut nullement avantageux. Il revint sans avoir rien conclu ; ce qui étonna tous

ceux

1652. ceux de son Parti, qui avoient crû le voiant si empressé & si occupé d desir de la Paix, qu'il avoit sûreté d la part du Ministre d'y pouvoir réüssi Non-seulement il avoit traité avec l Cardinal, ce qui dans le vrai n'éto pas un grand crime ; mais, M. l Prince avoit trouvé mauvais, de c qu'il n'avoit insisté, que sur l'éta blissemeut d'un Conseil nécessaire pareil à celui que le feu Roi par so avis, avoit ordonné peu avant s mort, & que moyennant cela il devoi porter M. le Prince à consentir que l Ministre & lui al assent traiter la Pai générale. L'Article secret étoit, qu le Cardinal, aprés la conclusion de l Paix, pourroit demeurer en France Ce Traité si raccourci ne plût poin à M. le Prince : il se resolut de n plus donner de part dans ses affaire à Chavigni ; car lui même desiroi être celui qui devoit aller traitter l Paix generale. Il voulut donc en voyer de sa part Gourville à la Cour, chargé d'une Instruction dressée pa lui, en presence de la Duchesse d Chatillon, & des Ducs de Nemour & de la Rochefoucault.

Voici

Voici à peu près ce que contenoit 1652.
ette Instruction de Gourville ; &
'est de lui-même que je l'ai sçû.

Prémiérement, M. le Prince ne
ouloit plus traiter passé cette fois. Il
romettoit sincerement d'éxécuter ce
ui seroit accordé ; comme de même
vouloit qu'on lui tint ce qu'on lui
:omettroit. Il demandoit précisé-
ient que le Cardinal Mazarin sortît
ı Royaume, & allât à Boüillon.

II. Que M. le Duc d'Orleans, &
.. le Prince, eussent le pouvoir de
ire la Paix générale, & que M. le
ince pût envoyer en Espagne, & a-
ster le lieu de la Conférence.

III. Il demandoit un Conseil com-
ısé de gens tels qu'ils en convien-
oient. Il vouloit regler les Finan-
s, Amnistie generale, & recom-
nse pour ceux qui les avoient servis ;
s Graces pour les Bourdelois, di-
inution des Tailles de la Guienne,
grands avantages pour le Prince
Conti ; pour le Duc de Nemours,
ı Gouvernement & un Brevet de Prin-
pour le Duc de la Rochefoucault,
ıreil à celui du Duc de Boüillon &
: Guimené, & un Gouvernement

ou

1652. ou de l'Argent pour les Particuliers que Marsin & du Dognon fussen Maréchaux de France, le Rétabliss ment de M. de la Force dans so Gouvernement de Bergerac, & reste : moyennant quoi M. le Prin promettoit de bonne foi de quitter l Armes, & consentir à tous les ava tages du Cardinal, à sa justification & à son retour en France dans tro mois, dans le tems que le Prince ayant ajusté les points de la Paix g nérale avec les Espagnols, seroit s le lieu de la Conférence avec les M nistres, & promettoit de ne point si ner la Paix qu'après le retour Cardinal.

Le Cardinal écouta les Propositio de Gourville & y parut facile. Sa doute que cette facilité étoit feint & qu'il espera le remede de ce q pouvoit lui en déplaire, par les di ficultés qui naturellement devoient trouver à les exécuter. Il arriva effet, que le Duc de Bouillon s'y o posa aussi-tôt, & demanda, pour l un Duché, qu'il desiroit qu'on re rât des mains de M. le Prince, po faire partie de sa Recompense de S

da

lan. Cette demande arrêta la Né- 1652.
gociation chimérique de Gourville; & le Cardinal se contenta de le renvoier à M. le Prince, pour lui exposer cette difficulté, afin d'y trouver du remede.

Comme les grands desseins sont souvent traversés par les fantaisies & les intérêts des particuliers, le Cardinal de Rets s'opposa aussi à cette derniere Négociation, parce qu'elle se feroit faite sans lui. Il crut que le Duc d'Orleans, & M. le Prince, étant réünis à la Cour, il perdroit son crédit: que la Guerre qui apparemment éloigneroit ou perdroit M. le Prince, le rendroit en son particulier le Maitre de l'esprit du Duc d'Orleans, & que par là il se feroit considérer davantage. Chavigni se joignit à lui par cet intérêt soit de concert avec lui, ou agissant lui seul; il détourna le Duc d'Orleans d'y penser, parce qu'il ne vouloit point d'une Paix, qu'il n'auroit point faite, ni proposée.

Dans cet état, une Dame voulut avoir la gloire de décider de la destinée d'un grand Prince, & d'avoir part à la plus éclatante Affaire de l'Eu-

1652. l'Europe, qui étoit alors cette Pai
de la Cour, qui paroissoit devoir êtr
suivie de la générale; c'est à dire
s'il eut été possible de la faire au
Conditions qui avoient été proposée:
Madame de Chatillon haissoit Ma
dame de Longueville: l'émulation d
leur beauté, & du cœur du Duc d
Nemours, qu'elles vouloient posséde
l'une & l'autre, faisoit leur hain
Madame de Chatillon avoit vangé l
Duc de la Rochefoucault, en ce qu'el
le avoit emporté sur Madame de Lon
gueville l'inclination de ce Prince: qu
s'étoit donné entiérement à elle. Cet
te belle Veuve ne haïssoit pas le Du
de Nemours: cette conquete lui plai
soit; mais, aiant toujours eu quelqu
prétention sur les bonnes graces d
M. le Prince, elle n'étoit pas faché
non plus de conserver quelque domi-
nation sur l'esprit de ce Héros, qu
toute l'Europe estimoit: si bien qu'el-
le fit dessein de l'engager à laisser con-
duire cette Négociation par elle. Son
dessein fut de faire la Paix, sans que
Madame de Longueville y eût aucune
part, ni par la gloire, ni par ses in-
térêts; &, ne voulant pas faire de
persi-

erfidie au Duc de Nemours, elle le 1652.
ii fit trouver bon, & l'engagea de
ompre tout commerce avec Madame
: Longueville. Elle se servit du Duc
: la Rochefoucault & de ses passions,
our faire approuver sa conduite au
uc de Nemours, & pour presser
r. le Prince de se confier à elle, &
vouloir écouter ses conseils. Le
uc de la Rochefoucault m'a dit,
ie la Jalousie & la Vengeance le fi-
nt agir soigneusement, & qu'il fit
ut ce qu'elle voulut. Comme cet-
Dame desiroit aussi se faire riche,
e sçut tirer alors un présent de Mr.
Prince, qui, poussé à cette libéra-
lé par son jaloux Négociateur,
donna en qualité de Parent, la
rre de Marlou, & sur tout un pou-
ir très ample de traiter la Paix avec
Cardinal Mazarin, Elle alla donc
la Cour, & y parut avec l'éclat que
devoit donner une si grande appa-
nce de crédit sur l'esprit de Mr. le
ince; mais, le Cardinal ne crut pas
ssible qu'elle pût être si absolue
aitresse de son sort. Il s'imagina,
lon la raison, que Mr. le Prince
oit voulu lui complaire, mais que
de

1652. de tels Traitez ne se pouvoient pas fair
de cette sorte : où plûtôt il ne voulu
pas faire la Paix dans le tems, où
ne l'auroit pas faite assez avantageu
pour le Roi & pour lui ; mais, agi
sant à son ordinaire, il gagna du tem
& amusa le Prince de Condé, per
dant qu'il faisoit la Guerre tout d
bon en Guïenne, & que par tout l
Armes du Roi étoient victorieuse
Madame de Chastillon revint à Par
pleine d'espérances & de promesse
& le Cardinal, plus habile & pl
fin que ses Ennemis, tira de sa Nég
ciation un plus solide bien, qu'il n'
auroit reçu alors de l'Accommod
ment.

Le Maréchal de Turenne, aia
avis que Mademoiselle passant p
Etampes avoit voulu voir l'Arm
des Princes en Bataille, fit march
ses Troupes, & arriva au Fauxbou
d'Etampes, avant que celles de l'A
mée qui étoit logée dans cette Vil
fussent en état de deffendre leur Qua
tier. Il fut forcé & pillé, Mr.
Turenne & d'Hoquincourt se re
rérent au leur, après avoir deffait m
le ou douze cens Chevaux des me
leu

ẹurs Troupes de Mr. le Prince, & 1652.
mené pluſieurs Priſonniers. Dans
es mêmes tems ſe faiſoient pluſieurs
Négociations, & pluſieurs voiages
ar les Députez du Parlement vers le
oi, tous demandans l'éloignement
ı Miniſtre; &, ſelon les occuren-
es, ils étoient traités avec douceur,
ı rudeſſe.

L'heureux ſuccés d'Etampes fit ré-
udre le Cardinal de l'aſſiéger avec
ute l'Armée Roiale. Il y avoit lieu,
our pluſieurs raiſons, d'en eſpérer
ne bonne iſſue: le deſſein en étoit
au, & pouvoit faire voir aux En-
emis de l'Etat, que le Roi ne man-
uoit pas de forces, ni ſon Miniſtre
e courage: mais le Duc de Lorraine
nt arrêter ce deſſein. Il y avoit
ng tems que les Princes l'attendoient
ec impatience, & le Miniſtre avoit
npêché ce ſecours par quelque Ac-
mmodement, qu'il prétendoit avoir
it avec ce Duc; mais ſa legereté or-
naire ne pût le fixer à ce qui peut-
re lui auroit été plus avantageux. Il
nt avec ſes Troupes, qui campérent
ès de Paris: elles firent de grands
ſordres, & furent à quelques uns

1652. de très-justes chatimens de leurs fa
tes. Ils n'oserent s'en plaindre :
crimes volontaires rendent d'ordina
les hommes plus patiens, que la Pl
losophie des plus severes Stoïques.

Le peuple ayant demandé à l'Hô
de Ville que la Chasse de Sainte G
nevieve fût descenduë, & portée
Procession, pour chasser le Mazari
& avoir la Paix, la Procession se
avec la Céremonie ordinaire. P
dant cette pieuse action, Mr. le Pr
ce, pour gagner le Peuple, & se fa
Roy des Halles aussi-bien que le D
de Beaufort, se tint dans les Ruës
parmi la Populace, lorsque le D
d'Orleans & tout le monde étoit a
fenêtres, pour voir passer la Pro
sion. Quand les Chasses vinren
passer, Monsieur le Prince couru
toutes, avec une humble & appare
dévotion, faisant baiser son Chap
let, & faisant toutes les grimaces
les bonnes Femmes ont accoûtumé
faire ; mais quand celle de Ste. Ge
vieve vint à passer, alors comme
forcené, aprés s'être mis à gen
dans la Ruë, il courut se jetter en
les Prêtres & baisant cent fois c
sai

ainte Chasse, il lui fit baiser encore 1652.
on Chapellet, & se retira avec l'applaudissement du Peuple. Ils crioient ous aprés lui, disant, *Ha! le bon Prin-! Et qu'il est devot!* Le Duc de eaufort, que Mr. le Prince avoit socié à cette feinte dévotion, en fit : même, & tous deux reçûrent de andes benedictions, qui, n'étant s accompagnées de celles du Ciel, ır devoient être funestes sur la Ter- Cette Action parut étrange à ıs ceux qui la virent. Il fut aisé n deviner le motif qui n'étoit s obligeant pour le Roy, mais il ne l fit pas grand mal.

Le Roi, qui alors recevoit de contuelles Députations du Parlement, ant par une Réponse écrite témoign desirer de contenter ses Peuples, montré de vouloir faire quelques nférences sur ce sujet, avoit ordonqu'on députât tout de nouveau les mes Députés. L'Affaire à leur retır ayant été mise en déliberation dıs la Compagnie en presence des nces, il fut dit que les deux Députés, les Présidens de Maisons, & Nemond, retourneroient vers le

 Roi.

1652. Roi. Ils partirent le 13. de Juin po
Melun, & deux jours auparavant
avoit accordé entre le Roi d'une par
le Duc de Lorraine & les Princes
l'autre, une Suspension d'Armes de
jours, afin de travailler à la Paix.

Il y eut quelque Dispute entre M
le Prince, & le Duc de Lorrain
touchant leurs rangs, mais le dern
sembla s'en relacher; &, comme
traitoit avec tous, il traitoit aussi av
le Roi. Lui, qui ne cherchoit c
ses intérêts, prit ce parti, comme
lui dans lequel il devoit trouver
avantages. Les choses étant en b
état, & le Duc de Lorraine éta
dans son Armée, le Roi fit approc
la sienne pour l'obliger à conclu
ou à combatre. Le Roi en mê
tems écrivit au Roi d'Angleterre,
le pria comme son bon Frere, qui
siroit le Bien public & la Paix
nérale, d'aller voir ce Duc,
l'obliger à le venir trouver. Le R
d'Angleterre, qui étoit à Paris, p
tit aussitôt, quoiqu'il vit clairem
qu'il desobligeoit son Oncle le I
d'Orleans, & s'en alla au Camp

I

uc de Lorraine, qui étoit à trois 1652.
eues de Paris. Il trouva en arrivant
ie les deux Armées se battoient, &
ie l'Avant-garde du Roi commencoit
ja d'ataquer les Troupes Lorrai-
s. Le Roi d'Angleterre, qui étoit
pour parler de Paix, s'arrêta tout
urt, & manda au Duc de Lorraine,
'il étoit venu pour travailler à le
ettre d'acord avec le Roi, & qu'il
tonnoit de trouver les choses en cet
t. Le Duc, le venant aussitôt trou-
, lui témoigna en être aussi surpris
e lui; &, soit en effet, ou en ap-
ence, il se plaignit de la Cour, di-
t qu'on l'amusoit par des Négocia-
ns & des Traités de Paix, & que ce-
ndant on l'attaquoit par force. Dans
même moment, Beaujeu arriva de
part du Roi, qui assûra le Duc de
rraine, que cette Attaque n'étoit
n que pour le forcer à s'accommo-
, & supplia le Roi d'Angleterre
travailler à la Paix. On mit pa-
r sur table & ce jour Samedi 15.
n, venant sur le 16. on fit un Ac-
mmodement qui parut plus avanta-
x au Roi qu'à ce Prince; car, il

 n'en

1652. n'en tira point d'autre profit que s'en retourner sans aucune perte.

La rage du Peuple & la colere d Princes fut grande, quand ils vire l'effet de cette Négociation. L Bourgeois de Paris témoignoient l'amour aux Ennemis du Roi, & la haine à ses amis, ou à ceux q cessoient de l'être, tant cette V étoit alors éloignée des sentimens de bons Sujets doivent avoir p leurs Souverains. Lorsque le D de Lorraine êtoit arrivé dans c Ville mutine, & qu'il avoit enten les cris de joye que le Peuple jett son arrivée, il avoit dit u'il n jamais crû pouvoir entrer dans P comme Ennemi du Roy, & y aussi bien reçû qu'il l'étoit.

Ensuite de cet Accommodeme Mr. le Prince se résolut d'aller à Armée, de peur que celle du Ro l'attaquât en chemin. L'ayant d'Etampes, il la rejoignit à Lin & la mena loger vers Villejuifve, à St. Cloud, où elle fut assez l tems. J'étois demeurée jusqu'a dans Paris, où l'absence de la R

la vûë de la Revolte m'avoit in- 1652.
mmodée ; mais, sachant la Cour
St. Denis, je fis resolution d'y aller
m'échaper de Paris, d'où il étoit
fficile de sortir sans quelque péril,
cause que les portes étoient gardées.
le fis, à l'aide d'un Carosse de Ma-
moiselle, qui me mena jusques à
haliot : puis de là je fus escortée par
on Frere, lequel, étant venu de S.
nis pour me querir, avoit été re-
noître les endroits par où nous
uvions passer ; & quoique ce jour
is les environs de Paris fussent cou-
ts des Troupes du Roi & de Mon-
ur le Prince, nous passâmes heureu-
nent par un chemin de traverse, &
âmes rejoindee la Cour qu'il y avoit
g-tems que j'avois quittée. Nous
uvâmes que l'Armée étoit occupée
asser la Riviere, pour aller battre
Ennemis à St. Cloud, où ils
ient encore ; mais Mr. le Cardi-
ayant eu avis qu'ils quittoient ce
te, & qu'ils marchoient cette nuit
premier au second, pour aller à
arenton, fit aussi-tôt repasser nôtre
née pour prendre cette même rou-

1652. te, & nous vîmes de nos fenêtres, l
matin à notre réveil à St. Denis, le
dernieres Troupes de l'Arriere-gard
filer vers Paris, pour aller attaqu
celles des Princes que la nôtre renco
tra vers le Fauxbourg de Saint-Ma
tin, tirant vers celui de Saint Anto
ne.

D'autre côté, Mr. le Prince v
iant l'Armée du Roi grossie d
Troupes du Maréchal de la Ferté,
qu'il ne pouvoit faire passer la sien
par Paris comme il l'avoit espér
pour s'aller poster dans cette lang
de terre qui fait la jonction de
Marne avec la Seine, fut obligé de
faire marcher à l'entrée de la nuit
1. de Juillet; & pour arriver sûrem
où il vouloit aller, avant que l'Arn
du Roi le pût joindre, il les fit p
ser par le Cours & par le dehors
la Ville, qui étoit ce même chem
que nous avions pris peu d'heures
paravant & où nous pensames renc
ter, & passer avec les prémiéres Tr
pes de son Avant-garde. C'est
terrible Avanture pour une Fem
poltronne, que de se voir en t
compagnie; mais, comme ses g
n

ıarchoient en ordre, & que leurs Of- 1652.
ciers étoient à leur tête, il ne nous
ıroient pas fait de mal. Il faut dire
ıssi, à la loüange de tous, que ja-
ıais il n'y a eu de Guerre, qui se
ıit faite avec moins d'animosité.
Ious avons oüi & vû des menaces,
es insolences; & des crieries, mêmes
e mauvaises Actions; mais, non pas
s Massacres & Barbaries, que nous
ons dans les Histoires, & que les
ıtres Révoltes ont produites. Ces
outons de Mr. le Prince, car ils pa-
issoient tels croiant toujours qu'on
ur ouvriroit quelqu'une des Portes,
ıssérent en cotoiant Paris, depuis la
ırte Saint-Honoré, jusques à celle
Saint Antoine, pour prendre le
emin que j'ai marqué. Je ne con-
ıs le péril, où j'avois été, qu'après
ı'il fut passé, & que le lendemain
grand matin je me vis reveillée du
uit des Tambours de l'Armée du
ıi, qui selon que je l'ai déja dit al-
it à celle de Mr. le Prince pour la
mbattre. Dans ce dessein, on fit
ler le Roi à Charonne. Il se plaça
r un petit coteau, afin qu'il pût
ıir de ce lieu une Action qui devoit

1652. être selon toutesles apparences la pert de Mr. le Prince, & la ruine d Parti rebelle, avec la fin de la Guer Civile.

La Reine se leva ce jour-là de gran matin, & alla aux Carmelites *, pa ser aux pieds des Autels une si impo tante journée. Je fus l'y trouv aussi-tôt, avec l'émotion & le batt ment de cœur qu'on devoit avoir da une pareille occasion, où l'on voyc de si prés la perte inévitable de ta de braves gens, qui composoient c deux Partis. Là, elle sçût aussi-t que Saint Megrin, pour avoir eu tr de chaleur, & s'être trop précipit avoit été tué dans une Ruë étroit où il avoit imprudemment fait ava cer la Compagnie de Chevaux-Leg du Roi qu'il commandoit. Le Fou loux, Enseigne des Gardes de la R ne, y fut tué aussi. Mancini, N veu du Cardinal Mazarin, brave jeune & déjà honnête homme, y blessé à mort : il paya de sa vie & son sang le malheur de son Oncl qui paroissoit être le prétexte de ce injuste Guerre. La Reine les regre tous infiniment ; &, comme il

* Carmelites du Convent de St. Denis.

se

ploit qu'ils étoient tués à ses yeux 1651.
elle en parut beaucoup plus touchée, que dans les autres occasions où le Roi & elle avoient perdu de bons Serviteurs. Cette Princesse fut toûjours pendant ce Combat à genoux devant le Saint Sacrement, excepté les momens qu'elle recevoit des Couriers qui la faisoient aller à la Grille aprendre la mort de quelqu'un du Parti du Roi. Sa souffrance fut grande, puisque je puis dire que le crime de ses ennemis n'effaçoit point en elle le regret qu'elle avoit de leur perte : elle sentoit de la douleur pour ceux qui mouroient pour le Service du Roy ; & ceux, qui périssoient dans le Parti contraire, avoient encore quelque part à sa piété. Je vis ses peines : car j'eus l'honneur d'être seule auprés d'elle presque tout le jour. Madame de Senecey, qui l'avoit suivie, se trouva mal : elle demeura toûjours dans une Cellule du Couvent, sans approcher de la Reine ; mais, la Princesse Palatine la vint trouver sur le soir de ce terrible jour. Mr. le Prince y acquit une éclatante Gloire, par les belles actions que sa valeur lui fit faire, par sa conduite qui fut estimée &

1652. loüée dans tous les deux Partis, & par l'avantage qu'il eut de ne pas perir lu & toütes ses Troupes, comme selon toutes les maximes de la Guerre, à ce que dirent les plus vaillans, devoi arriver. Il ne fut attaqué que dans le moment qu'il se put servir des retranchemens que les Bourgeois du Faux-bourg Saint Antoine avoient faits pour les garantir d'être pillés des Troupes du Duc de Lorraine; & ce bonheur fut ce qui le sauva, en lui donnant le moyen d'employer à sa deffens le grand cœur & cette extrême capacité qui le rendoit un des plus grand Capitaines qui ait été dans l'Europe Heureux en toute maniere, s'il n'avoi point terni par sa Revolte les grand Services qu'il a rendus à la France, laquelle on peut dire qu'il a fait beaucoup de bien, & beaucoup de mal.

Le Duc de Nemours, qui combatit toûjours auprès du Prince de Condé, eut treize coups sur lui ou dans se armes. On vint dire à la Reine, qu'i étoit mort. Je remarquai qu'elle eu la bonté de le regretter, comme u Ennemi qui avoit du merite, & en qui même elle croioit d'assez bonne

in

intentions pour la Paix. Le Duc de 1652.
la Rochefoucault y reçût une Mousquetade, qui lui perça le visage au dessous des yeux, dont à l'instant il perdit quasi la vûë. On vit le jeune Prince de Marsillac, son Fils, le ramener au travers de Paris dans cet état pitoyable, qui lui faisoit voir en sa propre personne, l'erreur universelle de tous les hommes, qui pour l'ordinaire trouvent leur perte où ils ont cru trouver leur bonheur. Il a dépuis recouvré la vûë ; & à peu prés dans le même tems sa raison lui a fait connoitre, qu'encore que l'aveuglement de l'ame paroisse accompagné de quelques charmes, il est pire que celui des yeux, & nous cause des maux bien plus véritables. Je lui ay oüi dire dépuis à lui-même, admirant l'application qu'il avoit eüe à ce qui se passoit alors, qu'en l'état où il étoit, sa seule pensée fut de faire pitié au Peuple, par l'horreur de sa blessure, & que dépuis la Porte Saint Antoine jusqu'à l'Hôtel de Liancourt, où il fut porté, il parla continuellement à tous ceux que la compassion obligeoit de s'arrêter à le regarder, les exhortant d'aller secourir

1652. Monsieur le Prince, ce qui peut-être ne lui fut pas nuisible. Le Duc de Navailles, qui commandoit les Troupes du Roi du côté de Piquepuce, aprés les avoir posteés avantageusement, poussa celles de Monsieur le Prince; & ce fut là où furent tués, & blesés tant de personnes de marque, tous braves gens & de merite & entre autres Flamarin, qui fut un des plus regrettés.

Les Parisiens jusques alors avoient été Spectateurs paisibles de ce grand Combat: une partie étoit gagnée par les Serviteurs du Roi, & même on a dit que les Officiers de la Colonelle qui étoit alors en garde à la Porte St Antoine, étoient du nombre, car ils empêchoient de sortir & d'entrer dans la Ville. Le Duc d'Orleans étoit au Luxembourg obsedé par le Cardinal de Retz, qui vouloit se défaire du Prince de Condé, & le laisser perir. Il disoit qu'il avoit fait son accommodement avec la Cour, & que le Combat étoit une Comédie. Ce Prince demeuroit occupé de ses doutes, & ne faisoit nul effort pour secourir Mr le Prince. Mademoiselle, voiant cette perpléxité, le vint réveiller, en lui

re-

representant fortement ſon devoir, & 1652.
l'obligation où l'honneur & le ſang l'engageoient enverrs celui qui hazardoit ſa vie & celle de ſes amis pour la cauſe commune. Elle lui dit que les bleſſés & les mourans, qu'on rapportoit du Combat, faiſoient aſſez & trop funeſtement voir, que Mr. le Prince n'avoit point fait ſon accommodement ſans lui. Enfin, le Duc d'Orleans ſe laiſſa toucher à ſes perſuaſions. Elle alla porter ſes ordres à l'Hôtel de Ville, pour faire prendre les armes aux Bourgeois. De là, elle alla voir le Combat de deſſus les Tours de la Baſtille: on a même crû qu'elle commanda au Gouverneur de faire tirer le Canon ſur les Troupes du Roi; mais elle m'a dépuis dit que cela n'avoit point été fait par ſon ordre. Je ſçay pourtant que le Roy & la Reine en furent perſuadés, & peut-être que ce fut avec raiſon. Quoiqu'il en ſoit, elle alla elle-même à la Porte de Saint-Antoine, diſpoſer non-ſeulement tous les Bourgeois à recevoir Mr. le Prince & ſon Armée, mais encore à ſortir & combattre pour lui. Elle fit ouvrir les Portes, & animant les Bourgeois

1652. geois à le favoriser, elle le sauva & l'empêcha de perir ; ce qui étoit indubitable, s'il fut demeuré plus longtems exposé aux Forces du Roi, & à la vaillance des nôtres. Tant de gens de qualité, que l'on rapportoit du Combat ou morts ou blessés, achevérent par cet objet d'émouvoir le Peuple en faveur de Mr. le Prince. Il fut donc reçu en triomphe, & entra dans la Ville, l'épée à la main, & véritablement couvert de sang & de poussiere. Il fut loüé & reçut mille bénédictions de tout le Peuple.

Le Ministre, voiant que le Canon de la Bastille avoit criminellement tiré sur les Troupes du Roi, les fit sagement retirer; & quoi que cette journée ne lui fût pas favorable, comme il avoit eu lieu de l'espérer, il ne montra point de se laisser abatre à la mauvaise fortune, & souffrit la perte de son Neveu avec une constance très grande ; quoi qu'il en fût en effet sensiblement affligé.

Monsieur le Prince, & Mademoiselle, qui en ce jour firent chacun de leur côté des Actions mémorables, furent tous deux à plaindre, d'être engagez

gagez à soutenir une injuste Guerre ; 1652.
qui les priva des loüanges qu'en une autre occasion ils auroient méritées. J'aurois un grand plaisir à leur en pouvoir donner autant qu'en ce cas ils en mériteroient, s'ils avoient combattu pour une Cause légitime ; mais, une bonne Françoise n'en peut pas dire davantage.

Le soir de ce grand jour, la Reine fut occupée au soin de secourir les Soldats blessés, qu'on avoit apportez à Saint-Denis, pendant & aprés le Combat. On fit une Infirmerie de la Halle & de la grande Salle de l'Abbaie; mais, on eut de la peine à trouver assez de paille pour les coucher, & des bouillons pour les nourir. J'étois logée dans la grande Chambre au dessus de cet Appartement, faute de logis ; je n'avois pas eu le loisir d'aller coucher dans le Monastere des Filles de Sainte Marie, où elles n'étoient pas, & que la Reine m'avoit fait marquer le soir précedent. Ainsi, il m'y fallut demeurer encore la nuit. Le lendemain, sortant de cette Chambre, je passai dans cette Sale, où je vis beaucoup de blessés, dont la plus grande partie se

1652. se mouroient; mais, quasi tous demandoient à manger avec une avidité non-pareille, & pas un ne pensoit à son salut. Ce tableau de la misere humaine me fit faire quelque lamentations sur le malheur de la Guerre; mais enfin il n'y a rien dans la Cité que le Seigneur n'aye fait: il tire sa gloire de tout, & en toutes choses il faut toûjours dire, *Gloria in excelsis Deo.*

Les Négociations des Particuliers qui agissoient par intérêt recommencerent; mais Mr. le Prince par le bon état de ses affaires ne vouloit plus de Paix. Le Cardinal ce jour là reçut par moi un Billet de Longœuil, qui par les ordres de Chavigni renouvelloit au Cardinal la Proposition d'aller à la Paix generale. Il la gouta de telle sorte alors que le Duc de Boüillon me vint trouver de sa part dans la Chambre de la Reine, & me demanda avec empressement si Longœuil parloit de la part du Prince de Condé? Je lui dis qu'oüi, parce que je le croyois ainsi; mais aprés que j'eus ecrit à Longœuil je vis bien que non, à cause qu'il ne me fit pas de réponse positive. En agissant de cette maniere, il suivoit

ſuivoit ſon naturel; car, comme je 1652.
penſe l'avoir déja dit, il entamoit toujours de nouvelles matieres, & ne leur donnoit point de forme, ni de fin.

Chavigni, qui s'étoit alors racommodé avec le Prince de Condé, & tous ceux de ce Parti, furent d'Avis qu'il profitât de la bonne diſpoſition où le Peuple paroiſſoit être pour lui. Ils propoſérent une Aſſemblée à l'Hôtel de Ville, pour y faire reconoître le Duc d'Orleans Lieutenant Général de la Couronne de France; qu'en ſuitte on s'uniroit inſéparablement, pour procurer l'eloignement du Cardinal, qu'on pourvoiroit le Duc de Beaufort du Gouvernement de Paris, en la place du Maréchal de l'Hopital; & qu'on établiroit Brouſſel Prévot des Marchands au lieu de le Febvre: mais cette Aſſemblée, dont on croioit tirer de ſi grands avantages, fut une des principales cauſes de la ruine de ce Parti, dont le crédit diminua viſiblement après une violence horrible qui ſe fit en cette occaſion,& penſa faire périr tout ce qui ſe trouva à l'Hotel de Ville. Dieu, qui vouloit regarder la France en

1652. en pitié, fit perdre à Mr. le Prince par cette voie tous les avantages que le Faux-bourg S. Antoine lui avoit donnez. Lors que l'Aſſemblée ſe tenoit, on ſuſcita une troupe compoſée de toutes ſortes de gens armez, qui vinrent crier aux Portes de la Maiſon de Ville, qu'il falloit qu'on leur livrât à l'heure même tous les Amis du Cardinal Mazarin, & que tout paſſât ſelon les volontez de Monſieur le Prince.

D'abord, on crut que ce bruit n'étoit qu'un effet ordinaire de l'impatience du mênu Peuple; mais, quand ceux qui étoient aſſemblez virent que la foule, le bruit, & le tumulte augmentoient, qu'on mettoit le feu aux portes, & qu'on tiroit aux fenêtres, alors ils ſe crurent tous perdus. Pluſieurs, pour éviter le feu, s'expoſerent à la fureur du Peuple, & beaucoup de gens y furent tuez de toutes ſortes de conditions, & de tous les Partis. Voilà la ſeule fois que cette Guerre Civile a produit des Actions de cruauté; mais celle-là, comme telle, en fut auſſi le remede. J'étois auprès de la Reine à Saint Denis, quand on lui vint dire cette Nouvelle. On y ajouta

ajoûta que l'Hôtel de Ville étoit en feu, & toute la Ville à feu & à ſang; ce qui peu d'heures aprés ne ſe trouva pas tout-à-fait véritable. La Reine apprit ce funeſte accident, & le ſentit avec l'horreur que meritoit un tel deſordre. Chacun de nous fit des vœux pour le ſalut de cette Ville, où la confuſion étoit ſi grande, & que nous regardions enfin, avec cet amour que l'on doit avoir pour ſa Patrie. 1652.

Quelques jours aprés le feu de l'Hôtel de Ville, je partis de Saint Denis, pour m'en aller à la campagne paſſer le tems fâcheux de la Guerre, où j'attendis paiſiblement que la Paix fût faite, pour revenir à la Cour. On ne pouvoit vivre à Saint denis, qu'en allant au fourage: & je n'avois pas aſſez de valets pour y être ſervie commodément: par cette raiſon je me privai moi-même de la preſence de la Reine, qui faiſoit toûjours toute ma joye. J'ai lieu de croire qu'en la quittant, je perdis auſſi ce favorable moment de la fortune, qui ne revient preſque jamais, quand on eſt aſſez malheureux pour le laiſſer échapper. Le Miniſtre mêditoit une volontaire abſence, pour ôter aux Prin-

1652. Princes & aux Peuples, le prétexte du Mazarin; & me voiant alors auprès de la Reine, la ſeule en qui il pût prendre quelque confiance, il me demanda un jour, ſans préambule, ni ſans me rien expliquer, ce que je deſirois pour être ſatisfaite? Moi, qui n'avois dans l'eſprit que les horreurs de la Guerre, & qui en voulois fuir les incomoditez, je lui répondis imprudemment que je m'en allois en Normandie, qu'il n'étoit pas tems qu'il penſât à moi, & qu'à ſon retour j'eſpérois qu'il ne m'oublieroit pas. Je ne m'aperçus de la faute que j'avois faite, & de ſon deſſein, qu'après que je fus partie. J'en reçus la punition que je méritois; car, encore qu'il eût ſujet d'être content de ma Conduite, il me fit connoitre enſuite, que les hommes ne penſent à bien faire, que ſelon leurs beſoins, ou leurs fantaiſies. Je laiſſai la Reine dans de grandes eſpérances de pouvoir vaincre bientôt ſes Ennemis, par les intelligences qu'elle & ſon Miniſtre avoient dans Paris; & ce qui étoit arrivé à l'Hôtel de Ville en paroiſſoit une puiſſante raiſon. Je vis même, avant que de partir, quelques Préſidens du Par-

le-

ement, qui se vinrent rendre auprés 1652.
lu Roi; les sages de cette Compagnie, lont les intentions en general n'a-voient point été sans doute déterminé-nent criminelles, reprenant des lu-nieres plus conformes à la raison, se querirent de l'entousiasme de vouloir eformer l'Etat. Ils se séparerent des lus factieux; & peu aprés se retirant uasi tous de Paris, se rangerent à eur devoir, & firent voir, que les rançois ne sont pas si infideles en ef-et, qu'ils le paroissent quelques fois.

Un chacun demandoit la cause & la ource de ce qui s'étoit fait à l'Hôtel e Ville. non-seulement on ne la çut pas à St. Denis, mais on ignore ncore qui est celui qui a pû autoriser ne action si barbare, qu'on a toû-ours attribuée à Mr. le Prince plus u'à aucun autre. Mais ceux, qui en eulent juger plus favorablement, royent que Mr. le Duc d'Orleans & Ir. le Prince, s'étoient tous deux ser-is de l'entremise du Duc de Beaufort, our faire peur à ceux qui étoient our le Roi, & que les ordres de ce rince étant mal donnés, ou mal en-endus, le mal fut plus grand qu'ils n'avoient

1652. n'avoient voulu, & les intention moins terribles & moins pernicieus qu'elles ne parurent par les effets. C qui le devoit persuader à tous, fut qu Mr. le Prince fit ce qu'il put e cette occasion pour empêcher l'aug mentation du mal; mais, cela n'e faça nullement l'impression que cet violence fit dans tous les esprits, la haine qui la devoit suivre. Par soupçon incertain, la puissance d Princes devint en horreur aux gens bien, & les yeux de tous s'ouvrire pour voir le malheur où leur R volte les engageoit: la juste & dou domination de leur Souverain le parut un bien inestimable; & ils rent dessein de la rechercher comn leur unique bonheur. Cependant l Princes, ne croyant pas être si prés la fin de leur puissance qu'ils l'étoie en effet, ne pensoient qu'à l'établ par de nouveaux moyens.

Ils proposerent de créer un Cons composé des Princes du Sang & Chancelier Seguier, à qui la per des Sceaux avoit fait perdre la p tience. On y ajoûtoit les Princes leur Parti, les Ducs & Pairs, Mar chaux

:haux de France, & Officiers géné- 1652.
raux, deux Présidens du Parlement, & le Prevôt des Marchands, pour juger définitivement de tout ce qui concernoit la Guerre & la Police. Mais, ce dessein leur réüssit aussi mal que l'autre; car il eut des suites très funestes, en ce que le Duc de Nemours, & le Duc de Beaufort, déja naturellement ennemis, quoi que Beau-Freres, se querellérent tout de nouveau pour les rangs, & se battirent à Paris derriere l'Hôtel de Vendôme à coups de Pistolet. Le Duc de Nemours attira sur lui la colere du Ciel, en ce qu'il força le Duc de Beaufort à ce Combat. Il y fut tué, & sa mort fut pleurée de tous ceux qui connoissoient le mérite de ce Prince, infiniment aimable, & doüé de beaucoup de belles qualitez. Ce ne fut pas sans sujet, que je vis la Reine regretter sa perte, quand à la journée de St. Antoine elle le crut mort; car il en âvoit usé si généreusement à l'égard du Roi, qu'il avoit mandé au Ministre, que ses prétentions n'empêcheroient point la Paix, & qu'il renonçoit de bon cœur à tous

1652. ses avantages, pour rentrer dans son devoir, dont il ne s'étoit écarté que par malheur, & par l'engagement d'Amitié où il s'étoit trouvé avec Mr. le Prince. Le Duc de la Rochefoucault m'a dit depuis, qu'il y avoit renoncé aussi, quoi que dans le vrai on ait eu sujet de croire; qu'il n'étoit pas indifférent aux Articles qui se proposoient toujours pour lui, lors qu'on parloit de Paix.

Depuis ces Desordres, l'Autorité du Roi commença à reprendre des forces, & celles des Princes diminua tout-à-fait. Le Prince de Condé, n'aiant plus ses deux Amis, les Ducs de Nemours, & de la Rochefoucault, qui le poussoient toujours à l'Accommodement, se laissa enfin engager avec les Espagnols, d'autant plus que Madame de Longueville l'en pressoit. Il se voïoit haï dans Paris depuis le feu de l'Hôtel de Ville. Il étoit tenté par les belles promesses des Etrangers; & les charmes de Mad. de Chatillon qu'il ne haïssoit pas, n'eurent point assez de forces pour l'empêcher de s'embarquer avec eux. Il fit néanmoins dans ces derniers

tems

ems quelque semblant de vouloir 1652.
raiter avec le Ministre; mais, il pre-
noit en effet ses mesures pour la
Guerre. Il offrit au Duc de la Ro-
chefoucault le même Emploi du Duc
le Nemours: il ne l'accepta point, à
ause de sa blessûre, qui le menaçoit
ncore alors de perdre la vûe; si bien
ue le Commandement de l'Armée
ut donné au Prince de Tarente, Fils
u Duc de la Trimouille. Elle étoit
ans Paris, n'ôsant tenir la Cam-
agne; & une si mauvaise Compa-
nie faisoit haïr davantage Mr. le
rince, dont les Affaires empiroient
ous les jours. Les Espagnols, qui
e le vouloient pas laisser perir, firent
evenir une seconde fois le Duc de
orraine, avec un Corps assez consi-
érable. Ce Prince crut avoir assiégé
Armée du Roi, & il se trompa, car
le se retira heureusement de ses re-
anchemens.

Dans ce même tems, M. le Prince
mba malade d'une fievre continue.
ur la fin de sa maladie, Chavigni,
aiant été voir ,ce Prince sur quelques
égouts qu'il avoit eus de sa conduit-
s'aigrit contre lui, & lui dit quel-

1652. ques paroles facheuses, dont Chavi gni fut si touché, que revenant che: lui, il tomba malade & mourut d rage. M. le Prince, qui se portoi mieux alors, l'étant allé voir comm il étoit à l'extrémité, parut le regret ter; & une personne qui étoit pré sente à cette visite, m'a dit que le yeux lui rougirent, & qu'il voulu par une maniere de desespoir s'arra cher les cheveux; mais, après l'avoi regardé, il dit en s'en allant, & moquant de son agonie, *Qu'il éto laid en Diable* *.

*Madame du Plessis-Guenegaud, Amie de Chavigni, m'a dit ces Particularitez.

Ce Ministre infidele à son R mourut consommé par l'ardeur c son ambition, & par les rudes effe de celle d'autrui. Il se repentit l'heure de sa mort, de s'être laiss emporter à la vanité de ses desirs; & pour satisfaire à la Justice de Dieu il laissa une grande somme de denie: aux pauvres, mais qui ne furent poi donnez, parce que la prudence hu maine & les intérêts de sa Famil changérent ses ordres. Sa faveur a voit été si grande dans les tems d feu Roi, & du Cardinal de Richelieu, qu'elle l'avoit mis en état d'en procu r

er aux autres. Il avoit eu l'honneur 1652.
'être mis au nombre de ceux qui à
a Régence sembloient destinez au
Gouvernement de l'Etat. Etant dé-
hu de cette Place, il avoit travaillé
nutilement par toutes voyes pour s'y
établir. *Dominus autem iridebit eum,*
uoniam prospicit quod venit dies e-
us. * Psalm. David.

Les Affaires des Princes empi-
oient; & le Cardinal, pour donner
e tems aux bons Serviteurs du Roi
e le servir, & de faire connoitre aux
'arisiens la tromperie où les tenoit la
aine opiniatre & extravagante qu'ils
voient contre lui, se résolut enfin
e quiter la Cour pour quelque
ems; mais, comme l'absence est tou-
ours dangereuse à un Ministre, a-
ant que de partir, il voulut encore
enter un Accommodement avec M.
e Prince. Il envoia Langlade au
Duc de la Rochefoucault, avec des
onditions de Paix presque conformes
ce que Mr. le Prince avoit paru
ouhaitter; mais ce Prince étant en-
rainé par sa destinée ne les voulut pas
couter, & les offres du Roi d'Espa-
gne lui firent naître de nouvelles pen-

1652. ſées dans l'eſprit. Il ſe mit par cett voye dans la néceſſité de quitter l France, ce qui arriva peu de tem aprés.

Le Miniſtre, partit auſſi; mais avant qu'il s'éloignât, le Prince d Condé fit donner un dernier Arr contre lui, où il étoit accuſé de ten le Roi Priſonnier. Le Duc d'Or leans ſe fit déclarer Généraliſſime de Armées du Roi; & tous deux firen ce qu'ils purent, pour faire valo l'Autorité du Conſeil qu'ils avoien mal établi. Toutes ces Entrepriſ leur ayant mal réüſſi, Mr. le Prin fut enfin contraint de s'en aller e Flandres cueillir de nouveaux Lau riers. Ils ont eu le malheur de d plaire à ſon légitime Seigneur; mais ils n'ont pas laiſſé d'augmenter e tous lieux ſa Gloire, & ſa hau réputation. Il eſt même à préſum qu'il ſentit beaucoup de joye d'a voir forcé ſon Ennemi le Mazarin fuir le premier.

* Le Cardinal partit de Pontoiſe le 19. Août.

Après le départ du Cardina Mazarin, qui eut la ſatisfaction d laiſſer un Parlement établi à Ponto ſe *, des principaux de celui de Paris,

Ro

Roi alla à Compiegne, où il reçut de 1652.
toutes parts des marques de la fin prochaine de la Révolte, & du repentir de ses peuples. Le Parti des Princes étant affoibli par l'absence du Ministre, & le pretexte de l'illusion dans laquelle ils avoient vécu jusqu'alors annéanti, tous les bons François rentrérent dans leur devoir.

Le Cardinal de Retz se voulut donner le merite de la Paix, & suivant l'inclination du Duc d'Orleans se remettre par cette belle voye aux bonnes graces du Roi. Il prétendit en ces derniers tems l'avoir bien servi, & ses Amis le disoient ainsi ; mais, tant de personnes alors s'empresserent de bien faire, que ses services n'eurent pas beaucoup de merite, ou s'ils en eurent, il fut aisément effacé par le souvenir des factieuses entreprises qui les avoient précedés & qui étoient fortement gravées dans le cœur de la Reine,

La Cour étant à Compiegne, le Roi y reçut les Protestations de fidélité de ses Peuples ; &, voulant revenir à Paris, il y envoya une Aministie generale. Il chassa les principaux Frondeurs, & força par sa presence le même-

1652. me Duc d'Orleans de quitter cette grande Ville, où il jouïſſoit d'une Puiſſance injuſte. Ce Prince fut obligé de fuir à la vûe du Roi, qu'il n'avoit point voulu venir trouver, quoi que le Duc d'Amville avant que le Roi y arrivât, lui en eut porté l'ordre. En refuſant de voir le Roi, qui avoit eu la bonté de le vouloir ſoufrir, & de lui offrir le pardon des choſes paſſées, il falut qu'il évitât par ſon éxil le chagrin de voir toutes ſes Entrepriſes accompagnées de honte, & de malheur; mais, comme il demeura quelque tems indécis ſur ce qu'il avoit à faire, le Roi & la Reine qui regardoient ſon abſence comme néceſſaire, approchant de Paris, & voiant qu'il y étoit encore, tinrent conſeil dans leur Caroſſe, pour y prendre leur réſolution; & il y fut conclu, ſelon ce que la Reine me fit l'honneur de me dire à mon retour de Normandie, d'envoier des Troupes droit au Luxembourg, pour ſe ſaiſir de ſa perſonne. Le Duc d'Orleans, en aiant été averti, & ſçachant les maux dont il étoit menacé, partit de Paris à l'inſtant même que le Roi y entra, & fut ſe repoſer de ſes facheuſes & inu-

Retour du Roi à Paris, le 21.

inutiles sollicitudes, en son Chateau de 1652.
Blois, où le détrompement des vaines fantaisies de la Grandeur & de l'Ambition produisit en lui le desir des veritables & solides biens qui durent éternellement ; &, il eut sujet alors de s'estimer heureux d'avoir été malheureux.

Mademoiselle eut ordre de quitter les Tuilleries, où elle avoit logé jusqu'alors. Elle partit donc, pour aller à St. Fargeau regretter toutes ses peines, aussi mal païées qu'elles avoient été peu méritoires, & peu agréables à celui qui en avoit été la cause.

Cette heureuse Paix ramena le Roi dans Paris le 21. d'Octobre. Il entra à Cheval, accompagné du Roi d'Angleterre, & suivi du Prince Thomas qui sembloit être demeuré à la Place du Cardinal Mazarin, de plusieurs Princes, Ducs, Pairs, Maréchaux de France ; & Officiers de la Couronne, &c. La Reine venoit après en Carosse, & Monsieur étoit avec elle. Cette entrée fut vue des Parisiens avec une extrême joie, & leurs Acclamations furent infinies. Le Cardinal de Retz

Le 21. Octobre.

1652. complimenta le Roi & la Reine, à l'entrée du Louvre avec tout le Clergé; ce qui ne leur fut pas un Spectable desagréable. Aussitôt après, le Roi réunit les deux Parlemens en un, lui deffendit de se mêler d'Affaires d'Etat, éxila qui il lui plut, & logea au Louvre, pour ne le plus quitter; aiant éprouvé par les facheuses Avantures qu'il avoit eues au Palais Roial, que les Maisons particulieres & sans fossez ne sont pas propres pour lui. Le lendemain 22. par l'ordre du Roi, le Parlement fut assemblé dans la Gallerie du Louvre, où le Roi, étant en son Lit de Justice, leur ordonna ce que je viens de dire.

Après le retour du Roi, environ vers Noël, le Cardinal de Retz, forcé par la nécessité de la bienséance, vint au Louvre pour saluer le Roi & la Reine. Ces deux Roiales Personnes avoient résolu de le faire arrêter, quand il viendroit leur faire la revérence; mais, il avoit été longtems à se résoudre d'y venir. Sa visite soulagea la Reine d'une grande inquiétude. Il y avoit deux mois que le Roi & elle attendoient une bonne occasion, pour

pour éxécuter leur dessein comme né- 1652.
cessaire à leur Repos. Pradelle, qui avoit cet ordre, avoit supplié le Roi, de le lui donner signé de sa main; parce-qu'il jugeoit, que ne devant pas manquer ce coup, il se trouveroit peut-être forcé de lui faire perdre la vie, plutôt que de le laisser échaper. Mais la Reine, plus Chrétienne que Politique, ne pouvoit se résoudre par aucun intérêt de consentir à une action de vengeance & de cruauté; si bien que le Roi & elle, étant de même sentiment, attendoient que Dieu voulut en benissant leurs bonnes & justes intentions leur donner le moien de s'assûrer de lui d'une maniere plus douce: ce qui arriva en effet selon leurs souhaits. Ce fameux Perturbateur de la Cour, s'étant donc résolu d'aller rendre ses devoirs à Leurs Majestez, se rendit d'abord chez le Maréchal de Villeroi, puis de la, voulant aller chez le Roi, qui avoit été averti par l'Abbé Fouquet qu'il étoit dans le Louvre, il le rencontra comme il descendoit chez la Reine sa Mere; & , se servant en cette-occasion de cette judicieuse modération qui a paru depuis si excellemment

1652. pratiquée par lui en toutes ſes actions, il lui fit bon viſage, & lui demanda s'il avoit vû la Reine? Le Cardinal de Rets lui aiant répondu que non, il le convia amîablement de le ſuivre, & en même tems commanda à Villequier, Capitaine de ſes Gardes, de l'arrêter quand il ſortiroit de chez la Reine; ce qui s'éxécuta ponctuellement. Ainſi finit en lui le reſte de la Fronde. Il en avoit été le Chef & la Source, & il fut le dernier abbatu. J'ai oui depuis conter ces particularitez au Roi & à la Reine ſa Mere, un jour qu'ils en parlérent enſemble devant moi.

Le Cardinal Mazarin étoit à Sedan, attendant l'éxécution de ce grand Exploit. Comme il avoit ſenti de l'incommodité de n'avoir pas eu aſſez d'argent pour ſe défendre puiſſamment contre ſes malheurs, il voulut reparer ce défaut; &, plus par amour pour lui même, qu'en haine de ſes Ennemis, il ſe voulut vanger de toute la France, en l'épuiſant d'argent pour en remplir ſes coffres. Il revint à Paris le 3. Fevrier 1653. &, dans ce même tems, je revins auſſi de Normandie; deſorte que mes Mémoires ne

ne seront plus mêlez des lumieres 1653.
d'autrui. Je n'écris d'ordinaire, que ce que je sçai par moi-même, & ceux qui en sont ou les Acteurs ou les Confidens.

Après le glorieux Retour du Cardinal, la Cour, le Parlement, & toute la France, commença à se ranger sous sa Puissance : les Esprits détrompez de leurs dégouts apperçurent par l'expérience qu'ils avoient faite de tant de maux, que sa Domination valoit mieux que la fausse liberté qu'ils avoient souhaittée. Les Peuples, qui l'avoient méprisé, commencérent à le craindre : &, aiant repris plus de respect pour lui, qu'ils n'en avoient jamais eu, ils s'accoutumérent, non seulement à le souffrir, mais encore à l'encenser, & comprirent alors qu'il falloit en faveur de son bonheur, ou de ses bonnes qualitez, lui pardonner ses défauts. Il s'apliqua aussi-tôt à finir la Guerre de Bourdeaux, afin d'être plus en pouvoir de se deffendre contre l'étrangere.

Le Prince de Conti, & Madame de Longueville, qui étoient encore

1653. dans cette Ville rebelle, soutenant les restes d'un Parti entiérement abatu, se deffendirent contre lui par toutes les mauvaises voies que la Tirannie leur put fournir. Ils persécutérent tous ceux qui montrérent vouloir servir le Roi, & firent de grandes injustices, dont l'un & l'autre ont eu beaucoup de repentir : le Prince de Conti étant devenu dévot aussi bien que Me. de Longueville sa Sœur, en a depuis fait dans ce même lieu de publiques réparations, & la beauté de sa pénitence a surpassé de beaucoup la laideur de ses fautes. Cette Puissance, qu'ils gardérent quelque tems de cette sorte, ne pouvant subsister long-tems contre l'Autorité légitime, il fallut enfin abandonner leur Forteresse, & se soûmettre à ce qu'il plut au Roi de leur ordonner. Mad. la Princesse, le Duc d'Anguien, le Prince de Conti, & Mad. de Longueville, en partirent le 24. Juillet 1653. pour aller chacune dans les Lieux dont on étoit convenu avec eux.

Le Duc de Candalle eut l'honneur de finir cette Guerre, où la facilité qu'il eut à vaincre ne diminua pas son mê-

mérite, à l'égard du Roi & du Ministre. Il paroissoit destiné à épouser Mademoiselle de Martinozzi, Niece du Cardinal: ainsi, il ne pouvoit qu'il ne fut loué sur toutes ses actions, puisque le raion de la faveur l'environnoit; mais, il avoit tant de belles qualitez qu'il auroit pû la prétendre par lui-même, si le mérite la pouvoit donner. 1653.

Le Prince de Conti, après la Guerre, se voïant éxilé & mal à la Cour, quitta ses Bénéfices, & fit demander Madlle. de Martinozzi pour lui-même, s'estimant heureux de devenir le Neveu de celui qu'il avoit haï, & méprisé pour Ami. Cette Alliance ne parut pas d'abord convenir à la Grandeur & à la Naissance de ce Prince; mais, l'éclat de la Fortune du Cardinal Mazarin étoit si grand, qu'il pouvoit en effaçant la bassesse de sa Race élever sa Famille à la participation des plus suprêmes Dignitez. Le Prince de Conti trouva plusieurs avantages dans le choix qu'il fit de la personne de Madlle. de Martinozzi; car, avec de la beauté, elle avoit beaucoup de douceur dans l'humeur,

beau-

1653. beaucoup d'esprit & de raison. Ces qualitez si agréables à un Mari ont été perfectionnées par sa pieté, qui a été si grande, qu'elle a eu l'honneur de suivre le sien dans le chemin austére de la plus sevére dévotion ; mais, elle a eu cet avantage sur lui, qu'elle a donné à Dieu une ame toute pure, & dont l'innocence a servi de fondement à sa Vertu, à l'amour qu'elle a eue pour lui, à l'estime qu'elle a faite de ses bonnes qualitez, & à la reconnoissance qu'elle a eue de l'honneur qu'il lui avoit fait.

Mad. de Longueville, aiant quitté Bourdeaux, fut encore quelque tems à Montreuil - Bellai puis le moment étant venu, où elle devoit connoitre la vérité & la suivre, elle se retira à Moulins dans le Couvent des Filles de Ste. Marie, auprès Mad. de Montmorenci sa Tante. C'est là, qu'ainsi que j'en ai déja parlé, elle a vuidé son cœur des fausses illusions du Monde, & l'a rempli de desirs pour les solides Biens & les Grandeurs véritables; qu'elle a connu, que la figure de ce Monde passe (*); & que le regardant avec mépris, elle a depuis

(*) St. Paul.

puis emploié sa vie au Service de 1653.
Dieu, & à faire une très austere pénitence. Je lui ai oüi dire avec douleur, qu'elle ne croioit jamais assez faire, vû ce qu'elle devoit à la Justice Divine, par la part qu'elle avoit eue à la Guerre Civile. Comme la Grace changea ses Sentimens en toutes choses, ils le furent aussi à l'égard du Duc de Longueville son Mari, avec qui elle souhaitta infiniment de se raccommoder; ce qui arriva dépuis avec satisfaction de l'un & de l'autre. Cette même Grace, aiant été répandue dans le cœur du Prince de Conti, causa la réünion entre le Frere & la Sœur, qui depuis Bourdeaux étoient demeurez mal ensemble: & cette Famille, qui par la folie & la vanité du Monde avoit été desunie fut par la Vertu Chrétienne rétablie dans une entiere Paix.

Peu de tems après son Mariage, le Prince de Conti vint un jour chez la Reine. Il se trouva seul avec elle, & pour témoins il ne s'y rencontra que la Comtesse de Flex & moi. La Reine par hazard lui parla des choses passées, & de la Guerre que Mon-

sieur

1652. sieur le Prince avoit faite contre l Roi. Elle lui fit des questions su quelques Particuliers qui avoient vou lu paroître fideles, & qui ne l'avoien pas été en effet; car, en ces occa sions, beaucoup veulent tenir de deux côtez. Il lui rendit un compt fort éxact des passionnés pour le Par lement, des zélés pour le Roi, & des indifferens qui n'avoient conten té aucun des Partis. Ensuite de c Discours, la Reine, lui faisant de reproches amiables des maux qu i lui avoit fait souffrir, lui demand s'il étoit vray, comme on l'avoit di alors que Mr. le Prince son Frere, avant la premiere Guerre de Paris, où il avoit si bien servi le Roi, eut eu quelque pensée de faire un Parti, & de se séparer de la Cour, & s'il étoit vrai encore, qu'il eut eu pour cet effet quelque intelligence à Noisi avec le Coajuteur, dépuis devenu Cardinal de Retz? Le Prince de Conti lui répondit, qu'il étoit vray que Mr. son Frere avoit eu une fois en ce tems-là une longue Conférence avec le Coadjuteur; qu'il ne croyoit pas pour cela que son dessein eut été de

se

se lier avec lui ; mais, qu'à la vérité, 1653.
voiant quelques nuages dans l'air, il avoit voulu tâter de tout, pour voir de quel côté il se jetteroit. Il ajouta franchement à ce Discours, que Mad. de Longueville & lui avoient eu peur de cette Conversation ; parce qu'aiant pris toutes leurs mesures pour être les Chefs du Parti qui se formoit alors contre le Roi, ils auroient été fachés que Mr. le Prince fût venu les incommoder : avoüant à la Reine ; (ce que l'on avoit toujours dit, & que je pense avoir succinctement marqué ailleurs) qu'ils n'avoient été du côté des Rebelles, que parce que Mr. son Frere étoit de celui du Roi : &, que si au contraire il se fût mis à la tête du Parlement, ils seroient indubitablement venus a Saint Germain ne cherchant & ne voulant point d'autre avantage en cela, que le plaisir d'etre les Chefs d'un Parti dont Mr. le Prince ne fût point. Il lui dit qu'ils avoient été mal ensemble, par mille petits intérêts de Famille, & que lui en son particulier n'avoit pû souffrir quand la résolution fut prise d'assiéger Paris, qu'il eût répondu de

lui

1653. lui au Roi, & à elle, sans lui avoi demandé son consentement ; que c mépris l'avoit touché, & l'avoit en tiérement déterminé de quitter l Cour à Saint Germain, pour lui mon trer qu'il n'etoit pas un petit Garçon & qu'il pouvoit de lui-même faire d bien ou du mal. En cet endroit l Reine se ressouvint des larmes que re pandit feu Mad. la Princesse leur Me re, quand elle aprit qu'il étoit allé s rendre à Paris, & quelle douleur ell avoit eue de le voir lui & Mad. d Longueville dans cet engagement. I lui répondit, qu'il ne s'étonnoit pa de son sentiment, vû l'amitié & l tendresse qu'elle avoit pour eux puis que c'êtoit une chose bien dûr à elle, qui n'aimoit point alors Mr le Prince, de le voir dans le Parti oi elle se rencontroit par devoir & pa inclination, & ceux de ses Enfan qu'elle aimoit le plus dans un tou contraire. Le Prince de Conti, au milieu de cet Entretien, comme re-venant d'un profond sommeil, commença à s'écrier qu'il croioit être devenu fou, de parler de toutes ces choses qui pouvoient faire renaitre

contre

contre lui une juſte haine ; mais la 1653.
Reine, ſe mettant à rire, lui dit qu'il pouvoit continuer ſans nulle crainte ; qu'elle l'aſſûroit qu'elle étoit entiérement revenue pour lui ; de ſorte qu'il étoit impoſſible de reveiller dans ſon cœur aucun des ſentimens qui avec raiſon y avoient été autrefois. Elle lui avoüa de plus, qu'elle n'étoit en cet état bien parfaitement, que pour lui & pour Mr. de Turenne, & que pour les autres ils n'avoient de leur côté que le Commandement de Dieu, ſans lequel elle auroit eu de la peine à les ſouffrir.

Le Cardinal, depuis ſon retour à Paris aiant été ſollicité par le Maréchal de la Meilleraie de lui confier le Cardinal de Retz, parent & allié de la Maréchalle de la Meilleraie ſa Femme, le Miniſtre ſe réſolut de lui accorder cette grace, & de s'aſſûrer ſur la parole qu'il lui en donna, qu'il ne ſortiroit point de ſes mains, que par les ordres du Roi. En cette occaſion, le Cardinal Mazarin fit connoitre que la douceur qu'il avoit juſqu'alors éxercée à l'endroit de ſes

En-

1653. Ennemis, pouvoit avoir souvent sa source dans sa bonté naturelle, puisqu'il étoit dans une si entiere puissance, qu'il étoit impossible de le soupçonner que ce sentiment pût être en lui par aucune foiblesse, ni par aucune crainte. Il fut mal récompensé de sa facilité à bien faire; car le Maréchal de la Méilleraie, ou mal servi, ou trop négligent, ou trompé par sa Femme, eut le déplaisir quelque tems après de voir ce Prisonnier s'échaper de sa Prison. Le Cardinal, pour comble de douceur, & par une louable générosité de cœur, ne lui en voulut point de mal: & fut persuadé que le Cardinal de Retz avoit rompu ses fers sans sa participation. Ce Prélat étant libre s'en alla à Rome, où il fit toutes les Intrigues qu'il lui fut possible contre le Ministre, tant auprès du Pape, que par ses Ecrits; & un Manifeste, qu'il envoia depuis à Paris, fut brulé par la main du Boureau. Il y eut dans ces tems-là quelque mesintelligence entre la Cour de Rome, & la nôtre. Le Roi fit faire en plein Conseil par son Chancelier des plaintes contre le Chef de l'Eglise, dont il est le Fils ainé. Le

Car-

;ardinal Mazarin, après avoir donné 1653.
u Pape cette mortification, lui en fit
es excuses, disant que ce qui avoit
:é dit, avoit été au delà de ses ordres.
:elui qui avoit trouvé des remedes à
: si grands maux n'étoit pas embaraſ-
 par de si petites Avantures. Les
rces du Cardinal de Retz ne furent
ıs suffisantes pour le mettre à couvert
: l'habileté du Cardinal Mazarin:
uthorité legitime, la juste déffiance
ı Roi, & les emportemens criminels
 l'Exilé, furent d'un grand poids
 cette Affaire. Elle fut néanmoins
ſez vigoureusement soutenuë par les
nis du Cardinal de Retz: ils se ser-
rent du scrupule qu'on vouloit sou-
nt jetter dans les consciences, tou-
ant le Gouvernement de l'Eglise de
ıris; & par sa qualité d'Archevêque,
ıi lui donnoit, alors une juste puiſ-
ıce sur les esprits des Peuples.

La Guerre étrangere fut toujours
ıtenue de la même maniere qu'elle
voit été. M. le Prince redonnoit
s forces aux Ennemis; mais le plus
ıvent le Roi avoit l'avantage sur
x; & ses Armées se sont toujours
uvées, non seulement suffisantes
pour

1653. pour leur résister, mais encore pour le vaincre. Les lignes d'Arras glorieusement forcées pàr ses Troupes en furent de glorieuses Preuves ; & ce gran Projet, éxécuté le 25. Aout avec beaucoup de bravoure, fut une des plu belles Actions qui se soient faites pendant la Guerre. On y perdit le Duc d Joïeuse, qui fut infiniment regretté d toute la Cour. Chaque Campagne enfi a produit de grandes ou de petites Vitoires. Ces roses ont été quelquefo accompagnées d'épines ; mais ces épnes n'étoient pas si fâcheuses que l fleurs en étoient agréables à ceuilli

Le Parlement, qui n'étoit humil que par ce qu'il n'avoit pù résister à l Puissance Roiale, faîsoit de tems e tems quelques efforts pour reprend des forces, & même il y eut des ocasions où la police & le Service d Roi les obligérent à vouloir s'assembler; mais, ces Assemblées aiant é trop funestes à la France, & ce m seulement étant en horreur au Minitre, le Roi s'y opposa, & vint u fois du Bois de Vincennes au Parlment en grosses Bottes, leur deffend de s'assembler.

L

Le Garde de Sceaux, qui sous le 1653.
om de Prémier Président avoit joüé
ı si grand rolle pendant les Guerres,
oit mort, & le Chef de cettte Com-
ıgnie étoit alors le Président de Bellie-
e. C'étoit un homme habile, que
; Courtisans révéroient, non seule-
ent par plusieurs bonnes qualitez qui
oient en lui, mais encore par ce que
; Amis étoient des gens à faire croire
ı'il pensoit à autre chose qu'à pro-
ncer des Arrêts. Madame de Che-
euse, Laigue, & beaucoup d'autres,
ıi n'étoient pas Amis du Ministre,
oient ses plus confidens; & il sem-
oit qu'en lui se pût rassembler le res-
de la Fronde; mais, ne voulant pas
brouiller à la Cour mal à propos,
; finesses du Ministre, & sa douceur
uvent artificieuse, menoient ce Ma-
strat à peu près à ce qu'il vouloit; &
même le Premier Président tiroit
son tour une partie de ce qu'il lui
mandoit en faveur du Public.

Après ces Deffenses faites au Parle-
ent, cette Compagnie fit des Re-
ontrances au Roi sur ce sujet; & le
iniſtre, qui étoit sage, se crut obli-
de faire de grands radoucissemens

1652. au premier Président, & de Conseill le Roy d'ècouter leurs raisons avec bonté d'un Pere, qui sçait pardonn & punir équitablement. Une autr fois, le Parlement aiant resisté aux v lontés du Roi, sur quelque Régleme qui regardoit la Monnoye, le Cardir Mazarin, qui ne vouloit point souff que cette Compagnie reprît des forc sur aucun Chapitre, se resolut d' éxiler quelques uns. On leur envo commander de se retirer chacun au li qui leur fut ordonné. La Reine n toit pas fâchée d'avoir un prétexte mortifier un peu ceux du Parlemen qui lui avoient donné de si mauvai heures, & de si mauvaises anné En entrant ce même jour là dans Chambre, elle me fit l'honneur en r voyant de s'approcher de moi, & me dire tout bas avec un visage ria *Madame il y en a dix d'éxilés, ou prisonniers.* Je lui répondis de mê en riant, *Vôtre Majesté est donc b aise? Je le suis en verité*, me dit- le; *mais pas tout-à-fait : car je v lois qu'on les mit tous à la Bastille*; *e par la douceur ordinaire de Mr. Cardinal, il n'y en a qu'un.* Ensu e

le ajoûta que si le prémier Président 1652.
uisoit le méchant, on le traitteroit de
a même sorte. Le Marêchal de Vil-
roi arriva là-dessus, & la Reine éle-
ant sa voix, se mit à parler de ces mê-
es choses tout haut & des lieux où
s Conseillers avoient eu commande-
ent d'aller. Un d'eux fit pitié à tou-
la Compagnie, à cause qu'il alloit à
uimpercorantin en basse Bretagne;
arce que les choses, qui ne se con-
oissent point, sont pour l'ordinaire
gées ou plus mauvaises, ou meil-
ures, qu'elles ne sont. Au retour
u Louvre, avant que de me retirer
n mon Appartement du Palais Roial,
allai rendre mes devoirs à la Reine
'Angleterre. Je lui contai l'Histoire
u jour. Elle me fit l'honneur de me
ire, en se moquant de moi, que
Quimpercorantin étoit le plus agréable
éjour du monde. Elle y avoit passé
n venant d'Angleterre en France, &
l'en fit une si belle description, tant
e sa situation, que de la bonne Com-
agnie qu'elle y avoit vue, qu'elle me
t quasi estimer heureuse la destinée
e l'Exilé; ce qui me fit conclure avec
e Poëte Italien.

1653.

Ch'a valet' huomo ogni paeſe e patria

honnete Homme trouve en tous Païs ſa Patrie.

Le Parlement fit de grandes inſtan ces au Miniſtre, en faveur de ſes Exi lez. Les Avocats prirent des Robe courtes, les Procureurs, & toute cet te Nation étrangere du Palais bie différente ce me ſemble du Monde qu les autres gens habitent, ſe revolté rent, & ceſſérent de travailler. Le Préſidens prirent de la un prétexte for ſpécieux de preſſer le Miniſtre de leu acorder le retour de leurs Confreres ce qui ſe fit bientôt aprés, & toute choſes furent appaiſées.

D'autres Intrigues ſe fomentérer encor par ceux qui étoient attaché aux intérêts du Prince de Condé, pou perdre le Cardinal Mazarin. Madam de Chatillon fut accuſée d'avoir voul attaquer ſa vie par d'autres armes, qu par celles de ſes yeux. Il y eut de hommes roüés, pour avoir été con vaincus de ce deſſein: il parut qu'elle y avoit eu quelque petite part; & l'heu reuſe deſtinée du Cardinal le ſauva de tous ces maux. L'intrigue a fait nom mer cette Dame en pluſieurs occaſions

mais

mais, comme sa gloire se trouveroit un 1653.
peu flétrie par cette Narration, je n'en
parle point, non plus que de mille
autres particularitez dont je ne puis
me bien souvenir, parce que la pa-
resse, qui quelque fois l'emporte sur
mon activité, a fait que je n'ai pas
été assez exacte à les écrire. Il suffit
de dire que cette Dame étoit belle,
galante, & ambitieuse, autant que
hardie, à entreprendre, & à tout
hazarder, pour satisfaire ses pas-
sions; artificieuse pour cacher les
mauvaises Avantures qui lui arrivoient,
autant qu'elle étoit habile à se parer
de celles qui étoient à son avantage.
Sans la douceur du Ministre, elle
auroit sans doute succombé dans quel-
ques unes; mais, par ces mêmes
voies elle trouvoit toûjours le moien
de se faire valoir auprès de lui, &
d'en tirer des graces, qui souvent ont
fait murmurer contre lui celles de nô-
tre Sexe qui étoient plus modérées.
Le don de la beauté & de l'agrément,
qu'elle possédoit au souverain dégrés,
la rendoit aimable aux yeux de tous:
il étoit même difficile aux Particuliers
d'échapper aux charmes de ses flatte-
 ries;

1652. ries ; car elle sçavoit obliger de bon ne grace, & joindre au Nom de Montmorenci une civilité extrême qui l'auroit renduë digne d'une estime tout extraordinaire, si on avoit pu ne pas voir en toutes ses paroles, ses sentimens, & ses actions un caractere de déguisement, & des façons affectées, qui déplaisent toûjours aux personnes qui aiment la sincerité.

Aprés avoir écrit ponctuellement les choses qui sont arrivées depuis la Majorité jusques à ce tems-ci, il faut à l'avenir donner une grande partie de mes applications à la Personne du Roy, à ses sentimens, & à ses actions, qui ont été comme les premiers traits du Portrait, que de plus sçavans Peintres que moi auront la gloire d'achever. L'amour, que la Reine sa Mere avoit pour lui, occupoit tendrement son cœur. Il étoit l'objet des désirs du Cardinal Mazarin, & tous ses soins dés lors étoient de chercher les moyens de lui plaire. Il commençoit aussi d'attirer à lui les cœurs, & les yeux de ses Sujets ; mais comme les hommes n'aiment & ne cherchent dans la Personne des Rois,

Rois, que ce qui peut convenir à 1653.
leurs interêts particuliers, & que tous étoient persuadés, que la faveur du Ministre dureroit autant que sa vie, qu'ils jugeoient devoir être encore longue, ils regardoient l'entiere domination du Roi; par des vûës si éloignées, que sa veritable Puissance n'en étoit pas alors, ni plus célébrée, ni plus suivie.

Depuis la Paix & son glorieux Retour à Paris, il étoit augmenté en toutes choses: sa belle taille & sa bonne mine se faisoient admirer, & il portoit dans les yeux & dans l'air de toute sa Personne le caractere de la Majesté, qui par sa Couronne étoit essentiellement en lui. Aussi-tôt que la tranquillité publique eut rétabli les plaisirs dans la Cour, ce Prince, qui voioit les Mieces du Cardinal Mazarin plus souvent que les autres, s'attacha, non à la plus belle, mais à Mademoiselle de Mancini, Sœur de Madame de Mercœur qui n'avoit gueres moins d'années qu'elle. Selon la Description que j'en ay faite, quand elle arriva d'Italie, il sembloit que tous les efforts de la nature & de la jeunesse

1653. ne pourroient pas l'embellir. Elle avoit les yeux pleins de feu ; &, malgré les défauts de son visage, l'âge de dix huit ans fit en elle son effet : pour l'embonpoint elle devint blanche, elle eut le teint beau, & le visage moins long, ses joües eurent des fossettes, qûi lui donnoient un grand agrément, & sa bouche devint plus petite ; elle eut de beaux bras, & de belles mains, & la faveur avec le grand ajustement donnerent du brillant à cette mediocre beauté. Enfin, elle parut aimable aux yeux du Roi & assez jolie à tous les indifferens. Il la voyoit souvent, & cet amusement fit presque craindre que cette passion, quoique legere, ne le portât à vouloir lui faire plus d'honneur qu'elle n'en meritoit. La Reine, qui sçavoit la sagesse du Roi, & celle de Mademoiselle de Mancini, ne se fachoit point de cette attachement, parce qu'elle le croioit innocent ; mais, elle ne pouvoit souffrir pas même en riant, qu'on parlât de cet amitié, comme d'une chose qui pourroit tirer au legitime. La grandeur de son ame avoit de l'horreur pour ce

rabaissement, & dans le vrai il a paru que le Roi n'eut jamais cette pensée. Mlle. de Mancini elle-même, qui sentoit qu'elle n'étoit pas destinée à être Reine, songeoit à ses affaires, & vouloit devenir Princesse comme ses Sœurs. Déjà on l'avoit offerte au Grand Maître Fils du Marêchal de la Meilleraie; mais, il l'avoit refusée. Ce refus ne lui fit pas le peur: elle vit que Mlle. de Martinozzi sa Cousine germaine, qui avoit été pareillement négligée par le Duc de Candalle avoit épousé le Prince de Conti. Elle aspiroit à quelque bonheur semblable, ou approchant; mais comme elle n'en etoit pas encore assûrée, elle fut au desespoir de la Grandeur de Mlle. de Martinozzi sa Cousine; & son dépit éclata publiquement, par mille marques qu'elle en donna la veille & le jour de ce mariage. La beauté & la modestie de Madlle. de Martinozzi lui avoient attiré en cette occasion l'honneur de la préference; car, on avoit donné le choix au Prince de Conti, d'elle, & de sa Cousine Mlle. de Mancini: si bien qu'elle avoit été forcée pour 1653.

1653. cette fois de se contenter des belle apparences de sa faveur, & des fabu leuses flatteries que ses Amis lu faisoient sur la Couronne fermée. L Roi demeura quelque tems dans ce état, qui dans le vrai paroissoit plu un sentiment, qui le portoit à s plaire avec cette Fille, qu'une grand passion. L'inclination qu'il avo pour elle, lui donnoit néanmoins e l'absence de Mademoiselle, & de M de Longueville, les honneurs & les a vantages de la Cour. Le Roi l menoit toûjours danser: elle paroisso la premiere dans toutes les préferen ces que les dignités & la faveur peu vent donner; & il sembloit que le Bals, les Divertissemens, & les pla sirs, n'étoient faits que pour ell Mad. de Mercœur en avoit sa part, cause de sa qualité. Le Roi la me noit quelques fois danser la premiere mais, elle étoit obligée d'être sou vent à l'Hôtel de endome: & com me elle eut des enfans aussi-tôt apr être mariée, elle n'ètoit pas toûjou en état d'en profiter.

L'Année 1655. il se fit plusieu petits Bals, & le Roi alloit souven

en

en maſque il y eut une grande Fête 1655.
chez le Chancelier Seguier, & les Plaiſirs furent fréquens parmi toute la belle Jeuneſſe. La Reine, ayant un jour prié la Reine d'Angleterre de venir voir danſer le Roi un ſoir en particulier, elle s'y accorda; & la Reine ayant mis une Cornette & un Habit de nuit, pour marquer qu'elle gardoit la Chambre, reçut la Reine d'Angleterre de cette maniere, & ne voulut, pour compoſer ce petit Bal, que de ſes Filles & quelques jeunes Dames & Ducheſſes, Femmes des Officiers de la Couronne. Il n'étoit fait que pour admirer le Roi, & pour divertir la Princeſſe d'Angleterre, qui commençoit à ſortir de l'enfance, & à faire voir qu'elle alloit devenir aimable. La Reine mit tous ſes ſoins à faire que la Compagnie quoique petite fût belle, & qu'elle fût digne des Perſonnes Royales qui la compoſoient. Le Roi, trop accoûtumé à rendre tous les honneurs aux Nieces du Cardinal, quand il voulut commencer le branle, alla prendre Mad. de Mercœur. La Reine, ſurpriſe de cette faute, ſe leva bruſquement

1655. de sa chaise, lui alla arracher Mad. de Mercœur, & lui dit tout bas d'aller prendre la Princesse d'Angleterre. La Reine d'Angleterre, qui s'apperçut de la colere de la Reine, courut aprés elle, & lui dit tout bas qu'elle la prioit de ne point contraindre le Roi, que sa Fille avoit mal au pied, & qu'elle ne pouvoit danser. La Reine lui dit, que si la Princesse ne dansoit, le Roi ne danseroit point du tout. Ainsi, la Reine d'Angleterre, pour ne point faire de désordre, laissa danser la Princesse sa Fille, & dans son ame fut mal satisfaite du Roi. Il fut encore grondé le soir en particulier, par la Reine sa Mere: mais il lui répondit, qu'il n'aimoit point les petites Filles. Cependant la Princesse d'Angleterre avoit alors onze ans, & lui seize venant à dix-sept; de sorte qu'il n'y avoit pas entre eux une grande disporportion: mais il est vrai que le Roi paroissoit en avoir vingt. La Reine devant le monde vivoit avec lui d'une maniere tendre & respectueuse; mais, quand il faisoit quelque petite faute, elle en usoit en Mere: & pour cette fois sa colere avoit été juste;

mais

mais elle ne laissa pas de dire le soir 1655.
devant plusieurs personnes qu'elle avoit été un peu trop prompte, pour un aussi bon Fils que le Roi, & qu'elle en seroit honteuse, si l'occasion eut été moindre : avoüant qu'elle avoit été si étonnée de le voir manquer à la Civilité qu'il devoit à la Princesse d'Angleterre, qu'elle n'avoit pû se retenir.

L'Année d'aprés, le Roy continuant d'aimer Madlle. de Mancini, quelques fois plus, & d'autres fois moins, voulut pour se divertir faire une celebre Course de Bague, qui eut quelque rapport à l'ancienne Chevalerie. Il separa toute la belle Cour en trois Bandes de huit Chevaliers chacune. Il étoit le Chef de la premiere, le Duc de Guise de la seconde, & le Duc de Candalle de la troisiéme. La Livrée de celle du Roy étoit incarnat & blanc, la seconde bleu & blanc, & la troisiéme vert & blanc. Ils avoient tous des Habits en Broderie d'or & d'argent faits à la Romaine, avec de petits Casques en tête couverts de quantité de plumes, & chacun une aigrette à la tête. Leurs Chevaux

1655. étoient ornés de même sorte, & tous étoient chargés de quantité de Rubans. Ils firent cette Course entre le Jardin du Palais Royal, & le Logis où logeoit alors la Reine d'Angleterre. Le Roi vint s'habiller dans le Palais Brion, qui est un petit Bâtiment que le Duc d'Amville, autres fois appellé Brion, avoit fait bâtir dans le Jardin du Palais Royal quand il y avoit logé, & qui avoit servi au Roi, quand il logeoit dans cette Maison. à faire des repas & de collations familieres. Tous montérent à Cheval dans le Jardin dont ils sortirent aprés, pour se venir montrer aux Dames, qui ocupoient les Balcons & les Fenêtres du Palais Royal. Chacune des Troupes avoit son Marêchal de Camp; si bien qu'ils s'étoient assemblés en ordre, sous chacune des Allées du Jardin, dont il faisoit beau les voir sortir en cet équippage. L'éclat de leurs Couleurs, le brillant de leurs Habits, leur bonne mine, & la beauté de leurs Chevaux, me fit ressouvenir avec plaisir d'avoir lû dans les Romans, & particuliérement dans les Amadis, quelque chose de pareil.

A

A la tête de la Troupe du Roi, parurent quatorze Pages vêtus de Toile d'Argent, avec des Rubans incarnat & argent. Ils portoient les Lances & les Devises des Chevaliers. Après eux alloient six Trompettes, ensuite de ces Trompettes alloit le premier Ecuier du Roi, habillé de même maniere. Il étoit suivi de douze Pages du Roi, bien montés, richement habillés, & chargés de Plumes & de Rubans, dont les deux derniers portoient, l'un la Lance du Roi, & l'autre l'Ecu, où il y avoit un Soleil avec ces mots, 1656.

*Ne piu, ne pari**.

Le Marêchal de Camp alloit aprés qui étoit habillé richement, mais selon l'usage ordinaire, & n'avoit point de masque. Le Roi paroissoit aprés lui, suivi des autres Chevaliers, tous masqués & tous richement & galamment ornés, mais le Roi les surpassoit autant par sa bonne mine, sa grace: & son addresse, que par sa qualité de Souverain & de Maître.

La

* *Ni un plus grand, ni un pareil.*

1656. La Troupe bleüe & blanche suivoit celle du Roi, dans le même ordre, qui parut agréable aux yeux par la douceur de ses couleurs, & la bonne mine du Duc de Guise, dont le Génie Romanesque, s'accommodoit aux Tournois. Il étoit suivi d'un Chèval qui paroissoit devoir servir à quelque Abencerrage, ou quelque Zegri; car, il étoit mené par deux Mores, qui le faisoient suivre la Troupe à pas lents & pompeux. Son Ecu avoit pour Devise un Bucher sur lequel étoit un Phenix, & un Soleil au dessus qui lui redonnoit la vie, avec ces mots,

Qu'importa que maten, si resucitan *.

Le Duc de Candalle parut ensuite, qui ne fut pas moins admiré, & le vert, l'or, & l'argent parurent avec éclat en sa Troupe, & sur tout sa belle taille, & sa belle tête blonde, reçûrent les loüanges qu'il méritoit. Son Ecu avoit pour Devise une Massue & ces mots,

Elle

* *Qu'importe qu'il tue, s'il ressuscite.*

1656.

Elle peut même me placer parmi les Astres.

L'Eté venu, le Roi & la Reine allérent à Compiegne, selon leur coutume penser aux Affaires de la Guerre. Je demeurai cette année quelque tems à Frêne, avec Madame du Plessis mon Amie. Elle avoit un grand mérite, beaucoup d'esprit, & de bonté pour ses Amis, & on goutoit avec elle le véritable plaisir de la Societé agréable & vertueuse. J'en partis le 26. Août, pour aller trouver la Reine. Le 26. Aout. En arrivant à Compiegne, il me parut que cette Princesse vouloit paroitre fort consolée de la perte de Valenciennes & de Condé, que les Espagnols avoient pris. Les Ennemis avoient eu ces avantages sur nous, & il sembloit que les Partisans de Mr. le Prince s'imaginoient déjà qu'on le rechercheroit, & que pour le tirer des Païs Etrangers, on lui offriroit de grandes choses; mais la Reine n'étoit pas aisée à étonner, & le Cardinal Mazarin étoit trop habile pour laisser long-tems à ce Prince quelque sujet d'es-

1656. d'eſpérer ce qu'il n'auroit pas été raiſonnable de faire. La Reine me fit l'honneur de me dire en riant, ſur le chapitre de Valenciennes, qu'il y avoit de la préſomption à croire, qu'il n'y eût des Victoires que pour nous que les Prieres des Eſpagnols devoien quelquefois obtenir des graces du Ciel telles qu'il lui plaiſoit de les diſtribuer, tantôt aux uns, & tantôt aux autres; & qu'il ne falloit pas s'étonner de ces évènemens. Ils furent cauſe néanmoins que le Parlement, qui ne manquoit guere de ſe prévaloir de toutes les occaſions, donna un Arrê qui attaquoit le Conſeil. Il ordonnoit que les Maitres des Requêtes ſeroient à l'avenir obligés de leur rendr compte des Arrêts du Conſeil, & qu'ils ſeroient mandez par eux pou leur en aller rendre raiſon. Les Maitres des Requêtes députérent auſſi-tô quelques-uns de leur Compagnie pour en aller faire des Plaintes au Ro Le 29. d'Août, Gaumin lui fit ſur c ſujet une Harangue, qui fut trouvé belle, parce qu'elle fut hardie. Il attaqua le Parlement avec vigueur, & grande Liberté: il cita un de nos voi

ſin

ſins Miniſtre d'Eſpagne, qui avoit dit 1656.
autrefois, que jamais la France ne ſeroit dans une entiere Puiſſance, que les Princes ne fuſſent ſans Pouvoir, les Huguenots ſans Places, & les Parlemens ſans droit de faire des Remontrances. Il éxagéra les Entrepriſes, & dit qu'il anéantiſſoit tant qu'il pouvoit l'Autorité du Roi. La Reine écouta ce Diſcours avec plaiſir, par la mauvaiſe impreſſion que les Révoltes du Parlement avoient laiſſées dans ſon eſprit. On fit de grands raiſonnemens dans le Cabinet ſur ces matieres, & pluſieurs perſonnes diſoient auſſi, qu'il étoit vrai qu'alors il y avoit des deſordres au Conſeil. Je ne ſçai s'ils avoient tort, ou raiſon ; mais, tous concluoient que le Miniſtre auroit bien fait, s'il ſe fût appliqué au remede de ces maladies inteſtines, qui perdoient l'Etat, & qui pouvoient continuellement donner un juſte prétexte aux Brouillons de crier contre lui.

Nous vimes alors arriver à Compiegne la Reine de Suede, dont on avoit oui conter tant de choſes extraordinaires. Cette Princeſſe, qui avoit

1656. avoit quité son Roiaume, sembloit l'avoir fait par un généreux dedain de la Couronne, & pour ne pas forcer son inclination, en faveur de son plus proche Parent, que ses Sujets avoient souhaité qu'elle épousât. Elle avoit embrassé notre Religion, & avoit renoncé à l'Heresie entre les mains du Pape. Quelques-uns estimoient infiniment cette Action, & croioient que cette Princesse, en quittant la Couronne de Suede, méritoit celle du Monde entier. D'autres l'avoient accusée d'avoir quitté son Roiaume par force, ou par légéreté, & d'avoir aimé tendrement, en Suede, & en Flandres, un Espagnol nommé Pimentel, qui avoit été dans sa Cour de la part du Roi son Maitre. On l'avoit beaucoup loüée, & infiniment blamée. Elle passoit pour une Personne illustre: les Plumes des plus fameux Auteurs, tant sur la Loüange, que sur la Satire, n'étoient emploiées qu'à parler de ses vertus héroïques, ou bien de ses défauts. En quittant la Suede, elle avoit été en Flandres, puis à Rome. Ensuite de ces Voiages, elle voulut voir la France

:e aussi-bien que l'Italie; & cette 1656.
grande réputation, qu'elle avoit acqui-
e, fit que la Reine fut assez aise de la
voir. Le Roi de Suede, à qui cette
Reine du Nort avoit laissé son Roiau-
ne, étoit un Prince belliqueux : il se
aisoit craindre & considérer. Il avoit
lemandé au Cardinal que cette Prin-
esse fût bien traitée en France, & le
Ministre par ses propres sentimens
l'estimoit. Elle y fut reçue de la mê-
ne maniere que le fut autrefois Char-
es-Quint, quand il passa par la Fran-
e, pour aller en Flandres. Le Roi
ui envoia le Duc de Guise pour la
ecevoir à son Entrée sur ses Etats,
: pour la complimenter de sa part.
La Reine lui envoia Comingès, son
Capitaine des Gardes, pour la même
hose. Le prémier écrivit à quelqu'un
e ses Amis une Lettre qui fut luë du
Roi & de la Reine avec plaisir. Je
ai gardée, par ce qu'elle représen-
oit au naturel cette Princesse dont il
arle.

1656.

Lettre du Duc de Guise.

» Je veux, dans le tems que je
» m'ennuie cruellement, penser
» à vous divertir, en vous envoiant
» le Portrait de la Reine que j'accom-
» pagne. Elle n'est pas grande, mais
» elle a la taille fournie, & la croupe
» large, le bras beau, la main blan-
» che & bienfaite, mais plus d'hom-
» me que de femme, une épaule
» haute, dont elle cache si bien le
» défaut par la bizarrerie de son ha-
» bit, sa demarche, & ses actions,
» que l'on en pourroit faire des ga-
» geures. Le visage est grand sans
» être défectueux, tous les traits sont
» de même, & fort marquez; le
» nez aquilain, la bouche assez gran-
» de, mais pas desagréable, ses dents
» passables, ses yeux fort beaux &
» pleins de feu, son teint nonobstant
» quelques marques de petite verole
» assez vif & assez beau, le tour du
» visage assez raisonnable, accompa-
» gné d'une coiffure fort bizarre.
» C'est

C'est une Perruque d'homme fort « 1656.
grosse & fort relevée sur le front, «
fort épaisse sur les côtez, qui en «
bas a des pointes fort claires, le des- «
sus de la tête est d'un tissu de che- «
veux, & le derriere a quelque cho- «
se de la coiffure d'une femme. «
Quelquefois elle porte un Chapeau. «
Son corps, lassé par derriere, de «
biais, est quasi fait comme nos «
pourpoints ; sa chemise sortant tout «
au tour au dessus de sa jupe, qu'el- «
le porte assez mal attachée, & pas «
trop droite. Elle est toujours fort «
poudrée, avec force pommade, & «
ne met quasi jamais de gans. Elle «
est chaussée comme un homme, «
dont elle a le ton de voix, & quasi «
toutes les Actions. Elle affecte fort «
de faire l'Amazone. Elle a pour «
le moins autant de gloire & de «
fierté, qu'en pouvoit avoir le grand «
Gustave, son Pere. Elle est fort «
civile & fort caressante, parle huit «
Langues, & principalement la Fran- «
çoise comme si elle étoit née à Pa- «
ris. Elle sçait plus que toute notre «
Académie jointe à la Sorbonne, se «
connoit admirablement en Peinture, «

« com-

1656. » comme en toutes les autres choſes :
» ſçait mieux toutes les Intrigues de
» notre Cour que moi. Enfin, c'eſt
» une Perſonne tout-à-fait extraordi-
» naire. Je l'accompagnerai à la Cour
» par le chemin de Paris ; ainſi, vous
» pourrez en juger vous même. Je
» croi n'avoir rien oublié à ſa Pein-
» ture, hormis qu'elle porte quelque-
» fois une Epée avec un collet de
» buffle, & que ſa Perruque eſt noi-
» re, & qu'elle n'a ſur ſa gorge
» qu'une écharpe de même. »

Cette Reine connoiſſoit ſi parfaitement toute la Cour, qu'en voiant Cominges, elle lui demanda des nouvelles du bon homme Guitaut ſon Oncle, & ſi elle ne le verroit point en colere ; car, il étoit ſujet à cette paſſion, & s'en ſervoit habilement : elle lui avoit aidé à faire ſa fortune, & la Reine de tout tems avoit pris plaiſir à le voir en cet état. La Reine de Suede n'ignoroit donc rien de toutes les grandes choſes, & de toutes les petites. Elle dit en quelques occaſions, qu'elle ſçavoit qu'on avoit dit d'elle beaucoup de bieu & de mal, & qu'on connoitroit en la voiant, qu'il

n'y

n'y avoit ni l'un ni l'autre. Elle ne 1656.
disoit pas la verité ; car en effet, on y trouva un mélange de beaucup de grandes vertus, & de grands deffauts. Elle fit son Entrée à Paris le huitiéme de Septembre, aprés avoir été régalée à Essonne par Hesselin, d'un Ballet, d'un feu d'Artifice, d'une Comédie, & de quantité de Dames, qui la furent voir en ce lieu. Les Bourgeois de Paris en Armes, & avec de beaux Habits, la furent recevoir en bon ordre, hors les Portes de la Ville, & borderent son chemin dans toutes les Ruës dépuis Conflans où elle avoit couché, jusques au Louvre où elle devoit loger. Leur nombre fut infini, aussi-bien que des Dames, & des personnes de qualité, qui aux Fenêtres & aux Balcons la voulurent voir passer ; & la foule fut grande dans les ruës. Elle tarda à traverser la Ville, dépuis deux heures, jusques à neuf heures, du soir qu'elle arriva au Louvre. Elle fut logée à l'Appartement du Roi, où étoit la belle Tapisserie de Scipion, & un Lit de Satin blanc en Broderie d'or, que le feu Cardinal de Richelieu en mourant laissa au

1656. feu Roi. En arrivant, elle demanda à boire. Le Prince de Conti, qui l'étoit allé viſiter & recevoir, lui donna la Serviette, qu'elle prit après quelques complimens répetés. Cominges nous dit que le Duc d'Epernon, alors Gouverneur de Bourgogne, l'avoit magnfiiquement reçûë; & quoyqu'elle affectât de ne rien admirer, elle trouva néanmoins que la France étoit belle, riche, & bien remplie de peuples. Elle voulut qu'on crût que Rome l'emportoit dans ſon inclination & ſon eſtime ſur Paris, & diſoit que l'Italie avoit de grands charmes: mais, à ce qu'il parut depuis, les Plaiſirs de Paris ne lui déplurent pas, & je penſe qu'elle auroit volontiers, quitté tout autre Pays pour le nôtre, s'il elle avoit pû y demeurer,

A ce premier abord, elle parut aimable à tous les honnêtes gens. Son Habit, ſi extravagant à l'entendre d'écrire, ne l'étoit point trop à la voir, ou du moins on s'y accoûtumoit facilement. Son viſage parut aſſez beau, & chacun admira la vivacité de ſon eſprit, & les choſes particulieres qu'elle

qu'elle ſçavoit de la France. Elle con- 1651.
noiſſoit non-ſeulement les maiſons & les armes, mais elle ſçavoit les intrigues & les Galanteries, & n'ignoroit pas même les noms de ceux qui aimoient la Peinture ou la Muſique. Elle dit au Marquis de Sourdis les Tableaux de prix qu'il avoit dans ſon Cabinet, & ſçavoit que le Duc de Liancourt en avoit de fort beaux; juſques là même qu'elle apprenoit aux François ce qu'ils ne ſçavoient pas de leur Patrie. Elle diſputa contre quelques-uns, qu'il y avoit dans la Sainte Chapelle une Agathe de grand prix, qu'elle voulût voir, & qui enfin ſe trouva à St. Denis. Elle parut civile particuliérement aux hommes, mais bruſque & emportée, ſans donner aucun ſujet effectif de croire les mauvais Contes qu'on avoit faits d'elle. Ils s'étoient repandus dans toute l'Europe à ſon deſavantage, & l'avoient fait paſſer dans l'opinion de tous les ſages, pour une perſonne qui ne l'étoit gueres.

Nôtre Amazone Suedoiſe gagna tous les cœurs à Paris, qu'elle auroit peut-être perdus bien-tôt aprés, ſi el-

1656. le y fut demeurée plus long-tems. Après y avoir vû tout ce qu'elle crut digne de sa curiosité, elle quitta cette grande Ville, où elle avoit été toûjours environnée d'une furieuse presse, pour venir voir leurs Majestés à Compiegne. Elle y fut reçûë, non seulement en Reine, mais en Reine bien aimée du Ministre. Le Cardinal Mazarin partit le même jour de Compiegne, pour être à Chantilli, quand elle y arriveroit pour y diner. Deux heures après ce Repas le Roi & Monsieur y arriverent comme des Particuliers. Le Roi entra par une porte qui étoit au coin du Balustre du Lit & se montra avec toute la foule, qui étoit au tour d'elle & du Cardinal. Aussi-tôt qu'il furent apperçus par lui, il les presenta à la Reine de Suede, & lui dit que c'étoit deux Gentilshommes des plus qualifiés de la France. Elle les connut en les regardant, pour avoir vû leurs Portraits au Louvre, & lui répondit qu'elle le croioit ainsi, & qu'ils paroissoient être nés à porter des Couronnes. Le Cardinal Mazarin lui repartit, qu'il voyoit bien qu'il

étoit

étoit difficile de la tromper, & qu'il 1656.
étoit vrai que c'êtoit le Roi & Monſieur, Le Roi lui dit de bonne grace, qu'il étoit fâché de ce qu'elle avoit été ſi mal reçûë dans ſes Etats, qu'il n'avoit pas manqué de donner ſes ordres pour la traitter ſelon ce qui lui étoit dû : mais que ſa venüe ſi précipitée avoit empeché ceux à qui il les avoit donnés de lui rendre le reſpect qu'il auroit deſiré de lui faire rendre. Elle repartit à ſes civilités avec reconnoiſſance de ce qu'on avoit fait pour elle, & ne manqua pas d'éxagerer en de beaux termes la ſatiſfaction qu'elle avoit reçûë en France. Le Roi, quoyque timide en ce temslà, & nullement ſçavant, s'accommoda ſi bien de cette Princeſſe hardie, ſçavante & fiere, que dés ce premier inſtant, ils demeurerent enſemble avec liberté & agrément, de part & d'autre. Il fut aiſé d'en trouver la raiſon : ceux qui voulurent la chercher jugerent, que c'étoit une marque indubitable, que le Roi avoit en lui par inclination, & par nature, les ſemences de ce qu'il y avoit d'aquis & de loüable en la perſonne

1656. de cette Reine, & que la timidité qui paroissoit en lui procedoit alors de sa gloire & de son jugement, qui lui faisoient desirer d'être parfait en touttes choses, & craindre en même tems de manquer en quelqu'une. Aprés cette conversation, il la quitta, & revint trouver la Reine, qui le lendemain alla la recevoir, accompagnée du Roi & de toute sa suite Royale. Ce fut à trois lieuës de Compiegne, au Fayet, Maison appartenante au Maréchal de la Motte-Houdancourt, où se fit cette celebre Entrevûë. Les Chevaux-Legers, les Gendarmes, & les Gardes, alloient au-devant du Carosse de leurs Majestés par gros Escadrons; &, comme ils étoient parés, cet accompagnement étoit véritablement Royal. Il y avoit avec le Roi & la Reine, Monsieur, Frere unique du Roi, Madame la Duchesse de Lorraine, Madame de Mercœur, & Madame la Comtesse de Flex, Dame d'Honneur de la Reine. Quand la Reine fut arrivée, elle ne voulut point entrer dans cette Maison, parce qu'elle sçavoit que la Reine de Suede devoit arriver bien-tôt. Elle demeura avec toute sa Cour sur une Terrasse

rasse qui est devant le Logis, d'où l'on 1656.
descend par quelques degrés dans une grande Cour, où étoient rangés en haie les Gardes & toute la Cavalerie. Beaucoup de Personnes de qualité y étoient, avec des Habits en Broderie d'or & d'argent, & quantité d'autres, qui tous composoient un grand Cortege. Comme on n'avoit laissé entrer dans cette Cour que les Carosses de la Reine, & qu'on en avoit banni la Canaille, la Reine & toute sa belle Compagnie paroissoit sur cette Terrasse, comme sur un Amphitéatre. Ce fut à mes yeux une des plus belles & des plus agréables choses du monde. Cette Maison avoit la grace de la nouveauté: elle étoit neuve & réguliere, & la Cour étoit grande & quarrée. Le gazon en étoit coupé par bandes, & il étoit impossible de voir un objet plus agréable. La Reine, a qui je le fis remarquer dans ce moment, en demeura d'accord: & pour dire la vérité, quoi qu'elle ne fût pas la plus jenne de la Troupe, elle étoit pour le moins celle qui avoit la meilleure mine, & qui paroissoit la plus aimable.

Le Duc de la Rochefoucault, &

1656. quelques auttes, qui depuis que cette Reine étrangere étoit à Paris, avoient été les plus aſſidus auprès d'elle, arrivérent les prémiers, & bien-tôt après ſon Caroſſe entra au bruit des Trompettes. Le Cardinal Mazarin & le Duc de Guiſe etoient ſeuls avec elle; car, elle n'avoit que quelques Femmes fort chétives pour la ſervir, qui ne ſe montrérent point. Auſſi-tôt qu'elle vit la Reine, elle deſcendit de Caroſſe, & la Reine s'avança auſſi deux ou trois pas, au dehors de la Terraſſe, pour l'aller recevoir. Elles ſe ſaluérent toutes deux civilement. La Reine de Suede voulut faire quelques Complimens, & remercier la Reine du bon traitement qu'elle avoit reçu en France; mais, ces paroles furent interrompues par celles de la Reine, qui lui témoigna la joie qu'elle avoit de la voir. L'impatience, qu'eurent tous ceux qui les environnoient de voir cette Reine, fut ſi grande, qu'elle obligea les deux Reines à finir leurs Complimens, pour fuir la foule qui les accabloit. Le Roi, qui avoit déja fait connoiſſance avec l'Etrangere, lui donna la main pour la faire entrer dans la Maiſon. Elle paſſa de-

devant la Reine, & se laissa conduire 1656.
où l'on voulut la mener. Plusieurs ont trouvé que la Reine fut trop civile, de lui laisser prendre cet avantage ; & le Roi même devenu plus grand en a eu depuis de la douleur, & du chagrin, & en plusieurs occasions a reproché à la Reine sa Mere, qu'elle avoit eu tort d'avoir cédé chez elle à cette Reine, & à celle de Pologne, vû la Grandeur de sa Naissance, & le haut Rang que lui donnoit la Couronne de France. J'étois une de celles qui me trouvai le plus près de ces deux Roiales Personnes, & quoi que les descriptions si particulieres que l'on avoit faites de la Reine de Suede, me l'eussent figurée dans mon imagination, j'avoüe néanmoins que d'abord sa vûe me surprit. Les cheveux de sa Peruque étoient ce jour là defrisez, le vent en descendant de Carosse les enleva, & comme le peu de soin qu'elle avoit de son teint lui en faisoit perdre la blancheur, elle me parut d'abord comme une Egiptienne devergondée, qui par hazard ne seroit pas trop brune. En regardant cette Princesse, tout ce qui dans cet instant remplit mes yeux, me

1656. parut extraordinairement étrange, & plus capable d'éffraier que de plaire Son Habit étoit composé d'un petit Corps, qui avoit à moitié la figure d'un Pourpoint d'homme, & l'autre moitié celle d'une Hongreline de Femme, mais qui étoit si mal ajusté sur son Corps, qu'une de ses épaules sortoit toute d'un côté, qui étoit celle qu'elle avoit plus grosse que l'autre. Sa Chemise étoit faite à la mode des hommes: elle avoit un colet qui étoit rataché sous sa gorge d'une épingle seulément, & lui laissoit tout le dos découvert: & ce Corps qui étoit échancré sur la gorge, beaucoup plus qu'un Pourpoint, n'étoit point couvert de ce colet. Cette même Chemise sortoit par embas de son demi-Pourpoint comme celles des hommes, & elle faisoit sortir au bout de ses bras & sur ses mains la même quantité de toile que les hommes en laissoient voir alors au deffaut de leur Pourpoint & de leurs Manches. Sa Jupe, qui étoit grise chamarée de petits passemens d'or & d'argent, de même que sa Hongreline, étoit courte, & au lieu que nos Robes sont trainantes, la sienne lui faisoit voir

voir les pieds découverts. Elle avoit *1656.*
des Rubans noirs renoüez en maniere de petite oye, ſur la ceinture de ſa Jupe. Sa Chauſſure étoit tout-à-fait ſemblable à celle des hommes, & n'étoit pas ſans grace. Le Roi la mena dans une grande Sale, où Me. la Maréchale de la Motte avoit fait préparer une grande Collation. Le Roi, les deux. Reines, & Monſieur, entrant s'aſſirent à table, & nous l'environnâmes pour voir cette Perſonne, en tout ſi différente des autres femmes, & dont la Renommée avoit tant fait de bruit. Après l'avoir regardée avec cette application que la Curioſité inſpire en de telles occaſions, je commençai à m'accoutumer à ſon Habit, & à ſa Coeffure, & à ſon Viſage. Je trouvai qu'elle avoit les yeux beaux & vifs, qu'elle avoit de la douceur dans le viſage, & que cette douceur étoit mêlée de fierté. Enfin, je m'aperçus avec étonnement, qu'elle me plaiſoit, & d'un inſtant à un autre, je me trouvai entierement changée pour elle. Elle me parut plus grande qu'on ne nous l'avoit dite, & moins boſſue; mais, ſes mains qui avoient été loüées comme belles, ne

1656. l'étoient guere : elles étoient seulement assez bien faites, & pas noires ; mais ce jour-là elles étoient si crasseuses, qu'il étoit impossible d'y apperçevoir quelque beauté. Pendant cette Collation, elle mangea beaucoup, & ne parla que de Discours fort communs. Le Duc de Guise lui montra Melle. de Mancini, qui étoit auprès d'elle à la regarder comme les autres. Elle lui fit un grand salut, & se pancha tout en bas de sa chaise, pour lui faire plus de civilité. Au sortir de là, le Roi, les Reines, Monsieur, & le Cardinal Mazarin, se mirent dans le Carosse de la Reine, avec le reste de la Compagnie que j'ai nommée, & la Conversation y fut agréable. Quand la Reine fut arrivée à Compiegne, après avoir conduit son Hotesse dans son Appartement, elle nous fit l'honneur de nous dire, qu'elle étoit charmée de cette Reine, & nous avoüa que le prémier quart d'heure, elle en avoit été effraiée comme les autres ; mais, qu'après l'avoir vue, & l'avoir entendu parler, cette surprise s'étoit changée en inclination. Elle nous dit que cette Princesse, faisant semblant de vouloir voir le

le Portrait du Roi & de Monsieur, 1656.
que la Reine portoit au bras, elle lui avoit fait ôter son gant, & qu'elle lui avoit dit les choses du monde les plus jolies sur la beauté de ses mains, la loüant de les avoir sçu loüer sans l'embarasser. Aussi-tôt que la Reine de Suede se fut un peu reposée dans sa Chambre, elle vint faire visite à la Reine d'où on la mena à la Comédie Italienne. Elle la trouva fort mauvaise, & le dit librement. On l'assûra que les Comédiens avoient accoutumé de mieux faire. Elle répondit froidement qu'elle n'en doutoit pas, puis qu'on les gardoit. Après cela, on la mena dans sa Chambre, où elle fut servie par les Officiers du Roi. Il fallut qu'on lui donnât jusques à des Valets de Chambre pour la servir, & pour la deshabiller ; car elle étoit seule ; elle n'avoit ni Dames, ni Officiers, ni Equipage, ni Argent : elle composoit elle seule toute sa Cour. Chanut, qui avoit été Résident pendant son Regne, étoit auprès d'elle, & deux ou trois hommes mal bâtis, à qui par honneur elle donnoit le nom de Comtes. On pouvoit dire

1656. avec vérité, qu'elle n'avoit perſonne; car outre ces médiocres Seigneurs, nous ne lui vimes que deux femmes qui reſſembloient plûtôt à des Revendeuſes, qu'à des Dames de quélque Condition. Enfin, je ſerois tentée, en faiſant la Deſcription de cette Princeſſe, de la comparer aux Heroïnes des Amadis, dont les Avantures étoient belles, dont le train étoit preſque pareil au ſien, & de qui la fierté avoit du rapport à celle qui paroiſſoit en elle. Je penſe même, vû ſon Equipage & ſa Pauvreté, qu'elle ne faiſoit pas plus de repas, & ne dormoit pas mieux, que Marfiſe ou Bradamante, & qu'à moins d'arriver par hazard chez quelque grand Roi comme le nôtre, elle ne faiſoit pas ſouvent bonne chere. Le prémier jour, elle obſerva de parler peu; ce qui paroiſſoit marquer en elle de la diſcrétion. Le Comte de Nogent, ſelon ſa coutume, s'empreſſant devant elle de dire des vieux Contes, elle lui dit gravement qu'il étoit fort heureux d'avoir beaucoup de mêmoire. Le Cardinal Mazarin, le lendemain l'alla viſiter en Camail, & tous les Evê-
ques

ques la saluérent en Cérémonie. Ce 1656.
jour elle parut avec un Justaucorps de Camelot de couleur de feu, & une Jupe grise, l'un & l'autre chamarrez de passemens d'or & d'argent : sa Peruque étoit frisée & poudrée, son teint par le repos de la nuit avoit quelque beauté, ses mains étoient décrassées ; & si elle eut été capable de se soucier des loüanges, je croi qu'on lui en auroit pû donner en ce moment avec justice, car elle parut à tous plus aimable qu'elle ne le vouloit être. Elle vint voir la Reine le matin, & la Reine lui rendit sa visite aussi-tôt après-diné. La conversation y fut gaie, & dans plusieurs rencontres cette Reine Etrangere fit voir qu'elle étoit spirituelle, & de bonne compagnie. Elle railla le Chevalier de Gramont sur la passion qu'il avoit alors pour Made. de Mercœur, & ne l'épargna nullement sur le peu de reconnoissance qu'il en pouvoit espérer. Delà elle fut a la Chasse du Sanglier où le Roi la convia d'aller. Elle lui avoit dit néanmoins, quand il lui proposa d'y aller, qu'elle ne l'aimoit point, parce qu'elle étoit périlleuse,
&

1656. & qu'elle ne pouvoit souffrir qu'on ne s'exposât à quelque peril, que pour acquérir de la gloire. Le soir, à la Comédie Françoise elle montra d'avoir l'ame passionnée : elle s'écria souvent sur les beaux endroits, paroissant sentir de la joie, ou de la douleur, selon les differens sentimens qui étoient exprimez par les vers qui se récitoient devant elle : puis, comme si elle eut été toute seule dans son Cabinet, se laissant aller sur le dos de sa Chaise, après ses exclamations, elle demeuroit dans une reverie profonde. La Reine même ne l'en pouvoit tirer, quoi que souvent elle voulût lui parler. Le soir, étant retirée avec quelques hommes de la Cour, entre autres Comminges qui n'étoit pas ignorant, ils parlérent de beaucoup de choses, & ensuite de la fidelité qu'on devoit aux Rois ; & quelqu'un lui disant que tous les honnêtés gens en avoient, elle répondit qu'en tous les Païs cela étoit vrai, mais qu'elle avoit remarqué qu'en France ce n'étoit pas un deffaut que d'y manquer, & qu'il étoit commun parmi les personnes de mérite, & de qualité. Enfin, cette jour-

journée lui attira beaucoup d'appro- 1656.
bation, & chez la Reine ce même ſoir on ne parla que d'elle. Pluſieurs de nos rudes Railleurs avoient eu le deſſein de la tourner en ridicule, & d'accabler par là ceux qui ſi légérement l'avoient encenſée; mais, ils ne pûrent alors en trouver les moyens, ſoit par ſon mérite, ou par la hauteur qu'elle eut pour eux, ou ſoit enfin parce qu'elle fût ſoutenüe par l'eſtime que le Miniſtre témoigna d'en faire, & par la bonne reception du Roi & de la Reine. Le peu de tems qu'elle demeura à la Cour lui fut favorable; car ſes deffauts qui étoient grands furent offuſqués par les belles & brillantes qualitez qui étoient en elle, & par le plaiſir de la nouveauté, qui eſt d'un grand prix dans le cœur des hommes. Nous lui verrons bientôt perdre honteuſement tous ces avantages: car, comme les Rois ſont exposez au public, & que ce qu'ils ont de bon les rend celebres, de même leurs deffauts ſçavent en peu de tems détruire ou diminuer leur réputation:

Le 18. Septembre, les Reines furent

1656. rent à une Tragédie des Jéſuites, do celle de Suede ſe moqua hardimen Le lendemain, le Roi lui donna Feſtin Roial, qui fut comme de t Repas ont accoutumé d'être, où profuſion fatigue plus l'eſprit, qu'e ne nourrit le corps. Peu après ce incommode Cérémonie, il arriva Courier qui apprit au Roi & à Reine la priſe de Valence par le D de Mercœur. La Reine étrang vint auſſi-tôt s'en réjoüir avec la n tre, d'une maniere ſi libre, q ſembloit qu'elle y prit une gran part. Elle trouva la Reine joüant a Cartes. Elle s'aſſit auprès d'elle; & s'appuiant nochalamment ſur la tab il parut qu'elle s'occupa agréablem à regarder les belles mains de la R ne: elle les loüa, & lui dit d'un galant, qu'elle eſtimeroit ſon voi de Rome en France bien emplo quand elle n'auroit point eu d'au avantage que celui de voir en c ſeulement la plus belle choſe du M de.

Nogent, qui parloit toujours, v lut lui dire, qu'on avoit remarc dans l'Hiſtoire, qu'il y avoit c

ans que Valenciennes & Valence avoient été assiégés par les François; que l'une n'avoit pu être prise, & que l'autre l'avoit été. Aprés l'avoir écouté, elle souhaita que dans ce même terme les mêmes personnes en pussent faire autant; &, se tournant vers Nogent, lui dit; *Et que vous, Mr. de Nogent, eussiés encore vôtre Casaque feüille-morte, & fissiés les mêmes Contes que vous faites à present; car, a vous dire le vrai, j'aimerois mieux les entendre dans cent ans, qu'à cette heure.* Ce qui fit qu'elle le poussa toujours de même force, fut qu'on lui avoit dit, qu'il avoit voulu la mêler dans ses railleries. 1656.

Le lendemain, le Pere Annat, Confesseur du Roi, fut parler à la Reine de Suede, sur quelques plaintes qu'elle avoit faites contre leur Ordre. L'une étoit que le Pere Général des Jesuites ne l'avoit point été saluër à Rome: je ne me souviens pas des autres. Après les excuses que lui fit le Reverend Pere, elle lui dit d'un ton moqueur, & avec cette brusque maniere qui lui étoit naturelle, qu'elle seroit fâchée de les avoir pour Ennemis, sachant leurs

forces;

1656. forces, & qu'elle choisiroit plûtôt d'avoir querelle avec un Prince Souverain qu'avec eux ; que par cette raison, elle vouloit bien être satisfaite;mais,qu'elle l'assuroit, qu'en cas de Confession, & de Tragedie, elle ne les choisiroit jamais : voulant leur reprocher par là qu'ils étoient accusés d'avoir une Morale trop indulgente, & se moquer de la mauvaise Tragedie, où elle avoit été le jour précédent ; mêlant ainsi le burlesque avec le sérieux, afin de se vanger de l'offense qu'elle croioit avoir reçuë de leur Compagnie.

Cette Princesse Gothique témoignoit estimer l'esprit & la capacité du Cardinal, & lui de même paroissoit avoir beaucoup de véneration pour elle. Son éxterieur, à qui en eut voulu juger à son desavantage, étoit digne de risée, & de moquerie : quasi toutes ses actions avoient quelque chose d'extravagant ; & on pouvoit avec justice la blâmer, comme on pouvoit avec sujet la loüer extrêmement. Elle ne ressembloit en rien à une Femme : elle n'en avoit pas même la modestie nécessaire. Elle se faisoit servir par des hommes dans les heures les plus particulieres.

Elle

Elle affectoit de paroître homme en 1656.
outes ses actions. Elle rioit déméfure-
nent quand quelque chose la touchoit,
& particuliérement à la Comédie Ita-
ienne, lorsque par hazard les Bouf-
onneries en étoient bonnes. Elle écla-
oit de même en loüanges & en soû-
irs, comme je l'ay déja dit, quand
s serieuses lui plaisoient. Elle chan-
it souvent en compagnie; elle revoit,
sa reverie alloit jusqu'à l'assoupisse-
ent. Elle paroissoit inégale, brusque,
libertine, en toutes ses paroles, tant
r la Religion, que sur les choses à
ii la bienséance de son séxe l'obli-
oit d'être retenue. Elle juroit le nom
Dieu, & son libertinage s'étoit ré-
ndu de son esprit dans ses actions.
lle ne pouvoit demeurer long-tems
même place. En presence du Roi
la Reine, & de toute la Cour, elle
puyoit ses jambes sur des siéges aussi
its que celui où elle étoit assise, &
laissoit voir trop librement. Elle
soit profession de mépriser toutes les
mmes à cause de leur ignorance, &
noit plaisir de converser avec les
mmes, sur les mauvaises matieres,
même que sur les bonnes. Elle
n'ob-

1656. n'obſervoit nulle regle de toutes celles que les Rois ont accoûtumé de garder, à l'égard du reſpect qu'on leur porte Ses deux Femmes, tout hideuſes & miſérables qu'elles étoient, ſe couchoient ſur ſon Lit familérement, & faiſoient avec elle à moitié de tout. Cependant, la Reine, qui étoit au contraire la plus réguliére perſone du Monde trouvoit des charmes dans l'agrément de ſon viſage, & dans la maniere libre de toutes ſes actions. En effet, il étoit difficile, quand on l'avoit bien vûe, & ſur tout écoutée, de ne lui pas pardonner toutes ſes irrégularités, particuliérement celles qui ne paroiſſoient point eſſentiellement blâmables. Cette douceur & cet agrément étoient mélés d'une rude fierté & la politeſſe ſi naturelle à nôtre Nation ne ſe rencontroit point en elle Quelques uns dirent qu'elle reſſembloit à Fontainebleau, dont les Bâtimens ſont beaux & grands, mais qui n'ont point de Simétrie. Elle partit de Compiegne, le 23. de Septembre : la Reine la fut conduire à deux liéuës de là, & ces deux Princeſſes ſe ſéparerent avec quelques marques d'attendriſſement

L

Le Marquis de Saint-Simon la traitta à Senlis, & Mr. & Me. du Plessis la reçurent à leur belle Maison de Frêne, avec une magnificence extraordinaire. Passant à un certain Bourg proche de ce lieu; elle voulut voir une Demoiselle qu'on appelloit Ninon, celebre par son vice, par son libertinage, & la beauté de son esprit. Ce fut à elle seule de toute les femmes qu'elle vit en France, à qui elle donna quelques marques d'estime. Le Marêchal d'Albret, & quelques autres en furent cause, par les loüanges qu'ils donnerent à cette Courtisane de nôtre Siécle. De là cette Amazone Suedoise prit des Carosses de loüage que le Roi lui fit donner, & de l'argent pour les pouvoir payer : elle s'en alla suivie seulement de sa chetive troupe, sans train sans grandeur, sans lit, sans vaisselle d'argent, ni aucune marque Royale. son dessein fut de retourner à Rome, & de passer par la Savoye, où elle reprit son personnage de Reine : elle y reçut aussi beaucoup d'honneurs. 1656.

L'Armée du Roi ayant alors assiégé la Capelle, le Roy & le Cardinal Mazarin partirent le lendemain, pour aller

1656. ler à la Ferre, donner ordre aux Affaires de la Guerre. La Reine demeura à Compiegne, pour attendre en ce lieu le retour du Roy. Monſieur de Turenne commandoit l'Armée du Roi devant la Capelle, & les Ennemis la voyant aſſiégée avoient quitté Saint-Guilain, pour venir la ſecourir, ou pour donner Bataille. Ils étoient venus ſe camper avec toutes leurs forces à deux lieuës de l'Armée : & Mr. de Turenne, bien loin de montrer de les craindre, fit applanir les tranchées de leur côté, afin que s'ils venoient l'attaquer il pût avoir une plus belle place pour combattre ; mais, ne voulant pas que la Ville aſſiégée l'amuſât davantage, il fit ſçavoir aux Aſſiégés que s'ils ne ſe rendoient le lendemain, ils n'auroient plus de quartier. Celui qui y commandoit, nommé Chamilli, qui étoit à Mr. le Prince, trouva plus à propos de lui obéir, que de ſe mettre à ce hazard. Le 2 . la Place ſe rendit au Roi, à la vûë de l'Armée Ennemie, qui eut la honte de lever le Siége de Saint Guilain, & de ne pas faire lever celui de la Capelle, dont la priſe étoit capable de reparer le malheur de a-

len-

lenciennes ; mais ce qui restoit d'Ennemis au Ministre, quoique cachés & honteux, ne celebroient pas nos Victoires avec la même joye qu'ils sentoient nos Pertes, & ne faisoient pas tant de bruit des biens que des maux. Cette iniquité s'est pratiquée dans tous les tems ; car, naturellement les Hommes ont plus de pente à blâmer ceux qui gouvernent, qu'à leur donner des loüanges, & même j'ose dire que chaque particulier à l'égard de ceux avec qui la Société Civile l'engage, se laisse aller à cette malice. Il n'ya point de bonté dans l'homme ; du moins elle est rare. 1656

On disoit alors que Mr. le Prince avoit fait ce qu'il avoit pû pour faire resoudre les Espagnols à donner Bataille ; mais ; que D. Juan d'Autriche ne l'avoit pas voulu. Ainsi, nôtre Victoire fut grande, & nullement perilleuse. Le Vicomte de Turenne, en cette occasion comme en toutes les autres, continua de montrer que ce n'étoit pas sans raison, qu'il étoit estimé un des premiers & des plus grands Capitaines de nôtre Siécle,

Le Roi aprés avoir tardé quelques

1656. jours à Guiſe, & vû de ce poſte la Priſe de la Capelle, joignit ſon Armée, & alla en perſonne conduire un Convoi à Saint-Guilain, où l'on mit des vivres en grande quantité, avec tout ce qui eſt néceſſaire à une Place de Guerre, pour bien ſoûtenir un Siége. Cette Action ſe fit à la vû des Ennemis, dont l'Armée ne paru point, quoiqu'elle fut proche de cel le du Roi. Ce fut une choſe hono rable au Miniſtre, d'avoir en ſi pe de tems rêtabli la réputation des Ar mes du Roi, & remis ſes Troupes e état d'emporter des Victoires ſur ceu qui paroiſſoient les Maîtres de l Campagne. Enſuite de cette Expe dition, il ramena le Roi à la Rein ſa Mere, qui l'attendoit avec imp tience. Il arriva le ſixiéme Octobre & toute la Cour étant rejointe enſem ble à Compiegne, elle en partit deu jours aprés pour aller à Paris, o l'Autorité du Roi ſe rétabliſſoit to jours de plus en plus, où les pe ſonnes les plus gatées étoient contrai tes d'avoüer, du moins, que le Mi niſtre étoit heureux.

Le Cardinal à ſon retour à Pa

fit donner un Arrêt du Conseil d'E- 1656.
tat, qui cassoit ceux du Parlement contre ledit Conseil ; & par là il fit voir à cette Compagnie, qu'il étoit tems qu'elle s'humiliàt sous le joug de la puissance légitime de son Roi. Il débrouilla mille embarras que l'absence du Cardinal de Retz lui donnoit touchant le Gouvernement de l'Eglise de Paris, qui pour la sûreté des Consciences devoit être legitime, & ne le pouvoit être que sous l'autorité de son Archevêque ; mais il scut, malgré les Intrigues qui se faisoient sous ce prétexte, en trouver les moyens, tels qu'il les falloit pour satisfaire le Public, & contenter les bonnes Ames qui ne cherchoient que la Paix & leur Salut, & empêcher que le Cardinal de Retz ne pût troubler par l'Autorité Canonique, le Repos de l'Etat.

Le Cardinal Mazarin, bien-tôt après son dernier retour, avoit fait venir en France deux de ses Sœurs, Me. de Martinozzi, & Me. de Mancini, toutes deux vertueuses Femmes. La Premiere se vit Mere de deux Princesses, de Me. la Princesse

1656. de Conti & de Me de Modene. L'autre, Me de Mancini, étoit Mere de Me. de Mercœur, Mlle. de Mancini que le Roi aimoit alors, & de trois de ſes Sœurs, qui étoient arrivées en France avec elle en 1653. avec un Fils qui lui étoit reſté. Me. de Martinozzi, aprés le Mariage de la Princeſſe de Conti, & de Me. de Modene, étoit retournée en Italie; & Me de Mancini étoit reſtée en France auprés de la Reine, eſtimée de toute la Cour par ſa douceur & ſa vertu, vivant d'une vie retirée & qui ne ſe mêloit d'aucunes Affaires, que de gouverner ſagement ſa Famille. Cette Dame mourut encore jeune, ſur la fin de l'année *, au grand regret du Cardinal Mazarin ſon Frere. Il l'aſſiſta à la mort, & il parut en cette occaſion qu'il étoit touché de pieté à l'égard de Dieu, & d'une grande tendreſſe pour ſa Sœur. En mourant elle lui recommanda ſon Fils & ſes Filles, & lui dit ſurtout qu'elle le prioit de mettre en Religion ſa troiſiéme Fille, qui s'appelloit Marie, parce que celle-là lui avoit toûjours paru d'un mauvais naturel, & que

* Le 19. Decembre.

feu

feu son Mari, qui avoit été un grand 1656.
Astrologue, lui avoit dit qu'elle seroit cause de beaucoup de maux.

Son Mari lui avoit aussi prédit qu'elle mourroit sur la fin de sa 42. année : il avoit prédit la mort de son Fils tué à la journée de St. Denis; & il avoit prédit sa propre mort au tems même qu'elle étoit arrivée : si bien que Me. de Mancini, voyant qu'il avoit été veritable en tout ce qu'il avoit dit des autres, avoit apprehendé l'effet de la Prédiction qui la regardoit; &, pendant toute cette année elle avoit souvent dit qu'elle ne vivroit plus guere. Trois jours devant que de tomber malade, elle dit à ses Femmes, qu'elle commençoit à se rejoüir, & à esperer qu'elle ne mourroit pas, puisqu'elle n'avoit plus guere de jours à passer avant la fin du tems qui la menaçoit, & qu'elle se portoit bien : mais enfin, elle tomba malade & ne le fut qu'onze jours. Aussitôt qu'elle fut morte, le Cardinal son Frere dit qu'il falloit faire comme David, qui pria & pleura pendant la maladie de son Fils, & qui joua de la Harpe aprés sa mort, loüant Dieu

1656. des Arrêts de sa Providence. Il parut ensuite aussi tranquille, que s'il n'eut point eu d'affliction, & travailla tout le jour à faire ses dépêches.

1657. Au commencement de l'Année 1657. l'Evêque de Montauban fit l'Oraison funebre de Me. de Mancini, dans l'Eglise des Augustins, où le Clergé de France qui étoit lors assemblé fit faire à sa mémoire un Service solemnel, & les loüanges qui se donnerent au nom Mazarin, & Mancini, y furent excessives. Me. de Mercœur, Fille aînée de Me. de Mancini, fut sensiblement touché de sa mort. Cette Princesse étoi grosse, quand elle la perdit, peu a près, étant accouchée fort heureuse ment, elle mourut elle-même, san avoir donné le loisir à ceux qui pre noient intérêt à sa vie d'aprehende sa mort. Elle étoit en couche d quelques jours seulement, lorsqu tout d'un coup elle tomba paralitiqu de la moitié du Corps, & perdit l parole. le Cardinal, son Oncle dans ce moment n'en fut point in quiéte, parceque les Médecins l vinrent trouver, qui l'assurerent qu

ce ne seroit rien. Cela fut cause qu'il ne laissa pas d'aller à un Ballet que le Roi dansoit ce même jour; mais, comme il en sortoit, on lui vint dire que Me. de Mercœur se trouvoit beaucoup plus mal. Il y courut aussitôt, en se jettant dans le prémier Carosse qu'il rencontra. En arrivant à l'Hôtel de Vendome, il trouva qu'elle se mouroit; & que ne pouvant parler, elle ne pût lui faire qu'un sourir. Comme elle ne souffroit pas, & qu'elle avoit encore de la connoissance, la mort ne fit point en elle les changemens effroiables qu'elle cause en tous les autres. Un beau vermillon que la fievre lui donnoit avoit augmenté sa beauté naturelle. Elle étoit jeune, & avoit de l'embonpoint: le seul deffaut, qui étoit en elle, étoit que sans avoir la taille gâtée, elle ne l'avoit pas assez belle, en ce qu'elle étoit un peu entassée; mais, ce deffaut ne se voiant point dans le lit, j'ai ouï dire à ceux qui la virent en cet état, qu'elle leur avoit paru la plus belle personne du monde, & sa beauté augmenta leur regret. Le Cardinal en fut si touché, qu'il ne pût se 1656.

1657. retenir d'en donner des marques très fortes. Il fit des cris qui parurent procéder d'une douleur ſenſible. La perte de ſa Sœur lui étoit toute récente, & cette derniére venant attaquer ſon cœur par une double affliction, il en fut accablé & entiérement abbatu. Le monde injuſte, qui refuſe toûjours ſous de faux prétextes de donner ſon approbation aux meilleures choſes, voulut que ſon chagrin procedât de quelques Prophéties qu'on avoit faites contre lui. Beaucoup s'imaginerent que Me. de Mancini en mourant lui avoit annoncé des Arrêts funeſtes contre ſa propre, vie comme prononcés par la bouche de ſon Mari, à qui on fit dire tout ce que l'on voulut.

Cette belle mourante Me. de Mercœur, n'aiant été malade qu'un jour & une nuit, mourut le huitiéme Fevrier, ſenſiblement regrettée de ſes Proches, & de toute la Cour; car la vertu & la beauté attirent la bonne volonté des hommes. Cette mort ſi prompte & ſi ſurprenante, qui paroiſſoit triompher d'une jeune Princeſſe, ſaine, belle, & Niece d'un Favori ſi puiſſant, à qui toute la France étoit

Le 8. Fevrier.

ſou-

ſoumiſe, étonna les plus endurcis, fit 1657.
faire des Réflexions aux plus enjoüez ;
& fut à tous un grand exemple de Vanité qui ſe trouve dans les Grandeurs, & dans les fauſſes joies de la Terre.

Sur la fin du même mois, Mademoiſelle de Mancini, Sœur de Me.de Mercœur, & qui juſques alors avoit eu l'honneur d'occuper le cœur du Roi, quittant enfin ces flateuſes apparences qui ne la contentoient pas tout-à-fait, épouſa le Prince Eugene, Fils du Prince Thomas. Elle avoit apperçu que l'Amitié du Roi n'étoit qu'un amuſement, & même elle n'étoit pas ſatisfaite de voir que le Cardinal Mazarin ſon Oncle, n'aiant point d'égard à ſa Fortune, n'égligeoit de la marier, & ſe ſervoit d'elle ſeulement pour conſerver ſon crédit auprès du Roi, & le renfermer dans ſa Famille. Elle n'avoit pas beaucoup de complaiſance pour le Prince dont elle ſentoit que l'Amitié diminuoit tous les jours envers elle, & craignoit & que les petits chagrins & les dégouts qui n'aiſſent des réfléxions, ne la fiſſent bientôt entiérement finir. Ce fut donc avec beaucoup de raiſon,

1657. qu'elle souhaita de pouvoir profiter plus solidement de sa faveur, par le grand & glorieux établissement qu'elle trouva en la personne du Prince Eugene, qui étant de la Maison de Savoie, par son Pere, Petit-Fils de Charles Quint par sa Grand-Mere, & du Sang de France par la Princesse de Carignan sa Mere, il étoit difficile qu'elle pùt trouver un Mari plus considérable, n'y d'une plus grande Naissance. Son bonheur fut grand en toutes façons elle rencontra en ce Prince un assez honnête homme, & sur tout un bon Mari : si bien qu'elle eut sujet de s'estimer heureuse. Made. la Princesse de Carignan étoit Fille du Comte de Soissons, & son Frere le dernier Comte de Soissons l'avoit laissée héritier en partie de cet illustre Maison, qui étoit une Branche de celle de Bourbon. Le Prince Eugene son Fils prit le Nom de Comte de Soissons, & nous l'avons vû sous ce Nom participer en quelque façon a la faveur du Ministre, dont il avoit épousé la Niece, & assez aimé dans la Cour. Le Roi la vit marier sans douleur ni chagrin. Par cette indifférence on conn

vifiblement que fa paffion avoit été 1657.
médiocre, & que les François; du moins quelques-uns, avoient eu des inquiétudes bien mal fondées. La Reine auffi avoit toujours dit, à ceux qui lui en vouloient faire craindre l'évenement, qu'il étoit ridicule d'imaginer feulement que le Roi fût capable de cette foibleffe, & avoit répondu fortement de la netteté des intentions de fon Miniftre. Elle difoit qu'il n'y avoit rien à craindre de fon Ambition, & que l'Amitié que le Roi avoit pour Mlle. de Mancini étoit honnête, & fans foupçon qu'elle pût dégénérer en rien de mauvais. Un jour que ce Mariage étoit réfolu, la Reine voiant le Cardinal Mazarin & la Princeffe de Carignan parler enfemble de cette Alliance, me dit en fe tournant vers moi & me les montrant, *Ne vous l'avois-je pas bien dit, qu'il n'y avoit rien à craindre de cet Attachement?*

Le Cardinal, après le Mariage de Madame la Comteffe de Soiffons, malgré les Prieres de fa Sœur mourante, mit fur le Théatre de la Cour, la troifieme des Sœurs Mancini, qu'il retira des Filles de Sainte Marie, où elle

1657. avoit été quelque tems. Il voulut donner en elle, & en sa Sœur Hortense, qui étoit parfaitement belle, une Compagnie au Roi, qui pût lui être agréable. La plus âgée, nommée Marie, Cadette de la Comtesse de Soissons, étoit laide. Elle pouvoit espérer d'être de belle taille, parce qu'elle étoit grande pour son âge, & bien droite ; mais elle étoit si maigre, & ses bras & son col paroissoient si longs & si décharnez, qu'il étoit impossible de la pouvoir loüer sur cet article. Elle étoit brune & jaune : ses yeux, qui étoient grands & noirs, n'aiant point encore de feu, paroissoient rudes, sa bouche étoit grande & plate ; & hormis les dents qu'elle avoit très belles, on la pouvoit dire alors toute laide. Sa qualité d'aînée fit néanmoins que le Roi préféra de s'amuser à elle, plûtôt qu'à sa Sœur Hortense, par ce que celle-là étoit encor enfant, & que les personnes de l'âge où étoit le Roi alors haïssent naturellement les petites Filles, à cause qu'elles ont quelque raport à cet état dont ils ne font que de sortir, & qui leur paroit méprisable. Cette préférence fut pour quelque tems si médiocre

diocre, qu'elle ne pouvoit pas être 1657.
comptée pour quelque chose. Il ne voioit plus si souvent Me. la Comtesse de Soissons, & il ne paroissoit pas que cela lui fit aucune peine, au contraire, ce nouvel Amusément le delivroit des picoteries continuelles d'une personne qu'il avoit aimée. Le Roi étoit dans cet état d'indifférence, lors que tout d'un coup il parut amoureux d'une jeune Fille que la Reine avoit prise depuis peu, nommée de la Morte d'Argencour. Elle n'avoit ni une éclatante beauté, n'y un esprit fort extraordinaire: mais, toute sa personne étoit aimable. Sa peau n'étoit ni fort delicate, ni fort blanche; mais ses yeux bleus, & ses cheveux blonds avec la noirceur de ses sourcis, & le brun de son teint, faisoient un mélange de douceur & de vivacité si agréable, qu'il étoit difficile de se deffendre de ses charmes. Comme à considerer les traits de son visage on pouvoit dire qu'ils étoient parfaits, qu'elle avoit un très bon air, & une fort belle taille; qu'elle avoit une maniere de parler qui plaisoit, & qu'elle dansoit admirablement bien, si tôt qu'elle fut admise à un petit jeu où

1657. le Roi ſe divertiſſoit quelques fois les ſoirs, il ſentit une ſi violente paſſion pour elle, que le Miniſtre en fut inquiet. Il ne voulut pas montrer ſes ſentimens au Roi, mais entra dans ceux de la Reine, à qui cette Inclination donna une extrême peur, qu'elle ne le portât à offenſer Dieu. Elle s'y opposa fortement, & le gronda fort un ſoir qu'il demeura trop lon tems à cauſer avec cette Fille. Le Roi reçut avec bonté & reſpect la réprimande de la Reine; mais, il lui dit tout bas qu'il la ſupplioit de ne lui pas montrer ce chagrin devant tout le monde, parce qu'elle faiſoit voir par là au Public qu'elle deſaprouvoit ſes actions. Le Cardinal, au contraire, diſoit au Roi, pour s'inſinuer dans ſes bonnes graces, que la Reine ſa Mere avoit trop de rigueur, qu'elle étoit ſcrupuleuſe, & qu'il faiſoit bien de ſe divertir & de s'amuſer. A la fin, il fallut qu'il montrât auſſi bien que la Reine ſes ſentimens; car cette paſſion prenant chaque jour de grandes forces devint en peu de tems extrême. Le Roi un jour parla à Mlle. de la Motte comme un homme amoureux qui n'étoit plus

ſage;

sage : il lui offrit même si elle vouloit 1657.
l'aimer, qu'il résisteroit à la Reine sa Mere & au Cardinal ; mais, elle n'aïant point voulu, ou n'aiant osé entrer dans ces Propositions qu'elle voioit choquer directement la Vertu, dont les maximes ne s'effaçent d'un cœur qui a de l'honnêté, refusa tout ce qui pouvoit être contre son devoir. La Reine, qui étoit très chérement aimée du Roi son Fils, sçut par lui même l'état de son ame, car la douceur & l'amour d'une si bonne Mere l'obligea à une telle confiance envers elle, qu'il ne put pas d'abord lui cacher ses sentimens ; &, quoi qu'elle fut sa Partie, elle ne laissa pas d'être sa Confidente. Cette Princesse ne manqua pas de lui faire voir le danger où il étoit d'offenser Dieu : elle lui fit remarquer, à ce qu'elle me fit l'honneur de me dire, combien en peu de tems il s'étoit dévoié des sentiers de l'Innocence & de la Vertu : &, le Roi touché d'un véritable sentiment de Chrétien, sans que la timidité y eût part, dit lui même à la Reine, qu'il se sentoit fort différend de ce qu'il avoit accoutumé d'être & qu'il croioit être obligé en

1657. conſcience de s'éloigner des occaſions du Crime. Cette réſolution ne ſe forma pas en lui ſans peine : il gémit, il ſoupira ; mais enfin il vainquit. Il ſe confeſſa, & pria lui-même la Reine, que ce pût être dans ſon Oratoire, afin que perſonne ne le ſçût : puis il alla faire un petit Voiage à Vincennes, où il remporta ſur ſes propres deſirs une Victoire plus grande & plus loüable, que celle dont les plus vaillans ſe glorifient. Je ne doute point que ce Sacrifice n'atire ſur le reſte de ſa Vie la bénediction divine, & que dans les mêmes occaſions où ſa Vertu peut-être affoiblie par la perte de l'innocence, il ne reçoive une force interieure dont la Source ſe trouvera dans cette prémiére grace.

Le Roi, après avoir triomphé de lui-même, revint à Paris, en réſolution de ne plus parler à cette Fille. Il le fit ; mais, il arriva deux jours après qu'étant au Bal, Mlle. de la Motte alla prendre le Roi pour danſer. En ce même moment, n'étant pas encore tout-à-fait fortifié, on remarqua qu'il devint pâle, & enſuite fort rouge ; & la Fille conta depuis à ſes Amies, que la

main

main du Roi lui trembla tout le tems 1657.
qu'il tint la sienne. Le Cardinal, pour le secourir, lui dit que Madlle. de la Motte avoit abusé de ses secrets, qu'elle avoit conté tout ce qu'il lui avoit dit à ses Amies, & peut-être à quelqu'un de ses Amans, & que par-là il lui sembloit qu'elle étoit indigne de ses bonnes graces. Il est vrai que la Mere de Mlle. de la Motte, pour faire sa Cour, avoit fait dire au Cardinal ce que le Roi avoit dit à sa Fille, croiant par cette soumission pouvoir obtenir du Ministre, qu'il consentiroit que le Roi demeurât son Amant & fît sa Fortune. Mlle. de la Motte, à ce qu'elle m'a depuis dit-elle même, n'eut nulle part à cette Harangue; mais, le Ministre, qui ne vouloit point de Compagnon, ni de Compagne, fit servir cette fausse confidence à ses desseins, qui lui réüssirent, parce que la Vertu de la Reine, & la veritable Pieté du Roi, furent les seconds pour le faire vaincre en ce Combat. Dans le même tems, la Femme de l'Amant qui avoit prévenu son cœur, avoit conçu une jalousie furieuse de son Mari, fit entrer sa Mere dans ses Sentimens,
pria

1657. pria la Reine d'éloigner Mlle. de la Motte de la Cour, & de l'envoier dans le Couvent des Filles de Sainte-Marie de Challiot, où, quoi qu'elle ne fût pas retirée par son choix, détrompée de la vanité de la Cour & de la Passion qu'elle avoit eue pour cet Amant qu'elle trouva n'avoir pas fait ce qu'il devoit en cette occasion, elle y est demeurée volontairement, & s'est fait une vie fort tranquille & fort heureuse.

Alors mourut Pompone de Bellievre, Prémier Président au Parlement de Paris, illustre par le Poste qu'il tenoit, par sa réputation, par ses Amis, & par une habile modération, accompagnée de fermeté, dont il usoit avec beaucoup d'art & de finesse. Il étoit, comme je l'ai déja dit, craint à la Cour, & considéré dans sa Compagnie. Il agissoit si sagement dans la conduite des Affaires générales, qu'il donnoit des chagrins au Ministre, sans lui donner aucun juste sujet de se plaindre de lui. A l'égard de ceux dont il étoit le Chef, il donnoit de la force au foible, & sçavoit corriger l'emportement des esprits violens. Il étoit éloquent. Il aimoit les plaisirs: sa Mai-

Maison étoit un lieu rempli de toutes sortes de delices pour les voluptueux ; la magnificence, la bonne chere, & la Musique, y pouvoient accompagner gayement les serieux raisonnemens de la politique : & toutes ces choses plaisoient à ceux qui avec les divertissemens, y cherchoient de l'appui & du secours. Ces mêmes qualités, selon les regles de la vertu, lui pouvoient avec justice attirer beaucoup de blâme ; car la veritable occupation d'un bon Juge est de rendre la Justice à ceux qui la demandent. Celui-là, étant rempli de la Gloire & du Faste du Monde, n'étoit point laborieux : il n'étoit pas même estimé sçavant, & sa vie avoit quelque chose de scandaleux. On voyoit d'ordinaire chez lui une Mere & une Fille, qui paroissoient les Maîtresses de la Maison, ou plûtôt de celui qui en étoit le Maître ; si bien qu'on peut dire de lui, qu'il a été peut-être plus loué qu'il ne le meritoit en effet, mais qu'enfin il étoit, selon les fausses Maximes des Mondains, un honnête homme. Par ces mêmes raisons, sa mort fut agrèable à celui qui le craignoit trop,

1653.

1657. trop, pour le pouvoir regretter.

Tous les évenemens de la Cour étoient alors à la gloire du Ministre. Le Duc d'Orléans, pour l'augmenter, fut par son moien remis aux bonnes graces du Roi & de la Reine. Il vint à Paris, où il fut reçû du Roi avec bonté : il fut visité des Courtisans sans empressement, & des Compagnies Souveraines par devoir ; mais, comme il avoit eu sur elles un credit fort grand, mais fort inutile, sa presence ne fut nullement célébrée. Il montra, par la maniere dont il traitta le Ministre, qui lui fut rendre ses respects au Luxembourg, qu'il reconnoissoit sa puissance, & la force de sa destinée ; ou, pour mieux dire, celle du Souverain Auteur, dont les justes Arrêts élevent & abbaissent qui il lui plaît. Ce Prince, dans sa Retraite à Blois, s'étoit pieusement soumis aux volontés divines : il étoit devenu dévot, sa vie étoit exemplaire, il avoit ses heures de retraitte & de prieres, il ne jouoit plus, & jamais Prince n'a plus gouté le repos que lui. Sa pieté seroit entierement estimable ; si sa paresse n'i avoit point eu quelque petite part

part à sa vertu, & si son tempéramment ennemi de l'embarras & des grands desseins, n'avoit pas été comme le sauvageon sur lequel Dieu avoit enté son Amour & sa Grace. L'Intrigue & l'Ambition de ceux qui avoient été ses Favoris, l'avoient souvent embarqué dans la Révolte & dans les Conspirations, qui s'étoient faites du tems du feu Roi son Frere contre le Ministre de ce tems-là. Les malheurs de la Reine Marie de Medicis sa Mere, & les mauvais Conseils qu'on lui avoit donnez y avoient eu plus de part que son inclination naturelle; car, on peut dire que personne n'a plus aimé le Repos que lui, & que personne n'en a eu si peu, n'aiant proprement joui de cette Paix intérieure qui la donne que dans ses dernieres années, qui sont celles de sa retraitte, où il a rencontré son Salut & son Bonheur. Il sembla qu'il n'étoit venu à Paris, que pour voir cet homme qu'il avoit voulu chasser du Roiaume, & pour lui avoir l'obligation de son raccommodement avec le Roi & la Reine; car, il s'en retourna peu après dans sa Solitude, 1655.
qui

1657. qui lui étoit devenuë plus chere que la grosse Cour qu'il avoit euë au Luxembourg.

Ce grand Prince, Oncle du Roi, qu'on avoit vû dans ses premieres années heritier présomptif de la Couronne, & qui en avoit été déclaré Lieutenant Géneral dans les dernieres, aiant reconu l'autorité Souveraine du Ministre, les autres Princes le Parlement, & enfin toute la France, n'eut plus de honte de s'y soumettre. Ce fut alors qu'on peut dire qu'il triompha de tous ses Ennemis; & il eut été le plus glorieux homme du monde, s'il se fût contenté d'abbattre ceux qui lui avoient resisté & de joüir paisiblement de l'excés de grandeur où la Fortune l'avoit porté, sans vouloir détruire la Puissance legitime de celle qui l'avoit soûtenu si hautement, comme il fit aussi-tôt qu'il se vit rétabli dans sa premiere Place. Car il réünit tout d'un coup en sa personne l'Autorité de la Mere & du Fils, & se rendit le Tiran de leurs volontés plûtôt que le Ministre. Il devint la seule Idole des Courtisans, il ne voulut plus que personne s'adres-

dressât à d'autres qu'à lui, pour demander des graces, & s'appliqua avec soin à éloigner d'auprès du Roi tous ceux qui avoient été mis par la Reine sa Mere. La Porte, à qui elle avoit fait donner une Charge de premier Valet de Chambre du Roi, pour le récompenser de sa fidelité à son Service, & des persécutions qu'il avoit souffertes pour elle du tems du Cardinal de Richelieu, fut obligé de s'en défaire : il me dit, qu'il croioit que mon Frére ne seroit pas long tems sans se sentir du malheur de la destinée de toutes les Créatures de la Reine; car, il me conta que le Cardinal, entrant un jour dans la Chambre du Roi qui étoit couché pour une legere indisposition, & voiant que mon Frére lui lisoit quelque chose auprès de son Lit, peut-être étoit-ce le Roman de Scarron, pour le divertir, il avoit remarqué qu'il en avoit eu du chagrin, blamant cela, comme si c'eut été un grand Crime. La Reine lui avoit donné la Charge de Lecteur de la Chambre, & le Roi la lui faisoit exercer fort souvent, particuliérement dans les Voyages, & lors qu'il 1655.
gar-

1653. gardoit le Lit. Il lui faisoit quelques fois les soirs chanter des Dialogues avec la Chenaïe Gentilhomme de la Manche, & dans les Concerts de Guitarre qu'il faisoit quasi tous les jours, il lui donnoit une partie à joüer avec Comminges, Capitaine des Gardes de la Reine, & il lui faisoit des questions même dans son Etude ; ce qui aida à porter Mr. de Rhodès son Précepteur, quand le Roi fut plus avancé en âge, d'empecher que personne n'entrât plus dans l'Etude, pas même le Marechal de Villeroi, ni le Lieutenant des Gardes, comme n'étant plus une Etude, mais une Conversation particuliére, après laquelle il montoit aussi-tôt chez le Cardinal, pour lui en rendre compte, à cause de sa qualité de Surintendant de l'Education Roiale. Mais, ce qui lui déplut d'avantage fut que les prémiers jours que le Roi entra au Conseil, comme il s'y ennuioit assez souvent, une fois il vint entr'ouvrir la porte de la Chambre, où il n'y avoit que la Reine & lui avec le Ministre, pour voir qui étoit dans le Vestibule, où aiant vu mon Frére, il lui fit signe & lui dit d'entrer & de le suivre dans

le

le Cabinet des Bains, où on ne pouvoit entrer alors que par là, soit pour lui parler d'un dessein de Ballet, pour accorder sa Guitarre, ou lui lire quelque Bagatelle : de sorte qu'il demeura seul avec lui, tout le tems que le Conseil dura, ce qui lui arriva encor une fois ou deux, & quelques autres fois avec son Maitre à dessiner, & d'autres de sa petite Cour, avant le Conseil, où il alloit & venoit de tems en tems. La Reine me témoigna alors, qu'elle étoit bien aise que le Roi s'accommodât si bien de mon Frere, aiant bonne opinion de sa Sagesse ; mais comme il avoit eû cette Charge sans la participation du Cardinal qui ne m'aimoit pas, il ne manqua pas de représenter au Roi qu'il ne falloit pas qu'il se familiarisât avec personne jusqu'à ce point, & qu'il parût qu'il quittoit le Conseil pour s'amuser à des Bagatelles ; & fit si bien, que tous mes Amis furent d'avis que mon Frere s'absentât pour quelque tems ; & la Reine me le conseilla elle-même. C'est ce qui me fit résoudre d'écouter les propositions qu'on m'avoit faites de vendre cette Charge, qui ne lui avoit rien couté, 1657.

1657. mais qui lui donneroit plus de chagrin que de plaisir, & dont il ne tireroit aucun avantage, tant que le Cardinal qui étoit pour vivre long-tems gouverneroit.

Environ dans ce même tems, Madame de Senecei aiant envie d'avoir la Survivance de sa Charge de Dame d'Honneur pour la Comtesse de Flex sa Fille en parla à la Reine. Cette Princesse, qui n'étoit pas trop satisfaite du desir trop âpre que son Ministre faisoit paroitre depuis son retour d'être le seul qui pouvoit tout édifier & tout détruire, & qui étoit bien aise que cette Affaire réüssit, trouva qu'il étoit à propos qu'elles allassent le prier de lui en parler. La Mere & la Fille le firent. Il fut fort content de leur soumission: il en vint faire la demande à la Reine; & la chose fut bientôt conclue; mais ce ne fut pas sans nous moquer ensemble de la folie & de la malice des hommes, qui par des voies obliques & corrompues s'écartent souvent du droit chemin, comme faisoit le Cardinal, qui ne devoit pas agir de cette maniere avec celle qui l'avoit choisi pour le mettre sur le pinacle, & qui

l'y

l'y avoit maintenu par le passé, & étoit 1658.
fort resoluë de l'y maintenir encor à l'avenir; n'y aiant aucune apparence ni aucune raison de changer un Ministre, quoi que defectueux, qui lui étoit redevable de toute sa grandeur; pour un autre qui le seroit peut être davantage, & qui croiroit ne devoir son bonheur qu'à son sçavoir faire, & au dégout qu'elle auroit eu de celui qu'elle abandonneroit. La Comtesse de Flex fut vuë dans cette Place, non seulement avec l'Agrément de la Reine qui l'aimoit & estimoit, mais aussi avec l'aprobation générale, à cause de son mérite & de sa vertu. Mais, ces Particuliaritez, dont elle m'avoit fait part sont assez connoitre que ce Ministre étoit revenu à la Cour moins reconnoissant qu'il ne le devoit étre envers une Bienfaitrice qu'il sçavoit bien n'étre pas de l'humeur de Marie de Medicis.

Jusque-là, il n'avoit jamais vû d'Intrigues dans nôtre Cour, qui lui pussent donner aucune inquiétude: c'est pourquoi, s'il avoit envie de prendre des mesures pour se maintenir auprés du Roi son Fils, c'étoit plutôt avec la

1657. Reine sa Mere que contre elle. Cependant, il n'étoit pas toûjours de son sentiment sur beaucoup de choses. Il sçavoit que le Roi avoit paru capable d'avoir inclination pour quelques gens: par exemple, il en avoit eu quelque tems pour Fouilloux, en suitte il en avoit eu une plus forte pour Mancini son Neveu; & pour lors, il sembloit avoir quelque penchant pour le Prince de Marsillac, Fils du Duc de la Rochefoucault, qui avoit des Amis; & auquel Vardes qui avoit beaucoup d'Esprit & étoit capable d'Intrigue, s'étoit lié. Le Comte de Soissons le Comte de Guiche, Villequier, & l'Abbé Fouquet qui composoient une autre abale, voulant s'opposer à la faveur naissante du Prince de Marsillac, tâchoient de le pousser en toutes occasions. Le Cardinal Mazarin, soutenant ceux qui étoient attachés au Comte de Soissons son Neveu, & ne pouvant consentir que le Roi eut la liberté de bien traiter personne sans sa permission, le voulut obliger à temoigner plus d'indifférence au Prince de Marsillac. La Reine prit son parti, non seulement par la bonne opinion qu'elle avoit de lui, mais par la

la crainte qu'elle avoit du Comte de Guiche, agréable de sa personne, sçavant, plein d'esprit, mais qui étant fort persuadé de sa capacité affectoit de paroitre avoir moins de Religion qu'il n'en avoit peut être en effet; ce qui diminuoit l'estime que toutes ses bonnes qualitez lui faisoient mériter. Son plus grand attachement sembloit néanmoins être pour Monsieur, qui témoignoit l'aimer; mais, la Reine me fit l'honneur de me dire, qu'elle lui avoit conseillé comme son Amie, & commandé comme sa Mere, de le voir rarement, & de ne lui pas donner trop de marques de bonne volonté & de préférence. Langlade eut ordre en ce tems-là de se deffaire de sa Charge de Secretaire du Cabinet; & Carnavalet, qui avoit été Page de la Reine, & auquel elle avoit fait avoir une Charge de Lieutenant des Gardes du Corps, après avoir été quelque tems à la Bastille, fut obligé de s'en aller dans son Païs, d'ou il revint quelque tems après la mort du Cardinal. 1656.

Madame de Monbazon étoit aussi revenuë à Paris depuis quelques tems, mais avec des sentimens fort différens

1657. de ceux qui obligeoient Mr. le Duc d'Orleans d'en partir. Elle étoit encor belle, & aussi enchantée de la Vanité que si elle n'avoit eu que vingt-cinq ans. Elle n'avoit point encore eu la permission de revoir la Reine; mais, sous quelque prétexte, elle avoit eu celle de son retour à Paris. Elle y trouva les mêmes charmes; car, elle y revint avec les mêmes desirs de plaire, & ceux qui la virent m'assurérent que le deuil qu'elle portoit alors comme Veuve & qu'elle accompagnoit de tous les agrémens que l'amour propre lui pouvoit suggérer, la rendoit si belle, qu'en elle on pouvoit dire que l'ordre de la nature se trouvoit changé, puisque beaucoup d'années & de beauté se pouvoit rencontrer ensemble. Dans cet état, la mort qui ne respecte personne la vint surprendre, & une maladie qui ne parut qu'un Rhume l'ôta du monde en peu de tems. Elle fut peu regrettée de la Reine; car souvent elle avoit abandoñé ses interêts, pour suivre ses caprices. Le Ministre vit sa mort avec les sentimens qu'on a pour ses Ennemis. Ses anciens Amants la regardérent avec mépris, & ceux qui l'aimoient encor n'en

n'en furent pas touchés, parce que 1657.
chacun, jaloux de son Rival, laissa les larmes & la douleur en partage au Duc de Beaufort, qui en étoit alors le mieux aimé. Les femmes sérieuses, & qui avoient fait profession de vertu & de pieté, y trouvérent qu'elles avoient de grandes graces à rendre à Dieu, de leur avoir fait hair la Vanité; & les Coquettes eurent sujet de craindre la même destinée, c'est-à-dire une fin de la Vie sans fruits & sans avoir rien profité, à l'égard de l'Eternité. Cette illustre Mondaine n'eut que trois heures à ce préparer à ce grand voiage: il parut néanmoins, qu'elle les emploia bien. Elle se confessa, & reçut tous les Sacremens avec beaucoup de marques de pieté & de repentir de n'avoir pas suivi des Maximes plus solides & plus Chrétiennes; disant à sa Fille l'Abesse de Caen, qui alors se trouva là auprès d'elle, qu'elle étoit fâchée de n'avoir pas été toûjours comme elle dans un Cloitre, & que sentant approcher l'heure de son Jugement, elle avoit de l'horreur de sa vie passée. Ce regret peut faire espérer que la grace aura reparé toutes les foiblesses de sa

vie;

1657. vie, mais enfin, que reste-t il de cette beauté qui avoit reçu tant de louanges, & que les hommes avoient idolatrée, qu'un juste mépris de son néant ? Ne peut-on pas dire de cette Dame, ce que le Prophéte remarque dans ses Pseaumes, parlant des Hommes qui ont suivi la volupté, *J'ai vû le Pecheur élevé comme le Cédre du Liban, mais je suis repassé, & il n'y êtoit plus je l'ai cherché, & ne l'ai point trouvé ?*

Je ne puis m'empecher de parler ici de Cromvvel, qui gouvernoit alors en Angleterre avec une Puissance tout à-fait absolue, & tout-à fait injuste. Le Roi avoit été obligé de faire un Traité solemnel avec lui, pour empecher que le Roi d'Espagne ne le prévint, & n'en fit un qui fut dommageable à l'Etat. Le Roi & la Reine, à leur extrême regret, avoient reçu un Ambassadeur de sa part & il avoit été traité comme ceux des Têtes Couronnées. Le Roi d'Angléterre, & le Duc d'York son Frere, furent obligés de sortir de France, pour aller chercher un Azile en Flandre. La Reine leur Mere, qui étoit demeurée à la Cour, en fut sensiblement affligée & plus

plus encore quand au bout de quelque tems elle vit cet Usurpateur par sa capacité & se intrigues forcer le Parlement & le Royaume d'Angleterre à lui offrir la Couronne. Il parut qu'il avoit refusé le Titre de Roi pour se contenter de celui de Protecteur de la République, quoique dans le vrai, à ce que me dit cette Reine malheureuse, ce fût par ce que l'Armée ne lui fut pas favorable. Il fit dresser par le Parlement dix-neuf Articles, contenant le Pouvoir que les Roys d'Angleterre avoient acoûtumé d'avoir sur leurs Peuples, & qui renfermoient toutes les Prérogatives dont ils joüissoient. Il alla au Parlement sur la fin de Juin, selon le compte d'Angleterre, il se vêtit du Manteau Royal, prit le Sceptre & l'Epée pour marquer la Puissance qu'il prenoit sur la Justice & sur la Guerre. Les trois plus grands Seigneurs d'Angleterre en cette Céremonie servirent à tenir devant lui les trois Epées qui signifient les trois Royaumes dont il prenoit possession; mais, il ne mit point de Couronne sur sa tête, pour marquer qu'il ne prenoit point le nom de Roi, dont elle est la plus visible 1657.

1657. marque. Après ce grand & terrible coup, qui étoit si funeste à toute la Famille Roiale de Stuart, la Reine d'Angleterre, pour tirer l'avantage de ses propres malheurs, pria le Cardinal Mazarin d'écrire de la part du Roi à Cromvvel, qu'on appelloit Milord Protecteur, pour lui demander la joüissance de son bien & de son Douaire ; car, quoiqu'elle fut assez bien payée de ce que le Roi lui donnoit, elle regardoit toujours cet état comme une dépendance fâcheuse, dont elle auroit bien voulu se pouvoir tirer. Le Cardinal le fit, non-seulement pour lui complaire, mais beaucoup plus pour soulager les Coffres du Roi de cette dépense ; car sa grande économie faisoit qu'il étoit toûjours fâché d'en voir sortir de l'argent, pour d'autres que pour lui. Au bout de quelque tems, le Cardinal venant voir la Reine d'Angleterre, lui apporta la réponse de Cromvvel, & lui dit que ce Lord Protecteur lui avoit mandé insolemment qu'il ne lui donneroit point ce qu'elle demandoit, parce qu'elle n'avoit jamais été reconnue pour Reine en Angleterre. Cette inique & monstrueuse hardiesse donna d'a-

d'abord une extrême douleur à cette 1657.
Reine; mais, aussi-tôt aprés, elle se remit, & dit au Ministre, que ce n'étoit point à elle à se scandaliser de cet outrage, mais bien au Roi, qui ne devoit pas souffrir qu'une Fille de France fut traittée de Concubine; qu'elle étoit satisfaite du feu Roi son Seigneur, de toute l'Angleterre; & que les affronts qu'elle recevoit alors étoient plus honteux à la France, qu'à elle. Aprés ce discours, elle, & le Cardinal Mazarin, parlerent de la Paix générale; &, comme elle en esperoit de grands avantages pour le Roi son Fils, en quoi véritablement elle ne se trompa pas, elle l'exhorta fortement à la faire. Déja il avoit envoié en Espagne, de Lionne sa Créature, afin d'en faire le premier plan avec Don Loüis de Haro Ministre d'Espagne: mais, il lui dit que cette négociation n'avoit point encore eu le favorable succés qu'elle témoignoit desirer. Il assûra qu'il y travailloit tout de bon: puis il lui demanda ce qu'elle en croioit; &, comme à ce qu'elle me fit l'honneur de me conter le même jour, elle fut quelque

1657. tems sans lui répondre, le Cardinal devinant sa pensée lui dit, *Je vois bien, Madame, que vous n'ajoûtez pas de foi à mes parole ; mais, je vous supplie de croire que je vous dis vrai & que je la souhaite passionnément.* La Reine d'Angleterre, qui avoit de l'agrément dans l'esprit, lui avoüa de bonne foi qu'elle en doutoit, & le pressa fort instamment de faire qu'elle en pût être persuadée. Il lui promit, & ce Ministre peu de tems aprés lui tint sa parole.

Dans cette Campagne, le Marêchal de Turenne, qui commandoit l'Armée du Roi, voulut assiéger Cambrai. Le Prince de Condé, qui étoit à Valenciennes, averti de cette Entreprise la nuit suivante, se jetta dedans en personne, par le quartier où étoit le Marêchal de Clérambaut, qui fit toute la resistance possible.

Le Marêchal de la Ferté, avec d'autres Troupes, assiégea Mon-Medi & y servit utilement le Roi. Le Duc de Navailles, qui commandoit sous lui y témoigna autant de conduite, que de valeur. Le Roi y alla, & les Ennemis le sachant furent

dea

deux heures ſans tirer. L'inclination, 1657.
qu'il avoit à la guerre, lui faiſoit faire ces courſes avec plaiſir; & s'il n'eut point été retenu par le Cardinal, qui ſe ſervoit de la raiſon & de la néceſſité de ſa conſervation, pour l'en empêcher, il y auroit demeuré plus long-tems.

Mademoiſelle revint alors à la Cour. Ce fut le Comte de Bethune, qui négocia ſon Raccommodement avec le Miniſtre. Ce n'étoit pas un petit ouvrage: car malgré la facilité qu'il avoit à oublier les injures, celles qu'il avoit reçûës de Mademoiſelle étoient gravées bien avant dans ſon cœur: mais, agiſſant à ſon ordinaire, il ne laiſſa pas de lui pardonner, étant alors en état de n'en plus rien craindre. D'un autre côté, le long éxil que cette Princeſſe avoit ſouffert avoit un peu diminué ſa fierté, & la déſabuſant enfin de la vaine eſperance qu'elle avoit eue d'obliger le Roi à l'épouſer, lui faiſoit voir qu'elle ne pouvoit penſer à aucun établiſſement, ſoit dedans ſoit dehors le Royaume, que par le conſeil ou l'entremiſe du Cardinal; & qu'ainſi il falloit malgré qu'elle en eût ſe réſoudre

1657. à ſe ſoumettre à ſes volontés. Le Comte de Bethune étoit une homme d'honneur, dont la capacité étoit mêdiocre, qui étoit curieux de Piéces antiques, de Livres, & de Tableaux. Il avoit aſſez l'eſtime generale, & le Miniſtre le conſideroit comme un Ennemi, qu'il avoit forcé à l'aimer par ſes bienfaits. Il reçut plus volontiers par lui, qu'il n'auroit fait par d'autres, les aſſûrances que Mademoiſelle voulut lui donner de ſes bonnes intentions, & du deſir qu'elle avoit de ne jamais déplaire au Roi, ni à la Reine, par aucune de ſes actions. Elle vint donc à St. Cloud attendre le retour de la Cour; & toutes les perſonnes de quelque qualité qui étoient à Paris allerent lui témoigner la joye qu'ils avoient de ſon retour. Elle étoit fort aimée, & meritoit de l'être, non-ſeulement parce qu'elle avoit de belles qualités, mais de plus par une maniére obligeante & pleine d'honnêteté, qui juſques alors lui avoit acquis l'eſtime des honnêtes gens.

Mont-Medi reſiſta long-tems aux armes du Roi, parce que celui qui commandoit dans cette Place étoit un Eſ-

pagnol naturel, jeune & brave, qui 1657.
sortoit de Page de la Cour du Roi d'Espagne. Il se deffendit si bien, que le Siege dura jusques au sixieme d'Août. Il avoit été commencé le douziéme de juin; mais, ce Gouverneur aiant été tué, la Ville se rendit deux jours après, & la fermeté du Gouverneur fut louée tant des François, que de ceux de sa nation.

La Cour revint à Paris, après avoir été à Metz assez long-tems. Le Roi, pendant le séjour de la Reine en ce lieu, avoit été faire une petite course à Nanci. Le Cardinal, qui l'accompagna sur les fins de cette campagne, se sentit de la gravelle, & quand il arriva à Paris, il n'étoit pas en bon état. La diminution de sa santé fit reveiller les Caballes; & ceux, qui pouvoient pretendre au Ministere; furent soupçonnés d'en voir l'affoiblissement avec beaucoup de joie. Mademoiselle à son retour fut bien reçûe de la Reine, & toutes les choses passée parurent effacées à son égard.

Environ ce tems-là, la Reine de Suede, sans être souhaitée, & quasi mal-

1656. malgré le Roi, vint faire un ſecond voyage en France, qui ne lui réüſſit pas ſi bien que le premier. Elle fut contrainte par l'ordre qu'elle en reçut de s'arrêter à Fontainebleau, où elle s'ennuya beaucoup; car peu de perſonnes la furent viſiter, & ſon voiage ſans précautions, & ſans ſûreté d'être bien reçûë eut la deſtinée des actions imprudentes, qui d'ordinaire apportent du chagrin. Cette Princeſſe ne ſe contenta pas de montrer qu'elle ſe laiſſoit aller à toutes ſes fantaiſies ſans trop de reflexion, elle fit voir encore qu'elle avoit beaucoup de cruauté, & qu'ainſi ſes vices & ſes deffauts égaloient du moins ſes vertus. Elle fit maſſacrer à ſes yeux, & dans Fontainebleau, un Homme qui lui avoit déplu, & voici qu'elle fut ſa conduite pour cette belle Action. Elle envoia querir le Pere Mathurin de la Chapelle, elle lui donna à ſerrer un Paquet de Lettres: puis aiant donné ſes ordres, elle fit appeller un nommé Monaldeſqui Gentilhomme, qui étoit à elle; & l'aiant menée dans la Galerie des Cerfs proche de

ſa

ſa Chambre, elle lui dit qu'il l'avoit 1657.
trahie, & qu'il falloit qu'il en fut puni. Sur ce qu'il nia la choſe, le Pere Mathurin qu'elle avoit envoié querir, entra, & lui aiant demandé ſes Lettres, elle les montra à cet Homme, dont il demeura ſurpris. Alors, il ſe jetta à ſes piés, & lui demanda pardon. Elle lui dit qu'il étoit un traitre, & qu'il ne meritoit pas de grace; &, aiant dit au Pere de le confeſſer, elle les quitta tous deux pour rentrer dans ſon Appartement, d'où elle envoia dans la Gallerie Sentinelli, ſon Capitaine des Gardes, qui avoit ordre de faire l'Execution. Il étoit Frere d'un Sentinelli, Favori de cette Princeſſe; & Monaldeſqui, à ce qu'on diſoit, par jalouſie l'avoit accuſé fauſſement de beaucoup de crimes: mais, nul n'a été bien inſtruit de la verité de cette Hiſtoire. C'eſt pourquoi je ne puis parler que de l'Action, & point de la cauſe. Monaldeſqui refuſa long tems de ſe confeſſer, demanda pardon à ſon Bourreau Sentinelli, & le pria d'aller de ſa part implorer la miſericorde de la Reine leur Maitreſſe; ce qu'il fit
mais

1657. mais il ne put rien obtenir qu'une confirmation de son premier Arrêt. Elle se moqua du Criminel, de ce qu'il avoit peur de la mort, l'apella poltron, & dit à son Capitaine des Gardes, *Allez, il faut qu'il meurt; & , afin de l'obliger à se confesser, blessez le.* Sentinelli revint annoncer à ce Misérable l'Arrêt définitif de sa mort, & en même tems lui voulut donner quelque coup d'épée: mais, il trouva qu'il étoit armé sous son pourpoint; si bien que l'épée ne le put blesser qu'au bras, dont il para le coup. Il en reçut encore un à la tête; &, comme il se vit baigné dans son sang, alors il se confessa à ce Pere Mathurin, qui étoit aussi éffraié que son Pénitent. Le Pere, aprés l'avoir confessé, alla se jetter aux pieds de cette Reine impitoiable, qui le refusa tout de nouveau. Enfin, Sentinelli lui passa son épée au travers de la gorge, & la lui coupa à force de le chicoter. Quand il fut expiré, on prit son corps, & on l'emporta enterrer sans bruit. Cette barbare Princesse, aprs une Action aussi cruelle que celle-là, demeura dans sa Chambre à rire

&

& à causer aussi tranquillement, que si elle eut fait une chose indifférente, ou fort loüable. La Reine-Mere, toute Chrétienne, qui avoit eu tant d'Ennemis, qu'elle auroit pu faire punir, qui n'avoient reçu d'elle que des marques de sa bonté, en fut scandalisée. Le Roi & Monsieur la blamérent; & le Ministre, qui n'étoit point cruel, en fut étonné. Enfin, toute la Cour eut horreur d'une si laide vangeance, & ceux qui avoient tant estimée cette Reine furent honteux de lui avoir donné des loüanges: mais, ce ne fut pas sans se moquer du pauvre mort, qui n'avoit pas eu le courage, ni de se sauver, ni de se deffendre, & d'avoir eu contre cet accident une précaution si inutile; car, du moins il devoit avoir un poignard, & s'en servir avec valeur. On laissa cette Reine languir long-tems à Fontainebleau, pour lui montrer le mépris qu'on avoit pour elle; mais enfin, elle supplia tant de fois le Ministre de la laisser venir à Paris, qu'il fut impossible de la refuser. Elle vint donc voir le Ballet, que le Roi dansa cette année pour le Carnaval, & elle

1656.

1658. elle arriva le vingt quatre Fevrier 1658. Il eſt à croire qu'elle auroit ſouhaité de pouvoir s'établir tout-à-fait en France ; mais on ne lui fit eſpérer de l'y ſouffrir, que quelques jours ſeulement. On la logea dans le Louvre, à l'Apartement du Cardinal Mazarin ; ce qui fut concerté exprès, pour lui montrer qu'il falloit qu'elle le quittât promptement. Malgré toutes les précautions de la Reine, elle y paſſa les jours gras ; qu'elle emploia le mieux qu'elle put. Rien ne parut en elle de contraire à l'honneur, je veux dire à cet honneur qui dépend de la chaſteté ; &, ſi elle s'étoit laiſſé entamer ſur ce chapitre, les charitables gens de la Cour n'auroient pas oublié de le publier : mais, en tout le reſte, elle montra peu de ſageſſe, peu de conduite, & beaucoup d'emportement pour le plaiſir. Elle couroit les Bals en maſque, elle alloit ſans ceſſe à la Comedie avec des hommes toute ſeule, dans les prémiers Caroſſes qu'elle rencontroit, & jamais perſonne n'a paru plus éloignée de la Philoſophie que celle-là. Elle partit enfin les prémiers jours du Carême, aiant

aiant reçu quelque argent du Roi, & 1658.
s'en retourna à Rome où l'Action qu'elle avoit faite en France ne la fit pas estimer.

Le Prince de Condé, qui étoit en Flandres, tomba malade environ dans ce tems-là. Il dépêcha aussi-tôt un Courrier à la Reine, pour la supplier de lui envoier Guenaut, Medecin en qui il avoit beaucoup de créance. Elle le fit partir avec soin, & le Ministre y contribua de tout son pouvoir, pour montrer à ce grand Prince, que leur malheur, & non sa haine, les tenoit séparez. Il fut fort malade, & montra dans cette maladie, à ce qui en fut dit alors, des sentimens fort Chrétiens, dont il avoit jusques là paru fort peu touché; mais j'ai lieu de croire, qu'il avoit dans l'ame un fondement de Vertu, qui produisoit en lui dans les grandes occasions des retours vers Dieu, dont il adoroit lâ Puissance sans se soumettre comme il devoit à ses Commandemens. Car, j'ai ouï dire à quelqu'un de ses Serviteurs, que sur ce Chapitre il avoit quelques fois donné des marques particulieres d'être susceptible de pieté,

quoi

1657. quoique d'ailleurs on ne le crût pas dévot. Les jugemens des hommes sont incertains : il n'y a que Dieu, qui connoisse les plis & replis du Cœur humain.

Le Duc de Candalle, le prémier de la Cour en bonne mine, en magnificence, & en richesse ; celui que tous les Hommes envioient, & dont toutes les Dames galantes souhaitoient de meriter l'estime, si elles n'en pouvoient faire le trophée de leur gloire : ce jeune Seigneur, qui en effet étoit aimable, revenant de Catalogue où il avoit commandé cette année les Armées du Roi, mourut à Lion comme il revenoit à Paris. Il fit paroître beaucoup de repentir de ses fautes, & reçut fort Chrétiennement tous les Sacremens. Les priéres de Melle. d'Epernon sa Sœur, qui avoit préferé le Couvent des Carmelites aux Duchez que le Duc d'Epernon son Pere lui pouvoit donner, attirerent sans doute une si bonne mort de la Misericorde de Dieu. Elle voulut que l'Abbé de Roquette fît son Oraison funebre. S'étant heureusement trouvé à Lion, il l'avoit assisté à la mort. Il prit pour son

son Texte, ce Verset du Pseaume 1657.
LXII. *Tes miséricordes, Seigneur, valent beaucoup mieux que la vie.*

La Vertu de Mlle. d'Epernon ne l'empêcha pas de pleurer amérement cet illustre Frere. Il fut aussi infiniment regreté de toute la Cour, & sa fin parut étonante à toute la France : il sembloit que la Mort en sa personne avoit fait un coup trop hardi ; dont si on eut ôsé on lui eût fait des reproches ; mais, cette rigoureuse Ennemie du Genre humain ne fait pas grand cas de nos plaintes : elle ne respecte ni les Jeunes, ni les Grands ; il semble au contraire qu'elle se divertit à ceuillir les plus belles Fleurs du Partere du Monde Quelques uns s'imaginérent qu'il avoit été empoisonné ; mais le soupçon ne parut pas avoir aucun fondement.

Dans ce même tems, le Roi alla au Parlement ; pour faire recevoir une Bulle que le Pape avoit envoiée contre les Janséniſtes. La Reine, animée d'un Zêle véritablement loüable, croïoit avec raison devoir sa Roiale Protection à la véritable Doctrine de l'Eglise, qui sembloit être attaquée par

1657. par les Opinions du Jansénisme touchant la Grace, & le Libre Arbitre de l'Homme qu'ils ont paru vouloir combatre; mais, les gens de bien étoient persuadez que ceux qui la conseilloient, sous l'apparence de la Gloire de Dieu & de la Religion, l'engageoient souvent à des choses qui en toutes leurs circonstances ne paroissoient pas conduites par l'Esprit de Charité: &, comme ils étoient sans passion, ils souhaittoient que la Paix se pût rétablir entiérement parmi les Fidelles & que l'on travaillât sincérement à ramener à l'Obéissance ceux qu'ils croïoient s'éloigner des Sentimens Orthodoxes. On les accusoit, & peut-être injustement, de vouloir regarder cette Affaire comme une source de la quelle ils pourroient toujours tirer des matieres agréables à la Piété de la Reine, & par elles demeurer les Maitres de la destinée de beaucoup de Gens. On peut tourner toutes choses en bien & en mal; mais, ce qui paroissoit véritable, & que les Ignorans & les Femmes pouvoient connoitre, étoit que les Jansenistes montroient estimer & soutenir la Doc-

Doctrine de Janſénius condamnée par 1658.
les Décisions de Rome, & que par
conſéquent les Jéſuites ne les accu-
ſoient pas ſans ſujet; que les Janſé-
niſtes, qui paroiſſoient ſe ſoumettre de
parole ſeulement à la Condamnation
des cinq Propoſitions, deffendoient
méthodiquement, & avec une paſſion
extrême, le Livre qui les contenoit,
mais qu'en effet auſſi ils donnoient au
Public par leurs Ouvrages une Mora-
le, ou la Pratique de la parfaite Ver-
tu Chrétienne étoit éloquemment en-
ſeignée. Leur vie étoit conforme à
leurs Ecrits : ils faiſoient profeſſion
d'eſtimer & de ſuivre les plus étroites
Maximes de l'Evangile. Me. de
Longueville qui après ſa Converſion
s'étoit déclarée de leur Parti, & vou-
loit régler ſa Conduite par leurs Con-
ſeils, faiſoit voir par l'auſterité de ſa
Vie combien ils étoient bons & loua-
bles.

Les Peres Jéſuites portent à juſte
titre le nom d'Apôtres des Indes &
de la Chine, puiſqu'au prix de leur
vie & de leur ſang ils ont eu l'hon-
neur par tant de ſouffrances de faire
adorer le Nom de Jeſus-Chriſt preſ-

1658. que dans toute l'étendue de la terre, & particuliérement dans les Contrées barbares où il n'étoit point connu auparavant. C'est une Compagnie ; qui a toujours été remplie de grands Hommes, tant par leur Science, que par leur Piété, qui les a fait considérer comme des Colonnes de l'Eglise ; mais, plusieurs des plus grands Evêques de France, & des plus estimez, étoient les Chefs de ceux qu'ils accusoient d'Hérésie. Un de leurs Peres, plein de Vertu, & des plus renommez de notre Siecle, parlant un jour à une Dame de mes Amies des Contestations de ce temps-la, qui étoient nées & fomentées entre les Jansénistes & eux, il dit sans blâmer les Adversaires de sa Compagnie, & avec un sentiment extrême de douleur, qui lui faisoit souhaitter ardamment l'Union de tous les Chrétiens, que l'orgueil de l'Esprit humain étoit la source de ces desordres, & qu'il prioit sans cesse notre Seigneur de tuer en lui & dans les autres cet Ennemi mortel de ceux qui aspirent à la Vie éternelle. Ce Saint Homme avoit raison d'en parler de cette maniere; car, j'ai toujours oui dire, que ces Con-

Conteſtations de Doctrine avoient été 1658.
cauſées par des animoſitez particulieres.

Le Gouverneur de Hedin, Belbrune, mourut alors, & cette Place fut auſſitôt donnée à Moret, Frere de Vardes, qui depuis quelque temps s'étoit attaché au Cardinal. Quand il fut en prendre poſſeſſion, la Fargue, Lieutenant de Roi, & la Riviere, tous deux Officiers dans Hedin, lui fermérent les Portes. Le Maréchal d'Hoquincourt, Gouverneur de Peronne, gagné par les charmes & les Conſeils de Me. de Châtillon, avoit traitté avec Monſieur le Prince : il avoit corrompu en ſa faveur ceux qui commandoient dans Hedin ; & le deſſein de ce Maréchal avoit été de lui donner paſſage par Peronne. Mais, cette Conſpiration, qui auroit pû rendre les Ennemis Maitres de cette Frontiere, aiant été découverte par le Miniſtre, ce Maréchal en perdit ſon Gouvernement ; & tout ce que put gagner la Maréchale d'Hoquincourt ſa Femme par Négociation fut de le faire redonner au Marquis d'Hoquincourt ſon Fils, que le Cardinal Mazarin eſtimoit fidelle au Roy, & digne de ſa Clémence. Le Pere, de-

1658. puis cette mauvaise Avanture, se trouvoit dans une situation fort malheureuse. Les Disgraces & la Galanterie ne subsistent guere ensemble : la passion qu'il avoit eue pour Me. de Châtillon étoit passée : ses Rivaux & ses pertes l'avoient détrompé. Il voioit bien qu'il avoit fait un mauvais pas ; mais, il n'y avoit plus moyen de reculer. Il se jetta dans Hesdin, pour entretenir la Révolte de la Fargue & de la Riviere ; &, comme il vit qu'il n'y étoit pas le Maître, il fut contraint de passer en Flandres, où il fut bien reçu du Prince de Condé & des Espagnols, qui lui donnérent de grands Apointemens, avec la Dignité de grand Baillif de Gand. Sa Femme & son Fils sauvérent son bien, & comme la Cour voulut aller au Printemps vers la frontiere commencer la Campagne, le Roi commanda à la Maréchale d'Hoquincourt de suivre, & on lui donna de l'argent pour obéir.

Le Roi & la Reine partirent le lendemain des Fêtes de Pâques. Ils quitérent le repos plûtôt qu'à l'ordinaire, afin d'aller par leur présence réparer les mauvais succès qui pouvoient arriver de

l'é-

l'équipée du Maréchal d'Hoquincourt. 1658.
Avant que de partir, ils virent le Duc de Beaufort, qui depuis la Paix avoit toujours été éxilé: il avoit montré beaucoup de fermeté & de hauteur, en ne recherchant par aucune bassesse l'Amitié du Ministre. Il voulut même laisser du tems entre ce qu'il avoit fait contre lui, & son Raccommodement: puis enfin il le fit avantageusement pour lui. Le Duc de Vendôme son Pere, ayant desiré de le revoir à la Cour proposa son Retour au Cardinal; & le Ministre, oubliant toutes les haines passées, le regarda comme Frere du Duc de Mercœur, qui avoit épouzé sa Niece: le recevant ensuite au nombre de ses Amis, il lui donna la survivance de l'Amirauté que le Duc de Vendôme avoit eue pendant la Guerre.

Le Roi alla d'abord à Amiens, où il séjourna quelque tems pour aviser aux moiens de sauver Hesdin. Le Roi même se présenta en personne devant cette Place; mais, la Révolte de ceux qui y commandoient étoit trop bien affermie: ils ne lui rendirent pas le respect qui lui étoit dû. Le Ministre, voiant cette Affaire sans remede, fit ré-

1658. résoudre le Roi d'aller à Calais, pour travailler au grand dessein de cette année, qui étoit la prise de Dunckerque, que nous devions attaquer conjointement avec les Anglois ; & le Projet étoit de la laisser à Cromvvel, quand elle seroit prise. Ce dessein parut odieux à tous les Gens de Bien, & on ne manqua pas de blâmer le Ministre de cet avantage qu'il donnoit aux anciens Ennemis de la France, à un Héretique, à un Usurpateur; mais, il avoit ses raisons : il crut qu'il étoit impossible sans cela de sauver l'Etat de beaucoup de maux, & fut persuadé au contraire que par cette voie il forceroit le Roi d'Espagne à faire la Paix. Ceux, qui murmuroient contre cette liaison des Anglois avec nous, disoient que sans compter l'interêt de la Religion il y avoit encor à craindre que ce ne fut donner des forces à des Voisins, qui ne pouvoient nous aimer, & que cette Place mettoit en état de nous faire un jour la Guerre. Malgré ces raisons, que le Cardinal Mazarin sans doute avoit bien examinées, les Anglois passérent la Mer : nous assiégeames la Place. Cette Entreprise, dont le succès fut aussi heu-

heureux qu'on le pouvoit souhaitter, pensa être funeste à la France. 1656.

Le Roi voulut aller visiter l'Armée. Il fut à Mardik, où il demeura quelque tems. Ce lieu étoit infecté par les corps morts qui étoient restez des années précedentes à demi enterrez dans le sable sans pourrir : la secheresse du terroir les en empêchoit. Il n'y avoit à Mardik nulle commodité, on manquoit d'eau, & de toutes choses ; & la chaleur étoit excessive. Le Cardinal, qui en toutes occasions avoit toûjours pour principale occupation de gagner de l'argent s'avisa de devenir le Vivandier, & le Munitionaire de l'Armée : il faisoit vendre à ce qu'on a dit, le Vin, la Viande, le Pain, & l'Eau, & regagnoit sur tout ce qui se vendoit. Il faisoit la Charge de Grand Maitre de l'Artillerie, & depuis les premieres jusqu'aux derniéres, il profitoit sur toutes. Les souffrances par cette raison furent grandes en ce Siege, & même à Calais, où toutes les denrées nécessaires à la vie étoient fort chéres. Le Roi, quand il alloit à Mardik visiter son Armée, vivoit comme un Particulier : il dinoit chez le Cardinal Mazarin, où

1653. chez le Vicomte de Turenne; il n'avoit point d'Officiers & manquoit de service & d'argent. Quand il alloit à l'Armée, il rencontroit de pauvres soldats: il ne leur donnoit rien, parce qu'il n'avoit point de quoi le faire; & le pis étoit que le Ministre, corrompant les sentimens du Roi, travailloit à lui en ôter l'inclination, afin de lui en pouvoir ôter le moien: ce qui faisoit, à ce que me dirent ceux qui étoient à ce Siege, le plus méchant effet du monde; car les soldats deviennent plus avares de leur vie, quand on leur est avare de quelques pistoles.

Monsieur le Prince, & D. Juan avec toutes les Forces d'Espagne, s'approchérent de Dunkerque, pour en empêcher la prise. Le Vicomte de Turenne en avertit le Ministre, & lui manda que son sentiment étoit de les aller combattre. Le Cardinal vigilant & habile autant qu'il étoit ménager, sachant par cette voie & par ses propres intelligences, que les Ennemis les venoient trouver, fut de ce même Avis, & envoia ordre à ce Géneral de donner Bataille. Ce grand Capitaine, qui en de pareilles occasions ne mâqua jamais d'a-

d'acquerir une grande réputation, ſortit 1658.
de ſes Retranchemens pour aller attaquer l'Armée Eſpagnole, & la ſurprenant il la deffit. Le Maréchal d'Hoquincourt, qui s'étoit avancé plus que les autres pour reconnoître nos lignes, fut le premier qui ſe ſentit de la mauvaiſe deſtinée du Parti où il étoit. Il y perdit la vie, qu'il quitta avec un ſenſible regret de mourir hors du ſervice du Roi. Il vécut quelques jours, dans leſquels il fit paroître ces ſentimens, & fit ſupplier le Roi, qu'en lui pardonnant ſon crime, ſon corps pût être enterré à Nôtre Dame de Lieſſe, ce qui lui fut accordé facilement. Toute la vaillance & la fermeté de Mr. le Prince ne fut pas capable d'arrêter la fuite de ſes Soldats, & la déroute en fut grande. Les Ducs d'Iork & de Gloceſter, qui étoient dans cette Armée, y firent des actions dignes de mémoire, & leur valeur à combattre les nôtre étoit d'autant plus grande, qu'elle étoit animée par la haine qu'ils avoient contre les Anglois qui étoient joints avec nous. Cette Victoire, qui fut glorieuſe à Mr. de Turenne, redonna beaucoup de force au Roi, abbatit celles des

1658. Eſpagnols, nous aſſûra la priſe de Dunkerque, & nous mit dans le chemin de la Paix. Ce fut le 14. Juin, que ce bonheur arriva à la France. Il fut bientôt ſuivie de la Capitulation de la Place, qui ſe rendit peu de tems après.

La Reine n'eut pas le tems de ſentir cette joïe. Environ le 22. du même mois, le Roi tomba malade à Calais, d'une fiévre continue, avec le pourpre, qui fit craindre pour ſa vie. Les fatigues qu'il avoit euës à Mardik & à l'Armée; allant lui-même malgré le Cardinal viſiter les Gardes, avec les incommodités que j'ai dites & la chaleur qu'il y ſouffroit, l'avoit mis en cet état. Il fut quinze jours dans un péril extrême, & la Reine en ſentit toute la douleur que l'amour qu'elle avoit pour lui devoit cauſer. Elle fit le deſſein, à ce qu'elle m'a fait l'honneur de me dire depuis, ſi elle le perdoit, de ſe retirer au Val-de-Grace; & néanmoins elle m'avoüa en même tems qu'en cette occaſion elle avoit été infiniment ſatisfaite du bon naturel de Monſieur. Il lui témoigna toute la tendreſſe poſſible, & montra de craindre ſenſiblement de perdre le Roi. Quand la Rei-

ne-

ne lui dit qu'il ne falloit plus qu'il approchât de lui, de peur de gagner son mal, il se mit à pleurer ; mais, ce fut avec un tel serrement de cœur, qu'il fut long-tems sans pouvoir prononcer seulement une parole. La Reine, de qui je sçus ces particularités, lui en sçut bon gré : son cœur en fut touché par l'estime qu'elle conçut de sa bonté ; & dés ce moment elle l'aima beaucoup plus tendrement qu'elle n'avoit fait par le passé. Le Roi prit du Vin émétique par deux fois ; & Dieu, qui ne voulut pas priver la France de ce Prince enrichi de tant d'éminentes qualités qui devoit le rendre un Roi digne de l'être, par sa misericorde reçut une nouvelle vie, & ce bonheur causa beaucoup de joie à la Reine Mere, à Monsieur, & à tous les bons François. Le Ministre en fut aussi fort content : mais, il parut qu'il y regarda son intérêt préferablement à toutes choses : il fit en cette occasion des actions qui devoient deshonorer sa mémoire. Comme il n'osa rien esperer de Monsieur, il envoya enlever ses Tresors & les meubles de sa Maison de Paris, pour les faire porter au Bois de Vincennes. 1658.

1658. Il prit néanmoins ses mesures le mieux qu'il pût, avec le Marêchal du Plessis, Gouverneur de Monsieur : il lui fit de grandes promesses, & alla visiter tous ceux qui étoient peu ou beaucoup dans les bonnes graces de ce jeune Prince, particuliérement le Comte de Guiche, à qui il fit des avances, qui parurent sortir d'une ame basse & foible.

Après l'heureuse guérison du Roi, la Cour revint à Compiegne, où leurs Majestés reçurent les premieres marques de la joie publique: ils n'y tarderent gueres, parce que le Roi avoit dessein de se montrer à son Peuple, & de là s'en aller à Fontainebleau. Il ne parut point changé de sa maladie: aussitôt qu'il eut pris l'air, les forces lui revinrent; & quand il arriva à Paris, moi-même, qui ne l'avois point vû malade, & qui n'avois point été au Voiage, je le trouvai aussi gras & d'aussi bonne mine qu'à l'ordinaire. Il reçut avec plaisir, & quelques marques de bonne Volonté, ceux qui avoient jetté des larmes pour lui. Comme j'avois été de ce nombre, & qu'il l'avoit sçû, il me fit l'honneur de m'en remercier de la meilleure grace du monde. Le

Roi

Roi étoit sérieux, grave, & fort aimable. Sa Grandeur, jointe à ses grandes qualités, imprimoient le respect dans l'ame de ceux qui l'approchoient. Il parloit peu, & bien : ses paroles avoient une grande force, pour inspirer dans les cœurs, & l'amour, & la crainte, selon qu'elles étoient ou douces ou severes. 1658.

Le Cardinal Mazarin demeura sur la frontiere, pour finir le Siége de Graveline, qu'il avoit fait attaquer par le Maréchal de la Ferté. Cette Place fut en effet si bien attaquée, qu'elle se rendit au Roi le 30. Août. Aprés cette Expedition, le Ministre revint trouver le Roi & la Reine à Fontainebleau, environ quinze jours après leur arrivée.

Le Duc de Modene, qui commandoit l'Armée du Roi en Italie, & avoit le Duc de Navailles pour Lieutenant Géneral, prit en même tems Mortare, qui se rendit le 25. Août : les nouvelles en arriverent au Ministre, lorsqu'il passa par Paris victorieux de Graveline.

Ceux, qui aimoient la Justice, & les particuliers Serviteurs de la Reine

1658. d'Angleterre, reçurent alors une agréable nouvelle pendant le séjour du Roi à Fontainebleau, qui fut celle de la mort de Cromvvel. Le Ministre néanmoins, en parut fâché, & même il sembla quil n'approuvoit pas la joïe publique; mais je suis bien aise de remarquer en cet endroit, par la réponse que cette Princesse fit alors à la Lettre que je me donnai l'honneur de lui écrire sur ce sujet, avec quelle modération elle apprit que Dieu l'avoit vengée de ce cruel Ennemi.

Copie de la Lettre d'Henriette Marie Reine d'Angleterre, écrite de sa propre main à Me. de Motteville, le Mecredi dix huit Septembre 1658.

» VOus pourriés m'accuser avec rai- » son de peu de sentiment des té- » moignages que me rendent mes A- » mies de leur Amitié, si je ne vous » disois que je n'ai reçu vôtre Lettre » que ce matin, quoiqu'elle soit dat- » tée de Dimanche. En verité, j'ai » songé que vous recevriés de la joïe » de la mort de ce scelerat: & je » vous dirai que je ne sçai si c'est que

» mon

mon cœur est si enveloppé de mélan- « 1658.
colie, qu'il est incapable d'en rece- «
voir; ou que je ne vois pas encore de «
grands avantages qui nous en peu- «
vent arriver; mais, je n'en ai pas «
ressenti une fort grande, & la plus «
grande que j'aie est de voir celle de «
tous mes Amis. Je vous prie de «
bien remercier Madame du Plessis, «
& Melle. de Bellenave. Je voudrois «
bien avoir fait la quatriéme de vôtre «
Compagnie, pour me rejoüir avec «
vous. Je voudrois vous dire bien «
des amitiés; mais en verité, elles «
sont dans mon cœur plus que je «
ne les puis exprimer, & mes ac- «
tions vous le feront voir en toutes «
occasions. Je vous conjure de le «
croire, ou vous me faites grand «
tort; car, je suis au fonds de mon «
ame de vos Amies. «

Le Ministre eut aussi alors la joïe de voir Me la Princesse de Conti sa Niece, qui venoit d'accoucher d'un Prince du Sang, qui mettoit un de ses Neveux dans le nombre des Héritiers de la Couronne. La mort de cet Enfant, qui ne vécut que peu de jours, obli-

1658. obligea M. le Cardinal d'aller à Paris, visiter cette Princesse;& comme il étoit persuadé que l'air de Fontainebleau ne lui étoit pas bon, il envoia supplier le Roi de faire une petite Course à Paris, afin de lui pouvoir communiquer quelques affaires. Le Roi y alla, & ne coucha qu'une nuit au Bois de Vincennes; puis étant revenu trouver la Reine, il la persuada de s'en revenir à Paris, & par conséquent toute la Cour y arriva le 25. de Septembre.

Comme le Parlement étoit dépuis deux ans sans premier Président le Cardinal, pour faire une Action d'éclat, qui put établir sa réputation, dans l'opinion des hommes, & faire voir qu'il sçavoit connoitre & recompenser la vertu & le merite, voulut mettre à la tête de ce grand Corps un Chef qui eût l'approbation des gens de bien. Pour cet effet, il jetta les yeux sur Lamoignon, Maître des Requêtes, qu'il ne connoissoit que par l'estime universelle que jusqu'alors il avoit acquise dans le Public par son habileté & son integrité. Le Procureur Géneral Fouquet, Sur-Intendant des

des Finances, qui fut un des prémiers 1658.
qui le proposérent, ne se servit en effet que des grandes qualitez de Lamoignon pour persuader le Cardinal Mazarin de le nommer, en le flattant de l'honneur qu'il auroit d'avoir fait ce choix par le seul motif du bien public. Il en reçut aussi des louanges de tout le monde; & la Reine sur-tout, qui sçavoit que l'interêt n'y avoit eu aucune part, en faisant gouter à ce Ministre par son approbation les prémices de la récompense dont une bonne action doit être suivie, lui devoit en même tems faire regretter d'avoir tant négligé par le passé les occasions de se procurer à lui même la joüissance d'un si grand bien.

Le Roi, depuis l'inclination qu'il avoit eue pour Melle. la Motte, étoit demeuré demi enchanté dans un reste d'inclination qu'il avoit toujours conservé pour la Comtesse de Soissons; se divertissant néanmoins par occasion avec les autres Nieces qui étoient demeurées au Louvre; mais, il se fatigua d'aller à l'Hôtel de Soissons si souvent, ou plûtôt son cœur se lassa de n'être pas assez occupé. Pendant le séjour que l'on fit à Fontainebleau, il parut

1685. s'attacher d'avantage à Melle. de Mancini: il parloit à elle avec application; &, malgré ſa laideur, qui dans ce tems-là étoit exceſſive, il ne laiſſa pas de ſe plaire dans ſa converſation. Cette Fille étoit hardie, & avoit de l'eſprit, mais un eſprit rude & emporté. Sa paſſion en corrigea la rudeſſe, & ſon emportement ſervit à lui montrer qu'elle n'y étoit pas inſenſible. Le Roi s'en apperçut, & cette reconnoiſſance dans le commerce particulier que la Puiſſance de l'Oncle l'obligeoit d'avoir avec ſes Niéces, l'expoſoit à une Avanture qui fut d'autant plus belle pour Melle. de Mancini, que ſe trouvant fort touchée du deſir de plaire au plus grand & au plus aimable Roi du Monde, elle eut la ſatisfaction d'avoir réüſſi dans ſon deſſein, & de rencontrer dans la tendreſſe de ce Prince de quoi paier ſes empreſſemens, & la facilité qu'elle eut à l'aimer trop, quoi que ce trop ne fut pas tout-a-fait ſans bornes; car on a toûjours cru que cette Paſſion, quoi que violente, avoit été accompagnée de tant de ſageſſe, ou plûtôt de tant d'ambition, qu'elle s'y étoit engagé ſans crain-

crainte d'elle-même, étant aſſurée de 1658.
la vertu du Roi, & ſi elle en doutoit, ce doute ne lui faiſoit pas de peur. Elle voioit que l'Amitié qu'il avoit eue pour la Comteſſe de Soiſſons, bien loin de lui avoir fait tort, lui avoit procuré un grand Etabliſſement. Une pareille Avanture lui ſembloit être le moins qu'elle en put eſpérer. C'eſt pourquoi, rien ne lui en pouvoit défaire. Ses ſentimens paſſionnez, & ce qu'elle avoit d'eſprit, quoi que mal tourné, ſupeléérent à ce qui lui manquoit du côté de la beauté. Il n'y a point de plus forte chaine pour lier une belle âme, que celle de ſe ſentir aimé. Elle ſçut ſi bien perſuader au Roi qu'elle l'aimoit, qu'il ne put s'empêcher de l'aimer, & il eſt aiſé de concevoir que des deux côtez leur Amitié devint auſſi forte qu'elle étoit ſenſible. Les effets en furent grands; mais, ils auroient peut-être été plus extraordinaires, ſans la ſage conduite de la Reine à qui Dieu donna des forces pour réſiſter à ce qu'on dit être le plus fort dans le monde; & ſans la moderation du Cardinal, qui ne peut jamais être aſſez loué ſur ce ſujet.

Pen-

1658. Pendant que le Roi s'engageoit inſenſiblement à une violente Paſſion, toute l'Europe regardoit de quel côté il ſe tourneroit pour choiſir une Femme; & toutes les Princeſſes, qui pouvoient aſpirer à cet honneur, étoient attentives à l'Evénement de cette Election.

Il y avoit long tems que la Ducheſſe de Savoie preſſoit le Miniſtre de ſe déclarer ſur le Mariage du Roi & de la Princeſſe Marguerite ſa Fille. Cette Princeſſe étoit ainée de la Ducheſſe de Baviere, que ce Duc avoit choiſie par préférence à ſa Sœur, à cauſe de ſa beauté & parce que la Princeſſe Marguerite n'en avoit guere. Le Roi, qui avoit toûjours dit qu'il vouloit une Femme qui fût belle, ſembloit néanmoins être réduit à celle-là; car, le Miniſtre, qui ne le vouloit point marier, que quand il y ſeroit forcé, ſe trouvoit porté en cas de néceſſité de préférer cette Princeſſe à toutes celles de ce Rang. Sa Niece la Comteſſe de Soiſſons, avoit épouſé le Fils ainé du Prince Thomas, Oncle du jeune Duc de Savoie, & ſes Enfans étoient les Héritiers de ce Prin-

Prince. Les Nieces du Cardinal Mazarin étant nées, pour faire la deſtinée de tous les Princes de l'Europe, il ſembloit qu'étant trop ſage pour entreprendre d'en mettre une ſur le Trône, il ne pouvoit s'en approcher d'avantage qu'en y plaçant la Princeſſe Marguerite ſon Alliée ; & ce pouvoit être la raiſon pour laquelle il paroiſſoit qu'il ſe laiſſât plûtôt arracher un conſentement en ſa faveur, que pour toutes les autres qui pouvoient y prétendre. Il accorda donc à Madame de Savoie, non pas entiérement ce qu'elle demandoit, mais ſeulement de lui mener le Roi. La Reine, agiſſant comme Mere, alloit droit à l'avantage du Roi ſon Fils. Elle avoit toûjours paſſionnément ſouhaitté la Paix, & l'Infante d'Eſpagne, comme ſeule digne d'épouſer le Roi; mais, de la façon qu'elle en parloit, on jugeoit aiſément qu'elle le ſouhaittoit ſans en ôſer eſpérer l'effet, Juſques là, ce Mariage lui avoit paru impoſſible, à cauſe que le Roi d'Eſpagne n'avoit point de Fils & que l'Infante ſa Niece étoit héritiere de tous ſes Etats ; mais, depuis quelque tems, il 1657.

1658. il en avoit un, & la Reine d'Espagne étoit prête d'accoucher, si bien que ce Mariage ne paroissoit plus hors d'état de se pouvoir espérer, quoi qu'il y eût toûjours peu d'apparence qu'il se put faire, à cause des maximes quasi inébranlables des Espagnols, qui ne veulent rien hazarder. La Reine, au défaut de l'Infante, auroit mieux aimé la Princesse d'Angleterre, que nulle autre; parce qu'elle l'aimoit déjà, & que cette jeune Princesse paroissoit alors avoir un tel respect pour la Reine, qu'il sembloit qu'elle ne la considéroit pas moins que la Reine sa Mere: mais, le Roi seul en France ne la trouvoit pas à son gré; ou pour mieux dire, le Ministre n'avoit point d'intérêt qui l'obligeât de pancher de son côté. La Reine, au contraire, avoit accoûtumé de dire que si elle ne pouvoit avoir sa Niece pour Reine, qu'elle souhaittoit celle-là, & que son déplaisir étoit de ce qu'elle n'avoit pas trois ans d'avantage, afin qu'elle pût plaire au Roi, qui paroissoit la négliger parce qu'elle étoit plus jeune que lui, & qu'il montroit de vouloir une Fille plus faite.

Par

Par l'événement on a vu que dans 1658.
le fonds du cœur du Ministre, il y avoit un grand désir de faire épouser au Roi la Princesse de Savoie, & que d'ailleurs n'aiant pas d'aversion à la Paix, il avoit en général une assez sincere intention d'aller au bien de l'Etat. Il ne doutoit pas, que si on pouvoit avoir l'Infante pour Reine, ce ne fût par sa Naissance la plus digne Femme que le Roi pût avoir. Il connoissoit aussi, que la Reine ne pouvoit être contente sans elle ; mais, en lui montrant pour la satisfaire, qu'il souhaitoit la même chose, il espéroit sans doute, que les difficultez en seroient si grandes, que sans lui déplaire il pouroit parvenir à ses fins. Pour faire parler le Roi d'Espagne, il falloit lui montrer publiquement, que le Roi se vouloit marier ailleurs. Ainsi, le dessein du Cardinal fut de faire le Voiage de Lion, pour tâcher d'embarquer le Roi avec la Princesse Marguerite, montrant toujours par là, que son intention étoit de presser le Roi d'Espagne de se déclarer. Agissant de cette maniere, il faisoit ce qu'il pouvoit, pour travailler au conte-

1658. tentement de la Reine. Le Roi par là devoit voir la Princeſſe de Savoie, & de cette vûë le Cardinal en eſperoit un bon effet, car, il mettoit les choſes en état, qu'en cas que le Roi d'Eſpagne demeurât muet, ce qu'il croyoit devoir arriver, il pût par le propre goût du Roi lui laiſſer choiſir une Femme : &, il ne doutoit pas que dans le deſir qu'il avoit de ſe marier, ne lui laiſſant voir que celle-là, il ne la prît. Outre l'engagement où il l'expoſoit, il étoit perſuadé avec raiſon; que malgré le peu de beauté de cette Princeſſe, le Roi en ſeroit content & ſatisfait, parce qu'elle étoit aimable, ſpirituelle & ſage; ce qui ſelon ſon humeur lui devoit plaire. Le Cardinal, trouvant dans ce Voyage, l'une de ces deux choſes, ou la ſatisfaction de la Reine, à qui il devoit toute ſa grandeur, ou une Reine qui étoit Couſine Germaine de ſa Niece, y fit reſoudre le Roi; mais, il eſt indubitable qu'il préferoit dans ſes deſirs ſes propres interêts à ceux de la Reine. Il le fit auſſi pour éviter de marier le Roi à la Princeſſee d'Angleterre, qui devenant grande & agréable,

ble, pouvoit enfin lui plaire. Melle. 1658.
d'Orleans, seconde Fille du Duc d'Orleans, dont on lui parloit souvent, étoit encore une digne Alliance pour le Roi : elle étoit fort belle, & d'âge propre à lui plaire ; mais, le Cardinal ne lui vouloit pas donner une Couronne fermée ; parce que le Duc d'Orleans ne l'avoit pas obligé à le servir. Il voïoit beaucoup de personnes de la Cour souhaitter ce Mariage, comme sortable au Roi, par la Naissance & la Beauté de cette Princesse ; mais, il ne trouvoit pas à propos de donner cet avantage aux souhaits du Public, de peur de perdre le mérite qu'il vouloit avoir auprès de la Reine future, d'être celui seul à qui elle dût son bonheur. Mademoiselle, Fille ainée du Duc d'Orleans, qui en partie avoit fait la Guerre pour être Reine de France, se voioit par cette même raison hors d'état d'y prétendre, même à cause des années qu'elle avoit plus que le Roi. Elle étoit de toutes façons malsatisfaite de sa destinée, & ne pouvoit souffrir non plus sans un extrême chagrin, que sa Sœur fût proposée pour occuper cette éminente Place. Elle auroit sans doute mieux aimé voir sur le

1658. Trône toute autre Princesse qu'elle; car, la Jalousie que l'amour propre produit, effaçoit en elle la force du Sang & de la Nature, & la rendoit incapable de souffrir patiemment cette préférence.

Le Cardinal, par le parti qu'il avoit pris, avoit mis ces deux Sœurs en repos; mais, la Reine d'Angleterre, qui consentoit par justice, que la Reine préférât l'Infante d'Espagne à la Princesse sa Fille, ne pouvoit d'ailleurs supporter sans une douleur extrême, que la Princesse Marguerite de Savoye sa Niéce, quoiqu'inferieure à sa Fille, tant par la naissance que par la beauté, l'emportât sur elle; &, sans en rien témoigner, elle en ressentoit autant de peine, que la chose le meritoit.

Il y avoit en Portugal une Princesse, qui sans doute ne manquoit pas de prendre part à ce noble chagrin. Cominges, qui étoit alors Ambassadeur en Portugal, qui avoit envoyé à la Reine un Portrait de cette Princesse, qui la faisoit belle, quoiqu'elle ne le fût pas, m'a depûis conté, que la Reine de Portugal sa Mere offroit au Ministre de grands Tresors, pour obtenir que la Prin-

Princesse sa Fille fût Reine de France ; 1658.
&, que ne pouvant se retenir sur le dépit qu'elle eut du voyage de Lyon, elle lui dit un jour qu'elle étoit étonnée de ce que le Roi de France choisissoit si mal.

Melle. de Mancini, quoiqu'elle ne fût pas Princesse, prenoit aussi sa part de l'inquiétude commune à tant d'illustres personnes ; &, quoiqu'en toutes choses elle fût indigne de leur être comparée, elle ne laissoit pas d'avoir des desirs bien relevés. Elle ne quittoit point le Roi, elle le suivoit partout, & le Roi montroit de se plaire avec elle : l'assiduité qu'ils avoient l'un pour l'autre, commençoit même à déplaire à la Reine ; & dans ce tems-là, je remarquai qu'elle avoit beaucoup de chagrin. La Femme, qu'il sembloit que le Roi alloit prendre en Savoye, ne lui plaisoit pas, & Melle. de Mancini, qui paroissoit être la mieux placée dans le cœur du Roi, ne lui étoit pas agréable. Cette maniere de l'obséder continuellement lui donnoit de la tristesse; &, malgré sa discretion, & la qualité de Niece du Ministre si considerable en France, la Reine montroit assez libre-

1658. ment à ſes Confidens, combien cette Fille lui deplaiſoit. Elle n'en uſa pas de même à l'égard des ſentimens qu'elle avoit pour la Princeſſe Marguerite; car, elle en parloit raiſonnablement, diſant que ce n'étoit pas une Affaire faite, mais que le principal étoit que le Roi fût content & heureux, & que cela étant elle ſeroit ſatisfaite.

La Reine, d'abord par le dégout qu'elle avoit de ce Mariage, n'eut point d'envie d'aller à Lion: puis, elle ſe raviſa, & voulut y aller, pour travailler à le rompre. Sa tranquillité paroiſſoit égale à celle qu'elle avoit accoutumé d'avoir; mais, elle auroit ſans doute pris volontiers beaucoup de peine, pour réüſſir à y mettre de l'obſtacle. Elle ſe réſolut donc d'aller au Voiage, même par le conſeil du Miniſtre, qui ne voulant pas lui déplaire en fut auſſi d'avis. La Providence Divine parut y avoir une grande part; car, les quinze jours, qu'il falut retarder de partir de Paris, pour mettre en Ordre l'Equipage de la Reine, furent cauſe que nous avons l'Infante d'Eſpagne pour Reine, parce que ce peu de jours donna le moien à celui, qui vint d'Eſpagne propoſer

poſer le Mariage, d'arriver à Lion dans 1658.
le tems qu'il falloit qu'il arrivât, pour rompre celui de Savoie. Un de ces jours-là, que la Reine étoit prête de partir, je pris la liberté de lui dire, que j'avois de la peine de voir qu'elle alloit faire un ſi grand Voyage, dans une ſi froide ſaiſon comme le devoit être celle où nous allions entrer. Elle me fit l'honneur de me dire alors, en me preſſant le bras, *& pourquoi, vous, qui vous intéreſſez à ce qui me touche, me dites-vous cela? Ne voiez-vous pas qu'il faut que j'y aille?* Un autre jour, Me. de Sénécei, & Me. la Comteſſe de Flex, qui ne la ſuivirent point dans cette importante occaſion, lui diſant que ſi le Roi ſe marioit, elles la ſupplioient de les en avertir, afin qu'elles y puſſent aller, & qu'elles me meneroient avec elles; cette grande Princeſſe, ayant l'eſprit rempli d'un deſſein contraire, nous dit en nous faiſant un ſigne de la tête, qui marquoit ſa penſée, *Tenez vous en repos: j'eſpere que je ne vous manderai point.* Mais, quand elle en parloit publiquement, elle montroit une grande indifférence ſur cet Affaire; ce qui s'accordoit à ſa

1658. Sageſſe & à ſa Raiſon. La Reine en effet me fit l'honneur de me dire en ces mêmes tems, me parlant du Roi confidemment, que ſi cette Princeſſe, qui à ce qu'on lui diſoit étoit vertueuſe, lui plaiſoit, elle conſentiroit volontiers qu'il l'épouſât, parce qu'elle étoit perſuadée que ſi Dieu le permettoit ainſi, ce ſeroit pour ſon avantage: & cela me fit croire, que ſi le Roi trouvoit cette Princeſſe à ſon gré, la Reine par raiſon s'accommoderoit à ſon choix. Il eſt certain néanmoins, que les ſentimens de ſon ame alloient à l'averſion de ce Mariage, & qu'elle ne nous paroiſſoit s'y pouvoir accorder, que parce que dans toutes choſes ſa volonté a toûjours été entièrement ſoumiſe à celle du Souverain Maître des Rois. Par toutes les actions de ſa vie, on a pû remarquer auſſi, qu'elle n'a jamais évité ce qui auroit pû lui déplaire en ſon particulier, quand elle a cru que ces mêmes choſes, ſeroient de quelque utilité au Roi ſon Fils, & au bien de l'Etat. Ce Voyage étant donc reſolu, toute la Cour partit le 25. Octobre.

Le 25. Octobre.

Me de Savoie, de ſon côté, n'étoit

toit pas ſans inquiétude; mais elle é- 1658.
toit celle qui en avoit le moins. Elle voyoit que l'intérêt du Miniſtre étoit de faire le Mariage du Roi & de ſa Fille : elle ne voyoit nulle apparence à celui d'Eſpagne; ſi bien qu'elle ſe perſuadoit, que la Princeſſe Marguerite ayant du mérite & de l'eſprit, engageroit le Roi à l'eſtimer. Ceux, qui l'avoient vûe, en parloient avantageuſement. Ils diſoient qu'elle étoit fort ſage, qu'elle avoit beaucoup de raiſon, & que ſi on ne la pouvoit dire belle, on pouvoit du moins la trouver aimable. Enfin, Me. de Savoie eſperoit que ce Voiage ne lui pouvoit être que glorieux & utile,& ne s'imaginoit pas que le Roi, la Reine & le Miniſtre, faiſant ce pas vers elle, puſſent lui manquer, & ne la pas ſatisfaire. La Princeſſe Marguerite, à ce qu'on a ſçû depuis, avoit des ſentimens contraires à ceux de Me. Roiale: elle trouvoit que ce Voiage lui devoit être d'une dangereuſe conſéquence: il lui ſembloit qu'on l'alloit offrir à qui peut-être ne la prendroit pas : &, comme elle étoit prudente, & qu'elle ſe voyoit ex-

1658. poſée au peril de déplaire, cette avanture lui paroiſſoit fâcheuſe. On a ſçu qu'elle avoit reſiſté à ce Voiage, & qu'elle avoit même feint d'être malade, pour ne le pas faire ; mais, toutes ſes précautions ne la purent éxempter de cette humiliation, elle ſervit à lui donner l'eſtime de tous ceux qui la virent à Lion ; & ſi elle manqua d'être Reine d'un grand Royaume, elle acquit du moins la reputation d'en être digne : ce n'eſt pas peu de choſe.

La Cour arriva à Lion le 23. de Novembre, & celle de Savoie le vingt huit du même mois. Quand on ſçut que Me. Roiale étoit à trois lieuës de la Ville, le Cardinal Mazarin alla au devant d'elle environ deux lieuës. Monſieur y fut aprês, qui la rencontra, elle & les Princeſſes ſes Filles à une lieuë, & le Roi & la Reine allerent enſemble juſqu'à demie lieuë. Quand le Roi les ſçut fort proche, alors il monta à Cheval & pouſſa juſqu'à dix pas du Caroſſe de Me Roiale. Quand cette Princeſſe le vit, elle en deſcendit pour le recevoir, & les Princeſſes de Savoie ſes Filles en firent autant ; car, il y avoit une ainée de la Princeſſe Marguerite, qui

qui étoit Veuve de ſon Oncle le Prince 1658.
Maurice, qu'on avoit appellé le Cardinal de Savoye, & que la Raiſon d'Etat avoit fait ſon Mari. Le Roi avoit témoigné deſirer avec impatience de voir la Princeſſe Marguerite, qui ſembloit lui être deſtinée, & ſans doute qu'il ne les aborda point ſans quelque émotion. Après le ſalut ordinaire, & après avoir à ce qu'il eſt à croire, fixement regardé la Princeſſe Marguerite, il revint Bruſquement au Caroſſe de la Reine, & lui parut très-ſatisfait de cette vûë, lui diſant avec une grande gayeté ces propres mots: *Elle eſt fort agréable : elle reſſemble fort à ſes Portraits. Elle eſt un peu bazanée ; mais, cela n'empêche pas qu'elle ne ſoit bien faite.* Auſſi-tôt après les Caroſſes ſe joignirent, Me. de Savoie deſcendit du ſien, & la Reine en fit autant. Me. Roiale, en la ſaluant, ſe mit quaſi à genoux devant elle, lui prit la main, & la lui baiſa par force avec de trés grandes ſoumiſſions. La Reine l'embraſſa, & les Princeſſes ſes Filles qui toutes deux en la ſaluant mirent les genoux en terre Mademoiſelle ſalua Me. de Savoie comme ſa Tante, & toutes ces Princeſſes

1658. s'embrasserent comme étant proches Parentes. La Reine remonta en Carosse & fit mettre Me. de Savoie auprès d'elle, au devant, qui étoit sa place ordinaire. Mademoiselle se mit au derriere, & fit mettre auprés d'elle Me. de Carignan, qui avoit été au devant de Me. de Savoie, comme étant de sa Maison par son Mari. Monsieur se mit en une portiere avec la Princesse Loüise Veuve; & le Roi eut auprès de lui, à l'autre portiere, la Princesse Marguerite. Pendant le chemin, il parut toûjours l'entretenir avec gayeté, & contre sa coutume il lui parla beaucoup & elle à lui. La Reine, qui étoit attentive à tout ce que faisoit le Roi, me fit l'honneur de me dire à son retour à Paris qu'elle en avoit été étonnée, & qu'elle avoit senti de la peine de les voir d'abord si bien ensemble. Selon le recit des témoins de cette Entrevûë, & de la Reine même, la Princesse Marguerite parut à tous dans ces premiers momens, de jolie taille, & bien faite: on lui trouva les yeux beaux, les sourcils bien faits, les jouës un peu pendantes, tenant en cela par Me. sa Mere, du côté des Bourbons quand ils

sont

ſont jeunes. Elle avoit la bouche grande, & un peu groſſe, le teint brun, mais aſſez uni & pas laid au flambeau, & le nez pas beau. Une perſonne, qui étoit dans le Caroſſe de la Reine, me manda qu'elle leur avoit paru fiere, & point embaraſſée de ſe trouver dans cette occaſion l'objet de tous les yeux des François. Toute cette Royale Compagnie arriva dans le plus bel ordre du monde à Lion, & ceux qui étoient de cette ſuite ont dit que la grandeur de nôtre Cour, & l'éclat de celle de Savoye, qui s'étoit parée avec ſoin de tous ſes ornemens, étoit une belle choſe à voir. Ces deux Cours enſemble vinrent deſcendre au Logement de la Reine, où Me. Roiale remercia publiquement le Roi & Mr. le Cardinal Mazarin, de ce qu'on lui avoit rendu la Citadelle de Turin, éxagerant l'obligation qu'elle avoit à la France, avec toutes les flatteries les plus exceſſives dont elle ſe pût imaginer; ce qui ne plût pas à la Reine: car, elle n'aimoit pas les loüanges, les paroles ſuperfluës, ni les façons. Cette Souveraine n'oublia pas de dire au Miniſtre tout ce qu'elle put pour lui plaire, le 1658.

1658. remerciant de ce qu'il avoit emploié le crédit qu'il avoit auprès de leurs Majestés, pour cette restitution. Après quelques momens de conversation, le Roi & Monsieur allerent la mener chez elle, & toutes choses ce soir là se passerent à l'avantage de Me. Roiale, & de la Princesse Marguerite.

Dieu, qui avoit destiné le Roi à une autre Princesse, la premiere de l'Europe & la plus grande du monde, avoit ordonné par sa providence, que le Roi d'Espagne, au bruit du Voiage de Lion, s'étoit alarmé; & j'ai sçu par celle qui depuis a été nôtre Reine que le Roi son Pere, entendant dire que le Roi alloit se marier, avoit répondu, *Esto no puede sér, y no sera.* * Cette Princesse, dépuis qu'elle est en France, m'a fait l'honneur de me dire que ces paroles du Roi son Pere lui plurent, & que le Voiage de Lion ne lui étoit pas agréable. Elle avoit dans le cœur un pressentiment qui l'avertissoit que le Roi devoit être son Mari, & elle sçavoit qu'elle seule étoit entierement digne de lui; si bien que pour guerir l'inquiétude que le nom de la Princesse Marguerite lui donnoit, elle eut besoin de se

** Cela ne peut pas être & ne sera pas.*

ſe dire ſouvent à elle-même ce qu'elle 1658.
avoit oüi dire au Roi ſon Pere. Le Roi d'Eſpagne, pour rendre ſes paroles véritables, crut qu'il falloit alors quitter toute fineſſe, & montrer viſiblement le deſir & le beſoin qu'il avoit de la Païx: il ordonna à D. Antonio Pimentel de venir en France conferer avec le Miniſtre, & lui offrir & la Paix & l'Infante. Pimentel, que j'ai vû depuis à St. Jean de Luz, m'a dit, que comme il connoiſſoit le Cardinal Mazarin depuis long-tems il avoit ſouvent aſſûré le Roi d'Eſpagne ſon Maitre de ſes bonnes intentions, & qu'il deſiroït ſincerement finir la Guerre; que les Miniſtres de cette Cour n'avoient pas approuvé ſa confiance; & que pour avoir parlé de cette ſorte, il en avoit penſé perdre ſa Fortune. Le Roi ſon Maitre l'envoia donc promptement en France, ſans paſſeports, & au hazard d'être pris priſonnier: car le tems étoit arrivé que toutes les animoſités devoient finir. Il venoit dans cette penſée, qu'en cas qu'il fut arrêté, il demanderoit à parler au Miniſtre; & qu'ainſi, ſoit comme libre, ou comme priſonnier, il trouveroit le moyen de traitter

1658. avec le Cardinal du Mariage qu'il venoit propoſer. Il ſçut enfin ſi bien ſe déguiſer, & ſi bien conduire ſon Voiage, qu'il arriva dans Lion, le même jour que Me. de Savoie y arriva; &, à la même heure qu'elle y entroit venant du côté de Savoie, D. Antonio Pimentel y entroit auſſi, venant du côté d'Eſpagne. Ces deux Puiſſances étoient deſtinées à combattre l'une contre l'autre, & le Roi devoit être le prix du Parti victorieux. Comme elles ſont inégales, il ne faut pas s'étonner ſi l'Eſpagne l'emporta ſur la Savoye, & ſi l'exceſſive grandeur de l'Infante & la Paix furent préferées à la Princeſſe Marguerite, qui en toutes choſes devant ceder à cette Fille & Petite-Fille de tant de Rois & d'Empereurs, lui devoit ceder encore en la beauté; car elle en avoit beaucoup. Pimentel ne parut point avoir vû le Cardinal Mazarin, que le lendemain de l'arrivée de Me. de Savoie. Quelques-uns ont dit qu'il l'avoit vû plûtôt, & qu'il l'avoit celé à la Reine. Je l'ignore & m'en rapporte à ce qui en eſt; mais, je ne le crois pas. Ce Miniſtre d'Eſpagne connoiſſoit un des Domeſtiques du

Car-

Cardinal Mazarin, nommé Colbert. Il se découvrit à lui; & celui-là, à ce que Pimentel lui-même me conta depuis, fut avertir son Maître de sa venue. Le Cardinal, qui étoit interessé à son Voiage, le voulut entretenir, & eut sans doute beaucoup d'impatience de sçavoir, qu'elles seroient ses propositions. *1658.*

La Reine, de son côté, étoit demeurée extrêmement triste de l'entrevûë de Madame de Savoie. Elle n'avoit point trouvé la Princesse Marguerite à son gré; elle ne l'avoit pas trouvée belle; & quand elle l'auroit été, elle voyoit par ce Mariage la Guerre s'établir entre la France & l'Espagne, plus fortement que par le passé. Elle regardoit le Roi son Fils, par sa Couronne & par sa personne, comme le plus digne Mari qui fût alors sur la Terre, & elle ne voyoit rien de grand dans la Princesse Marguerite, que la Vertu, & une Naissance, qui toute grande qu'elle étoit le devoit ceder à l'Infante. Elle avoit été le rebut du Duc de Baviere, qui lui avoit préferé sa Cadette, à cause de sa beauté. Elle ne connoissoit pas encore ses bonnes qua-

1658. qualitez, qui dans le ſéjour qu'elle fit à Lion parurent à la Reine même fort eſtimables; mais, quand elle les auroit pu remarquer telles qu'elles étoient, elle perdoit enfin l'eſpérance de voir ſa Niece, l'Infante d'Eſpagne, lui donner de petits Enfans, qui devoient être de ſon Sang de tous côtez. Comme elle avoit négligé les intérêts, de ſa Famille, quand ceux du Roi ſon Fils demandoient qu'elle y fût inſenſible, en cette occaſion qu'elle pouvoit faire des veux pour la Paix, qui étoit ſouhaittée de tous les François, & donner au Roi ſon Fils la plus élevée & la plus illuſtre Princeſſe du Monde, elle en faiſoit qui étoient auſſi légitimes, qu'ils étoient remplis d'ardeur. Ces prémiers momens lui furent d'autant plus douloureux, qu'il fallut qu'elle les ſouffrit ſeule, & ſans en eſpérer le remede de la part du Roi ſon Fils; car, elle avoit vu par la maniere dont il avoit vêcu avec la Princeſſe Marguerite, que ce Parti ne lui déplaiſoit pas. Elle voulut néanmoins luî en parler le ſoir de l'arrivée de Me. de Savoie, & au Cardinal Mazarin, & leur faire voir ſes ſentimens; mais le Roi, qui avoit envie de ſe marier, & qui

qui n'avoit point été choqué du Visage & de la Personne de la Princesse Marguerite, y resista fortement. Il dit à la Reine, qu'il la vouloit, & poussa sa résistance jusques à lui dire qu'enfin il étoit le Maitre. La Reine, qui ne pleuroit pas souvent, jetta des larmes, & sentit une vive douleur de l'état de cette Affaire. Elle ordonna à son Confesseur, à ce qu'il m'a dit depuis, de faire faire des Prieres dans tous les Couvens de Lion, & fit tout ce qu'elle put, pour obtenir de Dieu ce qu'elle lui demandoit. 1658.

Beringhen m'a conté, que voiant ce soir même, le Roi se déclarer si ouvertement en faveur de la Princesse Marguerite, & sachant assez l'aversion que la Reine avoit à ce Mariage, il s'approcha d'elle & lui dit, *Que dites-vous, Madame, sur tout ceci, & que dit Monsieur le Cardinal?* Elle lui répondit, qu'elle voioit trop tout ce qu'il y avoit à voir; mais, qu'elle ne sçavoit quel remede y apporter, puis que le Roi paroissoit aller à cela avec impetuosité, & que le Cardinal ne montroit point de la vouloir secon-

1658. conder. Beringhen, autrement Mr. le Prémier, comme homme d'honneur, allant droit à la satisfaction de la Reine, à qui il devoit toute sa fortune, lui dit qu'il s'étonnoit du procedé du Ministre, & qu'il vouloit lui en parler. De ce moment, il alla le trouver, & lui voulant représenter l'obligation où il étoit de s'opposer à la volonté du Roi, comme à un Torrent qui alloit trop vite, & prendre part aux sentimens de la Reine, qui étoient contraires à ce Mariage, ce Ministre lui répondit, qu'il ne se mêloit point de cela; que pour lui il n'étoit pas cause de l'Inclination que le Roi paroissoit avoir pout cette Princesse; & que ce n'étoit pas là ses Affaires. Il avoit accoutumé de faire cette même Réponse aux Importuns dont il se vouloit deffaire. Quand il la donnoit, on se pouvoit tenir pour refusé, & les Sages voioient clairement, qu'il les traittoit de ridicules, & qu'il se moquoit d'eux. Un homme, qui faisoit tout, qui commandoit absolument dans le Roiaume, & qui ne vouloit pas que la moindre Affaire se fît sans être ordonnée par lui,

lui, paroiſſoit-il pas ſe moquer de la Reine, quand il diſoit qu'il ne ſe mêloit pas de marier le Roi ? Si par de telles Réponſes les Particuliers ſe croioient rebutez & moqués, il eſt aiſé de juger ce que cette Princeſſe en devoit croire ; ſi elle pouvoit s'imaginer qu'il pût être inſenſible à la plus importante Affaire du Monde, & à celle qui le regardoit plus que perſonne ; & s'il n'étoit pas ingrat en cet endroit à ſa Bienfactrice, de la traiter de cette maniere. 1657.

Mais enfin, le Miracle qui devoit arriver, & qui arriva le lendemain par l'Entretien que Pimentel eut avec ce Miniſtre, le fit changer de Conduite, & donna lieu à la Reine d'eſpérer l'aſſiſtance du Ciel, qu'elle trouvoit toujours propice dans tous ſes deſſeins, & ſes juſtes deſirs. Le ſoir de ce grand jour où toutes choſes changérent de face, le Cardinal, entrant dans la Chambre de la Reine, qu'il trouva réveuſe & mélancolique, lui dit en riant, *Bonnes Nouvelles, Madame : Eh quoi*, lui dit la Reine : *ſeroit-ce la Paix ? Il y a plus Madame : j'apporte à Votre Majeſté, & la Paix, &*

1658. *& l'Infante.* Il est inutile de représenter ce que le cœur de cette Princesse sentit, dans cette surprenante Nouvelle : il est sans doute qu'elle eut une grande joie : mais, comme elle avoit une Sagesse profonde, & qu'elle étoit d'humeur fort égale, ni la joie ni la douleur ne paroissoient pas extérieurement en elle. Dans ce même instant, la Reine & le Cardinal aiant conferé ensemble en parlérent au Roi, qui gouta infiniment cette Proposition. Il ne vouloit la Princesse Marguerite, que parcequ'il vouloit se marier, & qu'elle ne lui avoit pas déplu ; mais, connoissant par la bonté de son jugement la distance infinie qu'il y avoit entre l'Infante & elle, pouvant espérer cet avantage, il ne balança pas un moment à donner son consentement à cette préférence.

Mlle. de Mancini, qui avoit alors moins de maigreur, & beaucoup de feu dans les yeux, n'étoit plus si laide qu'elle l'avoit été. Sa Passion l'embelissoit : elle étoit même assez hardie pour être jalouse, & déja elle avoit fait de grands reproches au Roi

de

de ſa légéreté, & de l'agrément qu'il 1658.
avoit eu d'abord pour la Princeſſe Marguerite. Comme le Roi ne craignoit pas que cette Princeſſe le refuſât, la Galanterie & l'Amour préſent l'avoient emporté ce jour là ſur le légitime ; & , pour ſatisfaire cette Fille paſſionnée, il avoit paru plus froid pour la Princeſſe Marguerite. Cette modération avoit été viſible aux ſpectateurs ; car, ceux qui nous écrivirent de Lion nous mandérent l'agrément de l'arrivée du prémier jour, & le changement du lendemain. Mais, quand le Roi apprit qu'il étoit deſtiné à une plus illuſtre Alliance, & qu'il en comprit les avantages, ce qu'il avoit fait pour Mlle. de Mancini fut alors confirmé dans ſon ame par des raiſons plus ſolides ; ſi bien que depuis ce ſecond jour, ſi funeſte à la Grandeur de la Princeſſe de Savoie, il fut toujours plus indifferent pour elle. Mlle. de Mancini, de ſon côté, admirant la fidelité du Roi & la Puiſſance qu'elle avoit eu ſur lui, reprit ſon Poſte ordinaire, qui étoit d'être toûjours auprès de lui, à l'entretenir, & à le ſuivre, autant qu'il lui

1658. lui étoit possible; & la satisfaction, qu'elle reçut de se croire aimée, fit qu'elle aima encor d'avantage celui qu'elle n'aimoit déjà que trop.

Voilà un endroit où la Princesse Marguerite aquit beaucoup d'estime & de gloire, & beaucoup de loüanges de la Reine même; car, soit que le Roi ne la regardât pas, soit qu'il lui parlât, elle demeura toûjours égale en toutes ses actions, vivant civilement avec tous, mais ne montrant point se soucier de plaire. Comme les liaisons que le Cardinal avoit prises avec Made. de Savoie étoient grandes, que ce Voiage fait à la face de toute l'Europe étoit de lui même un grand Engagement, & qu'elle pressoit la Reine & le Ministre de la satisfaire, il y avoit des jours qu'il sembloit que ce Mariage alloit bien, & d'autres où par les ressorts de la Reine & de Pimentel il paroissoit rompu; mais, ni le bien ni le mal ne se voioient point sur le visage de la Princesse Marguerite, & sa noble fierté ne l'abandonna jamais. C'est la Reine, qui m'a fait l'honneur de m'en parler ainsi, & c'est d'elle même de qui je sçai toutes

ces Particularitez. Enfin, le Cardinal fit connoitre à Madame de Savoie l'obligation où la Reine étoit de travailler aux moiens de donner la Paix à l'Europe, & lui dit qu'elle devoit trouver bon que la Reine préférat à sa Fille, l'Infante d'Espagne, si elle la pouvoit avoir: il lui fit espérer aussi, qu'en cas que cela ne pût être, le Roi s'engageoit positivement d'épouser la Princesse Marguerite. La Reine lui en parla en ces mêmes termes; &, comme la chose étoit plausible & raisonnable, Madame de Savoie ne pût pas s'en fâcher. Pendant qu'on l'entretenoit de belles paroles, la Négociation Espagnole s'avançoit secretement; & les desirs de cette Princesse souveraine, Fille du Roi Henri IV. servoient seulement à l'éloigner du bonheur où elle aspiroit. 1658.

Le Duc de Savoie vint quelques jours aprés Madame Roiale sa Mere, visiter le Roi: il en fut bien reçu, & aquit par sa présence la réputation d'être aimable, & d'avoir de l'esprit. Il vecut avec le Roi avec un grand respect; mais, quoi que nos Princes

du

1658. du Sang l'euſſent diſputé au Duc de Savoie ſon Pere, lorſqu'il vint épouſer Madame comme depuis la Régence, pour le gratifier; on lui avoit fait la grace de traitter ſes Ambaſſadeurs comme ceux des Tétes couronnées, cet avantage qu'il ne tenoit que de la bonté du Roi, & de la facilité du Miniſtre, fut cauſe qu'il eut l'audace de ne pas viſiter Monſieur, parce qu'il prétendoit la main chez lui, ce qui étonna toute la Cour, & fit grand dépit à la Reine & à Monſieur. La différence devoit être ſi grande entre eux, que le feu Duc ſon Pere, devant Madame Roiale, ne ſe couvroit jamais, à cauſe qu'elle étoit Fille de France, & en toutes choſes, malgré la qualité de Mari, il lui rendoit de grands reſpects. Mademoiſelle prétendoit que les Princeſſes de Savoie n'avoient de rang conſidérable à ſon égard que parce qu'elles étoient petites Filles de France: elle croioit le devoir emporter ſur elles, à cauſe qu'elle étoit Fille du Duc d'Orleans Fils de France, & Frere ainé de Madame Roiale, & qu'il avoit été long-tems préſomptif héritier de

de la Couronne ; mais, il fallut qu'elle 1658.
obéït aux ordres du Roi, qui voulut qu'elle les traitât également. Elle se consola de ce chagrin, par le plaisir de voir le Duc de Savoie, & de se laisser voir à lui. On lui avoit souvent proposé ce Prince pour mari ; & dans les tems qu'elle en desiroit un autre plus grand que lui, elle l'avoit négligé ; mais, alors, ce Parti ne lui auroit pas dépleu. Le Duc de Savoie de même la devoit regarder comme une Princesse qu'il lui seroit avantageux d'épouser, tant par la grandeur de sa Naissance, que par ses grandes Richesses : mais, ses années lui firent peur ; car, il desiroit des Enfans, & sa beauté qui commençoit un peu à déchoir n'eut pas le pouvoir de lui faire oublier ce que tous les hommes souhaittent naturellement à l'égard de leur postérité. Mademoiselle, par ses sentimens impétueux, que la prudence ne gouvernoit pas toûjours, avoit elle-même contribué au malheur de sa destinée : en souhaitant de se marier, elle n'avoit pû encor y parvenir, elle avoit toûjours rebuté brusquement les Partis qui lui convenoient, parce que

1650 dans le tems qu'ils lui avoient été offerts, ſes fantaiſies lui en avoient fait deſirer d'autres qu'elle n'avoit pû avoir. Ainſi, par un retour continuel, & à contre-tems, ſur tous les grands Princes de l'Europe, on peut dire qu'elle les avoit quaſi tous refuſez, & que de même ils avoient eû leur tour à la négliger. Les qualitez de ſon eſprit, tant les bonnes que les mauvaiſes, en toutes occaſions lui avoient été nuiſibles. Madame de Savoie ſa Tante, qui vouloit gouverner, avoit toûjours été fortement oppoſée aux deſirs du Duc ſon Fils, quand Mademoiſelle étant plus jeune il avoit voulu l'épouſer, parce qu'elle craignoit d'avoir une Belle-Fille trop éclairée; & cachant cette foibleſſe, elle avoit renfermé toute la force de ſes raiſons, pour empêcher ce Mariage, dans le tempérammment de cette Princeſſe, qu'elle ſçavoit être capable d'emportement & de hauteur, & par conſéquent, ſujete aux extrêmes paſſions, qui peuvent troubler le repos d'un Etat, & d'une Famille. Mais, ce fut alors le Duc de Savoie même, qui ne témoigna nul empreſſement à la deſi-

rer

rer : il vêcut même ſi froidement 1650.
avec elle, tout le tems qu'il fut à Lion, que Mademoiſelle crût avoir ſujet de ſe plaindre de lui, pour quelques railleries qu'elle s'imagina qu'il avoit faites contre le reſpect qu'il lui devoit ; & lui, ſachant ſes plaintes, ſe crût obligé de s'en juſtifier, & de lui en faire parler par le Duc de Navailles qu'il connoiſſoit. Il y eût un Bal pendant que les deux Cours furent enſemble, où elles firent paroître, à l'envi l'une de l'autre, tout ce qu'elles avoient de plus beau. Mademoiſelle, à ce qu'on me manda, y fit voir ſa bonne mine, & ſa belle taille, qui la firent remarquer pour ce qu'elle étoit en effet ; & quoi qu'elle n'eût plus ſur le viſage la fraicheur des roſes nouvellement épanouïes, elle ne laiſſa pas, à ce qu'on m'aſſûra, de parer l'Aſſemblée, par l'éclat qui lui reſtoit d'une beauté qui avoit été parfaite.

La Princeſſe Marguerite y fit voir auſſi qu'elle pouvoit être belle quelquefois. Un teint brun a de l'avanage aux flambeaux, & on m'a depuis dit qu'elle étoit ce jour-là bien habillée, & qu'elle danſa d'une maniere à

1658. se faire admirer. Le Duc de Savoie, qui s'en aquittoit dignement, & qui à ce que me contérent ceux qui l'avoient vû, quoi que de médiocre taille, ne laissoit pas de l'avoir belle, ne voulut point danser: on crût que ce fut encore par fierté, & pour ne pas danser après Monsieur. Il se tint toûjours auprès de la Reine, qu'il entretint galamment & avec beaucoup d'esprit. Par hazard la Reine aiant ôté ses gans, il se jetta à genoux devant elle, & faisant de bonne grace une exclamation sur leur beauté, il en prit une qu'il baisa d'une maniere si agréable, si enjouée, & si respectueuse tout ensemble, qu'il fallut que la Reine le trouvât bon. Je lui ai oüi dire, qu'elle n'avoit jamais vû un plus aimable homme que lui. Il étoit en reputation d'être débauché, leger, frivole, & nullement appliqué à ses Affaires: son agrément l'emportoit sans doute sur sa capacité.

Fin du IV. Tome.